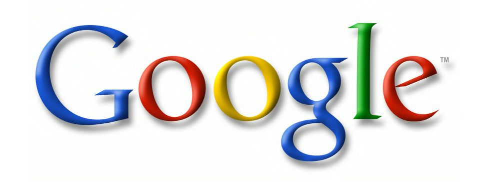
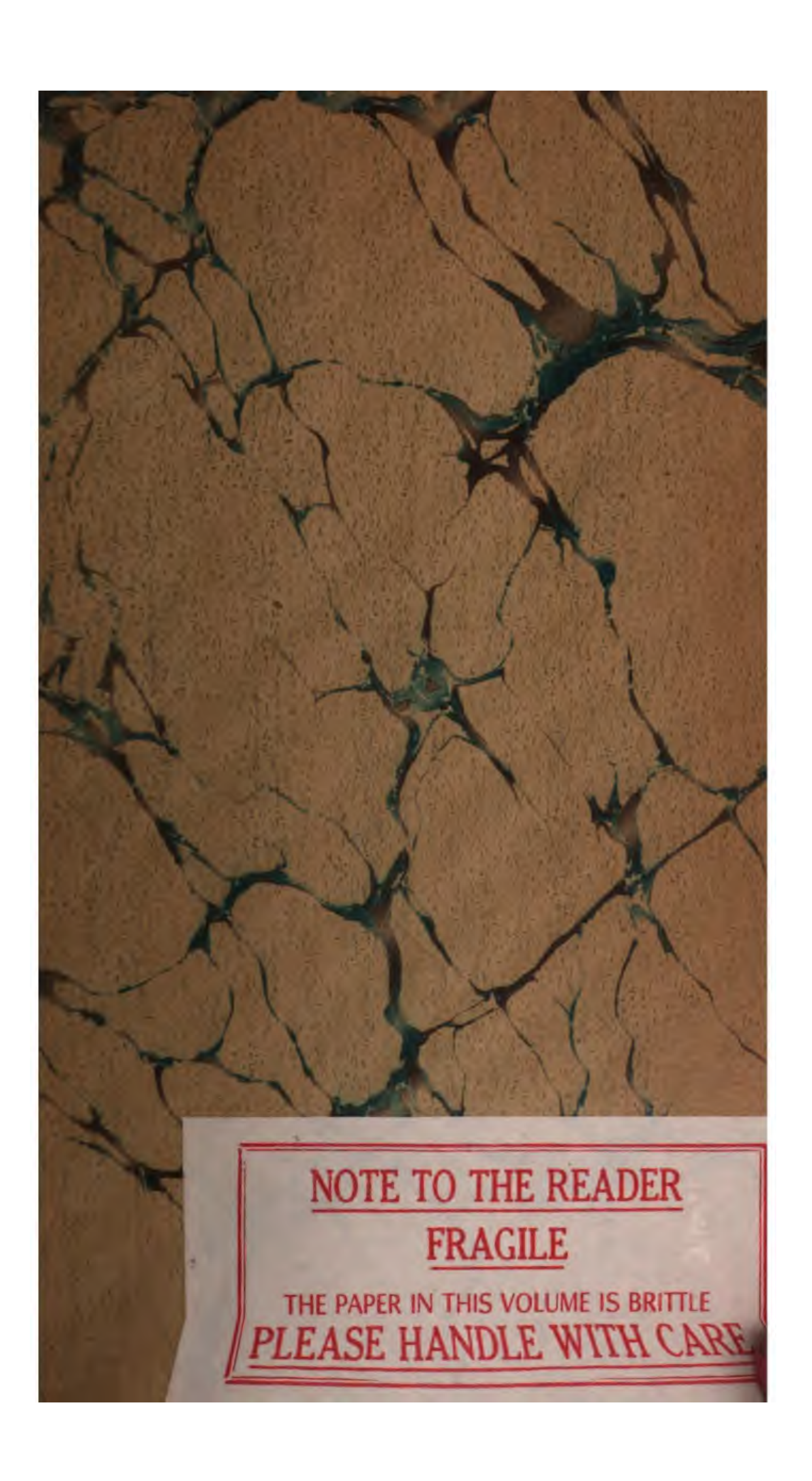

Google






NOTE TO THE READER
FRAGILE
THE PAPER IN THIS VOLUME IS BRITTLE
PLEASE HANDLE WITH CARE


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

MANUEL

DE

PALÉOGRAPHIE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MANUEL

DE

PALÉOGRAPHIE

LATINE ET FRANÇAISE

DU VI[e] AU XVII[e] SIÈCLE

SUIVI D'UN

DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

AVEC

23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

PAR

MAURICE PROU

Archiviste paléographe
Ancien membre de l'École française de Rome
Sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale

2[e] ÉDITION

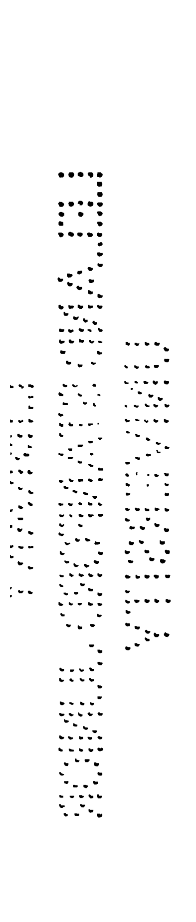
PARIS

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR

Libraire des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

82, RUE BONAPARTE, 82

1892


LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

A MON MAITRE

M. LÉON GAUTIER

Membre de l'Institut
Professeur de paléographie à l'École des Chartes

HOMMAGE

DE

RESPECTUEUSE RECONNAISSANCE

PRÉLIMINAIRES

§ 1. — *Définition de la paléographie.*

La paléographie est la science des anciennes écritures. Elle a pour but le déchiffrement des écritures de l'antiquité et du moyen âge. Son domaine s'étend à toutes sortes de documents écrits : inscriptions, monnaies, sceaux et manuscrits. Nous ne traiterons ici que de la paléographie du moyen âge. De plus, nous laisserons de côté les inscriptions, les légendes des monnaies et celles des sceaux : leur étude regarde plus spécialement l'épigraphie, la numismatique et la sigillographie.

On s'en tiendra donc ici à l'étude et au déchiffrement des manuscrits latins et français compris entre le ve et le xviie siècle.

Parmi les manuscrits, il convient de distinguer les *livres* ou *manuscrits* proprement dits, et les *actes publics et privés* ou *chartes*. Ainsi, toutes les fois qu'il sera question de manuscrits, il faudra entendre par là les transcriptions d'œuvres littéraires, historiques ou scientifiques, comme aussi les livres liturgiques. Sous la désignation de chartes, on comprendra tous les actes émanés de personnages ayant qualité pour dresser des actes publics, comme les notaires, les officiaux, les seigneurs, les évêques, etc. Les *diplômes* sont plus spécialement les actes rédigés dans les chancelleries des souverains, les privilèges et les édits royaux et impériaux. Quant aux registres des chancelleries, considérés au point de vue paléographique, ils peuvent être rangés, suivant le plus ou moins de soin apporté à leur transcription, tantôt dans la classe des manuscrits, tantôt dans celle des chartes.

Il importe de ne pas confondre la paléographie et la diplomatique. Ces deux sciences, très voisines, se prêtent un mutuel secours; cependant leurs champs d'action sont distincts. La première a pour objet l'étude des caractères extérieurs des actes; la seconde, l'étude de leurs caractères internes et constitutifs. Un savant qui connaît les

règles de la diplomatique peut déterminer, d'après le style, d'après l'emploi de telle ou telle formule, l'époque à laquelle un acte a été rédigé; la connaissance de la paléographie lui permettra de déterminer dans quel siècle ce même acte a été transcrit. En un mot, comme l'a si bien dit le savant professeur de l'École des Chartes, M. Léon Gautier, le paléographe étudie le corps des chartes, le diplomatiste en étudie l'âme.

§ 2. — *Les diverses périodes de l'histoire de l'écriture en France.*

Tous les paléographes ont cherché à répartir en un certain nombre de périodes l'histoire de l'écriture. L'écriture, comme tous les autres arts, s'est modifiée peu à peu, plus ou moins vite suivant les régions. Une seule fois en France il y a eu une révolution dans l'écriture, c'est au temps de Charlemagne. Ç'a été là une réforme voulue. Mais ensuite l'écriture s'est transformée inconsciemment sous les influences les plus diverses. De sorte que toutes les divisions qu'on a proposées sont plus ou moins factices et arbitraires.

Si l'on considère trois manuscrits de même nature, mais chronologiquement très éloignés les

uns des autres, par exemple, un manuscrit du IXe siècle, un autre du XIIe siècle, un troisième du XVe siècle, on sera frappé des différences que présenteront les trois écritures ; rien ne sera plus facile que de les caractériser. La première écriture pourra être qualifiée caroline, la seconde romane, la troisième gothique. Cependant ces trois écritures marquent simplement trois étapes dans le développement d'une même écriture. Les deux dernières, celles qu'on pourrait appeler la romane et la gothique, ne sont que des modifications de la minuscule caroline. Comment ce genre d'écriture se transforma peu à peu depuis le IXe siècle jusqu'au commencement du XVIIe siècle, c'est ce que nous essayerons de montrer à nos lecteurs par une série de planches qui leur apprendront, mieux qu'aucune définition, à reconnaître l'âge d'un document.

En Italie, il y a eu au XVe siècle une réforme dans l'écriture, analogue à celle qui s'était produite en France sous Charlemagne. Les humanistes abandonnèrent le genre d'écriture dit gothique pour remettre en usage la minuscule caroline, avec des majuscules de forme capitale. Cette écriture fut adoptée par les imprimeurs italiens. Elle ne pénétra en France qu'assez tard. Son influence se fit à

peine sentir dans quelques manuscrits exécutés au xve siècle. Car, après l'invention de l'imprimerie, on ne fit plus guère comme manuscrits que des livres de prières, où l'usage de la gothique fut souvent conservé. Dans les actes publics et dans la correspondance journalière, on continua d'employer une cursive dérivée des écritures antérieures, mais de plus en plus dégénérée et illisible. Enfin, au xviie siècle, sous l'influence des livres imprimés, l'écriture revint à des formes plus pures ; un certain nombre de signes s'introduisirent qui rappelaient les caractères typographiques. L'écriture moderne était née.

Il n'y a donc en France, au moyen âge, que deux périodes dans l'histoire de l'écriture : l'une qui s'étend depuis l'époque romaine jusqu'au règne de Charlemagne, l'autre qui commence sous le règne de Charlemagne pour finir au xviie siècle.

Nous diviserons l'histoire de la paléographie française en trois chapitres :

1° La période anté-carolingienne, du ve siècle à la fin du viiie siècle.

2° La réforme carolingienne (ixe et xe siècles).

3° La période post-carolingienne, du xie au xviie siècle.

§ 3. — *Bibliographie.*

Nous n'avons pas la prétention de dresser ici la liste de tous les ouvrages relatifs à la paléographie du moyen âge[1].

Il nous suffira d'indiquer les plus importants. Nous atteindrons ainsi un double but. En même temps que nous ferons connaître aux étudiants les traités, mémoires et atlas auxquels ils devront recourir s'ils veulent poursuivre leurs études paléographiques, ce sera pour nous un moyen d'acquitter en partie notre dette envers les auteurs auxquels nous avons fait le plus grand nombre d'emprunts pour la composition de ce manuel.

1. Voyez *Bibliotheca diplomatica* dans Baringius, *Clavis diplomatica*, Hanoveræ, 1754, in-4° ; Namur, *Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale*, Liège, 1838, 2 vol. in-8° ; Hessels, *The palæographical publications of the last twenty-fine years* dans *The Academy*, numéros des 20 sept., 4 et 11 octobre 1884; Pirenne, *Sur l'état actuel des études de paléographie et de diplomatique*, dans *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXIX, 2° livraison de 1886; *Catalogo delle opere di paleografia e diplomatica possedute dalla biblioteca Vittorio Emanuele di Roma*, estratto dal *Bolletino delle opere moderne straniere*, vol. II, n. 1, Rome, 1887, in-8° ; A. de Bourmont, *Paléographie et diplomatique*, dans *Congrès bibliographique international*, Paris, 1888, in-8° ; E.-D. Grand, *Leçon d'ouverture du cours de paléographie à la Faculté des lettres de Montpellier*, Montpellier, 1890, in-8°. (Extrait de la *Revue des Langues romanes*, 1889, p. 581.)

Ajoutons encore que la liste alphabétique qui suit permettra d'abréger les renvois dans le corps de l'ouvrage. Les monographies ou les ouvrages d'un caractère spécial seront indiqués au chapitre où sera traitée la matière à laquelle ils se rapportent.

Album paléographique ou recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales reproduits en héliogravure... par la Société de l'Ecole des Chartes. Paris, 1887, in-fol. (Introduction où M. Delisle a donné la liste des plus importantes reproductions de manuscrits en photogravure publiées en France, Allemagne, Angleterre, Belgique, Danemark, Espagne, Italie, Russie et Suède).

Archivio paleografico italiano, vol. I, *Miscellaneo*, fasc. I à IV. Rome, 1882-1888, in-fol. — Vol. II. *Monumenti paleografici di Roma*, fasc. I. Rome, 1884, in-fol. (sous la direction de Monaci; héliotypie).

Arndt (W.) *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie*. Berlin, 1874, in-fol. — 2e édit. Berlin, 1887-1888, in-fol., 1er et 2e fascicules.

Baringius (Dan.-Eberh.). *Clavis diplomatica, specimina veterum scripturarum tradens...* Hanoveræ, 1754, in-4°.

Bastard (A. de). *Peintures et ornements des manuscrits classés dans un ordre chronologique, pour servir à l'histoire des arts du dessin, depuis le* IVe *siècle de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*, in fol.[1]

1. Voyez, pour les différents états de cette publication et le classement des planches, Delisle, *L'œuvre paléographique de M. le comte de Bastard*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XLIII (1882), p. 498, et *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale* (1885, in-8°), p. 225.

Battheney. *L'archiviste françois, ou méthode sûre pour apprendre à arranger les archives et déchiffrer les anciennes écritures.* 2e édit., Paris, 1775, in-4°.

Blass (F.). Article *Palaeographie* dans *Handbuch der klass. Altertumswissenschaft.* Noerdlingen, 1886, in-8°.

Bond (E. A.) et Thompson (E. M.). *The Palaeographical Society. Facsimiles of manuscripts and inscriptions.* London, 1873-1883, in-fol. (photogravure; voyez *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, année 1884, p. 533). — Second series, 1884 et ss. (livraisons annuelles de 20 planches).

Bourmont (A. de). *Lecture et transcription des vieilles écritures. Manuel de paléographie des* XVIe, XVIIe, XVIIIe *siècles.* Caen, 1881, in-fol.

Bresslau. *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien*, ch. XVIII (Die Urkundenschrift), t. I, p. 904. Leipzig, 1889, in-8°.

Carini (I). *Sommario di paleografia...* appunti per la nuova scuola Vaticana. Rome, 1888, in-8°.

Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum. Part. II, *Latin.* London, 1884, in-fol. (avec 61 planches autotypiques).

Champollion (A.). *Paléographie des classiques latins.* Paris, 1837, in-4°. (Texte et 12 planches lithographiées.)

Chassant (A.). *Dictionnaire des abréviations latines et françaises... du Moyen-Age* (5e édit.). Paris, 1884, in-12.

Chassant (A.). *Paléographie des chartes et des manuscrits du* XIe *au* XVIIe *siècle* (8e édit.). Paris, 1885, in-12.

Chatelain (E). *Paléographie des classiques latins.* Paris, 1884-1888, in-fol., livraisons 1 à 6. (Héliogravure Dujardin. En cours de publication. L'éditeur suit l'ordre chronologique des auteurs latins : 1. Plaute, Térence, Varron, Catulle. —

2-3. Cicéron. — 4. César, Salluste, Lucrèce. — 5. Virgile. — 6. Horace.)

Clédat (L.). *Collection de reproductions de manuscrits.* Classiques latins. I. Catulle. Paris, 1890, gr. in-8°.

Collection lyonnaise de fac-similés en photogravure, publiée par la Faculté des lettres de Lyon (Lyon, 1890, suiv.; sous la direction de M. L. Clédat).

Collezione fiorentina di fac-simili paleografici greci e latini, publ. par G. Vitelli et C. Paoli. Florence, 1884-1888, part. I-IV, in-fol.

Delisle (L.). *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale.* Paris, 1868-1881, 3 vol. in-4°, avec un atlas in-4° de 50 planches lithographiées et 1 planche en chromolithographie.

Delisle (L.). *Mélanges de paléographie et de bibliographie.* Paris, 1880, in-8°; avec un atlas de 8 héliogravures.

Delisle (L.). *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au* IXe *siècle.* Paris, Impr. nat., 1885, in-4° (extrait du t. XXXII, 1re part., des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*).

Ellis (Robinson). XII *facsimiles from latin manuscripts in the Bodleian library.* Oxford, 1885, in-4°. (Zincogravure. Manuscrits de classiques latins.)

Facsimili di antichi manoscritti per uso delle scuole di filologia neolatina, publ. par E. Monaci. Rome, 1881-1883. 2 fascicules in-fol. (photogravure).

Fumagalli (G.). Voyez Thompson.

Hulákovský (J.-M.). *Abbreviaturæ vocabulorum usitatæ in scripturis præcipue latinis medii ævi.* Pragæ, 1852, in-4° (lithogr.).

Kaulek (J.) et Plantet (E.). *Recueil de fac-simile pouvant servir à l'étude de la paléographie moderne* (XVIIe et XVIIIe siècles). Paris, 1889, in-fol. (24 planches en photogravure).

Les plus anciens monuments de la langue française (IXe-Xe siècle) *publiés avec un commentaire philologique par G. Paris.* Album publ. par la *Société des anciens textes français.* Paris, 1875. in-fol. (Héliogravure Dujardin.)

Mabillon (Dom Jean). *De re diplomatica libri VI.* Paris, 1681 et 1709 (avec supplément, 1704), in-fol. — 2e édition; Naples, 1789, 2 vol. in-fol.

Müller (W.). *Göttinger Schrifttafeln* (s. l. n. d.), 24 planches lithogr.

Musée des Archives départementales. Recueil de fac-simile héliographiques de documents tirés des Archives des préfectures, mairies et hospices. Paris, Impr. nat., 1878, in-4°, avec atlas in-fol. (Héliogr.)

Musée des Archives nationales. Documents originaux de l'histoire de France, exposés dans l'hôtel Soubise. Ouvrage enrichi de 1.200 *fac-simile* des autographes les plus importants depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la Révolution française. Paris, 1872, in-4°.

Nouveau traité de diplomatique... par deux religieux bénédictins (Dom Tassin et Dom Toustain). Paris, 1750-1765, 6 vol. in-4°.

Paoli (C.). *Programma scolastico di paleografia latina e di diplomatica.* I. *Paleografia latina* (2e édit.). Florence, 1888, in-8°.

Pertz (W.-H.). *Schrifttafeln zum Gebrauch bei diplomatischen Vorlesungen.* Handschriften. I-IV Hefte : Die Tafeln der *Monumenta Germaniæ* (Scriptorum, t. I-VI; Legum, t. I-II). Hannover, 1884, suiv., in-fol. (Lithogr.)

Quantin. *Dictionnaire raisonné de diplomatique chrétienne,* contenant les notions nécessaires pour l'intelligence des anciens monuments manuscrits, avec un grand nombre de

fac-simile. Paris, 1866, in-4°. (1re encyclopédie théologique de l'abbé Migne.)

Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des Chartes. Paris, A. Picard, 1880-1887, 4 fascicules in-fol.

Renaud (Hyacinthe). *Paléographie française*, ou méthode de lecture des mss. français du XIIIe au XVIIe siècle. Rochefort, 1860, in-4° (lithogr.).

Schum (W.). *Exempla codicum Amplonianorum Erfurtensium, sæculi IX-XV.* Mit 55 Abbildungen auf 24 Blättern. Berlin, 1882, grand in-4° (autotyp.).

Sickel (Th. von). *Monumenta graphica medii ævi ex archivis et bibliothecis imperii Austriaci collecta.* Vienne, 1858-1882, 1 vol. in-4° (texte) et 3 vol. in-fol. (atlas de photographies et héliogravures).

Silvestre (J.-B.). *Paléographie universelle.* Collection de fac-similés d'écriture de tous les peuples et de tous les temps, avec notices par Champollion-Figeac. Paris, 1839-1841, 4 vol. in-fol.

Silvestre (J.-B.). *Universal Palæography, or fac-similes of writings of all nations and periods...*, by J.-B. Silvestre, accompanied by an historical and descriptive text... with corrections and notes by sir Fr. Madden. London, 1849, 2 vol. in-8° et atlas in-folio (*Palæographical Album*).

Thommen (R.). *Schriftproben aus Handschriften des XIV-XVI Jahrhunderts.* Bâle, 1888, in-4° (lithographie).

Thompson (E. M.). Article *Palæography* dans *The Encyclopædia Britannica*, vol. XVIII (1885), p. 143-165. — *Paleografia di E. M. Thompson*, traduzione dell' inglese con aggiunte e note di Giuseppe Fumagalli. Milan, 1890, in-32 (collection des *Manuali Hœpli*).

Wailly (N. de). *Éléments de paléographie*. Paris, 1838, 2 vol. in-4°.

Walther (Jo.-Lud.). *Lexicon diplomaticum, abbreviationes syllabarum et vocum in diplomatibus et codicibus a sæculo VIII ad XVI usque occurrentes exponens*. Gottingæ, 1747, in-fol.

Wattenbach (W.). *Anleitung zur lateinischen Palæographie*. (4e édit.). Leipzig, 1886, in-4°.

Wö[lfflin] Article *Palæographie* dans Baumeister, *Denkmäler des Klassischen Altertums* (1888), p. 1126.

§ 4. — *Origine de l'alphabet latin.*

L'alphabet latin[1] est dérivé directement de l'alphabet grec usité dans les colonies chalcidiennes du Midi de l'Italie et de la Sicile : Cumes, Naples, Reggio, Naxos, Messine et Himera.

A l'origine, il se composait de vingt et une lettres, y compris le Z, ajouté par les Latins à l'alphabet grec.

L'alphabet latin subit dans l'antiquité quelques modifications. Rappelons les plus importantes. Des deux sifflantes S et Z, la seconde fut aban-

1. Voyez F. Lenormant, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*. Paris, 1874-1875, t. I et t. II, part. I (ouvrage inachevé) ; F. Lenormant, v° *Alphabetum* dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités*, Paris, 1873, in-4° ; Baumeister, *Denkmäler des klassischen Altertums*, v° *Alphabet*, Munich, 1885, in-8°.

donnée dès avant la rédaction de la loi des Douze Tables. On la remplaça par SS. Mais au temps de Cicéron, le Z fut remis en usage. A la même époque, les Romains empruntèrent aux Grecs l'Y.

L'alphabet latin primitif avait deux gutturales, C et K. La première de ces deux lettres représentait le son que nous notons par G; la seconde servait à figurer la gutturale dure K. Les gutturales de la langue latine étant devenues dures, la différence entre le C et le K disparut. Un seul signe, C, servit dès lors à représenter la gutturale. Au temps où fut rédigée la loi des Douze Tables, K était déjà tombé d'usage. Il persista comme lettre initiale dans quelques noms propres et devant A. Plus tard, on sentit de nouveau le besoin de distinguer les deux gutturales. Le C continua d'être employé pour figurer le son guttural dur; une modification apportée au C dans le cours de la seconde moitié du v[e] siècle de Rome, donna naissance au G, qui devint la notation de la gutturale douce.

L'alphabet latin ne subit plus aucun changement. L'empereur Claude tenta en vain d'introduire l'usage du digamma pour distinguer le V consonne du V voyelle.

Au VIe siècle après Jésus-Christ, l'alphabet latin comprenait donc vingt-trois lettres : A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, X, Y, Z. Tel est l'alphabet dont l'usage s'est constamment maintenu dans notre pays depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

CHAPITRE PREMIER

PÉRIODE ANTÉ-CAROLINGIENNE

Du ve au viiie siècle, on a employé cinq espèces d'écritures :

1° La capitale ;
2° L'onciale ;
3° La demi-onciale ;
4° La cursive ;
5° La minuscule.

§ 1. — *Ecriture capitale.*

L'écriture capitale est celle dont les Romains ont fait le plus anciennement usage. Elle a été la source de toutes les autres espèces d'écritures latines. Nos imprimeurs s'en servent encore aujourd'hui pour les titres des livres. La forme de ces caractères n'a pas essentiellement changé

depuis l'antiquité. Elle a été surtout employée dans les inscriptions romaines. Mais on en a fait aussi usage dans les livres, particulièrement dans les livres de luxe.

On distingue deux espèces de lettres capitales : les capitales carrées et les capitales rustiques. Les premières, quelquefois appelées épigraphiques, rappellent les lettres des inscriptions du premier siècle ; les formes sont harmonieuses ; les traits larges, tracés avec soin et de façon que les traits horizontaux forment à leur rencontre avec les traits verticaux un angle droit. Les capitales rustiques, tracées plus rapidement, présentent des formes grêles ; les traits horizontaux, très courts, souvent à peine marqués, sont placés obliquement par rapport aux hastes. La plupart des manuscrits en capitales, parvenus jusqu'à nous, sont écrits en rustique.

Nous n'insisterons pas sur les manuscrits en capitale ; ils sont rares et pour la plupart déjà publiés. La non séparation des mots est d'ailleurs la seule difficulté que présente leur déchiffrement. La date de ces sortes de manuscrits est presque toujours incertaine.

La liste des manuscrits en écriture capitale a été donnée par W. de Gray Birch dans *The history.... of the Utrecht Psalter*[1]. Des feuillets des plus remarquables d'entre eux ont été reproduits par Zangemeister et Wattenbach, *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*, Heidelberg, 1876 et 1879, in-fol.

Nous citerons le Virgile du Vatican (Vat. lat. 3256, *Dionysianus*) dont quelques feuillets sont à la bibliothèque

1. Le chapitre premier du livre de M. Gray Birch est un résumé de la paléographie latine jusqu'au xe siècle.

ÉCRITURE CAPITALE DU IVe SIÈCLE

Manuscrit de Virgile dit *Vaticanus*

TALIBUSIINSIDIISPERIURIIQ·ARTESINONIS
CREDITARESCAPTIQ·DOLISLACRIMISQUECOACTIS·
QUOSNEQUETYDIDESNECCLARISEUSACHILLIS·
NONANNIDOMUEREDECEMNONMILLAECARINAE·

TRANSCRIPTION

Talibus iinsidiis perjuriiq*ue* arte Sinonis
Credita res captiq*ue* dolis lacrimisque coactis,
Quos neque Tydides necc Lariseus Achillis
Non anni domuere decem, non millae carinae.

de Berlin. Peut-être remonte-t-il au IIIe siècle. (Fac-similé dans les *Abhandlungen* de l'Acad. des sciences de Berlin, Phil. hist. Classe, 1863; *Exempla*, tab. XIIII; Chatelain, *Paléog. des classiques*, pl. 61.) On conserve à la bibliothèque du Vatican trois autres manuscrits de Virgile en capitale : celui qu'on désigne plus spécialement sous le nom de *Vaticanus* (Vat. lat. 3225), qu'on attribue au IVe siècle (*Palæographical Society*, *fac similes*, anc. pl. 116 et 117 = t. II, pl. 6 et 7; *Mélanges* de l'Ecole fr. de Rome, IVe année, 1884, pl. V à X; Chatelain, *Paléog. des classiques*, pl. 63) ; un autre, plus récent, le *Palatinus* (Palat. 1631 ; fac-similé dans *Palæographical Society*, anc. pl. 115 = t. II, pl. 5 ; Chatelain, *Ibidem*, pl. 64), et enfin un troisième, le *Romanus*, provenant de l'abbaye de Saint-Denis (Vat. lat. 3867), qui ne paraît avoir été écrit qu'au VIe siècle (*Palæographical Society*, anc. pl. 113 et 114 = t. II, pl. 3 et 4; *Mélanges* de l'Ecole fr. de Rome, IVe année, 1884, pl. XI et XII; Chatelain, *Ibid.*, pl. 65). Le *Vaticanus* et le *Romanus* sont ornés de peintures.

Au premier de ces deux manuscrits sont empruntés les quatre vers de l'*Enéide* reproduits à la page 17.

Un très célèbre manuscrit de Virgile en écriture capitale est conservé à la bibliothèque Laurentienne de Florence, c'est le *Mediceo-Laurentianus*. Une note, en onciale, nous apprend que ce livre, qui appartenait à « frater Macharius », a été lu, ponctué et corrigé par Turcius Rufius Apronianus Asterius, consul ordinaire. Si, comme il est probable, cette note est contemporaine de ce personnage, le manuscrit est au moins antérieur à l'année 494, date de son consulat. (*Palæographical Society*, anc.

pl. 86 = t. II, pl. 10 ; Chatelain, *Paléog. des classiques*, pl. 66.)

Au IVe ou Ve siècle appartient le manuscrit de Térence, de petit format, appelé *Terentius Bembinus*, conservé au Vatican sous la cote Vat. lat. 3226. Des fac-similés en ont été donnés dans *Exempla*, tab. VIII et VIIII ; *Palæographical Society*, anc. pl. 135 = t. II, pl. 9; Chatelain, *Paléographie des classiques*, pl. 6.

Le manuscrit de Prudence, que possède la Bibliothèque nationale de Paris (lat. 8084), exposé dans la galerie Mazarine, armoire XIII, n° 103, est très probablement antérieur à 527, si l'on tient pour originale la souscription du consul Vettius Agorius Basilius Mavortius, qu'il renferme. Quelques savants ont pensé que cette souscription avait été copiée sur un manuscrit plus ancien; cette opinion est peu vraisemblable. Parmi les nombreux fac-similés de ce livre, nous citerons seulement : Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. I, n° 1 ; *Exempla*. tab. XV ; *Palæographical Society*, anc. pl. 29 et 30 = t. II, pl. 11 et 12 ; *Album paléographique*, pl. 1.

§ 2. — *Ecriture onciale.*

L'once était la douzième partie du pied. Il semble, d'après un passage de saint Jérôme, que chez les anciens la qualification d'onciales ait été vulgairement appliquée à des lettres capitales de grande dimension. Tel est d'ailleurs le sens de ce mot dans une lettre de Loup de Ferrières au IXe siècle.

Mais ce qui, aux yeux des paléographes modernes, caractérise l'écriture onciale, ce n'est pas la hauteur, mais bien la forme des lettres. On peut la définir : une écriture capitale où les hastes se courbent et les angles s'arrondissent. L'alphabet oncial n'est donc qu'une modification de l'alphabet capital. Il s'en distingue, d'après N. de Wailly, par la forme des lettres A, D, E, G, H, M, Q, T, V.

a d e g h m q t u

Wattenbach, dans la liste des lettres caractéristiques de l'écriture onciale, ne fait figurer ni le G, ni le T. C'est que le T conserve souvent dans les manuscrits en onciale la forme capitale. Le G, au contraire, a fréquemment la forme onciale dans les manuscrits en capitale.

Notons encore que dans l'onciale la haste des lettres F, P, Q, R descend au dessous de la ligne, tandis que celle de la lettre L monte au dessus.

L'emploi de l'écriture onciale n'a pas été limité aux manuscrits.

Déjà dans les graffites de Pompéi on trouve des rudiments de lettres onciales. Et l'un des plus beaux exemples d'écriture onciale qu'on puisse citer est l'inscription dite du Moissonneur, trouvée à Makter en Tunisie par M. Letaille et conservée au Musée du Louvre. M. Thompson en a fait exécuter un fac-similé de grandeur naturelle, *Palæographical Society, facsimiles*, second series, part III, n° 49. Mais le fac-similé réduit, tel qu'il a été publié dans les *Archives des missions scientifiques*,

3e série, t. XI, p. 253, présente tout à fait l'aspect d'une page de manuscrit. M. Chatelain, dans un mémoire intitulé *l'Inscription du Moissonneur*, et dédié à M. A. Héron de Villefosse à l'occasion de son mariage (in-12 achevé d'imprimer à l'imprimerie lithographique Blanc Pascal, le 24 avril 1889), a démontré, par des raisons tirées de la paléographie, de la grammaire, de la métrique et du style, qu'il convenait de faire descendre cette inscription jusqu'au VIe siècle de notre ère.

Jusqu'à la fin du VIIe siècle, l'onciale fut essentiellement l'écriture des livres.

Nous citerons quelques exemples. Le manuscrit latin 8907 de la Bibliothèque nationale, à Paris, contient un texte des actes du concile d'Aquilée de l'an 381, dont la transcription semble être peu postérieure à la date de cette assemblée (*Exempla*, tab. XXII). Au Ve siècle appartient un Tite-Live de la Bibliothèque nationale (lat. 5720, galerie Mazarine, arm. XIII, n° 102; fac-similé dans *Analecta Liviana* de Mommsen et Studemund; *Exempla*, tab. XIX; *Palæographical Society*, anc. pl. 31 et 32 = t. II, pl. 19 et 20). Une table pascale, que possède la bibliothèque de Berlin, a été écrite peu après l'année 447, date de sa composition (*Exempla*, tab. XXIII). Un palimpseste, conservé à Saint-Gall et contenant la préface du panégyrique de Merobaudes pour le troisième consulat d'Aetius, en 446, est du même temps (*Exempla*, tab. LI). A la fin du VIe siècle se place un manuscrit du code Théodosien, à l'Université de Turin, qui n'est pas antérieur à 438 (*Exempla*, tab. XXV).

Pour le VIe siècle, mentionnons un fragment du code Théodosien, livres VI à VIII (Bibl. nat., lat. 9643; Sil-

vestre, *Paléographie universelle*, pl. CIX; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. VII, n° 1; *Exempla*, tab. XXVI); un recueil de canons de conciles, également à la Bibliothèque nationale (lat. 12097, galerie Mazarine, arm. XIII, n° 107; *Album paléogr.*, pl. 11); la version italique des quatre Evangiles (Bibl. nat., lat. 17225, galerie Mazarine, arm. XIII, n° 109), et enfin le Pentateuque de Lyon, auquel M. Ulysse Robert a consacré une importante notice intitulée : *Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi*, Paris, 1881, in-4°.

Au VIIe siècle appartiennent le livre de saint Hilaire sur la Trinité (Bibl. nat., lat. 2630, galerie Mazarine, arm. XIII, n° 112); un évangéliaire, provenant de l'abbaye de Saint-Denis (Bibl. nat., lat. 256, galerie Mazarine, arm. XIII, n° 114); l'histoire des Francs par Grégoire de Tours (Bibl. nat., lat. 17654, galerie Mazarine, arm. XIII, n° 116; Silvestre, *Paléographie universelle*, pl. CXIX; Bastard, pl. XIII et XIV; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XII, n° 1). Le manuscrit latin 10318 de la Bibliothèque nationale (galerie Mazarine, arm. XIII, n° 121) est une anthologie latine (*Codex Salmasianus*) transcrite au commencement du VIIIe siècle.

On conserve aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique, sous les nos 9850 et 9852, un recueil contenant les vies des Pères et des homélies de saint Césaire, et qui offre de beaux exemples d'écriture onciale. Ce livre remonte aux dernières années du VIIe siècle ou aux premières années du VIIIe; car il a été écrit par ordre de Numidius, abbé de Saint-Médard de Soissons, contemporain de Childebert III. M. Delisle a publié sur ce manuscrit un mémoire inséré dans le tome XXXI des

Notices et extraits des manuscrits, auquel il a joint quatre fac-similés en photogravure.

§ 3. — *Ecriture demi-onciale.*

On donne le nom de demi-onciale ou semi-onciale à une écriture onciale mêlée de formes empruntées à la minuscule. Elle tient le milieu entre l'onciale et la minuscule mérovingienne. Elle a préparé la minuscule caroline. C'est pourquoi Wattenbach a proposé de l'appeler minuscule précarolingienne.

Les lettres E, V, H, conservent généralement la forme onciale; le D est tantôt de forme onciale avec la haste recourbée à gauche, tantôt de forme minuscule, avec la haste droite; la forme de l'M est intermédiaire entre l'onciale et la minuscule, avec le troisième jambage replié intérieurement; l'N est toujours emprunté à la capitale. Les lettres caractéristiques sont A, G, R. On remarquera leur forme dans les deux lignes ici reproduites, empruntées à un manuscrit de saint Augustin (VIe siècle) de la bibliothèque d'Orléans (n° 169) : « non cognovi nisi per legem, nam concupiscentiam ne[sciebam]. »

Le plus ancien exemple d'écriture demi-onciale qu'on cite est un palimpseste de Vérone contenant les fastes consulaires de 439 à 486, écrits en 486, et une autre

série de fastes, de 487 à 494, écrits par un autre scribe en 494 (*Exempla*, tab. XXVIIII et XXX). Vient ensuite le manuscrit de saint Hilaire, conservé dans la bibliothèque du chapitre de Saint-Pierre, à Rome, écrit en 509 ou 510 (*Exempla*, tab. LII; *Palæographical Society*, anc. pl. 136 = t. II, pl. 36). A la Bibliothèque nationale, on peut citer un saint Augustin du VII[e] siècle, provenant de l'abbaye de Corbie (lat. 12214, galerie Mazarine, arm. XIII, n° 110; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. VI).

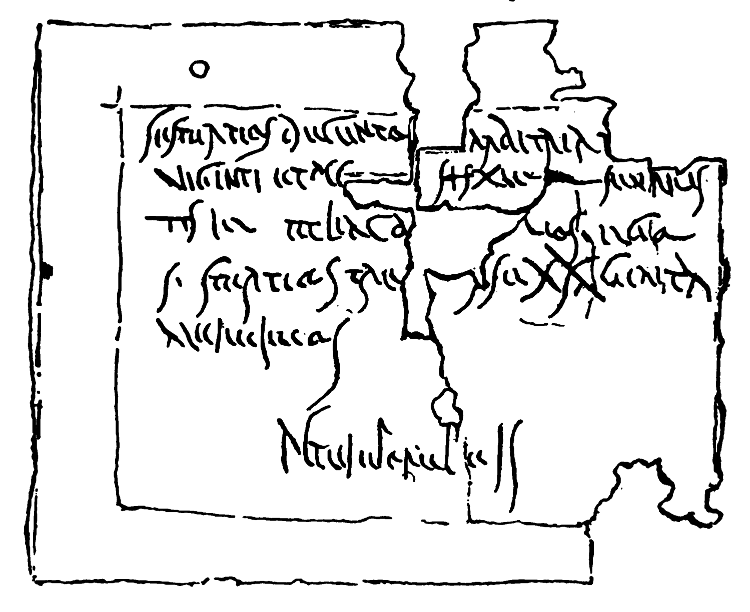
§ 4. — *Ecriture cursive.*

Nous entendons par écriture cursive toute espèce d'écriture tracée rapidemment. Il en résulte que cette écriture ne présente pas de formes essentiellement caractéristiques. Elle a emprunté ses formes, suivant les époques, à tel ou tel genre d'écriture ; ainsi, avant le VI[e] siècle, elle est une modification de l'écriture capitale ; à partir du VI[e] siècle, elle consiste en un mélange de capitales, d'onciales et de minuscules, avec une prédominance toujours de plus en plus marquée de ce dernier élément. Il faut encore remarquer, avec M. Léon Gautier, que son aspect change avec la matière sur laquelle elle est tracée : pierre, cire, papyrus, parchemin.

Nous mentionnerons les plus célèbres exemples de la cursive antique parvenus jusqu'à nous et d'abord les tablettes de cire retrouvées à Pompéi en 1875 dans la maison de L. Cæcilius Jucundus. (G. de Petra, *Le tavolette cerate di Pompei*, dans *Atti della R. Accademia dei Lincei*, ser. II, vol. III, parte 3[a], p. 150.) Les quelques lignes dont nous donnons ci-contre le fac-similé et qui

ÉCRITURE CURSIVE DU Ier SIÈCLE

Tablette de cire de Pompéi



TRANSCRIPTION

Sestertios ducentos arbitria[rios]
viginti et acc[essione] HS XIII [nec] minus
HS LII et hac d[ie reliq] uos ego
sestertios tre[centos] sexsaginta
nummos
Actum Pompeis.

ont été tracées à la pointe sur la cire, suffisent à montrer comment la simplification des lettres capitales en vue

d'une plus grande rapidité dans le tracé, a été l'origine de l'écriture minuscule. On remarquera la forme de l'*e* réduit à deux petits traits verticaux légèrement infléchis à la partie inférieure, l'*o* muni d'un délié qui permet de le rattacher à la lettre suivante, l'*m* consistant en quatre traits verticaux dont le premier plus long que les autres. L'abréviation IIS signifie dans les inscriptions latines *sestertius*; ici elle doit se lire *sestertios*.

Nous ne pouvons manquer de signaler les célèbres tablettes de cire trouvées dans les anciennes mines d'or de la Transylvanie et auxquelles Massmann a consacré un volume intitulé *Libellus aurarius sive tabulæ ceratæ antiquissimæ et unicæ romanæ*, Leipzig, 1841, in-4°. Natalis de Wailly a cherché à en démontrer la fausseté dans le *Journal des Savants*, 1841, p. 555. Mais le savant Mommsen les a insérées dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, 2e partie, p. 921. Wattenbach les cite dans son *Introduction à l'étude de la paléographie latine*, sans élever aucun doute sur leur authenticité.

La cursive fut employée dans la chancellerie impériale au ve siècle, comme le prouvent des fragments de rescrits impériaux sur papyrus adressés à des fonctionnaires égyptiens, aujourd'hui conservés à Leyde et à la Bibliothèque nationale. N. de Wailly en a donné le déchiffrement dans les *Mémoires de l'Institut*, *Académie des Inscriptions*, t. XV, 1re partie, p. 399. On peut voir à la Bibliothèque nationale, dans la galerie des chartes, divers actes du vie siècle, sur papyrus, écrits en cursive. Ce sont, sous les nos 368 à 374 (lat. 8842), des actes d'ouverture de testaments devant le magistrat de Ravenne, écrits en 552; puis, sous les nos 375 à 377 (lat. 4568 A),

un règlement de comptes fait à Ravenne en 564 et connu sous le nom de *charte de pleine sécurité*; ce papyrus était au XVIe siècle dans la bibliothèque du roi à Fontainebleau où il passait pour être le testament de Jules César. Cette attribution paraît avoir été imaginée par Pierre Hamon, maître d'écriture de Charles IX, pendu comme faussaire en 1569[1].

Sur les actes en papyrus, on doit consulter l'ouvrage de Marini, *I papiri diplomatici raccolti e illustrati*, Rome, 1805, in-fol.; les *Chartes latines sur papyrus du VIe siècle de l'ère chrétienne appartenant à la bibliothèque royale et publiées pour l'Ecole royale des Chartes*, Paris, 1837, in-fol.; Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus*, Paris, 1840, in-fol.

Du VIe au VIIIe siècle, c'est très souvent en cursive que sont tracées les notes marginales des manuscrits. On en trouvera des exemples dans une collection canonique du milieu du VIe siècle déjà citée, p. 21 (Bibl. nat., lat. 12097; *Cabinet des manuscrits*, pl. III et IV; *Exempla codicum*, tab. XL-XLII; *Album paléographique*, publ. par la Soc. de l'Ecole des Chartes, pl. 11).

§ 5. — *Minuscule mérovingienne.*

La capitale, l'onciale, la demi-onciale, c'est-à-dire les écritures majuscules, n'ont pas été les seules employées pour la transcription des livres du VIe au VIIIe siècle. On

1. Voyez une lettre de M. L. Delisle dans Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc*, V, *Claude Saumaise*, p, 177.

s'est aussi servi, quoique moins fréquemmment, et surtout dans les manuscrits usuels, d'une écriture minuscule. Dès le VIe siècle apparaît une grosse minuscule très voisine de la demi-onciale, par exemple dans le manuscrit latin 12097 de la Bibliothèque nationale, cité plus haut.

Un des manuscrits où l'on étudiera le mieux les diverses variétés de la minuscule mérovingienne est un manuscrit d'Eugyppius, du commencement du VIIIe siècle, provenant de Saint-Martin de Tours. M. Delisle lui a consacré un mémoire intitulé *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugyppius, appartenant à M. Jules Desnoyers*, Paris, 1876, in-4°. Cette notice contient plusieurs planches en photogravure reproduisant autant de pages du manuscrit et que M. Delisle a pris soin de transcrire. On trouvera donc là un excellent sujet d'études paléographiques. La planche II nous offre un exemple de minuscule mêlée d'onciale. Sur la planche III, la minuscule est très pure, sans aucun mélange de capitales ni d'onciales. Voici les observations de M. Delisle sur la forme de quelques lettres. L'*a* est figuré par deux *cc* rapprochés l'un de l'autre. L'*e*, tantôt est presque semblable à l'*e* romain des caractères d'imprimerie, tantôt est composé d'une panse et d'une tête qui dépasse le niveau supérieur des lettres ordinaires ; souvent aussi, la traverse de l'*e* se prolonge à droite et devient le premier trait de la lettre suivante. Les *i* montent au dessus de la ligne au commencement de certains mots et de certaines syllabes. Cette minuscule est souvent mêlée de caractères cursifs et de ligatures qui lui donnent l'apparence d'une écriture cursive. Voyez les pages du manuscrit d'Eugyppius reproduites sur les planches V et VI

de M. Delisle. Voyez encore le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, par M. Delisle, p. 26, pl. III, n°s 2, 3 et 4.

Le manuscrit de Grégoire de Tours, dit manuscrit de Corbie, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17655 des manuscrits latins, nous fournit un exemple remarquable de minuscule embarrassée de ligatures. Il a été transcrit au VIIe siècle. M. H. Omont en a imprimé le texte en 1886. (*Grégoire de Tours, Histoire des Francs, l. I-VI, texte du manuscrit de Corbie*, publ. par H. Omont, Paris, 1886, in-8°, dans *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*.) Nous donnons sur la pl. I le fac-similé du fol. 57, qui correspond, dans l'édition d'Arndt, au chapitre 47 du livre IV de l'Histoire des Francs, et au commencement du chap. 49. On remarquera l'emploi, pour la première ligne du chap. 47 (dans le ms., chap. XXXIII), de l'écriture onciale, et pour la première ligne du chap. 49 (dans le ms., chap. XXXIIII), de l'écriture demi-onciale. Dans la transcription qui suit, les chiffres placés entre parenthèses indiquent les lignes du manuscrit; nous avons distingué les *u* et les *v*, les *i* et les *j*, bien qu'il n'y ait naturellement dans le manuscrit aucune différence entre l'*u* et le *v*, entre l'*i* et le *j*. Les lettres italiques représentent celles qui dans le manuscrit sont ou supprimées ou remplacées par un signe abréviatif.

« (Ligne 1) XXXIII. Chlodovechus vero, Chilperici filius, de Toronico (2) ejectus, Burdigala abiit. Denique cum apud Burdegalensim civita-(3)-tem, nullum prorsus inquietantem, resediret, Sigulfus quidam a parte Sy-(4)-giberti se super eum objecit. Quem fugiente cum tubis et

bucinis quasi labentem cervum (5) fugans insequibatur. Qui vix ad patrem regredi liberum habuit aditum. Tamen per (6) Andecavum regressus, ad eum rediit. Cum autem intentio inter Guntchramnum et Sy-(7)-gibertum reges verteretur, Guntchramnus rex apud Parisius omnes ep*is*-*cop*os regni sui con-(8)-gregat, ut inter utrosque quid veritas haberet edicerent. Sed, ut bellum civile (9) in majore pernicitate cresceret, eos audire, peccatis facientibus, distulerunt. (10) Chilpericus autem in ira commotus, per Theudobertum filium suum seniorem, qui a Sygi-(11)-berto aliquando adpraehensus sacramentum dederat, ut ei fidelis esset, civitates ejus (12) pervadit, id est Toronus, Pectavis vel reliquas cytra Legerem sitas. Qui Pectavus (13) veniens, contra Gundoaldum ducem pugnavit. Terga autem vertenti exercitum (14) partis Gundoaldi, magna ibi stragem de populo fecit. Sed et de Toronicam regionem ma-(15)-ximam partem incendit, et, nisi ad tempus manos dedissent, totam continuo debel-(16)-lasset. Commoto autem exercitu, Lemovecinum, Cadurcinum vel reliquas illarum (17) propinquas pervadit, vastat, evertit; eclesias incendit, ministeria detrahit, (18) clericos interficit, monasteria virorum deicit, puellarum deludit et cuncta devastat. (19) Fuitque tempore illo pejor in eclesiis gemitus quam tempore persecutionis Diocleciani.

(20) XXXIIII. Dum haec ageretur, Sigibertus rex gentes illas quae ul-(21)-tra Renum habentur commovit, et bellum civile ordiens, contra fratrem (22) suum Chilpericum ire destinat. Quod audiens Chilpericus, ad fratrem suum Gunth-(23)-chramnum legatos mittit. Qui conjuncti pariter foedus incunt, ut nullus fratrem suu*m* (24) perire sineret. Sed cum Sigibertus gentes illa adducens

venisset, et Chilpericus de alia (25) parte cum suo exercitu resederet, nec haberet rex Sigibertus super fratrem suum (26) iturus, ubi Sequanam fluvium transmearet, fratrem suum Guntchramnum mandatum (27) mittit, dicens : « Nisi me permiseris per tuam sortem hunc fluvium transire cum omni [exercitu meo, super te pergam. »]

Plusieurs paléographes ont qualifié cursive l'écriture de ce manuscrit. S'il est vrai que beaucoup de lettres sont liées les unes aux autres, — c'est même le grand nombre de ligatures qui rend difficile la lecture de cette page, — cependant on ne rencontre pas moins de lettres isolées, indépendantes ; et, de plus, l'écriture n'a pas été tracée rapidement. Nous sommes donc en présence d'une écriture minuscule. Les mots ne sont pas toujours séparés ; souvent même deux mots sont étroitement attachés par une ligature, par exemple à la deuxième ligne, le dernier *e* de *denique* lié au *c* de *cum* ; à la 19e ligne, les mots *que tempore illo* forment corps ; à la 23e l., le *t* de *ut* est lié à *n* de *nullus*. En revanche, on constate l'emploi d'un point pour séparer les phrases ; outre que chaque phrase commence par une lettre majuscule, empruntée à la capitale ou à l'onciale. Nous ne constatons que deux abréviations : à la 23e l., celle de *m* dans *suum*; la nasale est remplacée par un trait vertical légèrement contourné placé au dessus du second *u* ; le scribe a eu recours à ce procédé parce que, arrivé à la fin de la ligne, la place lui manquait pour tracer les trois jambages de l'*m*. L'abréviation *epos* pour *episcopos*, à la 7e l., était à cette époque consacrée par l'usage ; il était rare qu'on écrivît le mot *episcopus* en toutes lettres.

Tantôt l'*a* est ouvert à sa partie supérieure comme le

premier *a* de *Burdigala* à la 2ᵉ l. ; il peut se confondre quelquefois avec *u* ; dans l'*a*, cependant, les deux jambages sont courbés vers le haut, tandis que dans l'*u* ils sont droits ; tantôt l'*a* est fermé comme le second *a* de *Burdigala* et le premier d'*abiit* à la 2ᵉ l.

L'*a* affecte une forme cursive quand il est lié avec la lettre qui le suit; dans ce cas il est généralement suscrit, c'est-à-dire écrit au dessus de la lettre qui suit. On pourra étudier le groupe *ac* dans les mots *ira commotus* à la 10ᵉ l. ; *ad* dans *aditum* à la 5ᵉ l. ; *ae* dans *adpraehensus*, 11ᵉ l. ; *ag*, dans *magna*, 14ᵉ l. ; *am*, dans *Guntchramnus*, 7ᵉ l. ; *an*, dans *manos*, 15ᵉ l. ; *ap*, dans *apud*, 2ᵉ l., et dans *a parte*, 3ᵉ l. ; *ar*, dans *partis*, 14ᵉ l. ; *as* dans *quasi*, 4ᵉ l., et dans *devastat*, 18ᵉ l.

Le *c* est parfois surmonté d'un appendice en forme de crosse qui s'élève au dessus des autres lettres, comme dans *civita[tem]* à la fin de la 2ᵉ ligne, *civile* à la fin de la 8ᵉ l. *Cl* peut se confondre avec *d* ; voyez *clericos*, en tête de la 18ᵉ l. Le *c* est relié au *t* par un trait courbé, dans *cuncta*, 18ᵉ l.

La haste du *d* s'élève très haut au dessus de la ligne, et se prolonge également au dessous. La panse est presque toujours fermée. On ne doit pas prendre pour un *d* la figure qui résulte du rapprochement du dernier jambage de l'*a* et de l'*l*; remarquez *al* dans *Burdigala* et *burdegalensim*, 2ᵉ l.

L'*e* consiste en un demi-cercle surmonté d'une boucle fermée. Quand cette lettre est reliée à la lettre suivante, elle a plus ou moins l'apparence d'un 8. Etudiez les ligatures suivantes : *ed* dans *regredi*, 5ᵉ l.; dans *rediit*, 6ᵉ l. ; *ei*, dans *ejectus*, 2ᵉ l. ; *eri*, dans *ministeria*, 17ᵉ l., et dans

clericos, 18e l. ; *et*, dans *resediret*, 3e l., dans *cresceret*, 9e l.

F a une forme bien caractéristique dans *fugiente*, 4e l. Remarquez *fi* dans *interficit*, 18e l. ; *fl*, dans *fluvium*, 26e l.

L a une forme cursive dans un certain nombre de mots, comme par exemple dans *debel*[*lasset*], dernier mot de la 15e l., *deludit*, 18e l., *pluvium*, 27e l. Remarquez *le*, dans *lemovecinum*, 16e l.

La haste du *q* s'abaisse à peine au dessous de la ligne, comme dans *quidam*, 3e l., ou *utrosque*, 8e l. Remarquez la forme de *q* précédé de *e*, dans *insequibatur*, 5e l.

L'*r* et l'*s* sont deux lettres peu différentes; cependant l'*s* s'élève davantage au dessus de la ligne. Mais on prendrait volontiers pour un *s* l'*r* du mot *ira* à la 10e l. Etudiez la liaison de *re* dans *resediret*, 3e l., et dans *regressus*, 6e l. J'ai indiqué plus haut, à propos du groupe *eri*, la liaison *ri*. On trouvera un autre exemple dans *parisius*, 7e l.

Le *t* donne naissance à un grand nombre de ligatures. Sa forme se modifie alors beaucoup et il rappelle un 8 retourné et incliné à gauche. Voici les ligatures les plus fréquentes : *ta*, dans *pernicitate*, 9e l., dans *pectavis*, 12e l. ; *te*, dans [*civita*]*tem*, au commencement de la 3e l., dans *inquietantem*, 3e l., dans *pernicitate*, 9e l. ; *ti*, dans *intentio*, 6e l., dans *peccatis*, 9e l., dans *persecutionis*, 19e l. ; *tr*, dans *patrem*, 5e l., et *utrosque*, 8e l. Le redoublement du *t* peut être observé dans *mittit*, 23e l. et 27e l.

L'*u* est souvent suscrit, comme dans *cervum*, 4e l. ; dans *quam*, 19e l., et *mandatum*, 26e l.

La dernière lettre de la 3e l. et de la 6e l. est un *y*. C'est comme un petit *u* surmonté d'un point.

Nous avons insisté longuement sur l'écriture minuscule mérovingienne. Mais elle est, parmi les écritures du moyen âge, une de celles qui présentent le plus grand nombre de difficultés. Nous croyons que quiconque aura lu, avec attention et à plusieurs reprises, la page du manuscrit de Grégoire de Tours que nous venons d'examiner, et aura étudié les combinaisons de lettres que nous avons signalées, pourra ensuite déchiffrer assez rapidement les manuscrits en minuscule mérovingienne.

L'*Album paléographique*, publié par la Société de l'Ecole des Chartes, renferme (pl. 12) le fac-similé et la transcription d'une autre page du même manuscrit de Grégoire de Tours.

La minuscule à laquelle on a eu recours pour écrire sur de petites bandes de parchemin les authentiques de reliques est très voisine de celle que nous venons d'étudier. M. Delisle a publié des *authentiques de reliques de l'époque mérovingienne découvertes à Vergy*, dans les *Mélanges* de l'Ecole de Rome, t. IV (1884), p. 3 et pl. I. Il faut en rapprocher l'authentique de saint Monulfe, évêque de Maestricht, reproduite sur la planche I du *Musée des Archives départementales*.

Nous avons terminé l'examen des écritures employées dans les livres du VIe au VIIIe siècle. Surtout pour les temps les plus anciens, on trouve des manuscrits écrits tout entiers, sinon par une même main, au moins en une seule espèce de caractères. Mais le plus souvent, aux VIIe et VIIIe siècles, un même manuscrit renferme plusieurs sortes d'écriture ; l'onciale, la cursive, la minuscule s'y entremêlent ou s'y succèdent, comme dans le manuscrit d'Eugyppius déjà cité. Ce n'est pas, comme l'a remarqué


CORONICO
57

M. Delisle, qu'on ait voulu distinguer entre elles les différentes parties du texte; mais, lorsqu'on désirait qu'un manuscrit fût rapidement copié, on y faisait travailler concurremment sur des cahiers différents plusieurs copistes qui employaient chacun l'écriture qui lui était la plus familière.

§ 6. — *De l'écriture des actes.*

Dans les actes, la seule écriture dont on ait fait usage pendant la période mérovingienne est une minuscule très chargée de ligatures et qui ne diffère de celle du manuscrit de Grégoire de Tours, dont nous avons donné un fac-similé, qu'en ce qu'elle est composée de caractères plus hauts et plus grêles.

Les actes privés de l'époque mérovingienne sont très rares. Quant aux actes royaux ou diplômes, trente-sept seulement nous sont parvenus en expéditions originales; ils sont tous aux Archives nationales, sauf un seul qui est conservé à la Bibliothèque nationale[1]. Celui-ci est exposé dans la galerie des chartes sous le nº 378; il émane de la chancellerie de Childebert III et est daté du 3 avril 696.

Les diplômes mérovingiens sont écrits les uns sur papyrus, les autres sur parchemin. La première ligne, qui est généralement en caractères allongés, est précédée d'un monogramme composé des deux premières lettres

1. Je dois mentionner aussi un diplôme sur parchemin de Thierry III, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Gand, et dont le fac-similé a été publié dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique*, t. LII, année 1878. Je n'ose pas affirmer que ce soit un original.

grecques du nom du Christ, X et P; c'est ce qu'on appelle l'invocation tachygraphique ou chrisme.

Les rois mérovingiens signaient les actes les plus importants. Ils faisaient précéder leur nom d'une croix à laquelle sont quelquefois joints les mots *in nomine Christi* écrits en notes tironiennes. La signature du référendaire, ainsi formulée : *Beroaldus obtulit*, est précédée d'un chrisme et suivie d'un paraphe, quelquefois mêlé de notes tironiennes. Plus bas se trouve la date.

Les actes de l'époque mérovingienne ont été reproduits en fac-similés dans la publication de Letronne, intitulée *Diplômes et chartes de l'époque mérovingienne sur papyrus et sur vélin*, Paris, s. d., in-fol., et dans l'atlas qui accompagne les *Monuments historiques* de Jules Tardif et qui a pour titre *Fac-simile des chartes et diplômes mérovingiens et carlovingiens*, Paris, 1866, in-fol. L'administration des Archives nationales prépare en ce moment un recueil de fac-similés héliographiques de tous les diplômes mérovingiens conservés dans cet établissement.

§ 7. — *Ecritures étrangères à la France, dites* nationales.

On désigne sous le nom d'*écritures nationales* diverses sortes d'écritures minuscules employées en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Irlande, du VIIe au XIIe siècle. Ce nom leur a été donné parce qu'on les considérait jadis comme des inventions des peuples barbares qui se sont établis dans les limites de l'empire romain. Il est aujourd'hui reconnu que les écritures dites *mérovingienne*, *lombardique*, *wisigothique*, *anglo-saxonne*, ont toutes pour origine commune l'écriture latine et

plus spécialement la cursive. Au reste, ces diverses écritures ne sont pas essentiellement différentes les unes des autres. On peut, avec Wattenbach, conserver ces noms de *mérovingienne*, *lombardique*, etc., car ils servent à répartir en divers groupes les minuscules usitées pendant le haut moyen âge dans les pays qu'occupèrent les Francs, les Lombards, les Wisigoths, les Anglo-Saxons. Mais il faut prendre garde que ces appellations n'ont, comme l'a remarqué le professeur Paoli, qu'une signification géographique, et n'impliquent pas du tout que les peuples dont elles rappellent les noms aient eu part à leur formation. De plus si ces écritures tirent leurs noms des peuples sur le territoire desquels elles ont été le plus usitées, leur emploi n'a pas été exclusivement réservé à une région nettement limitée; ainsi l'on trouve des manuscrits en écriture dite lombardique confectionnés en France. Nous avons déjà parlé de la minuscule mérovingienne. Si nous disons ici quelques mots des écritures étrangères à la France, c'est que nos bibliothèques et archives en contiennent d'assez nombreux exemples et que l'une d'entre elles, l'écriture anglo-saxonne, a eu une certaine influence sur la formation de la minuscule caroline.

ÉCRITURE LOMBARDIQUE

On désigne sous le nom de lombardique une écriture dont le centre de rayonnement fut l'abbaye de Corbie et dont l'influence se fit sentir jusque dans les monastères de l'Italie septentrionale.

L'exemple que nous en donnons sur notre pl. II, n° 2, est tiré du manuscrit latin 3836 de la Bibliothèque

nationale. C'est un exemplaire de la Collection canonique de Denys le Petit, dont on peut rapporter la transcription au VIII[e] siècle. Les deux premières lignes, en capitale mêlée d'onciale, sont tracées à l'encre rouge. La lettrine Є, formée par l'assemblage d'un poisson et de deux oiseaux, est jaune avec mouchetures vertes et rouges.

« (ligne 1). Data XII kal. Aug*usti*, Florentio et Dionisio cons*ulibus*. (2) Cælestinus universis episcopis p*er* Biennensi*m* provintia*m* constitutus. (3) Cuperemus quidem de vestrarum ecclesiarum ita ordinatione gaudi-(4)-re ut congratularemur potius de profectu quam aliquid admissum (5) contra disciplina ecclesiastica doleremus. Ad nostram enim læticia*m* (6) et bene facta perveniunt et meroris aculeis nos quæ fuerint male (7) facta conpungunt, nec silere possumus dum hoc ab inlicitis revocemus aut... »

La Bibliothèque nationale possède entre autres manuscrits en écriture lombardique une collection de canons du VIII[e] ou du IX[e] siècle (latin 8921), un commentaire de saint Jérôme sur Ezéchiel (IX[e] s., lat. 12155), l'Hexaméron de saint Ambroise (IX[e] s., lat. 12135), les poésies de Fortunat (IX[e] s., lat. 13048), tous manuscrits exposés dans la galerie Mazarine sous les n[os] 134 à 137.

La minuscule employée en Italie au VII[e] siècle ne diffère pas beaucoup de la minuscule mérovingienne. Ce n'est qu'à partir du IX[e] siècle qu'elle a des caractères bien distincts, qui sont nettement accusés dans les manuscrits du Mont-Cassin et de la Cava.

Dès 1231, Frédéric II avait décrété l'abolition de cette espèce d'écriture; on ne devait plus employer dans la chancellerie du royaume de Naples que la minuscule française ; toutefois, la lombardique persista dans les manu-

1

2

DATA XII. KAL. AUG. FLORENTIO ET DI

CAELESTINUS UNIVERSIS EPISCOPIS P

1 — ECRITURE de la CHAN(

2 — ECRITURE LOMBARDIQ

NISIO CONSS · NON

IGNENSI PROUINTIA CONSTITUTUS.

LLERIE PONTIFICALE

E

scrits jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Le dernier exemple qui en ait été jusqu'ici signalé est un commentaire de la règle de saint Benoit, par Bernard, abbé du Mont-Cassin de 1264 à 1282; on en trouvera un fac-similé dans l'ouvrage de Piscicelli-Taeggi intitulé : *Paleografia artistica di Montecassino*, tav. 53, et dans la *Scrittura in Italia fino a Carlomagno*, par Foucard (1878).

Mais l'écriture lombardique proprement dite nous intéresse particulièrement parce qu'une de ses variétés a été en usage dans la chancellerie pontificale jusqu'au commencement du XIIe siècle. Toutefois, dès la fin du siècle précédent, la minuscule française apparaît dans les bulles d'Urbain II et de Pascal II. On trouvera des fac-similés de bulles dans l'ouvrage de Pflugk-Harttung, *Specimina selecta chartarum pontificum romanorum*, Stuttgard, 1885, in-fol. Des fac-similés des registres de la chancellerie pontificale au XIIIe siècle ont été donnés dans l'Atlas intitulé : *Specimina palæographica regestorum romanorum pontificum*, Rome, 1888, in-fol., publié sous la direction du Père Denifle.

L'écriture francaise resta en usage dans la chancellerie pontificale jusqu'au XVIe siècle, presque sans altération.

ÉCRITURE WISIGOTHIQUE

Une écriture peu lisible et manquant d'élégance marque le passage de la cursive romaine à l'écriture dite wisigothique; on en trouvera un exemple dans un manuscrit du VIIIe siècle, reproduit par Ewald et Loewe, *Exempla scripturæ visigoticæ*, Heidelberg, 1883, in-fol.,

pl. II et III. L'écriture wisigothique atteignit son apogée au IXe siècle.

La célébrité de l'école calligraphique de Tolède lui a fait donner le nom de *littera toletana*. La Bibliothèque nationale possède, entre autres manuscrits d'écriture wisigothique, les lois des Wisigoths du VIIIe siècle (lat. 4667, galerie Mazarine, n° 153), un exemplaire du livre de saint Ildefonse sur la sainte Vierge, copié par Gomès, moine de Saint-Martin d'Albelda, et rapporté d'Espagne, en 951, par Gotiscalc, évêque du Puy (*Paléographie universelle*, pl. CCVI; Delisle, pl. XXXI, n° 4), et 16 manuscrits provenant de l'abbaye de Silos. L'un des plus célèbres parmi ces derniers est le livre liturgique intitulé *Liber Comicum*; il est un peu antérieur à l'année 1067 (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 2171, galerie Mazarine, arm. XII, n° 155). M. Delisle a consacré une notice aux manuscrits de Silos dans ses *Mélanges de Paléographie*, p. 53-116.

L'exemple d'écriture wisigothiqne donné sur notre pl. III, n° 2, est emprunté au manuscrit lat. 4667 (fol. 80) de la Bibliothèque nationale, cité plus haut.

« (ligne 1) Si ancilla v*e*l serbus, in fraude fortasse d*omi*nor*um*, infa*n*tem expo-(2)-suerint, et ipsis insciis, infa*n*tem projecerint, infans cu*m* fuerit (3) nutritus tertia*m* partem pretii nutritor accipiat; ita ut ju-(4)-ret aut probet d*ominu*s se quod serbi sui infantem exposu-(5)-erint ignorasse. Si vero conciis d*omi*nis infans probatur (6) fuisse jactatus, i*n* ejus potestate qui nutribit p*er*maneat.

(7) III. Qui a parentib*us* infantulu*m* acceperit nutriet dum qua*n*-(8)-tum mercedis pro nutritione accipiat pre-

ECRITURES ANGLO-

1

2

[...]AXONNE et WISIGOTHIQUE

mium. (9) Si quis a parentibus infantulum acceperit nutriendum..... » (*Lex Wisigothorum*, l. IV, tit. IV, §§ 2 et 3.)

Le titre du § III, c'est-à-dire les lignes 7 et 8, est écrit à l'encre rouge.

Si nous en croyons Rodrigue de Tolède (*De rebus Hispaniæ*, lib. VI, cap. 29), un concile tenu à Léon vers l'an 1080 et présidé par le cardinal Renerius, légat de l'Église romaine, et par Bernard, archevêque de Tolède, ordonna à tous les scribes d'abandonner l'écriture wisigothique pour ne plus faire usage que de l'écriture française. Cette révolution graphique était le résultat nécessaire de la révolution liturgique qui triomphait grâce aux efforts de Grégoire VII et des moines clunisiens; ces derniers avaient apporté en Espagne des livres français et c'est la minuscule française qu'ils employèrent naturellement dans les nouveaux livres liturgiques qu'ils furent chargés de transcrire.

L'écriture wisigothique ne disparut pas en un jour; l'archevêque Bernard, qui aurait présidé le concile de Léon, continua lui-même à s'en servir. On en trouve encore des traces en Galice au XIIIe siècle. Il est bon de rappeler qu'en Catalogne, l'écriture wisigothique avait été abandonnée dès le milieu du Xe siècle.

Outre l'ouvrage d'Ewald cité plus haut, on pourra consulter sur l'écriture wisigothique : Terreros, *Paleografia española*, 1758, in-4°; P. Andres Merino, *Escuela paleographica*, Madrid, 1780, in-fol.; Delgràs, *Compendio di paleografía espanola*, Madrid, 1857; Muñoz y Rivero, *Manual de paleografía diplomática española de los siglos XII al XVII*, Madrid, 1880, in-8°, et 2e édit. s. d.; Morel-Fatio, compte rendu de l'ouvrage précé-

dent dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLII, p. 70 Muñoz y Rivero *Paleografía visigoda*, Madrid, 1881, in-8°.

ÉCRITURES IRLANDAISE ET ANGLO-SAXONNE

La calligraphie fut particulièrement cultivée en Irlande, dès le VIe siècle; il se forma dans ce pays des écritures ayant un caractère propre, mais qui, comme le remarque Wattenbach, présentent avec les écritures nationales énumérées jusqu'ici cette différence essentielle qu'elles ne sont pas sorties de la cursive romaine. Les habitants de l'Irlande se nommant *Scotti*, cette écriture a été appelée plus tard *scriptura scottica*. Les Irlandais ont employé, d'après Wattenbach, deux sortes d'écritures : une grande demi-onciale ronde réservée aux livres liturgiques, et une petite écriture pointue qu'on peut appeler cursive, n'ayant avec la cursive romaine aucun rapport; cette dernière resta longtemps en usage, spécialement pour écrire l'irlandais; on en trouvera toute une série d'exemples dans Eug. O' Curry, *Lectures on the Manuscript Materials of ancient Irish History*, Dublin, 1861. Les autres ouvrages à consulter sur la paléographie irlandaise sont : Astle, *The origin and progress of writing*, 1783 et 1803; Westwood, *Palæographia sacra pictoria*, 1868; *Fac-similes of national manuscripts of Ireland*, 1874-1884, 5 vol. in-fol.

Les Irlandais furent très habiles à orner les manuscrits soit de miniatures, soit de lettres majuscules; ces grandes lettres sont souvent contournées de la façon la plus bizarre, avec des entrelacs, des spirales; elles se terminent souvent en têtes de poisson ou d'oiseau. Des

rangées de points rouges suivant les contours des lettres majuscules sont encore un ornement caractéristique des manuscrits irlandais.

L'écriture anglo-saxonne est le produit de deux facteurs, l'écriture romaine et l'écriture irlandaise. Les Anglo-Saxons ont cherché leurs modèles à la fois dans les manuscrits latins apportés par les missionnaires venus de Rome, et dans les mannscrits irlandais. Cette écriture présente des variétés plus ou moins voisines de l'écriture irlandaise; il y a des manuscrits dont on ne peut dire s'ils sont anglo-saxons ou irlandais. C'est aux Irlandais que les scribes anglo-saxons ont emprunté les lettres initiales ornées extérieurement de points rouges. On trouvera à la Bibliothèque nationale, dans la galerie Mazarine, divers manuscrits anglo-saxons, spécialement le Pontifical de saint Dunstan, de la fin du xe siècle (lat. 643, gal. Maz., n° 158); le Pontifical d'Egbert, archevêque d'York, du xe ou xie siècle (lat. 10575, gal. Maz., n° 159); un Bénédictionnaire du xie siècle (lat. 987, gal. Maz., n° 160.)

L'écriture anglo-saxonne ne survécut guère à la conquête normande. On trouvera des exemples d'écriture anglo-saxonne dans l'ouvrage de Westwood déjà cité, dans l'atlas de la Société paléographique et dans *Appendix to reports from the Commissioners appointed by His Majesty..... respecting the public records of the Kingdom*, etc. Londres, 1819, in-fol. (86 planches de fac-similés gravés, documents du xiie au xvie siècle.)

Fac-similes of ancient charters in the British Museum published by order of the trustees. Londres, 1873-1878, 4 parties, in-fol. (photogravure).

Fac-similes of anglo-saxon manuscripts photozincograved by command of Her Majesty Queen Victoria, publ. par les soins de l'*Ordnance survey office*. Southampton, 1878-1884, 3 vol. in-fol.

Fac-similes of national manuscripts from William the Conqueror to queen Anne. Londres, 1865-1868, 4 vol. in-fol.

Fac-similes of national manuscripts of Scotland, publ. par l'*Ordnance survey office*. Southampton, 1867, 3 vol. in-fol. (zincographie).

Les cinq lignes reproduites ici sur la pl. III, n° 1, sont tirées d'un évangéliaire du VIIIe siècle, en écriture irlandaise ou hiberno-saxonne. M. Delisle a consacré une notice à ce manuscrit dans le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. 7 (fac-similé, pl. VI, n° 1). Ce livre est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le n° 1587 des nouvelles acquisitions latines.

« Math*æus*. (ligne 1) discendit de celo et accidens revolvit lapidem et sedebat (2) super eum; erat *autem* aspectus ejus sicut fulgor et vestimen-(3)-ta ejus candidum sicut nix. Pre timore *autem* ejus exterriti sunt (4) custodes et facti sunt velut mortui. Respondens *autem* angelus (5) dixit mulierib*us* : Nolite timere vos ; scio e*nim* quod Jh*esu*m Chr*istu*m qui cru[cifixus]... » (Math., XXVIII, 2).

Le titre courant placé dans la marge supérieure *Math.* est en rouge. Les lettres *Pro timo* à la 3e ligne, sont pochées alternativement de rouge et de jaune. On remarquera l'abréviation du mot *autem* aux lignes 2, 3 et 4, particulière aux manuscrits irlandais, et aussi l'abréviation d'*enim* à la 5e ligne.

Les moines irlandais et anglo-saxons, appelés sur le

continent par Charlemagne pour relever l'étude des lettres dans les monastères, ne contribuèrent pas peu à la réforme calligraphique du IXe siècle et à la naissance de la minuscule caroline dont la fortune devait être si prodigieuse et qui, sous le nom d'écriture française, supplanta au XIIe siècle, en Europe, tous les autres genres d'écriture.

CHAPITRE II

ABRÉVIATIONS

Les scribes de l'antiquité et du moyen âge, soit qu'ils aient voulu gagner du temps, soit qu'ils aient voulu épargner le papyrus ou le parchemin, soit même dans ce double but, ont eu recours, pour réduire l'écriture, à divers procédés qui constituent l'art d'écrire par abréviations.

Nous avons pu étudier les écritures antérieures au IXe siècle, sans nous préoccuper des abréviations, mais à partir de l'époque carolingienne, les abréviations se multiplient à ce point que les fac-similés d'écriture que nous donnerons deviendraient incompréhensibles pour nos lecteurs si nous n'avions exposé auparavant les divers modes d'abréviation employés au moyen âge, soit dans les textes latins, soit dans les textes français. Remarquons tout de suite que, lorsqu'on se mit au XIIIe siècle à rédiger les actes en français ou à transcrire des poésies françaises, les scribes transportèrent dans la graphie francaises les habitudes de la graphie latine ; les mêmes signes d'abréviation furent conservés ; c'est à peine si la valeur de quelques-uns fut modifiée.

Nous donnerons d'abord quelques notions de la tachygraphie romaine qui a exercé une influence sur le système abréviatif du moyen âge. Nous passerons ensuite à l'étude des abréviations :

1° Par sigles ;
2° Par contraction ;
3° Par lettres suscrites ;
4° Par suspension ;
5° Par signes spéciaux.

§ 1. — *Notes tironiennes.*

On attribue à Tiron, affranchi de Cicéron, l'invention de la tachygraphie latine connue sous le nom de *notes tironiennes*. Ce n'est pas une écriture conventionnelle, mais une écriture littérale, c'est-à-dire que ses éléments sont les lettres de l'alphabet majuscule latin, mais tronquées, liées, modifiées en vue d'une très grande rapidité. Jean Trithème, dans sa *Polygraphia*, publiée en 1518, a recueilli trente notes tirées d'un psautier[1]. Grüter, en 1603, a donné un glossaire plus complet intitulé *Notae Romanorum veterum*.

Mais Carpentier, qui publia en 1747 un formulaire conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous le numéro latin 2718, et où les notes sont accompagnées de leur transcription en caractères ordinaires, est le premier savant qui ait cherché à les déchiffrer. Son livre

1. *Polygraphiæ libri sex Joannis Trithemii*, s. l. (Oppenhemii), 1518, petit in-fol. Les notes tironiennes sont dans le sixième livre.

est intitulé : *Alphabetum tironianum seu notas Tironis explicandi methodus*, Paris, 1745, in-fol.

Le manuscrit de Paris, lat. 2718, qui renferme un recueil de formules, un capitulaire de Louis le Pieux et un traité de saint Jean Chrysostôme, a été reproduit en phototypie par Schmitz : *Monumenta tachygraphica codicis Parisiensis lat.* 2718 *transcripsit, adnotavit, edidit* Guil. Schmitz ; Hannover, 1882-83, in-4°. Au commencement de notre siècle (1817), Kopp a exposé scientifiquement les lois et le système des notes tironiennes. Le premier volume de sa *Palæographia critica*, consacré à l'étude de la tachygraphie des anciens, est resté l'ouvrage capital sur cette matière. Il a été complété par Jules Tardif dans son : *Mémoire sur les notes tironiennes*, inséré dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, 2e série, t. III (1854), p. 104. Les récents travaux de Schmitz ont été réunis dans un volume intitulé *Beiträge zur lat. Sprach-und Literaturkunde*, Leipzig, 1877, p. 179. A côté de la reproduction phototypique du manuscrit de Paris, nous signalerons la reproduction autographique du psautier de Wolfenbüttel, par le docteur Lehmann : *Das Tironische Psalterium der Wolfenbütteler Bibliothek*, Leipzig, 1885, in-8°. Les manuscrits littéraires écrits, en totalité ou en partie, en notes tironiennes sont peu nombreux. On en trouvera la liste dans *Exercitationes palæographicas in Bibliotheca Universitatis Lugduno-Batavæ instaurandas iterum indicit* S. G. de Vries (Leyde, 1890, in-8°).

Ce genre d'écriture n'a guère été employé du VIIIe au XIe siècle que pour les corrections de manuscrits comme aussi pour les remarques marginales.

Les souscriptions de plusieurs diplômes mérovingiens renferment des notes tironiennes ; M. d'Arbois de Jubainville en a donné la liste au tome XLI de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, p. 85, en même temps qu'il a reproduit les lectures proposées pour quelques-unes d'entre elles par Kopp et Jules Tardif. M. Julien Havet est parvenu à en déchiffrer quelques autres (*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, t. XLVI, p. 720).

Ces notes sont un témoignage du rôle important que jouait le maire du palais au VIIe siècle. Car on lit, à la suite de la souscription du chancelier, des mentions comme celles-ci : « *Ordinante Ebroino*, *majore domus*, » « *Ordinante Pippino majore domus*. »

La connaissance des notes tironiennes était courante chez les notaires du IXe siècle. Elle ne tarda pas à se perdre dans la France orientale tandis qu'elle persista à l'Ouest. M. de Grandmaison en a constaté l'emploi dans un grand nombre de chartes écrites à Tours, au Xe siècle, et même jusque dans les premières années du XIe siècle. C'est surtout dans les formules de souscription qu'on les rencontre. Ainsi, dans une charte de Teotolon, archevêque de Tours, de l'an 940, la formule : « miseratione omnipotentis Dei Turonorum humilis archiepiscopus manu propria huic auctoritati subscripsi, » qui suit le nom de Teotolon, écrit Θηωθωλω, est en notes tironiennes. Certains notaires, il est vrai, employaient cette sorte d'écriture sans la comprendre. Dans une charte de Mainard, évêque du Mans de 948 à 968, les noms des témoins sont précédés du mot *subscripsit* écrit en notes tironiennes, et cependant les noms sont au génitif, comme si le notaire avait mis *signum*.

Un autre système de tachygraphie, dont M. Julien Havet a le premier déterminé les règles, fut employé en Italie à la fin du xe siècle et dans les premières années du xie siècle. Cette écriture se compose de caractères syllabiques, c'est-à-dire que pour écrire un mot il faut autant de caractères que le mot a de syllabes, sauf pour un très petit nombre de mots pour lesquels il existe un système d'abréviation particulier. Tous les monuments de cette tachygraphie, jusqu'ici signalés, sont d'origine italienne, sauf les lettres de Gerbert; mais on doit remarquer que ce personnage, ayant séjourné à plusieurs reprises dans la péninsule, avait pu être initié à ce système d'écriture par des notaires italiens. Voy. Havet (J.) *L'écriture secrète de Gerbert* et *La tachygraphie italienne du Xe siècle*. Paris, Imp. nat., 1887, in-8°. (Extraits des *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, t. XV, 4e série.)

§ 2. — *Abréviations par sigles.*

On appelle sigle une lettre isolée qui représente le mot dont elle est l'initiale.

Les sigles ont été surtout employés dans les inscriptions latines. Les formules sont généralement représentées par une série de sigles :

MP = *millia pass.*
DDPP = *decurionum decreto pecunia publica.*
VSLM = *votum solvit libens merito.*

Les sigles redoublés indiquent souvent le pluriel :

DDNN = *domini nostri.*

Dans les manuscrits ecclésiastiques antérieurs au x[e] siècle, on trouve souvent entre autres sigles :

FF = *fratres*.
SS = *sancti*.

Mais on peut dire qu'en général les sigles ont été assez peu employés par les scribes du moyen âge. Nous ne saurions en effet ranger parmi les sigles les lettres initiales accompagnées d'un signe abréviatif.

Cependant les scribes des chancelleries du XIII[e] siècle, spécialement ceux de la chancellerie pontificale, ont fait un fréquent usage des sigles pour la transcription des formules dans les registres.

Voici quelques exemples tirés des registres pontificaux du XIII[e] siècle [1] :

a. s. = *apostolica scripta* dans la formule *per apostolica scripta mandamus*.
e. m. = *eundem modum* dans la formule *in eundem modum*.
f. n. = *fratre* ou *fratri nostro*.
f. u. = *fraternitati vestre*.
s. = *scripti* dans la formule *presentis scripti patrocinio communimus*.

1. Voyez R.-A. de la Braña, *Siglos y abreviaturas latinas que se usan en los documentos pontificios*, Léon, 1884, in-8°. Rodenberg a donné une liste des formules le plus fréquemment employées par les notaires de la chancellerie pontificale, dans *Epistolæ sæculi XIII e regestis pontificum romanorum selectæ*, t. I, p. 25. Berlin, 1883, in-4°. (*Monumenta Germaniæ historica*.)

Dans la période post-carolingienne, les noms propres sont souvent abrégés par sigles ; on ne saurait indiquer la valeur de ces sigles, car W., par exemple, peut signifier *Wido* aussi bien que *Willelmus*.

Les sigles sont ordinairement placés entre deux points.

Quand une lettre était adressée à un fonctionnaire en raison de ses fonctions et non pas de sa personne, souvent son nom n'était pas exprimé. Dans certaines chancelleries, on le remplaçait par deux points ; c'était un usage constant à Rome au XIIIe siècle. Un grand nombre de bulles débutent par des adresses analogues à celle-ci : « *Gregorius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri .. episcopo Parisiensi, salutem et apostolicam benedictionem.* » Cela veut dire que le pape écrit non pas à tel ou tel évêque de Paris, mais à l'évêque de Paris quelle que soit la personne qui occupe le siège épiscopal.

Les manuscrits théologiques sont remplis de sigles dont la signification ne peut être déterminée que par le sens du contexte.

De même les jurisconsultes ont fait, dès avant le IXe siècle, un usage très étendu de ce mode d'abréviation. Il faut consulter à ce sujet Mommsen, *Notarum laterculi*, dans le 4e volume du *Corpus grammaticorum latinorum*, Leipzig, 1864.

Dans les *monstres* de chevaliers des XIVe et XVe siècles, c'est-à-dire dans les procès-verbaux où étaient consignés les noms des gens d'armes et la couleur de leurs chevaux, les sigles *q. c. j.* signifient *queue, cringne, jambes.*

Le petit dictionnaire des abréviations placé à la fin de ce volume contient l'interprétation des sigles les plus usités au moyen âge.

§ 3. — *Abréviations par contraction.*

Nous appelons abréviations par contraction celles que certains paléographes appellent abréviations par suppression de lettres ou encore sigles composés.

Ce mode d'abréviation consiste dans la suppression, à l'intérieur du mot, d'une ou plusieurs lettres.

Un signe, qui d'ordinaire consiste en un trait horizontal placé au dessus du mot abrégé, avertit le lecteur qu'il y a suppression de lettres.

Dans les abréviations par contraction les plus anciennes, la suppression des lettres porte toujours sur les voyelles, à moins que celles-ci ne soient initiales ou finales. Ainsi :

D$\bar{\mathrm{n}}$s = *dominus*
s$\bar{\mathrm{c}}$s = *sanctus*
e$\bar{\mathrm{p}}$s = *episcopus*
s$\bar{\mathrm{p}}$s = *spiritus*

En ce qui concerne ces deux derniers mots, le plus souvent l'*s* final est figuré par un *c*, c'est-à-dire par un sigma grec de forme lunaire.

Par imitation, on a étendu l'emploi de cet *s* en forme de *c*. On trouve :

$\overline{\mathrm{tpc}}$ = *tempus*
o$\overline{\mathrm{mp}}$c = *omnipotens*

L'usage des lettres grecques se conserva dans les manuscrits latins pour exprimer *Jesus Christus*. Les manuscrits en lettres capitales donnent



Puis les scribes ne comprenant plus la valeur de l'H le remplacèrent dans l'écriture minuscule par un *h*.

On eut pendant tout le moyen âge

ihs ou ihc. xpc

Souvent une voyelle seule est laissée de côté comme dans :

angli	= *angeli*	mlti	= *multi*
apd	= *apud*	siml	= *simul*
bēn	= *bene*	tli	= *tali*
-blis	= *-bilis*	-tm	= *tum*
-dm	= *-dum*	-tō	= *-tio*
fclt	= *facit*	ūl	= *vel*

Pour certains mots, la première et la dernière lettre étaient seules conservées, comme :

ca	= *causa*	nc	= *nunc*
ds	= *deus*	no	= *numero*
ee	= *esse*	nr	= *noster*
fr	= *frater*	pr	= *pater*
hc	= *hoc*	qo	= *questio*
ho	= *homo*	ro	= *ratio*
io	= *ideo*	tm	= *tum*
mr	= *mater* et *martyr*	tn	= *tamen*
ms	= *minus*		

La contraction ne s'applique quelquefois qu'à la fin du mot. Ainsi la syllabe *sunt* s'abrège *s̅t*, dans :

ins̅t̅ = *insunt*

supers̅t̅ = *supersunt*

La terminaison *runt* s'abrège *r̅t̅* dans :

dixer̅t̅ = *dixerunt*

fuer̅t̅ = *fuerunt*

La terminaison *liter* s'abrège ƚr dans :

aƚr = *aliter*

pluraƚr = *pluraliter*

Enfin, on trouve quelquefois :

-c̅t̅ = *-cunt*

La finale *atio* s'abrège par *a̅o̅*, et les finales *atione* et *ione* par *o̅e̅*.

Ainsi :

genera̅o̅ = *generatio*

oro̅e̅ = *oratione*

oro̅e̅s = *orationes*

r̅a̅o̅e̅ = *ratione*

recept̅o̅e̅ = *receptione*

D'une façon analogue, la terminaison *ation* si fréquente en français est remplacée par les lettres *a̅o̅n*.

Ainsi :

obliga̅o̅n = *obligation*

Dans les substantifs, adjectifs ou verbes abrégés par

contraction, les désinences sont toujours conservées. Voici un exemple de déclinaison d'un adjectif abrégé par contraction :

Singulier

MASCULIN		FÉMININ	NEUTRE
$\overline{\text{scs}}$	= *sanctus*	$\overline{\text{sca}}$	$\overline{\text{scm}}$
$\overline{\text{sci}}$	= *sancti*	$\overline{\text{scæ}}$ (*ou* $\overline{\text{sce}}$)	$\overline{\text{sci}}$
$\overline{\text{sco}}$	= *sancto*	$\overline{\text{scæ}}$ (*ou* $\overline{\text{sce}}$)	$\overline{\text{sco}}$
$\overline{\text{scm}}$	= *sanctum*	$\overline{\text{scam}}$	$\overline{\text{scm}}$
$\overline{\text{sce}}$	= *sancte*	$\overline{\text{sca}}$	$\overline{\text{scm}}$
$\overline{\text{sco}}$	= *sancto*	$\overline{\text{sca}}$	$\overline{\text{sco}}$

Pluriel

$\overline{\text{sci}}$	= *sancti*	$\overline{\text{scæ}}$ (*ou* $\overline{\text{sce}}$)	$\overline{\text{sca}}$
$\overline{\text{sco}}$rum	= *sanctorum*	$\overline{\text{sca}}$rum	$\overline{\text{sco}}$rum
$\overline{\text{scis}}$	= *sanctis*	$\overline{\text{scis}}$	$\overline{\text{scis}}$
$\overline{\text{scos}}$	= *sanctos*	$\overline{\text{scas}}$	$\overline{\text{sca}}$
$\overline{\text{sci}}$	= *sancti*	$\overline{\text{scæ}}$ (*ou* $\overline{\text{sce}}$)	$\overline{\text{sca}}$
$\overline{\text{scis}}$	= *sanctis*	$\overline{\text{scis}}$	$\overline{\text{scis}}$

Cette façon d'abréger par contraction fut pratiquée dans les manuscrits en langue française. Généralement les abréviations des mots français sont calquées sur celles des mots latins qui leur correspondent.

Ainsi :

LATIN		FRANÇAIS	
$\overline{\text{lras}}$	= *litteras*	$\overline{\text{lres}}$	= *lettres*
$\overline{\text{pntes}}$	= *presentes*	$\overline{\text{pntes}}$	= *présentes*
$\overline{\text{nre}}$	= *nostre* (pour *nostræ*)	$\overline{\text{nre}}$	= *nostre*
$\overline{\text{dce}}$	= *dicte* (pour *dictæ*)	$\overline{\text{dce}}$	= *dicte*
$\overline{\text{bn}}$	= *bene*	$\overline{\text{bn}}$	= *bien*
$\overline{\text{fre}}$	= *fratre*	$\overline{\text{fre}}$	= *frère*

L'application des abréviations latines à la notation de sons français est une source d'embarras continuels pour les éditeurs de textes français. L'on pourra rencontrer le participe féminin *dite* abrégé *dce* par un scribe qui, lorsqu'il écrit le mot en toutes lettres, lui donne la forme correcte *dite*. Aussi, lorsqu'on publie un document français et qu'on n'a pas la compétence nécessaire pour en établir l'orthographe, est-il bon d'en reproduire les abréviations ou d'imprimer en italiques les lettres qui sont remplacées par des signes abréviatifs. C'est là le seul moyen de fournir aux historiens de notre langue des matériaux dont ils puissent tirer parti. Du reste l'usage abusif des abréviations latines dans les manuscrits français a eu sur l'orthographe française une grande influence. *Mlt* qui en latin se lisait *multum* doit se lire en français *mout*; mais la présence de l'*l* dans cette abréviation a amené l'introduction dans le mot français d'un *l* adventice et donné naissance à l'orthographe *moult*.

§ 4. — *Abréviations par lettres suscrites.*

On peut appeler abréviation par lettres suscrites le

mode d'abréger qui consiste à écrire au dessus d'une lettre une autre petite lettre pour indiquer soit la suppression d'une lettre intermédiaire, soit la terminaison du mot. Mais la suscription d'une lettre n'indique pas toujours une abréviation. C'est ainsi qu'on a vu plus haut que dans la minuscule mérovingienne l'*a* et l'*u* étaient fréquemment écrits au dessus de la ligne.

Les voyelles sont plus souvent suscrites que les consonnes. Dans ce cas, *a*, *e*, *i*, *o*, *u* expriment les sons *ra*, *re*, *ri*, *ro*, *ru* ou *ar*, *er*, *ir*, *or*, *ur*. Les consonnes au dessus desquelles se placent le plus ordinairement les voyelles sont : *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *p*, *t*, *v*.

Voici quelques exemples :

$\overset{a}{\text{c}}\text{nis}$ = *carnis*

$\overset{a}{\text{p}}\text{vitas}$ = *pravitas*

$\overset{e}{\text{c}}\text{avit}$ = *creavit*

$\overset{e}{\text{p}}\text{sentes}$ = *presentes*

$\overset{i}{\text{c}}\text{ca}$ = *circa*

$\overset{i}{\text{c}}\text{men}$ = *crimen*

$\overset{i}{\text{p}}\text{cipium}$ = *principium*

$\overset{i}{\text{t}}\text{a}$ = *tria*

$\overset{i}{\text{c}}\text{cums}\overset{i}{\text{c}}\text{pti}$ = *circumscripti*

$\text{re}\overset{o}{\text{t}}$ = *retro*

$\text{in}\overset{o}{\text{t}}\text{spicere}$ = *introspicere*

$\overset{u}{\mathrm{c}}\mathrm{cis}$ = *crucis*

$\overset{u}{\mathrm{p}}\mathrm{dens}$ = *prudens*

Cependant la suscription d'une lettre indique aussi, mais plus rarement, la suppression d'une lettre autre que *r*.

Ainsi :

$\mathrm{a}\overset{o}{\mathrm{g}}\mathrm{scere}$ = *agnoscere*

Signalons aussi la signification toute spéciale des abréviations suivantes :

$\overset{a}{\mathrm{g}}$ = *erga*

$\overset{i}{\mathrm{g}}$ = *igitur*

$\overset{o}{\mathrm{g}}$ = *ergo*

L'*u* n'est jamais suscrit au *q*; car, placées au dessus de cette consonne, les autres voyelles doivent se rendre par *ua*, *ue*, *ui*, *uo*.

$\overset{a}{\mathrm{q}}$ = *qua*

$\mathrm{a}\overset{a}{\mathrm{q}}$ = *aqua*

$\overset{e}{\mathrm{q}}$ = *que*

$\overset{i}{\mathrm{q}}$ = *qui*

$\overset{o}{\mathrm{q}}\mathrm{d}$ = *quod*

Des voyelles peuvent être suscrites à d'autres voyelles ; dans ce cas, elles indiquent ordinairement la terminaison, comme dans :

$\overset{a}{\text{a}}$ = *anima*

$\overset{i}{\text{a}}$ = *alicui*

Mais on a aussi :

$\overset{i}{\text{a}}\text{qbus}$ = *aliquibus*

$\overset{o}{\text{a}}\text{d}$ = *aliquod*

Le *c* au dessus d'une autre consonne se lit *ec* ou *ic*. Ainsi :

$\overset{c}{\text{n}}$ = *nec*

$\overset{c}{\text{p}}\text{care}$ = *peccare*

$\overset{c}{\text{h}}$ = *hic*

Les consonnes *m*, *r* et *t* placées au dessus de la ligne et à la fin des mots remplacent les terminaisons *um*, *er* ou *ur*, *it*.

L'*s* s'écrit souvent au dessus de la ligne sans qu'il y ait aucune lettre supprimée.

$\text{plur}\overset{s}{\text{e}}$ = *plures*

$\text{v}\overset{s}{\text{i}}$ = *vis*

$\text{dep}\overset{s}{\text{o}}\text{cit}$ = *deposcit*

Enfin l'abréviation par suscription et l'abréviation par contraction se combinent. Dans ce procédé le mot est abrégé de la façon suivante : on conserve la lettre initiale, ou bien les deux premières lettres au dessus desquelles on écrit la dernière lettre ou les deux dernières lettres :

$\overset{ca}{ap}$ = *apostolica*
$\overset{a}{g}$ = *gratia*
$\overset{a}{p}$ = *præterea*
$\overset{a}{s}$ = *supra*
$\overset{a}{sen}$ = *senescallia*
$\overset{i}{g}$ = *Guillelmi*
$\overset{ci}{pu}$ = *publici*
$\overset{i}{s}$ = *sibi*

$\overset{i}{t}$ = *tibi*
$\overset{i}{u}$ = *ubi*
$\overset{m}{R}$ = *Raymundum*
$\overset{o}{m}$ = *modo*
$\overset{o}{u}$ = *vero*
$\overset{o}{X}$ = *Christo*
$\overset{s}{abb}$ = *abbas*
$\overset{s}{omp}$ = *omnipotens*

§ 5. — *Abréviations par suspension.*

L'abréviation par suspension est celle qui consiste à laisser un mot inachevé. Par exemple :

$\overline{an}$ = *ante*
$\overline{ap}$ = *apud*
$\overline{aut}$ = *autem*
$\overline{cap}$ = *caput* ou *capitulum*
$\overline{den}$ = *denarios*
$\overline{in}$ = *inde*
$\overline{it}$ = *item*

libr = *libras*

oct = *octobris*

sol = *solidos*

un = *unde*

Ces mots ainsi abrégés sont ordinairement surmontés d'un signe, trait horizontal ou vertical, placé à la fin du mot ; ou bien, quand la dernière lettre a une haste montante ou descendante, celle-ci est barrée transversalement. Il arrive encore qu'on barre ou qu'on boucle le pied des lettres *n* ou *m*.

On signale encore l'inachèvement du mot par un point placé après la dernière lettre.

Il est évident qu'on ne peut donner aucune règle pour la solution de ces abréviations.

Cependant les adjectifs terminés en *ensis* sont toujours écrits -*en̄*. Ainsi :

parisien̄ = *parisiensis*
parisiensi
parisiensem, etc.

Dans les documents français des xiv[e] et xv[e] siècles, où l'abréviation par suspension a été très employée, la terminaison *en̄* indique généralement un participe présent :

conten̄ = *contenant*
lieuten̄ = *lieutenant*

r̄ à la fin d'un verbe indique la terminaison *-runt*.

amar̄ = *amarunt*

Les génitifs en *orum* ou *arum* s'abrègent toujours par la suppression des lettres *um*, suppression qu'on indique en tranchant par une barre inclinée, souvent en forme de 7, le pied de l'*r*.

Mais on trouve aussi :

co*ꝝ* = *coram*

āntecesso*ꝝ* = *antecessoris*

antecessori

antecessorem, etc.

ū est souvent employé pour *-vit* :

amaū = *amavit*

Mais on doit prendre garde que *ū* a le plus souvent la valeur de *um*, comme on le verra au § suivant.

Les abréviations par suspension sont très fréquentes dans les actes français des xve et xvie siècles.

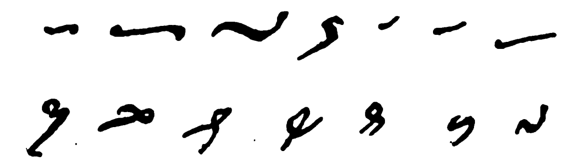
§ 6. — *Abréviations par signes spéciaux.*

Les scribes du moyen âge ont employé, pour remplacer les lettres ou les syllabes supprimées, un certain nombre de signes (*tituli*).

I

La forme normale du premier signe est celle d'un trait

horizontal. Ce trait se relève ou s'abaisse plus ou moins à ses extrémités. Dans les actes du XIe au XIIIe siècle, il a souvent la forme d'un 8 ouvert par le bas. Voici d'ailleurs divers exemples de ce signe relevés dans des manuscrits et chartes de différentes dates.



Ce signe est le plus général et le plus usité ; il a la signification la plus large. Placé au dessus d'un mot, il indique très souvent que ce mot est abrégé soit par contraction, soit par suspension, et rien de plus. Mais, non moins souvent il remplace l'*m* ou l'*n* supprimé avant ou après la lettre au dessus de laquelle il est placé.

Ces signes ne peuvent être superposés qu'à des lettres ne dépassant pas la ligne : quand il s'agit de lettres telles que *b*, *h*, *l*, on tranche la haste par un trait plus ou moins recourbé, comme on pourra s'en rendre compte en jetant les yeux sur notre dictionnaire d'abréviations.

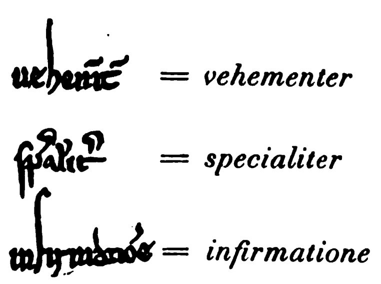
II

Le second signe, qui d'ordinaire tient lieu des syllabes *er*, *ir*, *re*, *ri*, ou même simplement de la lettre *r*, se rapproche par sa forme, du chiffre 7, comme dans les deux exemples suivants :

= *pertinere*

= *impressione*

Dans beaucoup de manuscrits les deux signes n^os I et II se confondent. Ainsi, dans le mot *vehementer*, tel qu'il est figuré ci-dessous, deux traits de même forme servent à marquer l'un l'abréviation d'*en*, l'autre l'abréviation d'*er*; de même, dans *specialiter*, deux virgules contournées sont employées l'une pour marquer l'abréviation par contraction de la première partie du mot, l'autre pour remplacer la finale *er*; enfin, dans *infirmatione*, l'*n* est indiqué par une sorte de 7.



Au xve siècle, les deux signes n^os I et II sont liés à la lettre à laquelle ils sont superposés. Ils consistent en un trait qui, partant de la tête ou quelquefois du pied de la lettre, se recourbe au dessus d'elle.

= *manière*

= *première*

III

Le signe nº III ressemble à un ꝯ.

ꝰ ꝰ ꝰ ꝯ ꝯ ꝰ ꝯ ꝯ

Cependant, dans les manuscrits les plus anciens, il a la forme d'une apostrophe. Dans certains manuscrits il a une signification générale. Ainsi on le trouve employé dans un même livre pour *ur*, *os* et *us*. Exceptionnellement au XIIᵉ siècle,

manꝯ = *manet*
sꝯ = *set*

Généralement ce signe remplace la syllabe *us*. Il a pour origine une note tironienne quand il est figuré par une apostrophe; dessiné en forme de ꝯ, il vient de la ligature d'*u* avec *s*. Ce signe est encore mis pour *os*.

Un *p* suivi de ꝯ signifie *post*.

pꝰ = *post*

Enfin, ce signe est mis pour *s* après *u* ou *o*.

annoꝰ = *annos*

Par sa forme, ce signe se confond souvent avec le signe nº V qui signifie *con* ou *cum*.

La syllabe *us* a été très anciennement abrégée par un ou deux points :

b. = } *bus*
b: = }

ou encore par un point et virgule.

Le ; se rencontre encore au XIIᵉ siècle. Ainsi, dans une charte de 1109, on trouve, pour exprimer *us*, l'emploi simultané du ; et du *9*.

A partir du XIᵉ siècle, le ; est souvent remplacé par une sorte de *z*.

Le ; et le *ȝ* sont plutôt employés après un *b*, dans les terminaisons en *bus*.

IV

Le signe nº IV, dont la forme se rapproche de celle du chiffre 2, tient la place de la syllabe *ur*.

On l'emploie indifféremment dans le corps des mots ou à la fin ; il est toujours écrit au dessus de la ligne.

Dans les documents français, ce signe est souvent mis pour *or*.



V

Le cinquième signe est celui qui, dans les manuscrits les plus anciens, a la forme d'un Ɔ retourné, et dans les manuscrits des XIIᵉ et XIIIᵉ siècles, celle d'un *9*. Il est toujours écrit sur la ligne. On l'emploie indifféremment au commencement, au milieu ou à la fin des mots.

Il signifie *con* et aussi *com*, *cum*, *cun*.

VI

Le signe nº VI a souvent, dans les manuscrits en onciale,

la figure d'un point ou de deux points ; puis les deux points ont été remplacés par un point et virgule qui, à partir du XIe siècle, se transforme souvent en une sorte de *ʒ* ou de *z*. Ce signe ne s'emploie qu'à la fin d'un mot.

Il en a été question plus haut. Nous avons dit qu'il remplaçait *us*, surtout après le *b*. (Voyez le *signe III*.)

Q suivi de ce signe signifie *que*. Ainsi :

qʒ = *que*, q°qʒ = *quoque*

Il arrive même que ce seul signe tient lieu du mot *que*. Ainsi, on trouve :

quoqʒ = *quoque*, atʒ = *atque*

Il remplace encore la syllabe *et* à la fin des mots, comme dans :

sʒ = *set* pour *sed*, habʒ = *habet*

et plus rarement *est*, comme :

prodʒ = *prodest*, prʒ = *prȩest*

Aux XVe et XVIe siècles, ce signe est usité pour *m*. Ainsi :

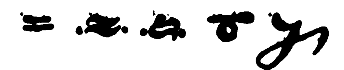
taʒ = *tam*, bonuʒ = *bonum*, iteʒ = *item*,
ecckliaʒ = *ecclesiam*

En français, il remplace quelquefois la finale *ment*.

§ 7. — *Signes conventionnels.*

Nous indiquerons ici quelques signes conventionnels employés pour suppléer des mots entiers et dont la plupart tirent leur origine des notes tironiennes.

Le mot *esse* est ordinairement abrégé $\overline{ee}$, mais aussi de la façon suivante :



Ces signes peuvent être employés dans le corps des mots. Ainsi :

= *esses*
= *esset*
= *essemus*

est l'abréviation du mot *est*. On trouve encore au xv[e] siècle :

Et s'abrège ainsi :

La ligature & de l'écriture cursive est restée employée jusqu'à nos jours pour représenter la conjonction *et*. Mais les scribes du moyen âge l'employaient, ainsi que les autres signes abréviatifs de *et*, dans le corps et à la fin des mots.

Ces divers signes surmontés d'un trait horizontal sont employés pour *etiam*.

La ligature d'*et* surmonté d'un trait horizontal peut encore, mais très rarement, signifier *eter*. Ainsi, au IXe siècle,



§ 8. — *Remarques sur quelques lettres.*

Nous réunissons dans ce paragraphe quelques lettres accompagnées de signes abréviatifs qui se rencontrent fréquemment dans les manuscrits Ces lettres figurent dans le dictionnaire qui termine ce volume. Mais il nous semble utile, en raison de leur importance, d'y insister particulièrement. Il convient de les connaître avant d'aborder la lecture des manuscrits.

ā qui régulièrement remplace les syllabes *am* ou *an* signifie exceptionnellement *aut* ou encore *annus* dans la formule ā. m̄. đ. *annos*, *menses*, *dies* ou *diebus*.

Ā = *antiphona*, qui s'abrège aussi $\overline{\text{AN}}$.

ƀ = *ber*, et quelquefois, à la fin des mots *bis*, comme dans urƀ = *urbis*, nóƀ = *nobis*.

c̄ = *con*, *cum*, et quelquefois *cen* ou *cer*. Dans les nécrologes il signifie *conversus*, et dans les calendriers *confessor*.

ē = *est*

ę = *æ* ou *œ*

La petite cédille qui est placée sous l'*e* pour remplacer l'*a* de la diphthongue *ae* était originairement un *a* cursif; on prit également l'habitude de souscrire l'*o* dans *oe*. Mais rapidement les scribes perdirent la notion de l'origine de cette abréviation, de sorte qu'on employa une cédille indifféremment pour remplacer l'*a* ou l'*o*; *ę* signifie donc, suivant les cas, *ae* ou *oe*. On rencontre des *e* cédillés déjà dans les manuscrits en onciale.

Dans les manuscrits de l'époque carolingienne, l'usage d'*ae* et d'*oe* s'est généralement conservé. Mais au xe siècle apparaît fréquemment *ę* à la place d'*ae* et d'*oe*. Dans la première moitié du xie siècle, on emploie concurremment *ae* ou *oe* et *ę*. Dans la seconde moitié du même siècle, *ę* domine. Au xiie siècle, *ae* et *oe* sont très exceptionnels ; on ne rencontre guère que *ę* et *e*.

Au xiiie siècle, les diphthongues ont complètement disparu ; c'est toujours un *e* simple qui les remplace. Ainsi le mot latin *gratiæ* peut s'écrire au xie siècle tantôt *gratiae*, tantôt *gratię* ; au xiie siècle, soit *gratię*, soit *gratie* ; au xiiie siècle, toujours *gratie*.

ff est le signe employé pour renvoyer au Digeste. Il a l'apparence de ff, mais d'après Savigny, c'était originairement un D barré.

h̄ = *hoc*

h̄ = *hæc* et *hoc*

h̄ dans les manuscrits irlandais ou anglo-saxons signifie *autem*.

h̄l̄ = *hic lege*, dans les manuscrits anté-carolingiens.

·i· = *id est*

k̄ = *Kalendas* et *Kaput* (chapitre)

ł = *vel*; dans les nécrologes, *laicus*; à la fin des mots, *lis*.

N = *Nonas*, et aussi *nomine*.

L'*o* traversé d'une barre veut dire dans les nécrologes *obitus* ou *obiit*; il indique encore quelquefois les sept antiennes qu'on chante pendant l'Avent.

ꝑ = *per*, et quelquefois *por*, comme dans

temꝑe = *tempore*; ou *par*, comme dans apꝑens

= *apparens*.

C'est surtout dans les manuscrits des XIVe et XVe siècles et, plus spécialement encore, dans les manuscrits en langue française, que le *p* dont la haste est traversée par une barre horizontale signifie *par* ou *por*. Aux XVe et XVIe siècles, la barre horizontale qui traverse la queue du *p* se relie à la panse, de sorte que cette abréviation se confond avec celle de *pro*.

signifie *per* dans les manuscrits anglo-saxons et irlandais.

= *pro.*

= *pre, præ, prœ.*

= *propter.*

signifie encore *papa.*

A la lettre *q* se rattache un groupe très important d'abréviations qui, comme le remarque Wattenbach, sont trop fréquemment mal interprétées.

Dans des manuscrits en lettres majuscules antérieurs au IXe siècle, ou trouve *q* et *q.* pour *que* ou *qui.*

Le *q* surmonté d'un trait horizontal ou bien avec la queue barrée n'a pas eu tout d'abord une signification constante. Mais une fois le système abréviatif du moyen âge constitué, c'est-à-dire à partir du IXe siècle, *q̄* signifie toujours *quæ.*

= *qui.*

= *que* ou *quia.*

= *quod.*

= *quoniam.*

Cette abréviation ne doit jamais être lue *quum*. D'ailleurs, cette conjonction est ordinairement écrite au moyen âge *cum*.

r̄ à la fin des mots = *runt*.

℞ = *rubrica*.

.s. = *scilicet*.

s̄ *et* S = *sanctus* ou *sive*.

s̄ est fréquemment employé pour *sunt*.

t̄ = *tem*, *ten*, *ter*.

ū = *-um*, *-un*, *-ven*, *-ver*, *-vit*.

§ 9. — *Lettres conjointes, enclavées et monogrammatiques.*

Les lettres conjointes, enclavées et monogrammatiques ne sont pas des abréviations proprement dites. Il convient de les mentionner parce que c'est un moyen auquel les scribes du moyen âge ont eu recours pour gagner de la place. Les lettres conjointes et enclavées ont été employées surtout dans les titres en lettres capitales. Ainsi, dans un manuscrit du VIIIe siècle provenant de Saint-Médard de Soissons et actuellement conservé à la bibliothèque de Bruxelles, le mot *Medardi* est écrit de la façon suivante :

MEDRD

On trouve des lettres jointes dans le corps même des manuscrits en onciale, à la fin des mots ; par exemple, dans le manuscrit d'Eugyppius :

NT = NT ; UR = UR ; UNT = UNT.

Les sigles UD sont liés de la façon suviante :



et placés en tête de la préface de la messe signifient *Vere Dignum*.

Les lettres enclavées et liées n'apparaissent que rarement dans les chartes ; on en a cependant fait usage exceptionnellement dans les titres, par exemple dans une donation à l'abbaye de Lérins du 18 octobre 1022 (*Musée des Archives départementales*, n° 22, pl. XVI), où les mots *Carta sanctæ Mariæ et sancti Honorati* sont écrits dans un cartouche qui s'allonge en forme d'I dans la marge ; le mot *Domino* qui est le premier de cet acte est abrégé régulièrement, mais les deux lettres *no* sont inscrites dans le D.

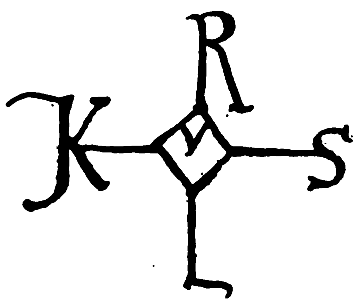


Le mot *Mariæ* dans la même charte est ainsi écrit :

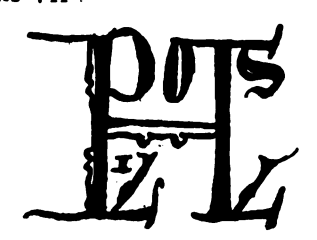


On appelle monogramme un caractère qui renferme toutes les lettres d'un ou de plusieurs mots. Les rois de France, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à Philippe VI, ont fait dessiner le monogramme de leur nom au bas de leurs actes solennels ou diplômes. Le monogramme de Clotaire II figure sur un acte de 625.

On trouvera dans le glossaire de Ducange, sous le mot *monogramma*, une planche où sont figurés les monogrammes de nos rois. Nous donnons ici le monogramme de Charlemagne :



et celui de Louis VII :



La formule finale de salutation *Bene valete* fut réduite dans les bulles pontificales, à partir du milieu du XIe siècle, en un monogramme.

§ 10. — *Cryptographie.*

La cryptographie est l'art d'écrire de façon à dérober à autrui la connaissance de ce qu'on a tracé. Dans ce but, on se sert le plus souvent de caractères connus, lettres ou chiffres, ou bien lettres et chiffres entremêlés, auxquels on assigne une valeur particulière différente de celle qu'ils ont dans l'usage habituel. Ainsi entendue, la cryptographie s'appelle encore *polygraphie*, *stéganographie*, *écriture chiffrée* et simplement *chiffres*. Les anciens ont connu les cryptogrammes. Suétone rapporte que César, pour correspondre secrètement avec ses amis, avait recours à un alphabet ordinaire où chaque lettre était avancée de quatre rangs; ainsi, il remplaçait *a* par *d*, *b* par *e* et ainsi de suite. Auguste écrivait *b* pour *a*, *c* pour *b*, etc.; le *z* était remplacé par *aa*. Dans les manuscrits du moyen âge on ne rencontre guère qu'un système qui consiste à supprimer les voyelles et à les remplacer soit par des points, soit par la consonne suivante. Raban Maur a donné des exemples de ces deux manières d'écrire. Dans le premier système l'*i* était désigné par un point, l'*a* par deux, l'*e* par trois, l'*o* par quatre, l'*u* par cinq. Dans le second système, les consonnes *b*, *f*, *k*, *p* et *x*, en même temps qu'elles remplacent les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, conservent aussi leur valeur propre. Les copistes

de manuscrits se plaisaient à cacher leurs noms et ont eu souvent recours à la seconde des méthodes que nous venons d'indiquer. Ainsi *Thfpfklbctxc* = *Theofilactus*. Et encore *Brchkdkbcpnp Bnscxlfp* = *Archidiacono Ansculfo*. D'autres renversaient simplement l'ordre des lettres de leur nom, *Xilef* pour *Félix*. D'autres encore changeaient l'ordre des syllabes, *Fusnular* pour *Arnulfus*. On trouvera d'autres exemples d'écritures secrètes du moyen âge dans Wattenbach, *Anleitung zur lateinischen Palæographie*, 4e éd., p. 12.

Le gouvernement vénitien a employé la cryptographie dès le XIIIe siècle. Ainsi, dans un registre du conseil des Dix, pour les années 1290-1291, on relève, mêlées au texte latin, des lettres grecques et hébraïques pour exprimer les mots les plus importants. Au milieu du XIVe siècle, les cryptogrammes apparaissent dans la correspondance diplomatique de cette même république de Venise. Des instructions données, le 27 sept. 1350, à des ambassadeurs envoyés au roi de Hongrie, portent que ceux-ci dans les lettres qu'ils écriront à leur gouvernement devront désigner le doge par la lettre B, le roi de Hongrie par F, etc. En 1358, il est prescrit à un autre ambassadeur vénitien en Allemagne d'appeler dans ses lettres le duc d'Autriche meser Antonio, l'empereur meser Nicoleto, le Frioul Modena. Quant aux chiffres, le plus ancien document vénitien où l'on en ait signalé l'emploi est une lettre du doge Michel Steno aux ambassadeurs auprès du pape, datée du 28 juin 1411.

Le premier exemple d'écriture secrète conservé à Florence est de 1414 ; à Milan, de 1454 ; à Gênes, de 1481. C'est donc au cours du XVe siècle que se répandit, dans les

chancelleries italiennes, l'usage de la cryptographie. « A cette époque, dit M. Perret[1], tous les systèmes d'écriture secrète dérivent du même principe; les noms propres de personnes, de lieux ou de pays sont représentés par des mots ou des signes particuliers; pour les noms communs, chaque lettre de l'alphabet répond à un signe ou deux; ces signes sont tantôt des lettres, isolées ou accouplées, dont l'ordre est interverti ou la valeur changée, tantôt des chiffres isolés ou accouplés, tantôt des caractères bizarres et de pure fantaisie au choix desquels l'imagination des correspondants a seule présidé; enfin ces lettres, ces chiffres ou ces caractères sont accompagnés de ce qu'on nomme en cryptographie des *non-valeurs*, c'est-à-dire des signes qui n'ont pas de sens et ne sont introduits dans le texte qu'en vue de dépister les curieux. Déjà, cependant, les accents, les points, les virgules, les apostrophes, tous les signes qui pourraient aider au déchiffrement sont supprimés; le plus souvent les mots ne sont pas séparés. »

On consultera sur la cryptographie italienne du xv[e] siècle : Cecchetti, *Le scritture occulte nella diplomazia veneziana*, dans *Memorie del R. istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 3[e] série, t. IV, p. 1185; Pasini, *Delle scritture in cifra usate dalla republica Veneta*, dans *Il regio archivio generale di Venezia* publ. par Toderini, Venise, 1873, in-8°, p. 291; *Dispacci in cifre del R. archivio di stato di Firenze*, dans *Archivio storico italiano*, 3[e] série, t. XIV, p. 473; l'*Archivio di stato in Venezia*

1. P. M. Perret, *Les règles de Cicco Simonetta pour le déchiffrement des écritures secrètes*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, année 1890, p. 516.

negli anni 1876-1880, Venise, 1881, p. 61 ; Perret, *Les règles de Cicco Simonetta pour le déchiffrement des écritures secrètes*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1890, p. 516.

A la fin du xve siècle apparurent les premiers traités de cryptographie. Le plus ancien qu'on ait jusqu'ici signalé est très court; il donne seulement des règles pour trouver les clefs des écritures secrètes; il a été composé à Pavie en 1474, probablement par Cicco Simonetta. Sa découverte et sa publication sont dues à M. Perret. Jean Trithème, abbé de Saint-Jacques à Wurtzbourg, mort en 1516, a laissé sur les écritures secrètes un ouvrage, publié pour la première fois à Oppenheim en 1518, sous le titre de *Polygraphiæ libri sex*, réimprimé plusieurs fois sous le titre de *Steganographia hoc est ars per occultam scripturam animi sui voluntatem absentibus aperiendi certa.* Dans la seconde moitié du xvie siècle, un Napolitain, J.-B. Porta, publia un nouveau traité de cryptographie intitulé *De furtivis litterarum notis vulgo de Ziferis* (Naples, 1563, in-4°). La France eut aussi son cryptographe : Blaise de Vigenère, mort en 1596, et à qui l'on doit le *Traité des chiffres* (Paris, 1587, in-4°). Sous le nom de Selenus, le duc Auguste de Brunswick-Lunebourg a composé un gros ouvrage de cryptographie, *Cryptomenyticis et cryptographiæ libri IX* (Lunebourg, 1624, petit in-fol.), dont Trithème a fourni presque toute la matière. Paul Lacroix a donné une bibliographie cryptographique très étendue dans *La cryptographie ou l'art d'écrire en chiffres* (Paris, 1858, in-12). Voyez aussi l'article *Cryptographie* dans *La Grande Encyclopédie.*

CHAPITRE III

RÉFORME CAROLINGIENNE

(IXe-Xe SIÈCLES)

---

§ 1. — *Manuscrits.*

« La réforme de l'écriture qui signala le règne de Charlemagne, dit M. Delisle, eut son berceau dans les églises de Tours, notamment dans le monastère de Saint-Martin, » dont le célèbre Alcuin fut abbé de 796 à 804. On a singulièrement exagéré la part de l'influence irlandaise ou saxonne dans cette révolution. C'est surtout pour la décoration des livres que les moines français allèrent chercher leurs modèles en Grande-Bretagne. En ce qui concerne l'écriture, les scribes du IXe siècle se sont surtout inspirés des manuscrits antiques.

Quatre espèces d'écritures ont été employées au IXe siècle : 1° la capitale ; on distingue la *capitale classique* à traits droits et larges, et la *capitale rustique* à traits allongés, arrondis et grêles ; 2° l'onciale ; 3° la demi-onciale ; 4° la minuscule.

La *demi-onciale* a été particulièrement en usage dans l'école de Tours. Voici quels en sont, d'après M. Delisle, les traits distinctifs : « rondeur et ampleur de la plupart des lettres, renflement de la partie supérieure des lettres montantes, forme des *a* composés d'un *c* et d'un *i* juxtaposés, forme des *g* composés de trois traits parfaitement distincts (une tête formée d'une ligne horizontale, un trait vertical légèrement incliné de droite à gauche, et une ample queue semi-circulaire ouverte à gauche), forme des *m* dont le dernier jambage se retourne à gauche, forme des *n* qui se rattachent toujours au genre de la capitale et de l'onciale, développement du trait supérieur des *f*, des *r* et des *s*, surtout quand ces lettres sont à la fin des mots. » (Voyez Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours.*)

On retrouvera tous ces caractères dans l'exemple que nous donnons sur la planche v et qui est tiré du manuscrit latin 5325 de la Bibliothèque nationale, fol. 4, recueil relatif à la vie et au culte de saint Martin. La seconde ligne est en capitale rustique; la troisième en onciale. Ces deux lignes sont écrites à l'encre rouge.

Voici la transcription de notre fac-similé. Les chiffres entre parenthèses indiquent les lignes; les lettres italiques représentent celles qui, dans le manuscrit, sont abrégées.

« (ligne 1) ab oratione numquam laxaverat. (2) Expliciunt capitula. (3) Plerique mortalium (4) studio et gloria sæculari inanit*er* (5) dediti, exinde perennem, ut putabant... »

Adalbaldus, disciple d'Alcuin, fut au IXe siècle un des copistes de Saint-Martin de Tours à qui l'on doit les

plus beaux exemples d'écriture demi-onciale. Il a transcrit, entre autres livres, un recueil d'opuscules de saint Augustin, dont un fragment, volé par Libri à la bibliothèque de Tours, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 445 des nouvelles acquisitions latines, et aussi un recueil relatif à la vie et au culte de saint Martin, conservé au gymnase de Quedlinbourg. (Voyez Delisle, *Ecole calligraphique de Tours*, p. 20, pl. I à IV ; Desnoyers et Delisle, *Note sur un monogramme d'un prêtre artiste.* (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Acad. des inscript.*, 1887.) *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, Paris, 1888, in-8, p. 24, pl. VII, n° 2.)

Mais l'importance de la réforme du IXe siècle consiste presque entièrement dans la rénovation de la minuscule. On abandonna la minuscule mérovingienne, d'un aspect si désagréable et d'une lecture si difficile, pour une nouvelle écriture, celle que nous appelons *minuscule caroline*, aux formes rondes et élégantes. Elle est le produit de divers facteurs ; mais la plupart de ses éléments constitutifs se trouvent dans la demi-onciale et dans l'onciale cursive et couchée, employée aux VIe et VIIe siècles pour l'annotation des livres. M. Delisle a fait reproduire sur la planche V de son *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours*, une page du manuscrit 169 d'Orléans, qui offre un bel exemple d'écriture demi-onciale du VIe siècle, avec des notes marginales en lettres onciales couchées se rapprochant de la cursive. La comparaison de ce fac-similé avec des exemples de minuscule caroline fera saisir l'origine de cette dernière écriture.

L'école calligraphique de Tours n'est pas la seule dont

les caractères aient été déterminés. M. Delisle, dans un mémoire intitulé *L'évangéliaire de Saint-Vaast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne du* IXe *siècle*, Paris, 1888, in-fol., a signalé l'existence d'une école de calligraphie qui étendit son influence sur le nord de la France, dans la partie septentrionale des anciennes provinces ecclésiastiques de Sens et de Reims. Ce fut surtout une école de décoration. Elle prit ses modèles chez les Anglo-Saxons. Les manuscrits de cette école se distinguent par leurs belles lettres ornées, à entrelacs ingénieusement combinés. L'expression la plus complète de ce système décoratif se trouve dans l'évangéliaire de Saint-Vaast et dans la seconde bible de Charles le Chauve, c'est-à-dire celle qui est conservée à la Bibliothèque nationale sous le n° 2 du fonds latin. M. Janitschek, qui, dans l'ouvrage intitulé *Die Trierer Ada-Handschrift*, a tenté une classification des manuscrits ornés de l'époque carolingienne, a donné à cette école le nom du monastère de Saint-Denis.

En dehors des écoles de Tours et de Saint-Denis, il a proposé de reconnaître cinq autres écoles : l'école palatine, l'école de Metz, l'école de Reims, l'école de Corbie et l'école allemande.

Nous citerons ici les plus beaux manuscrits exécutés à l'époque carolingienne, comme aussi quelques manuscrits, à date certaine, des IXe et Xe siècles.

Les manuscrits datés sont rares. Il en est qui se terminent par une souscription où le scribe a consigné à la fois son nom et la date à laquelle il a achevé son travail ; mais ce sont de beaucoup les moins nombreux. Pour d'autres, on ne peut fixer leur âge que grâce aux rensei-

viii kl. mai. et cessauit episcopatus
dies xx

LI Anastasius natione romanus ex pa-
tre maximo sed. ann. iii dies x. hic
constituit, quotienscumque euangelia
recitantur sacerdotes non sederent.
hic fecit ordin. ii prb. v diac. v epis
per loca xi. qui sepultus est ad ursopilato
v kl. mai. et cessauit episcopatus dies xxi

XLII Innocentius natione albanensis ex
patre innocentio sed. ann. xvi m. i
dies xxi. hic constituit sabbatum ie-
iunium celebrari, ideo quia sabbatum
dns in sepulcro positus est & discipuli
ieiunauerunt. hic fec. ordin. iiii per decemb.
prb. xxx diac. xii epis per loca liiii. qui se-
pultus est ad ursu pilato v kl. iul. et ces-
sauit episcopatus dies xxi. XLIII

Zosimus natione grecus ex patre
abramio sed. ann. i mens. iii dies xi. hic
constituit ut diac. leuam tecta habe-
rent de palleis linostimis per parrochias

gnements fournis par le texte même. L'un des manuscrits les plus anciens où apparaisse la minuscule caroline est le manuscrit latin 1451 de la Bibliothèque nationale. Il contient une collection de canons de conciles et un catalogue des papes qui se termine par Adrien ; le nom de Léon III (795-816) a été ajouté. De plus, une note chronologique paraît indiquer que ce livre a été écrit la 25e année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire en 796. Deux fac-similés de ce manuscrit ont été donnés l'un par M. Delisle, dans le *Cabinet des manuscrits*, pl. XXI, n° 4, l'autre par M. l'abbé Duchesne, dans son édition du *Liber Pontificalis*, t. I, pl. I. Nous donnons, sur la pl. IV, le fac-similé d'une partie de la deuxième colonne du fol. 21.

« (ligne 1) VIII k*alendas* marc*ii*. Cessavit episcopatus (2) dies XX.

(3) XLI. Anastasius natione romanus ex pa(4)-tre Maximo, sed*it* ann*os* III, dies X. Hic (5) constituit quotienscu*mque* evangelia (6) recitantur, sacerdotes non sederent. (7) Hic fecit ordin*ationes* II, pr*esbyteros* V, diac*onos* V, ep*isco-pos* (8) p*er* loca XI. Se sepultus est ad Urso pilato, (9) V k*alendas* mai*i*. Cessavit episcopatus dies XXI.

(10) XLII. Innocentius natione abbanensis, ex (11) patre Innocentio, sed*it* ann*os* XVI, m*ensem* I, (12) dies XXI. Hic constituit sabbatu*m* je-(13)-juniu*m* celebrari, ideo quia sabbatu*m* (14) D*ominus* in sepulcro positus est et discipuli (15) jejunaver*unt*. Hic fec*it* ordin*ationes* IIII p*er* dec*embrem* (16) pr*esbyteros* XXX, diac*onos* XII, ep*isco-pos* p*er* loca LIIII. Se-(17)-pultus est ad Ursu pilato V k*alendas* juli*i*. Ces-(18)-savit episcopatus dies XXI. — XLIII (19) Zosimus natione grecus ex patre (20) Apromio,

sed*it* ann*um* I, mens*es* II, dies XI. Hic (21) constituit ut diac*oni* leva tecta habe-(22)-rent de palleis linostimis, p*er* parrochias... »

On remarquera que, dans ce manuscrit, les mots sont séparés. Ce n'est pas encore une règle constante dans les manuscrits de la fin du VIII[e] siècle et du commencement du IX[e] siècle. Cependant on peut dire qu'au IX[e] siècle, les mots, dans les manuscrits en minuscule, sont généralement séparés ; ils sont, au contraire, confondus dans les titres en capitale et en onciale ; dans les manuscrits tout entiers en onciale, il y a seulement tendance à les distinguer.

Un caractère de la minuscule caroline qui apparaît nettement dans l'exemple que nous donnons, c'est le renflement des hastes des lettres *b*, *d*, *h*, *l*, à leur partie supérieure.

Deux sortes d'*a* ont été employées dans la minuscule caroline ; l'*a* dérivé de l'*a* oncial et l'*a* ouvert par le haut, à la façon d'un *u* composé de deux jambages, renflés à la partie inférieure, et dont le sommet se recourbe à droite. Dans d'autres manuscrits, cet *a* ouvert par le haut ressemble à un *c* accolé à un *i*. L'*a* ouvert à sa partie supérieure a persisté, surtout dans les chartes, jusqu'à la fin du XI[e] siècle. Mais, dans les manuscrits, l'*a* dérivé de l'écriture onciale est plus communément employé aux IX[e] et X[e] siècles.

Quant aux abréviations, elles sont peu nombreuses pendant la période caroline. Dans le fragment du manuscrit de l'année 796 que nous donnons à la planche IV, on remarque l'abréviation de la lettre *m* à la fin des mots ; mais la terminaison *us* est écrite entièrement. Les abré-

viations par contraction ne portent que sur des mots de la langue ecclésiastique, *presbyteros*, *episcopos*, qui, dans les manuscrits liturgiques les plus anciens, sont déjà abrégés. Les quelques abréviations par suspension : *sed* pour *sedit*, *ordin* pour *ordinationes* sont faciles à résoudre. Enfin, pour *et*, on trouve la ligature de la minuscule mérovingienne qui persistera isolée, comme aussi dans le corps et à la fin des mots, jusqu'aux dernières années du XIIe siècle.

Citons encore comme appartenant à la fin du VIIIe siècle ou aux premières années du IXe siècle, le manuscrit latin 17371 de la Bibliothèque nationale, qui renferme les commentaires de saint Jérôme sur Jérémie. Ce volume, écrit en minuscule avec des titres en capitales, a été copié dans le monastère de Saint-Denis, sur l'ordre de l'abbé Fardulfus, entre 793 et 806. (Fac-similé dans Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXI, n° 2.)

Charlemagne s'occupa lui-même de la réforme de l'écriture. Il avait établi dans son palais un atelier de copistes placé sous la direction d'Alcuin. L'un des plus célèbres livres qui en soit sorti est l'évangéliaire de Charlemagne, œuvre de Godesscalc, qui l'exécuta en 781 ou 782. Le texte, en onciales d'or sur parchemin pourpré, est disposé sur deux colonnes ; les titres sont en argent. (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1993, galerie Mazarine, armoire XX, n° 222 ; fac-similé dans Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XX, nos 1, 2 et 4.)

Deux bibles, chef-d'œuvres de calligraphie, en écriture minuscule d'une extrême finesse, dont l'une est conservée à la Bibliothèque nationale, (lat. 9380, galerie Mazarine, n° 126 ; fac-similé dans Delisle, *Cabinet des manus*

crits, pl. xxi, n° 3, et dans l'*Album paléographique*, pl. 18), et l'autre dans le trésor de la cathédrale du Puy, ont été écrites par les soins de Théodulfe, évêque d'Orléans, entre 788 et 821, comme en témoigne un épilogue dont voici les deux premiers vers :

> Codicis hujus opus struxit Theodulfus amore
> Illius, hic cujus lex benedicta tonat.

M. Delisle a consacré aux *Bibles de Théodulfe* un mémoire inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XL (1879), p. 5.

Les livres que Charlemagne avait réunis ayant été vendus après sa mort, et le prix distribué aux pauvres, Louis le Pieux dut former dans son palais une nouvelle bibliothèque. Il fit transcrire des livres.

Un commentaire sur la Genèse, le manuscrit latin 9575 de la Bibliothèque nationale, se termine par une souscription qui indique qu'il a été copié par Faustin, en 811, dans le palais de Chassenecuil, en Poitou : « Finitum opusculum, in Casanolio palatio, suburbio Pictavino, provintia Aquitanica, anno vicesimo septimo regnante pio principe domno Hlodohico rege, filio gloriosi Caroli imperatoris, era DCCCXLVIII, qui est annus incarnationis Domini nostri Jesu Christi DCCCXI. Faustinus scripsit. »

L'ère dont il est question dans cette souscription est l'ère d'Espagne. Son point de départ est la conquête de l'Espagne par Auguste, l'an 175 de Rome, soit 39 ans avant J.-C. Cette manière de dater était employée dans les provinces méridionales de la France.

Le fac-similé n° 2 de la planche v est emprunté au

1

aboratione numquam laxaverat.
EXPLICIUNT CAPITULA.
PLERIQUE MORTALIUM
studio et gloria saeculari inanitę
dedita exinde perennem reputabant

2

naculo condunt. ne indignis quibusque di sacramenta aperi
antur. DE ORDINE TRIPERTITO EPISCOPORUM
ORDO AUTEM EPISCOPORUM TRIPERTITUS EST. ID EST
in patriarchis archiepiscopis quidem metropolitanis
[illegible] enis. Patriarcha graeca lingua pater principum sonat

MANUSCRITS du IXe Siècle



manuscrit latin 2440 (fol. 4) de la Bibliothèque nationale, daté de l'an 819. C'est l'ouvrage de Raban Maur intitulé *De institutione clericorum*. Sur les cinq lignes que nous reproduisons, la seconde est en écriture onciale, la troisième en capitale, l'une et l'autre à l'encre rouge. Le reste est en minuscule caroline. Voici la transcription :

« ... (ligne 1)-naculo condunt, ne indignis quib*us*q*ue* D*e*i sacram*en*ta aperi-(2)-antur.

« De ordine tripertito episcopor*um*. (3) Ordo autem episcoporum tripertitus est, id est (4) in patriarchis, archiepiscopis qui et metropolitanis (5) et in ep*iscop*is. Patriarcha greca lingua pat*er* principu*m* sive... »

Parmi les chefs-d'œuvre de la calligraphie carolingienne, il faut citer l'évangéliaire que l'empereur Lothaire fit copier par l'abbaye de Saint-Martin de Tours. L'abbé Sigalaus en surveilla l'exécution. C'est un bel exemple de demi-onciale du milieu du IXe siècle. Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 266 du fonds latin, y est exposé dans la galerie Mazarine, armoire XX, n° 224. Voyez un fac-similé en photogravure dans l'*Album paléographique* de la Société de l'Ecole des Chartes, pl. 22.

Les manuscrits exécutés pour Charles le Chauve ou sous son règne ne le cèdent pas en beauté à ceux de Charlemagne. L'école d'écriture du monastère de Saint-Martin de Tours continua de produire des chefs-d'œuvre. De là sont sorties, à cette époque, la Bible latine offerte à Charles le Chauve par l'abbé Vivien (Bibl. nat., lat. 1, galerie Mazarine, armoire XX, n° 225 ; fac-similé dans Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XX), la Bible dite d'Alcuin, conservée au Musée Britannique, fonds addi-

tionnel, n° 10546 (fac-similé dans *Catalogue of ancient manuscripts in the Bristish Museum*, part II, latin, pl. 42 et 43), et enfin la Bible de Saint-Paul hors les murs de Rome.

Une autre Bible, écrite aussi pour Charles le Chauve, est celle qui, après avoir été longtemps conservée dans le trésor de Saint-Denis, est passée, le 23 octobre 1595, en vertu d'un arrêt du Parlement, dans la bibliothèque du roi, où elle porte aujourd'hui le n° 2 du fonds latin (Galerie Mazarine, armoire XX, n° 226).

Le livre de prières connu sous le nom de Psautier de Charles le Chauve a été écrit en onciales d'or par Liuthard, du vivant de la reine Hermentrude, c'est-à-dire entre les années 842 et 869. (Bibl. nat., lat. 1152, galerie Mazarine, vitrine XXX, n° 267 ; fac-similé, *Paléographie universelle*, pl. 125; de Bastard, pl. 191 à 194; *Album paléographique*, Soc. de l'Ecole des Chartes, pl. 21.) Citons aussi les Evangiles de Charles le Chauve, copiés vers 878, par Liuthard et Bérenger (Bibl. nat., lat. 257). Voyez sur ces manuscrits les *Peintures, ornements, écritures et lettres initiales de la Bible de Charles le Chauve, conservée à Paris*, publ. par le comte Auguste de Bastard. Paris, 1883, gr. in-fol.

Charles le Chauve ordonna à ses exécuteurs testamentaires de partager ses livres entre son fils et les églises de Saint-Denis et de Notre-Dame de Compiègne.

Voici encore, d'après M. Delisle, l'indication de quelques manuscrits datés de la fin du IXe siècle : un sacramentaire de la cathédrale d'Arles contenant des prières pour Louis l'Aveugle, roi de Provence, et un catalogue des archevêques d'Arles qui, primitivement,

s'arrêtait à Rotlandus, mort vers 869 (Bibl. nat., lat. 2812; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. xxxi, n° 2); un saint Jérôme donné à la bibliothèque de Saint-Amand par le moine Hucbald, ordonné prêtre en 880, mort en 930 (Bibl. nat., lat. 1863; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. xxxi, n° 1); un Virgile copié à l'extrême fin du ixe siècle ou dans les premières années du siècle suivant par Rahingus, moine à Flavigni, en Bourgogne. (Vatican, latin 1570; Delisle, *Virgile copié au* xe *siècle par le moine Rahingus* dans *Mélanges* de l'Ecole de Rome, VIe année (1886), p. 239, planche v). Le même moine avait aussi écrit un manuscrit des Epîtres de saint Paul conservé à la bibliothèque d'Orléans sous le n° 79.

Au xe siècle, nous ne trouvons plus de manuscrits de luxe. La capitale, l'onciale, la demi-onciale sont exclusivement réservées aux titres. Le corps des manuscrits est toujours écrit en minuscule. La minuscule du xe siècle ne diffère guère de celle du ixe siècle qu'en ce qu'elle est moins soignée. Les lettres sont plus irrégulières. Au ixe siècle, les hastes des lettres telles que *b*, *d*, *l*, se renflent à la partie supérieure; au xe siècle, elles ont la même forme, mais souvent elles se terminent en haut et à gauche par un petit crochet.

Les manuscrits du xe siècle, à date certaine, sont rares. On trouvera toutefois dans le *Cabinet des manuscrits* de M. Delisle, pl. xxxi, n° 5, le fac-similé du manuscrit latin 12052 de la Bibliothèque nationale, sacramentaire écrit entre 972 et 986, par ordre de Ratold, abbé de Corbie, et sur la planche xxx, n° 6, du même ouvrage, le fac-similé du manuscrit latin 2113, de la même bibliothèque, copié vers 988.

§ 2. — *Chartes carolingiennes.*

La minuscule mérovingienne, qui avait disparu des manuscrits à la fin du VIIIe siècle, resta en usage dans les actes à la chancellerie de Charlemagne ; mais elle subit l'influence de la réforme calligraphique qui avait fait tout d'abord sentir ses effets dans la transcription des livres. Cette minuscule des diplômes de Charlemagne est moins embarrassée de ligatures ; un grand nombre de lettres sont isolées ; les mots sont séparés ; certaines lettres appartiennent à la minuscule caroline ; d'autre part, la forme du *c*, de l'*e*, de l'*r* et de l'*s* est encore la même que dans les diplômes mérovingiens. Les hastes des lettres *b*, *d*, *h*, *l*, s'élèvent très haut au dessus de la ligne en se recourbant légèrement à droite ; de même, le trait vertical du *p* et du *q* descend beaucoup au dessous de la ligne.

Le chrisme, déformé, figure presque toujours au commencement de la première ligne, dont l'écriture est allongée. Les rois de la seconde race ne signent pas leurs actes. Pépin et Carloman tracent une croix accompagnée des mots *Signum* [*talis*] *gloriosissimi regis*. Quant à Charlemagne, sa souscription consiste en un monogramme dessiné par le scribe et encadré dans les mots *Signum Caroli gloriosissimi regis*. La signature du chancelier se compose des mots [*talis*] *relegi et subscripsi* suivis d'un paraphe compliqué, appelé *ruche*, entremêlé de notes tironiennes qui expriment le nom du chancelier ou celui du personnage qui avait obtenu l'acte. Plus bas, la date divisée en deux formules :

1° La date chronologique *Datum quod fecit december dies sex, anno X regnante domno nostro Carolo rege*, ou encore *Data pridie kalendas septembris, anno vigesimo secundo regnum domini nostri Caroli excellentissimi regis;*

2° La date topographique, *Actum Aquis palacio publico, in Dei nomine feliciter*.

La matière sur laquelle sont écrits les diplômes carolingiens est toujours le parchemin.

Comme exemples de diplômes de Charlemagne reproduits en photogravure, nous citerons : un diplôme pour le prieuré de Salone, du 6 décembre 777, dans l'atlas du *Musée des Archives départementales*, pl. II ; et un autre, en faveur du comte Théodold, donné le 31 mars 797, dans l'*Album paléographique*, publié par la Société de l'Ecole des Chartes, pl. 16. De nombreux fac-similés phototypiques de diplômes impériaux ont été réunis par MM. Sybel et Sickel, dans leur ouvrage intitulé *Kaiserurkunden in Abbildungen* (1880-1888, 9 livraisons parues). Le premier cahier — le seul qui ait paru, croyons-nous, — de l'ouvrage intitulé *Specimina diplomatum monasterio fuldensi a Karolis exhibitorum*, par C. Herquet (Cassel, 1867, in-fol.) contient des photographies de six diplômes, trois de Pépin et trois de Charlemagne.

La minuscule diplomatique se rapprocha de plus en plus de la minuscule caroline, à ce point que, sous Louis le Pieux, l'écriture des diplômes ne diffère pas essentiellement de celle des manuscrits. Seulement, dans les diplômes, la minuscule a des formes plus grêles ; les lettres sont plus hautes ; l'*a* a toujours une forme voisine de celle de l'*u* ; le *c* est orné d'un trait droit ou recourbé qui s'échappe de son extrémité supérieure ; les hastes

des lettres *b*, *d*, *h*, *l*, s'élèvent beaucoup au dessus de la ligne en se recourbant à droite.

L'écriture des diplômes royaux resta à peu près la même jusqu'à la fin du xe siècle. C'est même une chose surprenante combien peu elle a varié de Louis le Pieux à Hugues Capet. On s'en rendra compte en comparant deux diplômes reproduits dans le *Musée des Archives départementales*, l'un, de Louis le Pieux, du 16 mars 819 (pl. III, no 4); l'autre, de Hugues Capet, du 4 juin 988 (pl. XIII, no 17).

Les observations qui précèdent ne sauraient être étendues à tous les actes. Elles s'appliquent seulement aux diplômes royaux. Car, dans les actes émanés de chancelleries autres que la chancellerie royale, c'est-à-dire dans les actes rédigés au nom de dignitaires ecclésiastiques, on employa soit la minuscule caroline proprement dite, soit une écriture qui s'en rapproche beaucoup.

CHAPITRE IV

PÉRIODE POST-CAROLINGIENNE

XIᵉ SIÈCLE

§ 1. — *Manuscrits.*

L'exemple d'écriture que nous offrons pour le XIᵉ siècle (pl. VI), est emprunté au manuscrit 566 du fonds de la reine Christine au Vatican, qui contient la *Vie du roi Robert*, par Helgaud. Ce manuscrit « présente, comme l'a remarqué M. Auvray[1], tous les caractères d'un autographe : on peut y surprendre le travail de l'écrivain donnant à une œuvre déjà terminée une forme nouvelle. Non seulement le texte a subi de nombreuses corrections de détail que révèlent à chaque page les ratures et les surcharges ; mais des passages entiers ont été ajoutés après coup, soit dans les marges, soit, quand les marges étaient insuffisantes, sur des feuillets intercalés, écrits à pleines lignes en caractères fins, tandis que le reste du manuscrit est à deux colonnes d'une grosse écriture ».

1. Auvray, *Une Source de la* Vita Roberti regis *du moine Helgaud*, dans *Mélanges d'archéol.*, publ. par l'Ecole franç. de Rome, t. VII (1887), p. 458.

Le fol. 10 recto, dont nous donnons la partie supérieure, offre un exemple de ces additions qui témoignent de l'intervention directe de l'auteur[1]. On y remarque trois écritures différentes. La grosse écriture de la seconde colonne constitue le corps du manuscrit. Quant à la première colonne, moins les deux dernières lignes, c'est une addition qui commence à la page précédente et qui se termine dans la marge de droite. Une troisième main a écrit une phrase de transition pour relier cette addition au texte de la rédaction primitive, et aussi les mots *elemosinę largitio*. On remarquera que cette dernière écriture ne paraît pas être celle d'un scribe proprement dit; elle n'a pas la régularité des deux autres; elle est plus rapide, elle a aussi un caractère plus archaïque. Il est vraisemblable qu'elle a été tracée de la main même d'Helgaud.

Ce moine écrivit l'histoire du roi Robert vers 1042. C'est donc à cette époque qu'il faut rapporter le manuscrit du Vatican.

« .....(ligne 1) dom*us et* rex cu*m* paup*er*e arg*en*tu*m* a lancea (2) auferens, paup*er*culo dat benefaci-(3)-ens *et* suis ipse s*anct*is manib*us* ei in (4) sacculu*m* mittens dat in mandatis (5), sic*ut* mos erat, ut sibi in redeundo (6) p*ro*spiceret ne uxor ej*us* eu*m* videre pos-(7)-set. Obaudiv*it* p*re*ceptis regis necessi-(8)-tas paup*er*is. P*er*actis his, adven*it* regina (9) mirans q*uid* factu*m* fuerit de lancea, (10) q*uae* sic erat destructa, de q*ua* sp*er*abat (11) D*omin*u*m* suu*m* forti letificari gl*ori*a. Ad hęc (12) D*omi*ni fide*m*

1. C'est à notre confrère et ami, M. Auvray, ancien membre de l'Ecole française de Rome, que nous devons la photographie du manuscrit *Reg.* 566. Nous lui adressons ici nos plus sincères remerciements.

dom. ut excepit paupe argenti a lancea
aufer ens pauperculo dat benefac
ens. Visus ipse scis manib; etiam
sacculum mittens dat in manibus datur
sic mox erat ut sibi in redeundo
respiceret ne [illegible] videre pos
set. O laudium precepta regis necessi
tas pauperis. Factus his adveniens regina
mirans quod factum fuerat de lancea
que sic erat destructa de qua sperabat
dnm suum [illegible] gloria. Ad hec
dni fide [illegible]

Clericus quidam pauperculus de [illegible]
regno LOTHARII exiens ad hunc

astitit omni vice pro bono [illegible]
licia autem non [illegible] splen
debat quippe in eo species Iude
traditoris dni. qui loculos habens
ea que mittebantur exporta
bat. Itaque quodam tempore adves
perascente hora diei, cenacu
lum supra incumbentibus iam noc
tis tenebris, dum adimplenda
que sunt deo reddenda cogi
taret, ad domum dei de more
processit. Precuntibus ante se cleri
cis cuncero ferarius [illegible]
ponderis. Cuius positas ligni

fact[illegible]
amicabilis [illegible]
[illegible]
[illegible] facere
do monasterio. in
venerab; do. Quidam
adhuc [illegible]
[illegible]

MANUSCRIT D'HELGAUD (XIe S[illegible]

jurans rex joco huj*us* se n*on* esse ✠ (*marge*) facti c*on*sciu*m*. Int*er* eos (2) amicabilis *est* exorta (3) c*on*tentio q*u*ib*us* elemosinę largitio p*ro*fuit (4) *et* p*ro*derit, faciente (5) D*eo*, mortuis s*ecu*lo, vi-(6)-ventib*us* Deo. Quèda*m* (7) adhuc de ej*us* n*on* minima (8) pietate narranda s*un*t.

(1re *col.*, 13) Clericus quida*m* paup*er*culus de (14) regno Lotharii exiens, ad hunc.....

(2e *col.*, 1) astitit om*n*i vię n*on* bonę, ma-(2)-licia*m* aute*m* non odivit. Splen-(3)-debat quippe in eo species Judę (4) traditoris D*omi*ni q*u*i loculos habens (5) ea quę mittebantur exporta-(6)-bat. Na*m* quòda*m* te*m*pore adves-(7) -perascente hora diei, cęna cu*m* (8) suis su*m*pta, incu*m*bentib*us* ja*m* noc-(9)-tis tenebris du*m* ad co*m*plenda (10) et quę sunt D*eo* reddenda cogi-(11)-taret ad domu*m* Dei de more (12) p*ro*cessit, p*re*euntib*us* ante se cleri-(13)-cis cu*m* ceroferariis n*on* minimi (14) ponderis ; quib*us* positis, signi-[ficavit]..... »

Bien peu d'œuvres historiques ou littéraires du moyen âge nous sont parvenues, comme celle d'Helgaud, dans le manuscrit original, c'est-à-dire dans l'exemplaire écrit par l'auteur lui-même ou sous sa direction. Pour le XIe siècle, nous citerons cependant le manuscrit latin 5288 de la Bibliothèque nationale qui est probablement un autographe du moine Adémar de Chabannes, écrit vers 1030 ; un feuillet a été reproduit dans les *fac-similés de l'Ecole des Chartes*, n° 71.

M. Delisle a donné dans le *Cabinet des manuscrits* des exemples d'écritures du XIe siècle tirés de manuscrits datés, dont nous indiquerons ici les plus importants. Ils appartiennent tous à la Bibliothèque nationale de Paris.

Le manuscrit latin 8851 est un évangéliaire exécuté entre 1002 et 1014 ; il a fait partie de la bibliothèque du roi Charles V qui, en 1379, l'offrit à la Sainte-Chapelle. (Galerie Mazarine, vitrine XXXI, n° 257 ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. xxxiii, n° 5). Citons encore une collection canonique de l'an 1009, faite par ordre de Heimon, évêque de Verdun (Bibl. nat., lat. 15392 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. xxxii, n° 1) ; un exemplaire du Traité de saint Augustin contre les hérésies, copié dans l'espace de trois mois en 1029 ou 1030, par Lambert, moine de Saint-Maur-des-Fossés (Bibl. nat., lat. 12219; Delisle, *ouvr. cité*, pl. xxxii, n° 4) ; un recueil d'homélies écrit dans la même abbaye, en 1058 (Bibl. nat., lat. 3786; Delisle, *ouvr. cité*, pl. xxxiv, n°s 2 et 3); enfin un manuscrit contenant une Vie de saint Maurille, par Grégoire de Tours, et dont l'exécution se place vers 1070. (Bibl. nat., lat. 13758; Delisle, *ouvr. cité*, pl. xxxiv, n° 4.)

§ 2. — *Chartes.*

L'écriture des diplômes royaux sous les rois Robert (996-1030), et Henri Ier (1030-1060) est généralement grosse. Souvent elle est peu soignée, comme dans le diplôme de Robert confirmant les privilèges des chanoines de Sainte-Geneviève (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n°s 36 et 36 *bis*), et dans celui de Henri Ier, daté du 12 juillet 1058, par lequel ce roi renonce aux droits que ses officiers prélevaient sur le bétail de Moisenay et de Courceaux. (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 37.) Nous

donnons à la pl. VII, n° 2, le fac-similé légèrement réduit de deux lignes de ce diplôme ; voici la transcription :

« (ligne 1) meq*ue* pecier*unt* quatin*us* eis p*er*donare*m* consuetudines de bob*us*, de carne (2) quas mei ministri in Mosiniaco et in Curciolis injuste et p*er* vi*m* rapie[bant]. »

L'exemple d'écriture n° 1 de la pl. VII est emprunté à un diplôme de Robert, roi de France, du 23 septembre 1030, par lequel il confirme l'abbaye de Saint-Hippolyte, près Beaune, dans la possession de ses biens (fac-similé, *Musée des Archives départementales*, n° 23, pl. XX). Voici la lecture :

« (ligne 1) In nomine s*anct*ae et individuae Trinitatis, Rodbertus, divina providente clementia, (2) Francoru*m* rex. Si fidelibus n*ost*ris aliquod supplementi donu*m* sive hereditatis augmentu*m* per n*ost*ri regiu*m*... »

Nous parlerons plus loin de la première ligne qui est en caractères allongés. Dans la seconde ligne on remarquera la forme de l'*a* qui, sauf dans le mot *Francorum*, est encore ouvert à sa partie supérieure. Les hastes des lettres *b*, *d*, *f*, *l*, *s* s'élèvent très haut au dessus du corps des autres lettres, mais elles n'ont pas d'ornements ; le plus souvent, au contraire, dans les actes du XIe siècle, ces hastes se terminent par des boucles plus ou moins compliquées ; voyez ici, pl. VII, n° 3. Le dernier jambage de l'*m* est quelquefois replié sous la lettre et bouclé. L'*n* est ici de forme minuscule ; dans d'autres actes du XIe siècle, il affecte la forme capitale, sans cependant que ses proportions dépassent celles des autres lettres ; il se compose donc de deux traits verticaux assez éloignés l'un de l'autre, reliés par une longue barre transversale.

On remarquera la régularité des abréviations ; il n'en

est pas une qu'on ne puisse résoudre avec la seule application des règles exposées plus haut dans le chapitre II.

Sous le n° 3 de la pl. VII, nous donnons deux lignes d'un diplôme de Philippe I[er], de l'année 1060, qui relate une donation à l'abbaye de Saint-Denis (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 40). Voici la lecture :

« ... (ligne 1) cu*m* om*n*i adjacenti causa vel apenditiis quę ad cande*m* villa*m* p*er*tinent qua*m* in vadimonio tenebat (2), p*re*tio scilicet l*ibrarum* sexaginta denarior*um* parisiacensiu*m*, donarem*us*, eo tenore eccl*esi*ae S*anct*i Dionisii fr*atr*ib*us*q*ue*. »

Signalons l'emploi dans *adjacenti* de l'N de forme capitale. A ce propos nous ferons observer que, dans les actes du XI[e] siècle et du XII[e] siècle, les noms propres sont souvent écrits, dans le corps même de l'acte, en lettres capitales et onciales.

La plupart des diplômes royaux et des autres actes des XI[e] et XII[e] siècles débutent par une ligne écrite en caractères allongés, qui le plus souvent ne sont qu'une déformation de la minuscule, comme dans l'exemple n° 1 de la pl. VII, et quelquefois un mélange de capitales, d'onciales et de minuscules. Cette ligne est souvent précédée d'une invocation monogrammatique, c'est-à-dire d'un *chrismon* plus ou moins déformé.

Au bas des actes sont écrits, sur une ou plusieurs colonnes, plus rarement en pleines lignes, les noms des témoins précédés d'un S barré, abréviation du mot *signum* ; quelquefois aussi accompagnés d'une croix autographe.

Voici un fac-similé de trois seings apposés au bas du diplôme de Henri I[er] dont il a été déjà deux fois ques-

tion : « *Signum* Hugonis Bardulfi. *Signum* Gausfridi filii ej*us*. *Signum* Ursonis vicecomitis. »

Hugonis bardulfi
Gausfridi filii e*us*
Vrsonis uicecomitis

Les signatures autographes sont rares au moyen âge, avant le XIVe siècle. On peut cependant considérer comme telles plusieurs souscriptions d'évêques, par exemple, celles de l'évêque de Senlis et de l'évêque de Soissons, apposées au bas d'un diplôme de Louis VI (1113), reproduit dans l'*Album Paléographique* publié par la Société de l'Ecole des Chartes (pl. 28-29).

Sous les n°s 4 et 5 de la pl. VII, nous donnons les fac-similés de deux écritures empruntées à d'autres chancelleries que la chancellerie royale.

Le n° 4 reproduit deux lignes d'un acte de Richard II, duc de Normandie, antérieur à 1024 (fac-similé, *Musée des Archives départementales*, n° 21, pl. XV). Je transcris ici entre crochets la première ligne, afin de donner un exemple des préambules en usage au XIe siècle :

« [In nomine s*anct*e et individuae Trinitatis. Scimus

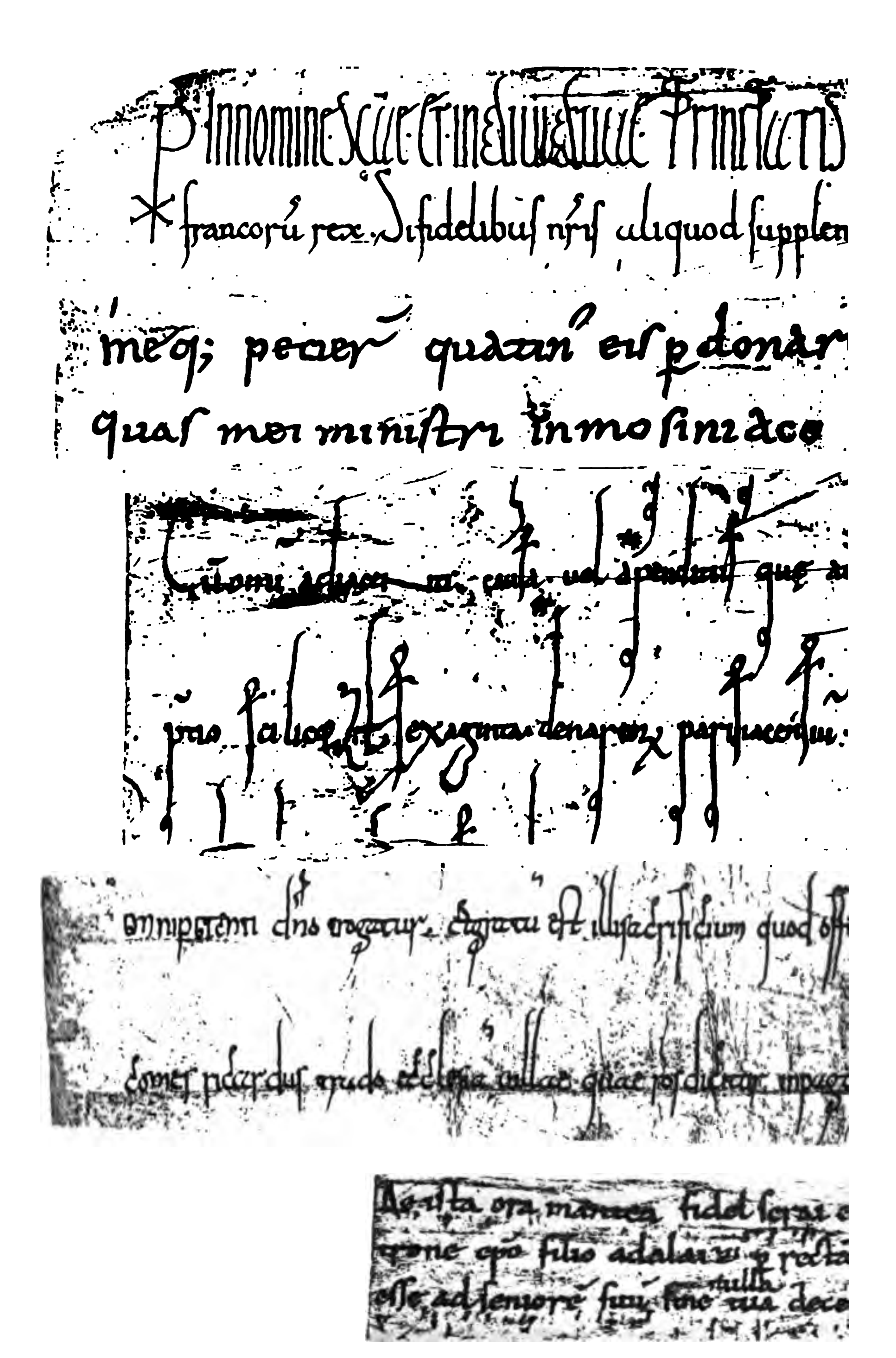
quia quicquid usibus servorum D*e*i impenditur] (ligne 1 du fac-s.) omnipotenti D*omi*no erogatur et gratu*m* est illi sacrificium quod offertur in alimonia suoru*m* pauperu*m*. Qua*m*obrem ego (2) comes Ricardus trado ecclesia*m* villae quae Ros dicitur in pago Bajocnsi monasterio S*ancti* Petri et domni Audoeni ad..... »

Cette écriture a encore un aspect carolingien. L'appendice qui surmonte le *c* devient rare dans la seconde moitié du XIe siècle. On remarquera la forme de l'*o* allongé et muni d'un petit crochet, comme aussi la façon dont il est relié aux lettres qui le suivent. Nous trouvons ici l'occasion de signaler la ligature d'*s* et de *t*, presque constante dans les documents des XIe et XIIe siècles. De la même manière sont liés *c* et *t*.

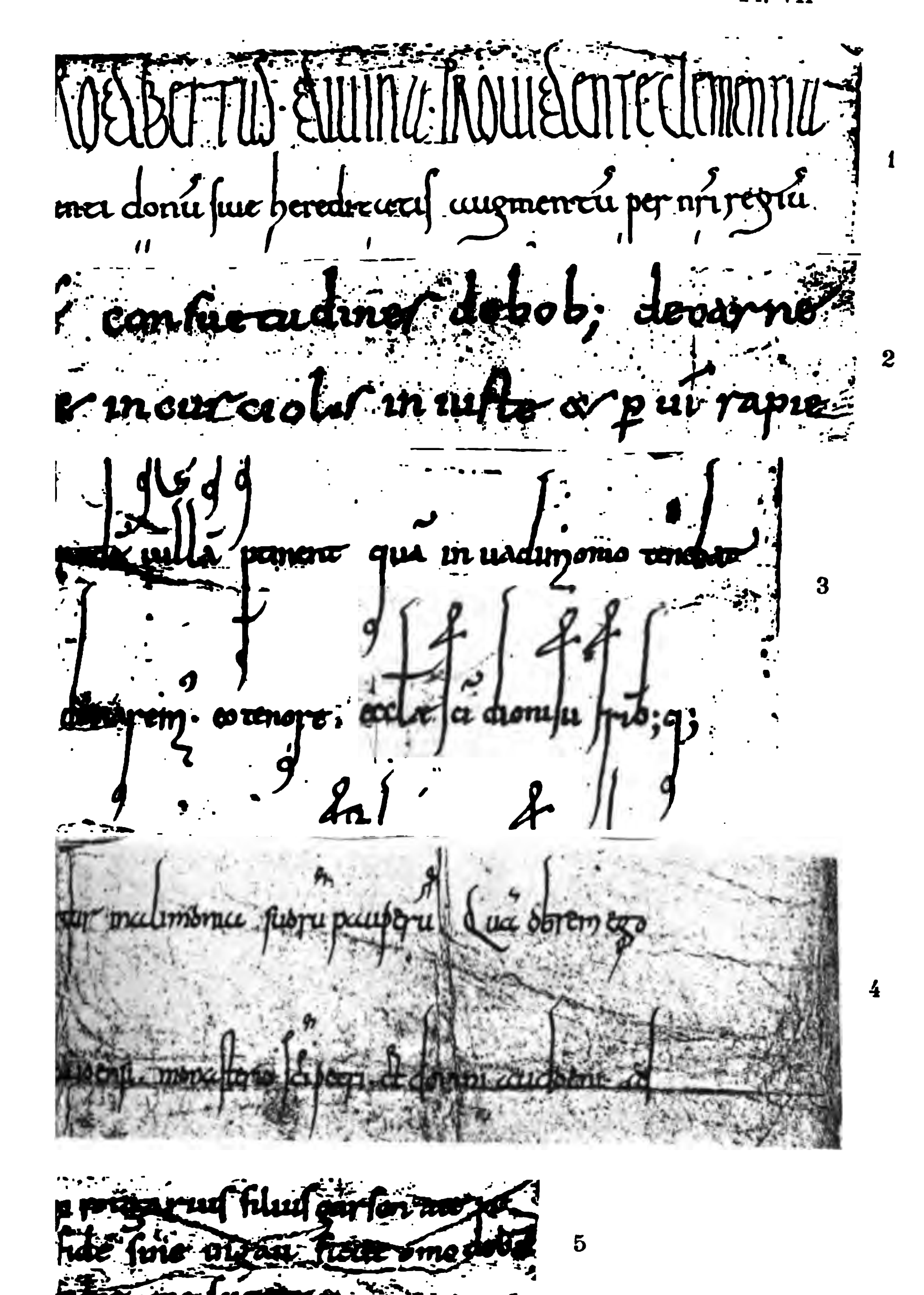
Le n° 5 de la pl. VII donne les dernières lignes d'un acte de foi et hommage prêtés, vers 1034, par Roger Ier, comte de Foix, à Pierre, évêque de Girone. Cet acte présente un mélange de latin et de langue romane. Ainsi, dans les lignes qui suivent, nous trouvons les mots *fidel serai*, *a te*, *ingan* (du latin *ingenium*, tromperie). Même quand les mots sont latins, la syntaxe est française.

« (ligne 1) De ista ora in antea fidel serai ego Rotgarius, filius Garsen, a te Pe-(2)-trone ep*iscop*o, filio Adalaiz, p*er* recta*m* fide*m*, sine ingan, sicut omo debet (3) esse ad seniore*m* suu*m* sine nulla tua deceptione me sciente. »

Au point de vue paléographique, on remarquera la ligature *et* dans *debet*, à la fin de la 2e ligne.



CHARTES d



1

2

3

4

5

XIe Siècle

XII[e] SIÈCLE

§ 1. — *Manuscrits.*

Les manuscrits du XII[e] siècle sont généralement d'une exécution plus soignée que ceux du siècle précédent. Les lignes sont séparées par des intervalles réguliers. Les lettres ont toutes la même hauteur. L'écriture est très souvent assez grosse. Au XII[e] siècle apparaissent les premiers exemples de l'écriture dite *gothique*, qui n'est, d'ailleurs, qu'une modification de la minuscule caroline. C'est une minuscule où les courbes sont remplacées par des angles.

Les manuscrits dont la date peut être déterminée avec certitude deviennent plus nombreux à partir du XII[e] siècle.

Citons d'abord un psautier quadriparti, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 2195 des nouvelles acquisitions latines, et écrit au monastère de Saint-Martin de Tournai, en 1105, sur l'ordre de l'abbé Eudes. Dans la longue souscription (fol. 118 v°) qui termine le volume, le mot *Turonensis* a été substitué à *Turnacensis*. Mais les nombreux synchronismes qui accompagnent l'année de l'incarnation prouvent bien qu'il s'agit de Saint-Martin de Tournai; au reste, les traces du grattage et la surcharge sont visibles. Voici cette souscription si intéressante pour l'histoire :

« Liber Sancti Martini T*urna*censis cenobii. Si quis hunc librum de ęcclesia Sancti Martini T*urna*censis

abstulerit vel auferri permiserit, anathema sit. Fiat. Fiat. Amen. Amen.

Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quinto et a restauratione hujus cenobii quarto decimo, scriptus est liber iste in hoc ipso cenobio a quodam fratre monacho et subdiacono, precipiente viro venerandę memorię domno Odone primo monacho et primo abbate hujus sancti cenobii. Qui venerandus abbas eodem anno raptus ad episcopatum Cameracensis civitatis, non sine damno totius nostrę congregationis nobis ablatus est; consecratusque est episcopus supradictę Cameracensis civitatis a Manasse, Remensi metropolitano, et septem comprovincialibus episcopis, anno dominicę incarnationis millesimo centesimo quinto, indictione tertia decima, epacta III^a, sexto nonas Julii, die dominica; Romanę urbis cathedræ presidente domno Paschali papa, Francorum regnum gubernante rege Philippo. Nostrum vero cenobium rexit annis XIII^cim in quibus ita ei divina gratia affuit ut cum ante ejus adventum per trecentos fere annos nullus in hoc loco monachus fuerit, infra XII^cim annos non solum terras et mansiones et officinas et quęque usibus servorum Dei sunt necessaria, verum etiam plusquam LXX^ta monachos omnipotenti Domino regulariter servituros in hoc loco aggregaverit. »

Nous avons fait reproduire sur la pl. VIII quelques lignes du fol. 2 de ce manuscrit. En voici la transcription :

« .....(ligne 1) esse co*m*mune*m*. Valere te cupio in Do*mi*no Jh*e*su et (2) meminisse mei.

Incipit ęp*isto*la s*anct*i Hieronimi pr*esbyter*i (3) ad Sunniam et Fretelam de verbis psalte-(4)-rii, quę de Septuaginta interpretum (5) editione corrupta sunt.

(6) Dilectissimis fr*atr*ib*us* Sunnię et Fretelae (7) et ceteris qui vobiscu*m* D*omi*no serviunt, Hie-(8)-ronimus. Vere in vob*is* ap*ost*olicus et p*ro*phe-(9)-ticus sermo co*m*pletus e*st* : in omne*m* terra*m* exiit sonus (10) eor*um* et in fines orbis terrę verba eo*rum*. Quis hoc (11) crederet ut barbara Getaru*m* lingua hebraicam que-(12)-reret veritate*m* et dormientib*us*, immo contendentib*us* (13) Grecis, ipsa Germania Sp*iritus* S*anct*i eloquia scrutaret*ur*? (14) In veritate cognovi q*uo*d non *est* p*er*sonaru*m* acceptor D*eus*, (15) sed in om*n*i gente qui timet D*eu*m et operat*ur* Dei justi-(16)-tiam, acceptus *est* illi. Dudu*m* callosa tenendo capulu*m* (17) manus et digiti tractandis sagittis aptiores, ad stilu*m* (18) calamu*m*q*ue* mollescunt, et bellicosa pectora vertunt*ur* (19) in mansuetudine*m* chr*ist*iana*m*. Nunc et Isaiae... »

Le titre, *Incipit epistola* jusqu'à *corrupta sunt*, est rubriqué, c'est-à-dire tracé à l'encre rouge. L'initiale D est de même couleur.

Parmi les manuscrits à date certaine, indiquons encore, d'après M. Delisle, le manuscrit latin 1873 de la Bibliothèque nationale qui se termine par une note portant qu'il a été achevé le 6 juillet 1114 (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXXV, n° 2) ; un missel noté en neumes à l'usage d'une église du diocèse de Cologne, écrit en 1133 (Bibl. nat., lat. 12055 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XXXVI, n° 1). On conserve à la Bibliothèque nationale, sous le n° 10913 du fonds latin, l'exemplaire autographe de l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital (Galerie Mazarine, armoire XI, n° 180). Le passage dont M. Delisle a donné un fac-similé dans le *Cabinet des manuscrits*, pl. XXXVI, n° 2, a été écrit en 1137. Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul exemple qui nous soit parvenu de l'écriture du

célèbre historien normand. M. Delisle a signalé (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIV, 1873, p. 267) un manuscrit de Guillaume de Jumièges, copié par Orderic Vital.

Entre 1138 et 1143, se place une copie de la collection canonique dite d'Isidore, écrite à Saint-Victor de Paris ; les listes de papes et d'empereurs, transcrites en tête de ce volume, permettent de fixer la date de son exécution. (Bibl. nat., lat. 14314 ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. xxxvi, nos 3 à 5.) Le manuscrit latin 9688 de la Bibliothèque nationale, exposé dans la galerie Mazarine sous le n° 182, est un Valère Maxime, copié à Provins, en 1167, par Guillaume l'Anglais, pour Henri, comte de Champagne. La formule de souscription qui termine ce volume est imitée des formules de l'antiquité : « Titulus scriptoris. Feliciter emendavi, descriptum Pruvini, jussu illustris comitis Henrici ; Willelmus Anglicus, anno incarnati Verbi MCLXVII, indictione XV. » (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. xxxvii, nos 5 et 6.)

Terminons cette revue par l'indication d'un manuscrit de l'histoire scolastique de Pierre le Mangeur, copié en 1183 par Jean le Borgne, moine de Corbie (Bibl. nat., lat. 16943 ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. xxxviii, nos 3 et 4), comme le prouve la souscription suivante (fol. 190 et dernier) : « Anno incarnati Verbi M° C° LXXX° III° scriptus est liber iste a Johanne Monoculo, quo rex Francorum, Philippus, filius Hludovici regis, passus est horribilem guerram a comite Flandrensi, Philippo, et comite Theobaldo et cometissa Campaniensi et duce Burgundiensi et Stephano, comite Blesensi. Liber Sancti Petri Corbeiensis. Qui furatus fuerit, anathema sit. »

On trouvera ici sur la pl. VIII, n° 2, quelques lignes (fol. 160) de ce manuscrit. Voici la transcription :

« [disci]-(ligne 1)-puli, donec clarificatus[1]. *est* Jes*us*. Quod gl*ori*ose (2) susceptus D*omin*us flevit sup*er* civitatem. (3) Et cum appropinquaret Jes*us* ad des-(4)-censum montis Oliveti, multi des-(5)-cendentium cum eo substernebant (6) vestim*en*ta sua in via, alii cedebant ramos de (7) arborib*us* et sternebant in via. Turba aute*m* (8) multa quę ven*er*at ad diem festum *et* pueri (9) et plebecula Hierosolomor*um* tollentes ramos oli-(10)-varum p*re*cesserunt ei obviam. Et qui p*re*cede-(11)-bant et qui sequebant*ur*, clamabant Osanna (12) filio David. Et e*st* Osanna ebreu*m* v*er*bum composi-(13)-tum ex corrupto et integro. Osi enim sonat (14) salva vel salvifica; anna e*st* int*er*jectio obsecran-(15)-tis, sicut pape ammirantis ; quę quia in la-(16)-tino eloquio n*on* habet*ur*, p*ro* ea posuit Hieronimus (17) n*oste*r « obsecro ». Est Osanna quasi osi anna, salva (18) obsecro, et e*st* una dictio, ut diximus, vel due (19) p*er* elirim[2] p*ro*late. Filio e*st* una dictio et construe-t*ur*... »

La fin de la première ligne *Quod gloriose* et toute la seconde ligne sont tracées à l'encre rouge. C'est en effet le titre du chapitre CXVIII de la partie de l'*Historia scholastica* intitulée *Historia evangelica*. La lettre initiale Є est de couleur verte avec des ornements intérieurs rouges et bleus.

1. Corrigez *glorificatus*.
2. Corrigez *elipsim*.

§ 2. — *Chartes.*

L'écriture des chartes du xiie siècle est très soignée; elle est très élégante. Les abréviations sont régulières. On peut dire que le xiie siècle est l'époque où l'écriture diplomatique atteignit son apogée. C'est aussi le siècle où triomphe définitivement, dans toutes les chancelleries européennes, la minuscule française.

Le premier exemple d'écriture donné sur la pl. ix, n° 1, est emprunté à un diplôme de Louis VI, daté de Lorris en Gâtinais, l'an 1124, et déjà reproduit dans le *Musée des Archives départementales*, n° 33, pl. xx. On ne trouvera sur notre planche que les trois premières lignes, réduites aux $\frac{4}{5}$ de l'original. Il nous semble utile de transcrire ici le diplôme tout entier. De cette façon, les étudiants se familiariseront avec les formules de chancellerie, dont la connaissance leur rendra plus facile la lecture des documents.

Les chiffres placés entre parenthèses indiquent les numéros des lignes. Les lettres abrégées sont remplacées par des italiques.

« (ligne 1). In nomine sanctę *et* individuę Trinitatis, ego Lucdovicus, D*e*i mi*sericordi*a in regem (2) Francorum sublimatus, notum fieri volo cunctis fidelib*us* tam futuris q*ua*m *et* instantib*us* q*uo*d Joh*anne*s, ven*er*abil*is* (3) D*e*i gr*ati*a Aurelianensiu*m* ep*iscopu*s, Stephanus, q*uoque* S*anct*ę Crucis decan*us*, *et* Archembaudus, subdecanus *et* p*re*positus, majestatis n*ost*re p*re*sen-(4)[-tiam humilit*er*

adiere, postulantes ut villa*m* qu*ę* Villare Pium dicitur *et* clausu*m* vinearu*m* q*uo*d ap*u*d Cosnoniu*m* situ*m* est, (5) q*uę* ipsi capitulo S*anctę* Crucis ad com*m*unes usus capituli dederant et concesserant, nos quoq*ue* eide*m* capitulo jure p*er*petuo co*n*ce-(6)-deremus *et* q*uo*d ipsi inde fecerant co*n*firmaremus. Nos ve*ro* digna*m* coru*m* pe[ti]tione*m* repellere indignu*m* judicavimus (7) *et* p*re*dictum donu*m* *et* concessione*m* eoru*m* volumus *et* approbamus *et* regię majestatis actoritate in p*er*petuum co*n*-(8)-firmamus, *et* brenagiu*m* n*ostr*u*m* q*uo*d in p*re*dicta villa Villari Pio videlicet habebamus, p*ro* peccatoru*m* n*ostr*or*um* (9) remissione in p*er*petuum dimittimus, *et* eamdem villa*m* ita ab om*n*ib*us* consuetudinib*us* *et* exactionib*us* p*er*petuo libe-(10)-ram e*ss*e concedimus q*uo*d nos v*e*l heredes n*ost*ri v*e*l famuli v*e*l ministeriales n*ost*ri nichil penitus ibi ampli*us* ha-(11)-beam*us* aut exigamus. Q*uo*d ne valeat oblivione deleri sc*r*ipto co*m*mendavimus *et* ne possit a posteris (12) infirmari, sigilli n*ost*ri actoritate *et* no*min*is n*ost*ri karactere subterfirmavimus. (13) Actu*m* Lorriaci publice, anno incarnati Verbi M° C° XX° IIII°. regni n*ost*ri X° VII°. (14) Astantibus in palatio n*ost*ro q*uo*ru*m* no*min*a subtitulata sunt *et* signa. (15) S*ignum* Stephani dapiferi. S*ignum* Gisleb*er*ti buticularii. S*ignum* Hugonis constabularii. S*ignum* Alberici (16) chamerarii.

(17) Data p*er* manum Stephani cancella-(*monogramme*) -rii. »

(*Place du sceau plaqué*)

Au point de vue paléographique nous remarquerons que la formule d'invocation est seule en caractères allongés, et non plus toute la première ligne, comme au XIe siècle. Mais, dans la suscription *Ego Lucdovicus etc.* et dans le premier mot de la notification *Notum*, les

petites lettres capitales et onciales se mêlent à la minuscule. Signalons l'écartement du *c* et du *t*, celui de l'*s* et du *t*, dans les groupes *ct* et *st*, et aussi la façon dont les lettres *c* et *t*, *s* et *t* sont reliées l'une à l'autre par leur sommet au moyen d'une ligne courbe. Les abréviations sont conformes aux règles exposées. A la seconde ligne, *us* dans *fidelibus* est abrégé par un point et virgule tandis qu'à la troisième ligne la même terminaison est figurée par le signe *9* dans le mot *decanus*. L'abréviation d'*us* par le point et virgule n'est employée généralement qu'après le *b*. *Us* après toute autre consonne s'abrège par *9*. Dans ce diplôme de Louis VI l'*æ* est partout remplacé par un *ę* cédillé.

La formule de souscription *Astantibus in palatio nostro*, qui précède les noms du sénéchal, du bouteiller, du connétable et du chambrier, n'implique pas la présence au palais de ces grands officiers; on peut seulement en conclure que tels et tels étaient alors en fonctions.

La chancellerie romaine est assurément, parmi les chancelleries européennes, celle d'où sont sortis, au XIIe siècle, les plus beaux modèles d'écriture minuscule. Les documents émanés du Saint Siège sont si nombreux dans les archives de France qu'il est indispensable d'en dire quelques mots.

On trouvera dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des Chartes*, sous le nº 116, un bel exemple d'écriture pontificale. C'est le fac-similé d'une lettre d'Eugène III, donnée au Latran, le 8 janvier, entre les années 1146 et 1153. Le Pape notifie à Thibaud, évêque de Paris, la sentence rendue par la cour de Rome dans un procès qui s'était élevé entre ledit évêque et les cha-

noines de Sainte-Geneviève au sujet de leurs droits respectifs sur la paroisse de Saint-Jean en Grève. En voici la transcription :

« (ligne 1) Eugenius, ep*iscopu*s, servus servor*um* Dei, venerabili fratri Tebaldo, Parisiensi ep*iscop*o, sal*utem et* ap*osto*licam ben*edictionem*. Ne oblivionis obscuritas p*er* dissu-(2)-etudine*m* humanis mentibus ingeratur, quod sup*er* causar*um* litigiis judicatu*m* fuerit vel decisu*m* scripturę deb*et* memorię com*m*endari, ut per (3) hoc secutura posteritas habeat quid futuris t*em*porib*us* evident*er* agnoscat. Qualit*er* igitur controv*er*sia, que int*er* te ac filios n*ost*ros canonicos S*anc*t*ę* (4) Genovefę sup*er* parrochia eccl*esi*ę S*anc*ti Joh*ann*is agitabatur, in n*ost*ra fuerit p*re*sentia t*er*minata, presentis scripti serię precepim*us* annotari. Asserebas siquid*em* (5) tu, frat*er* ep*iscope*, q*uonia*m jus quod habebas in eadem parrochia predicti fr*at*res tibi nullo modo exsolvebant, *et* cum constaret quod ad te parrochia (6) p*er*tineret, sacerdote*m* qui eidem parrochię sp*irit*ualia ministraret, curam animar*um* a te debere suscipere affirmabas ; dicebas enim quia (7) si qui erant in ead*em* parrochia ligandi vel solvendi, p*resbyt*er qui p*ro* t*empore* eand*em* parrochia*m* gub*er*nabat ad tuu*m* mandatu*m* ligabat vel solvebat. Sponsas (8) quoq*ue* benedicendas benedictione*m* (*sic*), mulieres de partu surgentes purificatione*m* (*sic*), *et* qui ap*er*tis crimi*n*alib*us* tenebant*ur* in eccl*esi*a matrice peniten-(9)-tiam p*er*cip*er*e asserebas. Canonici aute*m*, que a te asserebant*ur* non negantes, dicebant q*uo*d servitores canonicor*um* qui in ead*em* parrochia con-(10)-sistebant p*er* canonicos *et* non a Parisiensi ep*iscop*o solvi consueverant vel ligari, *et* p*resbyt*er qui in ead*em* eccl*esi*a minis-

trabat, a XL annis retro (11) *et* ante, a decano S*an*cte Genovefe *et* non ab ep*iscop*o cura*m* animar*um* suscep*er*at. Nos igitur sup*er* hoc tam tuas qua*m* predictor*um* fr*atr*um rationes (12) plenarie cognoscentes, fr*atr*um n*ostror*um co*mun*icato consilio, judicavim*us* q*uo*d sacerdos qui debebit eid*em* parrochie deservire, sive sit reg*u*laris cano-(13)-nicus sive non, a te, fr*ate*r ep*iscop*e, curam a*n*imar*um* suscipiat *et* supradictos parrochianos ad mandatu*m* tuu*m* liget *et* solvat. Si vero tu in ali-(14)-que*m* ejusd*em* parrochię vel in om*ne*s exco*mmun*icationis vel interdicti sententia*m*, emergente causa, p*r*omulgav*er*is, sacerdos, donec ipsa senten-(15)-tia relaxetur, nec exc*ommun*icatis nec int*er*dictis divina officia celebrabit. Benedictiones sponsar*um*, purificationes de partu surgentium, (16) publicas penitentias idem sacerdos n*on* usurpabit. Porro si predictę capellę sacerdos talis aliquando rep*er*tus fuerit qui divina (17) ministrare n*on* debeat, tu illud abbati *et* fr*atr*ibus suis nuntiare debebis *et* illi, veritate cognita, eo amoto aliu*m* tibi presentent, (18) cui a*n*imar*um* cura*m* co*m*mittas; qui t*ame*n p*resbyte*r tibi nec circata*m* nec synodaticu*m* solvet. Nulli ergo ho*min*um liceat hanc n*ostr*ę diffinitionis (19) pagina*m* temerario ausu infringere, seu quibuslib*et* p*er*turbare molestiis. Si quis aut*em* id temere atte*m*ptare presu*m*pserit in-(20)-dignatione*m* om*n*ipotentis Dei *et* beator*um* Petri *et* Pauli ap*ost*olor*um* ejus incurrat. Dat*um* Laterani, VI id*us* januarii. »

Le document qui précède est ce que les diplomatistes appellent une *petite bulle*. Le nom de *bulles* donné aux lettres émanées de la chancellerie romaine vient de ce qu'elles étaient scellées d'un sceau de plomb nommé

bulla et suspendu soit par des cordelettes de chanvre, soit par des lacs de soie.

On distingue les grandes bulles et les petites bulles. La grande bulle ou *privilegium* diffère de celle dont nous venons de transcrire le texte en ce que la suscription, c'est-à-dire la formule *N. episcopus servus servorum Dei*, et l'adresse sont suivies des mots *in perpetuum*.

De plus, au bas de la grande bulle se lisent les souscriptions du pape et des cardinaux, le monogramme de *Bene Valete*, et la *rota*, sorte de roue qui renferme les noms des apôtres Pierre et Paul, le nom et la devise du Pape.

C'est à tort que certains éditeurs ont publié sous le nom de *brefs* des petites bulles du XIIIe siècle. Le bref n'a apparu que sous Eugène IV. On reconnaît le bref à la suscription où le pape prend le titre de *papa*, par exemple : *Eugenius papa quartus*, et à la date qui comprend : le nom du lieu où la lettre a été expédiée, l'annonce qu'elle est donnée sous l'anneau du pêcheur, *sub annulo piscatoris* (cachet de cire rouge représentant saint Pierre dans sa barque), le jour du mois exprimé par le quantième, l'année de l'incarnation et celle du pontificat.

Au XIIIe siècle, la date des petites bulles est plus complète que dans la lettre d'Eugène III transcrite ici. L'année du pontificat y figure de la façon suivante : *pontificatus nostri anno tali*. Mais le jour du mois est toujours indiqué dans les bulles à la façon romaine, c'est-à-dire par les calendes, les ides et les nones.

Le calendrier romain fut aussi le plus employé dans les chartes rédigées en France jusque vers 1180. Des erreurs se produisent si fréquemment dans la traduction

des dates qu'il nous paraît utile de donner quelques moyens pratiques pour les ramener au calendrier moderne. Le jour des calendes, *kalendis*, correspond au premier jour du mois. Le second jour des calendes, *secundo kalendas* (qui s'appelle encore la veille, *pridie kalendarum*), et tous les autres jours des calendes, tombent donc dans le mois précédent. Ainsi, les calendes de mai sont le 1er mai; le second jour des calendes de mai correspond au 30 avril, le troisième jour des mêmes calendes au 29 avril et ainsi de suite. M. Léon Gautier enseigne dans son cours un procédé rapide pour trouver la concordance entre les jours des calendes et ceux des mois actuels.

Supposons qu'on veuille ramener au calendrier actuel la date suivante : *le* 17 *des calendes de septembre*. On ajoute 2 au chiffre des jours du mois précédent, ce qui donne ici 33. De ce nombre on soustrait le chiffre des calendes; la différence est le quantième cherché. Le 17 des calendes de septembre correspond au 16 août.

Le jour des ides, *idibus*, *idubus*, tombe le 15 pendant les mois de mars, mai, juillet et octobre, et le 13 pendant les huit autres mois. Comme pour les calendes, les huit jours d'ides se comptent en arrière et la veille des ides s'appelle aussi *secundo idus*.

Le neuvième jour avant les ides s'appelle les nones, *nonis*. Dans les mois de mars, mai, juillet et octobre le jour des nones tombe le 7, et dans les autres mois le 5. Les jours des nones vont aussi en rétrogradant; et la veille des nones est souvent désignée par *secundo nonas*.

Pour convertir en dates modernes les dates anciennes rapportées aux ides et aux nones, il suffit d'ajouter une

unité au chiffre de la date du mois à laquelle tombent les ides ou les nones; la différence entre le nombre ainsi obtenu et celui qui précède les mots *idus* ou *nonas* est le quantième cherché. Soit la date *VII idus januarii*. 13 + 1 = 14, 14—7 = 7. Le 7 des ides de janvier correspond au 7 janvier. Soit encore la date *V nonas martii*, 7 + 1 = 8, 8—5 = 3. Le 5 des nones de mars correspond au 3 mars.

Le second exemple d'écriture donné sur notre planche IX est emprunté à un diplôme de Louis VII, daté de Senlis, en 1175, et dont on trouvera le fac-similé complet sur la planche 74 du *Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des Chartes*. Notre fac-similé est réduit de $\frac{1}{6}$. Voici la transcription des deux premières lignes :

« (ligne 1) In nomine s*anct*e et individue Trinitatis. Amen. Ludovic*us* D*e*i gr*at*ia Francor*um* rex. Notum facimus (2) univ*er*sis presentib*us* ac futuris q*uo*d Willermus de Merloto *et* socii sui de terra Domni Martini partiarii... »

La diphtongue *æ* dans le diplôme de Louis VI transcrit plus haut était remplacée par un ę cédillé; ici la cédille a disparu; l'*e* simple remplace l'*æ*. On remarquera encore les accents sur les *ii* de *partiarii*. L'usage d'accentuer deux *ii* qui se suivent n'apparaît qu'à la fin du XI[e] siècle.

Notre planche IX offre, sous le n° 3, le fac-similé, réduit de moitié, des premières lignes d'une charte de 1178 qu'on trouvera intégralement reproduite dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des Chartes*, pl. 128. C'est une reconnaissance par Garnier du Verdier, Ebe, son frère, Marguerite, femme de Guillaume de la Ferté, et d'autres ayants droit, de la concession faite par eux à la maison du Temple de Lormeteaux (Indre), de

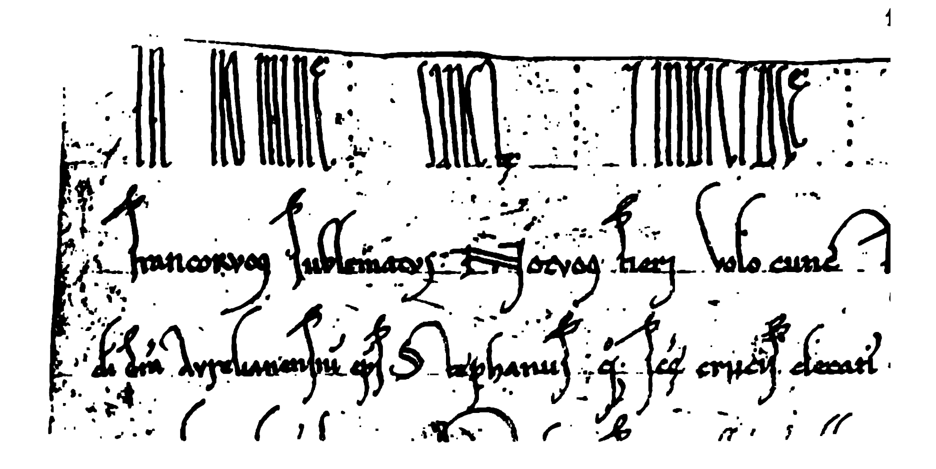
terres sises entre Ménétréol et Dion. Voici la transcription :

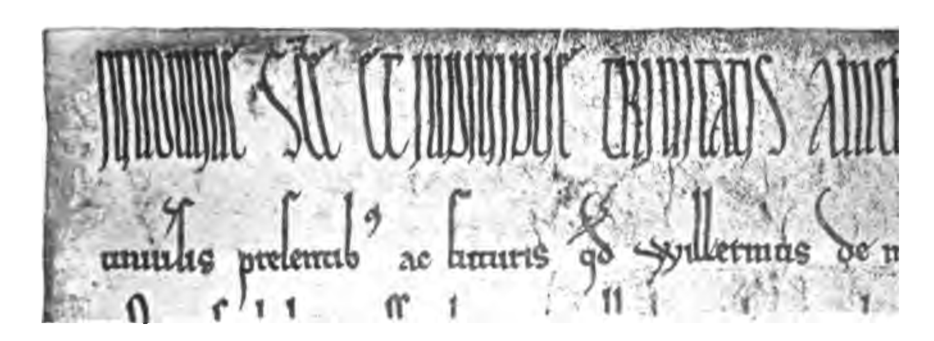
CI : RO : GRA : PHVM

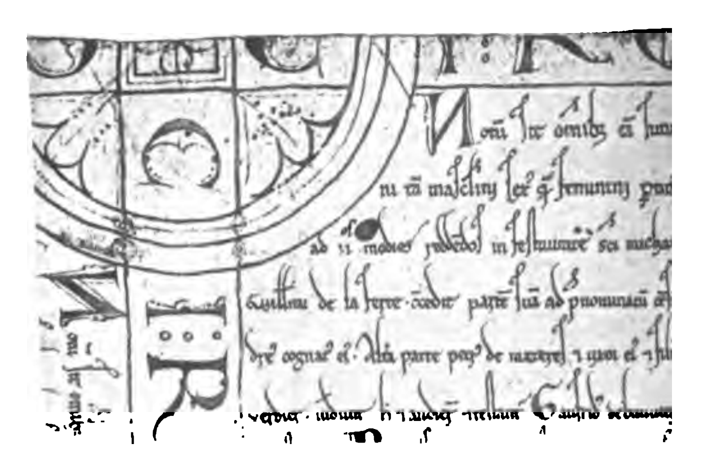
« (ligne 1) Notu*m* sit om*n*ib*us* ta*m* futuris q*uam* p*re*sentib*us* q*uo*d Garneri*us* do Verdier *et* Ebo, f*rate*r ej*us*, *et* cet*er*i huic co*n*cessio-(2)-ni ta*m* masc*u*lini sexu*s* q*uam* feminini p*er*tine*n*tes co*n*cedunt f*rat*rib*us* T*em*pli t*er*ra*m* q*uam* h*abe*nt i*nter* Munesterol et Vou ce*n*sualem i*n* elemosina*m* (3) ad II^os^ modios redde*n*dos in festivitate s*anc*ti Michael*is*, un*um* modiu*m* frum*en*ti, aliu*m* ordei, ad m*en*sura*m* castri Vastigni. D*om*i*n*a Margarita, uxor (4) Guill*el*mi de la Ferté, co*n*cedit parte*m* sua*m* ad p*re*nominatu*m* ce*n*su*m*. Hoc testant*ur* amici ej*us* : Forestari*us* de Villa petra, clie*n*s ej*us*, Emeno*n*s do T*er*ral, Ar-(5)-dre*us*, cognat*us* ej*us*; alt*er*a parte, Petr*us* de Mazeres *et* uxor ej*us* *et* fili*us* ej*us* Ebonet co*n*cedu*n*t h*oc* factu*m*. Odo de Valentiaco, Bartolome*us* Guib*er*t, Gauteri*us* do (6) Verdier vid*er*unt h*oc* *et* audier*unt* *et* testant*ur*. Gaufrid*us* de Bauvier *et* fili*us* ej*us*, Gaufrid*us* co*n*cedu*n*t h*oc* factu*m*. Bartholome*us* de Marsent, Terric*us* de Bauge*n*ci fue-[runt]..... »

La charte qui précède est une *charte partie*.

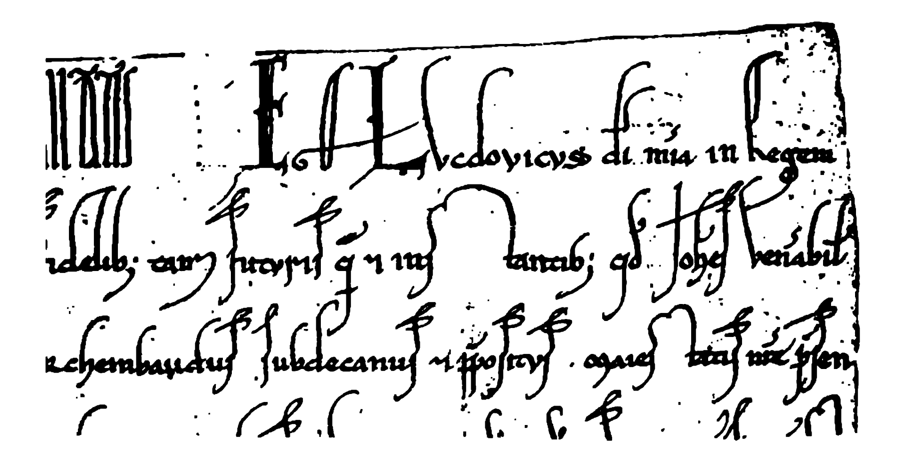
Quand il était nécessaire de remettre à chacune des parties qui intervenaient dans un acte, spécialement un contrat, un exemplaire de cet acte, on le transcrivait plusieurs fois sur un même morceau de parchemin en ayant soin de tracer des lettres majuscules entre chacune des expéditions; celles-ci étaient ensuite découpées de façon à ce qu'il restât sur les unes et les autres des fragments de ces lettres majuscules. En somme, c'est le procédé encore employé de nos jours dans les *registres à*







CHARTES de 11



75 et 1178

souches des administrations financières. Ordinairement on ne faisait que deux expéditions. L'acte dont nous avons reproduit un fragment avait été rédigé en quatre exemplaires, séparés par une croix, sur les branches de laquelle était écrit quatre fois le mot *cirographum*. C'est le mot qui apparaît le plus fréquemment sur les chartes parties, d'où le nom de *cirographes* que leur donnent certains diplomatistes. Souvent aussi l'on se contentait d'écrire les lettres de l'alphabet, A, B, C, D, E, etc. On trouve encore une brève analyse de l'acte sur une charte partie de 1174, portant règlement d'un différend survenu entre deux abbayes; on lit en lettres alternativement rouges et noires cette curieuse légende :

AVGVSTINVS BENEDICTVS KARTAM CONFIRMANT.

Les chartes parties ont été employées au XIe siècle et surtout au XIIe siècle. Cet usage paraît remonter au moins à la fin du Xe siècle. Ainsi l'historien Richer (lib. IV, c. 29) raconte que Hugues Capet demanda à Arnoul, archevêque de Reims, de lui prêter serment et de consigner ce serment dans un acte (*cirographum*) fait en deux exemplaires : « quod etiam bipertitum fieri placet; alterum mihi, sibi alterum concedatur. »

XIIIe SIÈCLE.

§ 1. — *Manuscrits.*

Avant le XIIIe siècle, l'art de l'écriture était essentiellement monastique. Il semble qu'à partir du XIIIe siècle,

par suite de l'extension que prit alors l'enseignement des Universités, la pratique de l'écriture se soit répandue dans tout le clergé et même parmi les laïcs. En tout cas, le XIIIe siècle nous a laissé un nombre de manuscrits beaucoup plus considérable que les siècles précédents. Nous trouvons une autre preuve de la diffusion de l'art d'écrire dans la variété infinie des écritures qui commencent à prendre un caractère personnel.

Deux sortes d'écritures ont été en usage dans les manuscrits du XIIIe siècle ; d'abord, une écriture minuscule, tantôt rappelant l'écriture du XIIe siècle, avec des formes rondes, tantôt au contraire *gothique*, c'est-à-dire avec des formes anguleuses. Dans la première moitié du XIIIe siècle, on emploie plus volontiers une petite minuscule aux formes rondes ; après le règne de saint Louis, la gothique domine. La seconde sorte d'écriture, qu'on rencontre assez rarement dans les manuscrits littéraires, mais bien plutôt dans les registres de chancellerie, est petite, aiguë, cursive, et, malgré l'exagération de certains déliés, malgré son caractère de rapidité, elle ne manque pas d'élégance. C'est essentiellement l'écriture des chartes.

Saint Louis est le premier des rois capétiens qui se soit préoccupé de former dans son palais une bibliothèque. Il fit copier beaucoup de manuscrits, surtout des manuscrits de l'Ecriture sainte. Sa *librairie* était comme une annexe de sa chapelle. Le pieux roi faisait volontiers part aux savants des trésors qu'il y avait réunis. Vincent de Beauvais tira profit de cette libéralité. Après la mort de saint Louis, ses livres furent partagés entre les Dominicains et les Cordeliers de Paris, les moines de Royaumont et les Dominicains de Compiègne.

Si nous connaissons plusieurs des livres qui ont appartenu à saint Louis, il en est un seul dont on puisse affirmer qu'il a été exécuté pour ce roi. C'est son psautier, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, sous le n° 10525 du fonds latin. Il a été écrit après le retour de la première croisade. (Galerie Mazarine, armoire XX, n° 228; fac-sim. dans *Album paléographique*, publié par la Société de l'Ecole des Chartes, pl. 39.)

Blanche de Castille partageait le goût de son fils pour les beaux livres. Elle fit faire, un peu avant 1250, une Bible qu'elle donna à l'abbaye de Saint-Victor; c'est le manuscrit latin 14397 de la Bibliothèque nationale, en tête duquel on lit cette note : « Iste liber est Sancti Victoris Parisiensis. Quicumque eum furatus fuerit vel celaverit vel tytulum istum deleverit, anathema sit. Amen. Hanc bibliothecam dedit ecclesie Sancti Victoris Parisiensis Blancha, illustris regina Francie, mater regis Ludowici. » (Galerie Mazarine, armoire XX, n° 227; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XL, n°s 1 et 2.)

Nous indiquerons ici, d'après M. Delisle, quelques manuscrits à date certaine : un martyrologe de Saint-Germain des Prés, copié vers 1218 (Bibl. nat., lat. 12833; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXXIX, n° 3); un fragment de Bible glosée, daté du 1er avril 1239 (Bibl. nat., lat. 15239; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XXXIX, n° 4); une table des ouvrages de saint Augustin, terminée en 1256 par un scribe nommé Robert de Paris (Bibl. nat., lat. 16334; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XL, n° 6); un exemplaire de l'Almageste, écrit en décembre 1263 (Bibl. nat., lat. 16200; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLI, n° 2); un Miroir historial de Vincent de Beauvais, daté de 1267 (Bibl. nat., lat. 11728;

Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLI, n° 3); la deuxième partie du Livre des Constitutions des Frères prêcheurs de Paris, copié en 1273 (Bibl. nat., lat. 5592; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLI, n° 8); un recueil de sermons de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, daté de 1282 (Bibl. nat., lat. 14596; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XLII, n° 2); ce volume se termine par la note suivante : « Anno Domini M° CC° octuagesimo secundo, die Veneris ante festum Beati Barnabe apostoli, scripti fuerunt sermones isti. » Soit en français : « L'an du Seigneur 1282, le vendredi avant la fête de saint Barnabé, apôtre, furent écrits ces sermons. »

Le scribe a employé, pour indiquer la date de ce manuscrit, la formule usitée dans la plupart des chartes du XIII[e] siècle. Nous en prendrons donc occasion pour donner le moyen de ramener de pareilles dates au calendrier moderne. En tête de l'*Art de vérifier les dates* se trouve un *catalogue des saints*, avec l'indication du jour de leurs fêtes. Il est donc facile de savoir que la saint Barnabé tombe le 11 juin. Le calendrier général de l'*Art de vérifier les dates* nous apprend ensuite que la lettre dominicale qui répond à l'année 1282 est la lettre D; si nous nous reportons au calendrier spécial de cette lettre nous trouverons qu'en 1282, le 11 juin, jour de la saint Barnabé, était un jeudi, et que par suite le vendredi avant la saint Barnabé 1282 correspond au 5 juin 1282.

On trouvera les noms latins et français par lesquels on désignait, au moyen-âge, les principales fêtes de l'année, soit dans le *Glossaire des dates* inséré dans l'*Art de vérifier les dates*, soit dans le *Glossaire des dates* de M. de Mas-Latrie, dans le *Cabinet historique*, nouvelle série, t. II (1883), pp. 44, 137 et 231.

Citons encore comme livres datés, du XIII[e] siècle : un manuscrit de la Somme le Roi, copié en 1294 (Bibl. nat., fr. 938; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XLII, n° 4); un exemplaire du dictionnaire latin d'Uguccio de Pise, copié à Bolbec en 1298 (Bibl. nat., lat. 16678; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLII, n° 6).

Comme exemples d'écriture des manuscrits au XIII[e] siècle, nous donnons sur la planche X deux fac-similés. Le premier est tiré d'un manuscrit du Grécisme glosé d'Evrard de Béthune, ouvrage en vers latins sur les lettres de l'alphabet, les figures et les huit parties du discours, composé en 1212. La dernière édition a été donnée par le docteur J. Wrobel : *Eberhardi Bethuniensis Graecismus ad fidem librorum manuscriptorum recensuit...* D[r] Joh. Wrobel, Wratislaw, 1887, in-8. Cette édition ne renferme pas les gloses ou notes marginales dont le texte est accompagné dans la plupart des manuscrits. Le manuscrit, dont nous donnons un fragment, est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 15133 du fonds latin. Il provient de l'abbaye de Saint-Victor de Paris qui a fourni à la Bibliothèque nationale 1268 manuscrits.

Il a été écrit en mai 1270, comme en témoignent les quatre vers suivants écrits à la fin du volume (fol. 143) :

Scriptorem si quis verbis reprobarit iniquis,
Cerberus in Baratro flumine mergat atro.
Anno milleno cum quodam septuageno
Et bis centeno maio liber hic sit ameno.

Voici la transcription des quelques lignes du folio 40 reproduites sur notre planche.

« (ligne 1) Quartaq*ue* vocalis otho (2) sit ab h*oc* othomega
Est (3) homos hum*us*, hi*nc* ve*n*it h*om*oten*us*.

(4) Est *quoque* succ*us* opos *et* ab h*oc* opobalsama dicas.
(5) Est orthos rectu*m*, orthog*r*aphia sit hi*nc*.
(6) Est opos visus, in*de* pirop*us* erit.
(7) Est odos ca*n*tus, comedia dic*itur* inde. »

Gloses interlinéaires.

Au dessus de la première ligne :

« *scilicet* o.
o lu*n*gu*m* ab otho *quod est* o *et* mega lu*n*gu*m* q*uasi* o lu*n*gu*m*. »

Au dessus de la troisième ligne :

« g*rece*.
lat*ine*
ris inclita *vel* res *vel* res inclita usq*ue* ad humu*m* flex*us* *vel* q*uasi* ten*us* humu*m*. »

Au dessus de la quatrième ligne :

« s*imilite*r
lat*ine*
g*rece*
ungue*n*ta p*re*ciosa de cortice balsami *facta*. »

Au dessus de la cinquième ligne :

« g*rece*
lat*ine*
p*ars* principal*is* g*r*amatices
vel probat. (*Glose postérieure.*) »

1

2

et cele puet estre li inobediance que ele est enpechie mor
li quinz commandemanz est telx. Tu nocirras ne ocir
uelui. Cest commandemanz deueez que li uns ne
ocie lautre por nonsgence ne por son auoir. ou por au
tre mauaise raison. Car cest pechiez mort... Apres
ocierre les maufeiteurs por iustice feire ... ou p

MANUSCRITS de 1270 et 1294

Au dessus de la sixième ligne :

« *grece*
lat*ine*
lap*is* p*re*ciosus ignei coloris. »

Au dessus de la septième ligne :

« *grece*
lat*ine*
ca*ntus* villan*us* a comos villa *et* odos ca*ntus*. »

Au dessous de la septième ligne :

« *grece*
lat*ine*
*v*el dicit*ur*. (*Glose postérieure.*)
ista d*ictio* ab h*oc* g*re*co. »

Gloses marginales.

Marge de gauche :

« Est opos. Pirop*us* di*citur* lapis p*re*ciosus *et* di*citur* a pir q*uod est* ignis *et* opos visio, *v*el vis*us*, q*uasi* lap*is* ignei coloris *v*el rubei.

On q*uoque*. Om*n*is di*citur* ab on q*uod est* totu*m* q*uia* *com*p*re*hendit totu*m*, ut h*abetur* in comediis Th*er*encii.

At totu*m*. Obol*us* di*citur* ab olo*n* totu*m* q*uasi contr*a suu*m* totu*m* q*uia* ad sim*i*litudi*n*em toci*us* denarii f*act*u*s* *est*, as est v*er*o semici*rculus* i*d est* medietas denarii ut de st*er*li*n*c di*visi*o p*er* mediu*m*, *etc*.

Osti*m* equale. Hostis di*citur*... »

Marge de droite :

« Est odos. Comedia di*citur* a comos q*uod est* villa *et*

odos ca*ntus* q*uasi* ca*ntus* fa*ctus* de comestionib*us* rusticor*um*, *etc*.

Oma t*ibi*. Om*en*tu*m* di*citur* bodell*us* gall*ice* boiau *vel* tripe *et* di*citur* ab oma q*uod est* odor *vel* di*citur* *in*testinu*m* q*uo*d q*ue*m*dam* fetore*m* emittit maximu*m*, un*de* Lucan*us* : N*unc* p*er*d*un*tq*ue* suas om*en*ta latebras. »

La lettre ornée Q est tracée en rouge et bleu. Les signes de paragraphes qui précèdent les gloses sont alternativement rouges et bleus. Cette alternance, qu'on retrouve dans les antennes ou petits traits contournés qui servent à l'ornementation des lettres, indique ordinairement un manuscrit du XIII[e] siècle.

Le manuscrit de la Somme le Roi, copié en 1294 par « Perinz de Falons » et dont il a été question plus haut (p. 123), nous fournit (fol. 4) le n° 2 de la pl. x.

« (ligne 1) et cele puet estre l'inobeissance que ele est en pechié mor-(2)-tel. Li quinz *con*mandemanz est telx : tu n'ocirras (3) nelui. Cest *con*mandemanz deveez que li uns n'o-(4)-cie l'autre por voingence ne por son avoir ou por au-(5)-tre mavaise raison; quar c'est pechiez mortelz; mes (6) ocierre les maufeiteurs por justice feire à garder ou p*ar*..... »

La lettre initiale L du paragraphe relatif au cinquième commandement est bleue avec ornements rouges.

§ 2. — *Chartes.*

Le fac-similé n° 1 de la pl. XI est emprunté à l'atlas du *Musée des Archives départementales*. Ce sont les pre-

1

2

mières lignes d'une charte de mars 1219, relatant la donation faite par Baudouin, sire de Cuincy (aujourd'hui dans le département du Nord, arrondissement et canton de Douai), à son neveu Baudouin de Lauwin, de tout ce qu'il possédait au vivier et au moulin d'Esquerchin. Cet acte est en français. La plus ancienne charte, rédigée en français, que l'on ait jusqu'ici signalée, est une charte de Douai, datée de février 1204, et reproduite en héliogravure dans le *Musée des Archives départementales*, pl. XXVIII, n° 58.

Voici la transcription de la charte que nous donnons sur la planche XI, n° 1 :

« (ligne 1) Ce sacent cil [ki] or su*n*t *et* ki a venir su*n*t ke jo Bauduins, sire de (2) Q*u*inci, ai donei a Baud*uin* de Lauwin, mon neveu, q*u*anke jo ai el vivier (3) *et* el molin d'Eskerchin, en totes ap*er*tena*n*ces en l'acroiseme*n*t de sen fief (4) por son service *et* por co ke jo le cuic bien enploieir. Là fu Gerars..... »

Nous tirons du *Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des Chartes*, n° 184, la charte reproduite au dessous de la précédente, pl. XI, n° 2; elle appartient au centre de la France. C'est une lettre par laquelle le curé de Corbreuse (Seine-et-Oise, canton de Dourdan) informe l'abbé et le prieur de Sainte-Geneviève et le doyen de Saint-Marcel de Paris, juges délégués par le Saint-Siège, que, suivant l'ordre qu'ils lui ont donné, il a publié dans son église la sentence arbitrale qui avait terminé un procès entre le chapitre de Notre-Dame de Paris, d'une part, Gui de Montfort et H., trésorier de Beauvais, d'autre part.

Cette lettre est datée, suivant le mode le plus fréquemment employé au XIIIe siècle, de l'an de grâce 1224, le

dimanche après la fête de sainte Luce. Nous avons expliqué plus haut (p. 122) le moyen de ramener ces sortes de dates au calendrier moderne. L'église célèbre la fête de sainte Luce le 13 décembre. En 1224, c'était un vendredi ; le dimanche qui suit est donc le 15.

« (ligne 1) Viris ven*er*abilib*us* *et* dis*cr*etis abbati *et* p*r*iori S*anct*e Genovefe *et* M., decano S*anct*i Marcelli P*ar*isie*n*sib*us*, (2) judicib*us* a d*omi*no p*a*pa delegatis, p*resbyter* de Corborosa sal*utem*, reverencia*m* *et* honore*m*. Nov*er*it discrec*io* (3) v*est*ra q*uod* ego, ad ma*n*datu*m* v*est*r*u*m, ordinac*io*ne*m* *et* s*en*te*nc*iam arbit*r*ii q*ua*m p*ro*tuler*unt* ven*er*abiles viri E., (4) decanus, N., cantor, P., succe*n*tor P*ar*isie*n*ses, i*n* c*aus*a que v*er*tebat*ur* int*er* capi*tul*um B*eat*e Marie P*ar*isiens*is* (5) ex una p*ar*te, *et* nobiles viros Guidone*m* de Mo*n*teforti, milite*m*, *et* H., thesaurariu*m* Belvace*n*se*m* (6) ex alt*er*a, i*n* ecc*les*ia m*e*a de Corborosa nu*n*ciavi *et* publicavi sic*ut* i*n* litt*er*is vest*r*is vidi co*n*tin*er*i. Act*um* (7) anno g*raci*e millesimo CC° vicessimo IIII°, die d*omi*nica p*r*oxima post festu*m* s*anct*e Lucie. Valete (8) i*n* D*omi*no. »

On remarquera dans cette charte l'orthographe des mots *reverenciam*, *discrecio*, *ordinacionem*, *sentenciam*, etc. A partir du XIIIe siècle le *c* se substitue au *t* dans les terminaisons latines en *tio* et *tia* et dans les terminaisons françaises en *tion*. On écrit *reverencia*, *discrecio* ,*considéracion*, et non pas *reverentia*, *discretio*, *considération*. D'ailleurs le *c* et le *t*, dans l'écriture minuscule, tendent à se confondre par leur forme ; et dans un grand nombre de manuscrits, du XIIIe au XVIe siècle, il est impossible de les distinguer.

On trouvera sur la pl. XII, n° 1, quelques lignes d'une

1

2

CHARTES DE 1237 ET 1241

charte gasconne de Bordeaux, reproduite dans le *Musée des Archives départementales*, n° 70 (pl. XXIX). Ce document est ainsi daté : « Actum VIIII die exitus Augusti, anno Domini M° CC° XXX° VII°. » Cette façon de dater par l'*exitus* du mois, c'est-à-dire de compter les jours en arrière à partir du dernier jour du mois, est propre au Midi de la France. Le 9e jour à l'*issir* du mois d'août est le 23 août.

« (ligne 1) Conoguda cauza sia q*ue* W. deu Mur vendo *e* quite an B. de Mollarin *e* asson ordeinh aq*ue*d sou de Sent Marti*n* [de Mo*n*t] (2) Judec, lo q*u*aus es entreu sou en P. de Lengon d'una part, eu sou Rogeir Comte d'aut*ra*, *e* det li p*er* C sols de peit*avins* *e* [de Bord*ales*] (3) deus caus reconogo q*ue* era ben pagat deu tot. E lo medihs W. deu Mur *con*vingo ne portar bona *e* ferma gua[re*n*tia an] (4) B. de Mollari*n* *e* asson ordeinh de totz enparadors qui arre li pogossan dema*n*dar francame*n*t en alo. E q*ue*sta venda fo fe[ita ab] (5) voluntat *e* ab autrez de na Flandrina, molher deu deu deva*n*t deit en W. deu Mur, la caus i quite oscle *e* marid[atge] (6) si li ave, aichi q*ue* meis en negun tems arre no i demand*ar*a ni demandar no i fara ab dreit escriut, seglar ni de..... »

Le document dont on trouvera quelques lignes au dessous du précédent (pl. XII, n° 2) ne lui est pas très postérieur (1241), mais il appartient à une région très différente. C'est en effet le testament de Marie de Chimay, femme de Jean II, comte de Soissons. Il est reproduit intégralement dans le *Musée des Archives départementales*, pl. XXXI, n° 75. Sa date demande quelques explications : « Ce fu fait l'an nostre Signor mil CC et XL, le mecresdi devant Pasques florie, à mienuit, au Tour. » Le Thour est

aujourd'hui une commune du département des Ardennes, canton d'Asfeld. Bien que ce document porte la date de 1240, nous devons inscrire en tête le millésime de 1241. En effet, l'usage général en France, au XIIIe siècle, était de commencer l'année le jour de Pâques. C'était ce qu'on appelait le mode français, *mos gallicanus*. On en trouve des exemples, dès le XIe siècle. Au XIIe siècle c'était la manière de compter les années la plus employée dans le centre de la France, aussi bien par les chroniqueurs que par les notaires des chancelleries. Ainsi Clarius, chroniqueur sénonais du XIIe siècle, parlant d'un évènement qui survint en 1113, le septième jour des ides de mars (9 mars), dit qu'il arriva à la fin de l'année ; c'était donc, en nouveau style, le 9 mars 1114. Voici le titre d'un compte du XIVe siècle, qui n'est intelligible que si l'on place à Pâques le commencement de l'année : « Compte de nous Jehan, conte de Sancerre..., depuis le premier jour de mars l'an mil CCCLXX jusques au premier jour de juing ensuivant mil CCCLXXI..., du dit premier jour de mars jusques au dit premier jour de juing ensuivant, *qui font III mois.* » Cet usage de commencer l'année à Pâques dura, en France, jusqu'à la promulgation, par Charles IX, de l'édit de janvier 1563 (vieux style), dont le 39e article ordonnait de dater tous les actes en commençant l'année au premier janvier. Cet édit fut confirmé par la déclaration royale donnée à Roussillon en Dauphiné, le 4 août 1564.

Ainsi, pour établir la concordance entre les années de l'incarnation telles qu'elles sont indiquées dans les chartes françaises depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1565, et ces mêmes années, telles qu'elles sont marquées dans les

actes depuis l'édit de Roussillon, il suffit d'examiner si l'acte a été donné avant ou après Pâques. On ne doit pas oublier que Pâques tombe toujours entre le 22 mars et le 25 avril. Si la date est antérieure au 22 mars, il suffit d'ajouter 1 à l'année indiquée dans la charte ; un document daté de janvier ou février 1230 est en nouveau style de janvier ou février 1231. Si la date est postérieure au 25 avril, elle doit être laissée telle qu'elle figure dans la charte. Si, enfin, la charte a été donnée entre le 22 mars et le 25 avril, il faut chercher, dans le calendrier de l'*Art de vérifier les dates*, la date de Pâques dans les deux années entre lesquelles on peut hésiter. Il y a un certain nombre de cas où la question reste nécessairement indécise.

Dans beaucoup de chancelleries méridionales, et spécialement dans celles du Quercy, du Limousin, du Périgord, l'année commençait le jour de l'Annonciation, c'est-à-dire le 25 mars.

Dans les pays d'empire, le commencement de l'année était généralement fixé au 25 décembre ; cette règle souffre des exceptions ; car au XII[e] siècle, en Provence, l'année commençait au 25 mars.

Pour revenir au testament de Marie de Chimay, il est daté, en nouveau style, de l'année 1241. En cette année-là, Pâques fut le 31 mars, et le dimanche des Rameaux, le 24 mars ; le mercredi avant le dimanche était donc le 20 mars.

Voici la transcription des lignes du testament que nous reproduisons à la pl. XII, n° 2 :

« (ligne 1) In no*mine* P*a*tris *et* Filii *et* Sp*iritu*s S*an*c*t*i, amen. Ci comence li testamens de ma dame Marie,

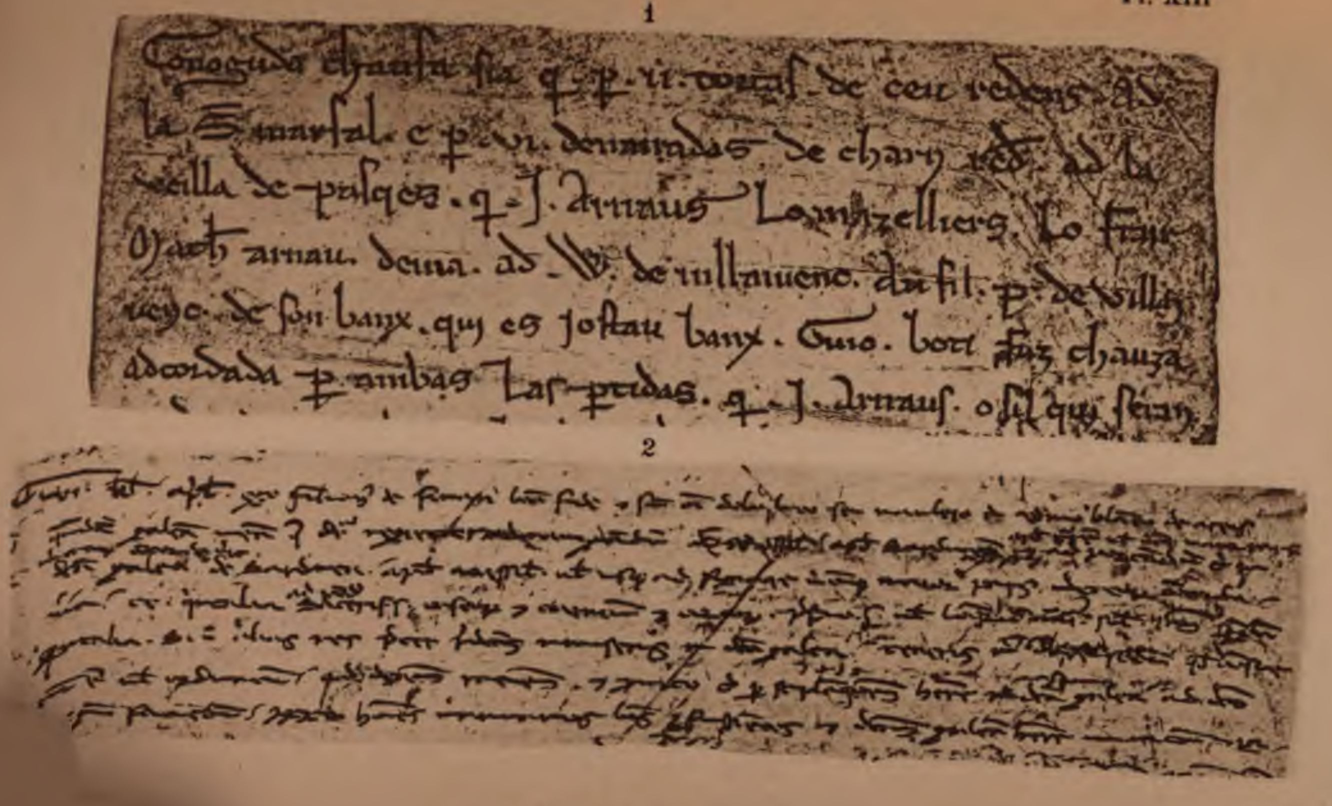
contesse (2) de Soissons, dame der Tour *et* de Cymai, a sa dariene volenté. Je Marie devant dite ai otroié (3) à la povre maison de l'ostelerie der Tour, ma maison der Tour qu'on apele ma bercherie, qui (4) siet à la porte à Milon *et* mes berbis *et* mes vaches fors la laine de ouan qui vient, par (5) tel covent qu'il overont par mo*n* signo*r* ; § à l'église der Tour, mo*n* pine de or ; § à la chape-(6) -lerie de ma maison der Tour, que je ai otroié à Robert, mo*n* clerc, XII livrée de (7) te*r*re a parisis a tous jors ; § à l'église de la Vauleroi III mois de forment, où je penrai (8) ma sepouture ; § à Signi, II mois de forment ; *et* cest aumosne de la Vauleroi *et* de Signi (9) om peura à la rente de Hanoi*n*gne à tous jors ; § à Vaucler, II mois de soile à penre des VI... »

Au point de vue paléographique on remarquera dans la charte qui précède une tendance à donner à l'*u* initial la forme pointue. Ainsi, l'on trouve, à la 2ᵉ ligne *volenté*, à la 4ᵉ ligne, *vient* ; mais aussi, à la 4ᵉ ligne, *uaches*. De plus, le trait horizontal placé au dessus d'un mot pour en marquer l'abréviation, consiste quelquefois en un trait qui, partant du pied ou de la tête de la dernière lettre, se recourbe au dessus du mot, comme dans les mots *spiritus sancti* à la 1ʳᵉ ligne. Ce procédé, qui est encore au XIIIᵉ siècle une exception, se généralise et s'accentue au XIVᵉ siècle, de façon à devenir la règle dans les chartes du XVᵉ siècle.

Sous le nº 1 de la planche XIII sont reproduites six lignes d'une charte de janvier 1245 (1246, n. st.), rédigée en langue provençale. C'est un accord intervenu entre J. Arnaud et W. de Villaivenc pour la conversion en un cens en argent d'une redevance en nature due par

1

2



CHARTES de 1246 et 12[illegible]

un étal de boucherie tenu par ledit J. Arnaud dudit W. de Villaivenc ; l'acte original porte le sceau de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Le fac-similé entier de cette charte a été donné dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'Ecole des Chartes*, n° 149.

« (ligne 1) Conoguda chausa sia q*ue*, p*er* II tortas de ceu, redens ad (2) la S. Marsal, e p*er* VI denairadas de charn red*ens* ad la (3) veilla de Pasqes, q*ue* J. Arnaus lo mazelliers, lo frair (4) Math*eu* Arnau, devia ad W. de Villaivenc, au fil P. de Villai-(5)-venc, de son banx qui es jost au banx Guio Boti, fuz chauza (6) adcordada p*er* ambas las p*ar*tidas q*ue* J. Arnaus o sil qui seran... »

Nous empruntons au *Musée des Archives départementales*, n° 79, pl. XXXVI, les sept lignes reproduites sur la planche XIII, n° 2. C'est la minute d'un contrat de nolissement rédigé à Marseille le 27 mars 1248.

« (ligne 1) VI k*alendas* ap*r*il*is*. Ego Filion*us* de Finari, bo*n*a fide *et* sine o*mn*i dolo, loco seu nauleio t*ib*i W*il*-*lel*mo Bla*n*co de Areis (2) quanda*m* galea*m* mea*m* q*ue* d*icitur* Negreta, ad naviga*n*du*m* de Massil*ia* ap*u*d Sardinea*m*, ap*u*d T*ur*re*m* vel u*bicumque* major pars m*er*cato-r*um* co*n*cordav*er*it, *et* ad porta*n*du*m* t*ib*i in (3) d*icta* galea de Sardinea ap*u*d Massil*iam* v*e*l usq*ue* ad Finare u*bicum*-q*ue* major pars m*er*cator*um* co*n*corda-(4)-v*er*it, CC q*u*in-talia ad po*n*d*us* Saceris, s*cilicet* caseor*um* *et* carniu*m* *et* corior*um*, p*r*ecio s*cilicet* vel loq*u*erio IIII sol*idorum* Jan*uen*-s*ium* si*ng*u*l*a (5) q*u*intalia. Si v*er*o alias res p*r*eter p*r*edic-*tas* inmiseris in d*ic*ta galea, teneris m*ih*i dare s*ecun*d*u*m q*u*od co*n*sue-(6)-tu*m* *est* v*e*l ordinatu*m* ad d*ict*am racio-*n*em ; *et* p*r*omito t*ib*i p*er* stip*u*lacio*n*em h*ab*ere in d*ic*ta galea ad d*ict*u*m* (7) viagiu*m* facie*n*du*m* XXXV ho*min*es

marinarios b*on*os *et* suffic*ien*tes *et* d*ict*am galea*m* h*ab*ere munita*m* *et* p*ara*[ta*m*]... »

La pl. XIV offre des modèles de l'écriture des actes à la fin du XIII[e] siècle. Tout d'abord voici sous le n° 1 les sept premières lignes d'un acte de donation passé en janvier 1275 (1276, n. st.) devant l'official de Paris. (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes, n°* 3.) Les officiaux n'étaient pas seulement au XIII[e] siècle des juges ecclésiastiques, les juges des tribunaux épiscopaux; ils faisaient aussi, surtout dans le Nord de la France, l'office de notaires; c'était à eux qu'on s'adressait pour rédiger les actes authentiques de ventes ou de donations, les testaments, les procurations, etc. Nos archives sont pleines d'actes du XIII[e] siècle émanés des officialités. Il importe donc de connaître les formules usitées dans ces bureaux. Elles ont été réunies et étudiées dans le beau livre de M. Paul Fournier intitulé : *Les officialités au moyen âge*, Paris, 1880, in-8°.

L'acte, reproduit ici sur la pl. XIV, contient un certain nombre de formules qu'on rencontre d'ordinaire dans les chartes d'officialité; aussi le transcrirons-nous tout entier :

« (ligne 1) Universis presentes litteras inspecturis, offic*ialis* curie Parisien*sis* salutem in D*omi*no. Notum facimus q*uod* coram nobis constituti (2) Johannes d*ict*us Farouc, Sancelina, ejus mater, Petrus Genciani d*ict*us Pingot et Maria, ejus uxor, soror pred*ict*i Johannis, filia d*ict*e San-(3)-celine asseruerunt in jure q*uod* consuetum erat in carnific*er*ia Parisien*si* q*uod*, q*ua*n*d*o aliquis novus carnifex eficit*ur*, q*uod* ipse solvere tenetur (4) mag*ist*ro et carnificib*us* quandam consuetudinem seu coustuma*m* aut droituram que vocat*ur* pastum, et q*uod* d*ict*us Joh*an*-

*n*es ratione nove sue (5) carnificerie d*ict*is mag*ist*ro et carnificib*us* in d*ict*is coustuma aut droitura seu pasto tenebatur, ut dicebant. In quor*um* consuetudinis aut droiture (6) seu pasti recompensat*ion*em pred*ict*i Joh*an*-*n*es, Sancelina, Petrus et Maria, ejus ux*or*, recognoverunt in jure se dedisse et imp*er*petuu*m* exnu*n*c concessisse (7) p*r*ed*ict*is mag*ist*ro et carnificib*us* quicquid juris, dominii, p*ro*prietatis et possessionis h*ab*ebant et h*ab*ere poterant quoquo modo in quadam bova sita in [(8) poulalieria contigua bove Symonis Pagani ex una p*ar*te et vie p*er* quam itur ad stallum Andree de S*anct*o Yonio ex altera, cum omni jure (9) q*uo*d sibi competit aut competiturum est in quodam stallo supra d*ict*am bovam sito et contiguo stallo defuncti Ugonis dicti Restore carnificis (10) a d*ict*is mag*ist*ro et carnificib*us* vel eor*um* co*m*munitate aut successorib*us* p*er*petue possidend*is*. Et promiserunt fide in manu n*ost*ra p*r*estita corp*or*ali q*uod* cont*r*a (11) donat*ion*em et concessionem h*ujusmod*i jure hereditario, ratione conquestus, dotis seu caduci aut alio aliquo jure p*er* se v*e*l per alium no*n* venient in (12) futurum, et q*uod* si aliquis reclamaret jus aliquod in p*r*ed*ict*is rebus ratione p*r*ed*ict*ar*um* personar*um*, q*uod* ipsi tenerent*ur* defendere d*ict*os carnifices et eor*um* (13) successores et ip*s*os servare indampnes contra omnes, jurisdic*ion*i curie Par*isiensis* q*uan*tum ad h*oc* se supponentes. Dat*um* anno D*omi*ni mill*esimo* CC° (14) septuag*esim*o quinto, mense Januario. S. Paganus.] »

L'écriture de la charte qui précède, très élégante et très régulière, fait cependant pressentir l'écriture du XIVe siècle. Les déliés y prennent autant d'importance que les pleins. La lettre *s* au commencement ou à la fin

des mots se compose de deux panses et rappelle la forme d'un Θ grec. On remarquera aussi la forme du *d*.

L'exemple d'écriture qui suit, pl. XIV, n° 2, est tiré d'un acte du 30 juin 1286, dressé par le garde de la prévôté de Lagny (Seine-et-Marne). (Voyez *Rec. fac.-s. Ecole des Chartes*, n° 113.)

« (ligne 1) A touz ceus qui ces presentes letres verront *et* orront Guiart B*er*taut, garde de la prevosté de Laigni, salut. (2) Saichent touz que pardevant nous vint Aaliz, fame Adam de Paris le maçon, qui disoit que cil Adans (3) ses mariz avoit vendu *et* q*u*ité à touz jourz à mestre Estiene de Bléneau, bénéficié en l'église de Seint Benoist (4) [d]e Paris *et* à ceus qui aront cause de lui, dis solz de paris*is* de crois de cens ou de rente p*er*petuel à prandre *et* à (5) avoir desorendroit à touz jourz de celi mestre Estiene *et* de ceus qui aront cause de lui, chascun an, à quatre t*er*mes (6) à Paris acoustumez seur une maison qui est à celi Adam, assise à Paris outre petit pont en la rue de la plastrière.... »

On remarquera que dans la charte précédente l'*u* initial a pris une forme qui se rapproche de celle que nous donnons aujourd'hui au *v* dans la minuscule.

Nous terminerons cette revue des écritures du XIII° siècle en offrant à nos lecteurs (pl. XIV, n° 3) le fac-similé d'un mandement de Philippe le Bel, donné à Paris le lundi avant la Chandeleur 1296, soit le 28 janvier 1297. (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 26.) C'est là un excellent exemple de l'écriture employée à la chancellerie royale à la fin du XIII° siècle et au commencement du siècle suivant pour l'expédition des mandements. Le roi

CHARTES de 1276

3

286 et 1297

ordonne au bailli de Caux ou à son lieutenant de payer à Raoul de Saint-Ouen onze livres et dix sous tournois qui lui sont dus sur le reste de ses gages pour la guerre de Gascogne :

« (ligne 1) Ph*ilippus*, Dei gr*atia* Franc*orum* rex ballivo Caleti v*e*l ejus locum tenenti sal*utem*. Mandamus vobis quatinus Radulpho (2) de Saint Oein, decenario, aut ejus mandato p*re*sentes litteras defferenti undecim lib*ras et* decem solid*os* turon*ensium*, in q*u*ib*us* (3) eidem tenemur de residuo tam vadiorum suorum in facto guerre n*ostr*e Vascon*ie* anno p*re*senti acquisit*orum* q*u*am restaur*i* (4) cujusd*am* equi, absq*ue* dilacione quacunq*ue* ad instantem mediam quadragesimam, de n*ostr*o integ*r*e p*er*solvat*is* ; quam p*e*ccu*n*ie (5) summam in n*ost*ris comput*is* volum*us* allocari, et penes vos presentes litt*er*as reman*ere*. Actum Par*isius*, die lune ante (6) Candelosam, anno Domini M° CC° nonagesimo sexto. »

XIVe SIÈCLE.

§ 1. — *Manuscrits.*

Philippe le Bel protégea les lettres. Plusieurs auteurs de son temps lui dédièrent leurs œuvres. Nous renvoyons à l'*Histoire littéraire* et au *Cabinet des manuscrits* de M. Delisle les lecteurs curieux d'en connaître la liste. Rappelons seulement la traduction latine du livre arabe de Dina et de Kalila, offerte en 1313 par l'auteur, Raimond de Béziers, à Philippe le Bel. Le manuscrit latin 8504

de la Bibliothèque nationale paraît être celui-là même qui fut remis au roi. (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XLIII, nos 3 et 4.) La Bible exposée dans la galerie Mazarine, armoire XX, n° 230, est une autre épave de la bibliothèque de Philippe IV (Bibl. nat., lat. 248).

L'inventaire du mobilier de Louis X rédigé après la mort de ce roi révèle, dans sa bibliothèque, l'existence d'environ trente-cinq volumes.

On conserve à la Bibliothèque nationale, sous les nos 2090 à 2092 du fond français, l'exemplaire d'une compilation sur la vie de saint Denis et l'histoire des rois de France, offert en 1317 à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis. Ces manuscrits renferment des peintures qui, au jugement de M. Delisle, « méritent d'être rangées parmi les plus précieuses productions de l'art français pendant le premier quart du XIVe siècle. » (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 12; t. III, p. 304 et fac-similé, pl. XLIV, n° 1.)

Les reines ne se désintéressaient pas de la calligraphie. Clémence de Hongrie, femme de Louis X, avait une belle bibliothèque. Plus remarquable encore la collection de livres qu'avait formée Jeanne d'Evreux, femme de Charles le Bel.

Le roi Jean montra pour les beaux livres un goût particulier. Il avait confié à maître Jean de Sy le soin de traduire la Bible en français ; cette œuvre resta inachevée ; nous en avons un fragment dans le manuscrit français 15397 de la Bibliothèque nationale (galerie Mazarine, armoire X, n° 3).

La *librairie* que Charles V installa dans la tour du Louvre, dite tour de la Fauconnerie, en 1367 ou 1368, et

qui ne comprenait d'abord qu'un petit nombre de livres, fut le véritable germe de la Bibliothèque nationale actuelle. Le premier bibliothécaire fut Gilles Malet qui en 1373 dressa un catalogue des livres royaux; la Bibliothèque en possède deux exemplaires, écrits au plus tard en 1380. L'un d'eux est le rouleau exposé dans l'armoire X de la galerie Mazarine sous le n° 4. Charles V parvint à réunir 1240 volumes sur lesquels soixante-quinze ont déjà été retrouvés; il y en a quarante-trois à la Bibliothèque nationale. M. Delisle a dressé la liste de ces manuscrits retrouvés dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, p. 21.

C'est à tort qu'on a prétendu voir dans la bande tricolore (bleu, blanc et orange, ou orange, blanc et bleu) qui encadre souvent les miniatures du XIV[e] siècle, un caractère distinctif des manuscrits de Charles V. Car, sur trente-six manuscrits où M. Delisle a remarqué cette bande, cinq seulement peuvent être attribués à Charles V, et un autre, le manuscrit français 823 de la Bibliothèque nationale, porte la date de 1393.

Parmi les livres que Charles V avait réunis, un grand nombre avaient été exécutés spécialement pour lui. Encore Dauphin, il fit copier, en 1363, une Bible française en deux volumes. (Bibl. nat., fr. 5707, galerie Mazarine, armoire X, n° 7; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XLV, n° 6.) Citons encore, parmi les livres copiés pour Charles V, un exemplaire des Grandes chroniques (Bibl. nat., fr. 2813; fac.-s. dans *Paléographie universelle*, pl. CXCIII; voyez l'article de Lacabane, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1[re] série, t. II, p. 69); une traduction du Rational des divins offices, avec une note

autographe du roi Charles V, ainsi conçue : « Cest livre nommé Rasional des divins ofises est à nous Charles le Ve de notre nom, et le fimes tranlater, escrire et tout parfere, l'an MCCCLXXIIII. » (Bibl. nat., fr. 437 ; galerie Mazarine, armoire X, n° 8 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLV, n°s 9, 10 et 11) ; une copie du livre de l'Information des princes, achevée par Henri du Trévou, le 22 septembre 1379. (Bibl. nat., fr. 1950 ; galerie Mazarine, armoire X, n° 12 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLV, n°s 4 et 5.)

Nous ne saurions insister longuement sur les célèbres bibliothèques des frères de Charles V. Au moins devons-nous les signaler. Jean, duc de Berry, bibliophile passionné, qui avait à son service les meilleurs copistes et les plus célèbres enlumineurs, avait formé une magnifique *librairie* dont la Bibliothèque nationale possède aujourd'hui cinquante-quatre volumes. Les manuscrits du duc de Berry portent soit sa propre signature, soit des inscriptions écrites par son secrétaire, Jean Flamel, soit encore les armes du duc, à savoir l'écu de France à la bordure engrêlée de gueules ; ou bien ses animaux symboliques, l'ours et le cygne, avec sa devise *le temps venra*, ou son chiffre formé d'un V et d'un E entrelacés. Philippe le Hardi commença une collection qui, continuée par ses descendants, est devenue la bibliothèque de Bruxelles encore appelée, en souvenir de ses fondateurs, bibliothèque de Bourgogne. Louis d'Orléans, fils de Charles V, hérita, lui aussi, du goût de son père pour les beaux livres.

En dehors des manuscrits royaux, le XIVe siècle nous en a laissé beaucoup d'autres dont la date d'exécution est connue.

Nous en indiquerons ici quelques-uns : une Légende dorée copiée à Paris en 1316 (Bibl. nat., lat. 5389 ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XLIII, n° 6) ; un exemplaire des Grandes chroniques, que Pierre Honoré, de Neufchâtel en Normandie, fit écrire en 1318 par Thomas de Maubeuge, scribe parisien (Bibl. nat., fr. 10132 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLIV, n°s 2 et 3) ; une Bible latine enluminée, achevée le 30 avril 1327 (Bibl. nat., lat. 11935, galerie Mazarine, armoire XI, n° 192 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLIV, n° 4) ; une copie des Constitutions de Benoît XII pour l'ordre de Saint-Benoît, exécutée à Paris en 1337 (Bibl. nat., lat. 12649 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLIV, n° 6) ; une relation française des voyages de Jean de Mandeville, due à la plume du calligraphe Raoulet d'Orléans, qui en acheva la transcription le 18 septembre 1371 pour maître Gervais Chrétien, médecin du roi Charles V (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4515 ; Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, p. LXXXVIII et p. 251) ; un bréviaire, écrit en 1392 pour l'abbaye de Saint-Victor de Paris (Bibl. nat., lat. 14279 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLVI, n° 1) ; une traduction française du Miroir historial de Vincent de Beauvais, copiée par Raoulet d'Orléans, en l'année 1396 (Bibl. nat., fr. 312 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLVI. n°s 5 et 6).

Sont aussi datés les deux manuscrits dont quelques lignes sont reproduites ici sur la pl. XV. Ce sont deux manuscrits théologiques, l'un contenant plusieurs livres de Thomas d'Aquin, l'autre, l'œuvre de Thomas Bradwardin (théologien anglais, mort en 1349) intitulée *De causa Dei contra Pelagium*. La multiplicité des abréviations, la finesse de l'écriture, le rapprochement des lignes rendent très difficile la lecture de ces sortes de manuscrits.

Le manuscrit de Thomas d'Aquin (Bibl. nat., lat. 11133) a été écrit en 1320. Le passage que nous donnons (pl. xv, n° 1) est tiré du commentaire sur les livres *De anima* d'Aristote (fol. 8). Le scribe avait laissé échapper plusieurs fautes qu'il a ensuite corrigées. Les lettres sous lesquelles est placé un point et les groupes de lettres soulignés ne doivent pas être lus. Ce mode de correction est ce que les paléographes appellent exponctuation. (Voyez plus loin ch. V, § 2.)

« (ligne 1). Bonorum honorabilium noticiam, *etc*. (2) Sicut ph*ilosophus* docet in XI de a*nima*lib*us*, in *quo*l*ibet* gen*er*e (3) rer*um* neccesse *est* prius *con*sid*er*are *com*mu*n*ia *et* seors*um et* (4) postea p*ro*p*r*ia unicuiq*ue* illius gen*er*is, que*m* quid*em* modu*m* (5) Ar*istoteles* s*er*vat in ph*ilosoph*ia prima. In metha*physi*ca *enim* primo tractat (6) *et con*sid*er*at *com*mu*n*ia entis in q*uantu*m ens, p*os*tea v*er*o *con*sid*er*at (7) p*ro*p*r*ia unicuiq*ue* enti ; cuj*us* ra*tio* est, quia, n*is*i h*oc* fier*et*, id*em* d*ic*eret*ur* (8) freq*uen*ter. Reru*m* aut*em* a*n*i*m*atar*um* o*m*n*iu*m quoda*m* genus *est*, *et* id*e*o (9) in *con*sid*er*at*io*ne rer*um* a*nima*tar*um* op*or*t*et* p*r*imo *con*siderare i*ll*a que (10) sunt *commun*ia om*n*ib*us* a*n*i*m*atis, postmod*um* v*er*o illa q*ue* su*n*t (11) p*ro*p*r*ia cuil*ibet* rei a*n*i*m*ate. *Commun*e aut*em* om*n*ib*us* reb*us* a*n*i*m*atis *est* (12) anima ; in h*oc enim* a*n*i*m*ata *conve*niunt. Ad scrutand*um igitur* sc*ien*tiam de (13) reb*us* a*n*i*m*atis, n*e*ccess*arium* p*r*i*mo* fuit trad*er*e sc*ien*tiam de a*n*i*m*a ta*n*q*ua*m *commun*e*m* (14) eis. Ar*istoteles* e*r*go, volens t*r*ad*er*e sc*ien*tiam de ipsis rebus a*n*i*m*atis[1] (15) in sequentib*us*

1. Le manuscrit porte *de rebus animatis ipsis* ; mais les mots *rebus animatis* sont entre guillemets, ce qui veut dire qu'ils doivent être reportés après *ipsis*. Voyez plus loin chap. V, § 2.

1

2

MANUSCRITS de 1320 et 1356

libris[1]. In *t*r*a*ctatu aut*em* de a*nim*a q*uem* h*ab*em*us* (16) pr*ae* manib*us*, p*r*imo ponit p*r*ohe*mium* in quo facit t*r*ia que (17) n*eccessar*i*a* sunt in quol*ibet* p*r*ohe*mio*. Qui *enim* facit p*r*ohe*miu*m t*r*ia in-(18)-tendit : p*r*imo *enim* ut reddat auditore*m* benivolu*m* ; *secun*do (19) ut reddat docilem ; t*er*cio, ut reddat attentu*m*. Benivo-(20)-lum quid*em* reddit osten*den*do sc*ien*t*ie* utili*tatem* ; docilem, p*ro*-m*i*t-(21)-tendo ordinem *et* distinct*ionem* tractat*us* ; att*en*-tu*m*, ates-(22)-tando difficultate*m* t*r*actat*us*. Que quid*em* t*r*ia A*r*i*stoteles* facit..... »

Le manuscrit de Bradwardin (Bibl. nat., lat. 15977) cité plus haut, se termine par la souscription suivante : « Explicit liber primus scriptus Parisius anno Domini M° CCC° 56°, die Veneris post festum sancti Dyonisii. Vinum scriptori tradatur de meliori. » La transcription de ce livre, faite à Paris, a donc été achevée le vendredi 14 octobre 1356.

Nous en donnons quelques lignes en fac-similé, pl. xv, n° 2 :

« ... (ligne 1) De*us*, *sic*u*d* p*rim*a supp*o*s*itio* *et* 3^a (tertia) p*ars* de*monstr*ant. Quo*niam* in*su*pe*r* s*un*t hii dii q*ui* no*n* s*un*t (2) actua*liss*imi, p*u*rissi*m*i, si*m*pli*cissi*mi *et* pe*r* se suffic*ientissi*mi s*ed* pe*r* al*iu*d *con*stituti *contr*a pr*i*-*mam* (3) suppo*sitionem* *et* pa*r*tes p*re*missas.

(En marge) 15^a p*ars* (3) Pavea*n*t quo*que* fi*n*ge*n*tes m*ul*-tos d*e*os (4) e*q*uales s*ed* na*tur*a seu sp*ecie* d*iff*erentes ; (5) q*uorum* un*us* poss*i*t[2] Ori*en*ti, *et* al*ius* Occi*den*ti ; un*us*

1. Entre les mots *de ipsis rebus animatis* et *in sequentibus libris*, le scribe a passé : *primo tradit scientiam de anima, postmodum vero determinat de propriis singulis animatis*.

2. Corrigez *præsit*.

un registre de l'inquisition d'Albi, de l'an 1300. (Voyez *Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 98.)

« (ligne 1) Anno D*omi*ni M° CC° nonag*esim*o IX°, VI° nonas marcii, B*er*nardus Audiguerii de (2) Scuria, alias vocat*us* Apostoli, co*n*stitut*us* i*n* judic*i*o cora*m* rev*er*endo p*atr*e in Chr*ist*o (3) d*omi*no B., divi*n*a p*r*ovidencia ep*iscop*o Albien*si*, ac ven*erabili* et relig*ioso* viro fr*atr*e Nycholao de (4) Abbatisvilla de ordi*n*e P*r*edic*atorum*, inq*u*isitore h*er*etice p*r*avitatis i*n* regno Franc*ie*, auc*tori*t*ate* ap*ostoli*ca (5) deputato, jurat*us* sup*er* s*anct*a IIII^{or} Dei evang*e*lia dic*er*e mera*m* *et* plena*m* v*er*itate*m* sup*er* f*act*o (6) h*er*esis de se ut de p*r*incipali *et* de aliis vivis *et* mortuis ut t*esti*s, nec celare v*er*itate*m* nec (7) i*m*miscere falsitate*m* amore, gr*aci*a, odio, timore v*e*l favore, diligent*er* int*err*og*atus* dixit... »

On trouvera sur la même planche XVI, n° 2, un fragment de l'inventaire du trésor de Notre-Dame de Paris, dressé le 3 mai 1343, (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 106).

L'écriture est bien caractérisée.

« (ligne 1) Anno et die p*redict*is fuit inventar*ium* renovatum de rebus ex*ist*entib*us* in the-(2)-sauro eccl*e*sie Par*isiensis* in custodia d*omi*ni Garneri d*ict*i Malecote al*ias* de Civilliaco.

(3) P*r*imo, inventa fuit ymago b*eat*e Marie de argento cum portis claudentib*us* (4) et ap*er*ientib*us* argenteis deauratis et nigellatis, etc.

(5) Item quedam alia ymago B*eat*e Marie deaurata, quam dedit d*omin*us Eustachius (6) de Confluencio cano*n*icus Par*isiensis* cum pede de cupro deaurato et sunt

(7) in quod*am* vasculo p*ar*vo cristallino ex*ist*ente in manu dextra beate Virginis de..... »

Le n° 1 de la pl. XVII reproduit des notes brèves d'un notaire de Bourg-Saint-Andéol, en l'an 1352 (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 21). On entend par notes brèves un registre où le notaire consignait, sous une forme abrégée, les actes qu'il dressait.

« (ligne 1) P*ro* G*uillelmo* Garib*er*ti (2) et Gir*ardo* Tardivi. (3) Anno quo sup*ra* et die XXV junii d*omi*no (4) Jo. etc. et d*omi*no Ay. etc. Guill*elm*us (5) Gariberti et Gir*ardus* Tardivi et (6) quilib*et* eor*um* alt*er*um q*u*itavit de o*mn*ib*us* (7) in q*u*ib*us* un*us* alt*er*i tenebat*ur* et esse pote*r*at (8) obligat*us* usq*ue* in hanc die*m* p*resen*t*em*, pactu*m* (9) faciens un*us* alt*er*i de no*n* pete*n*do amodo (10) aliq*u*id ult*eri*us rac*i*o*ne* p*r*emissor*um* cu*m* om*n*i (11) renu*n*ciac*io*ne jur*is* et f*ac*ti p*ar*it*er* et caute-(12)-la de q*u*ib*us* q*u*ilib*et* ipsor*um* peciit sibi pu*blic*u*m* (13) fier*i* instr*umentum*.

Actu*m* Burg*i* in banca (14) Malicinor*um* qua*m* ten*et* R*aymu*nd*us* Garn*er*ii... »

Nous terminerons cette revue des écritures du XIVe siècle par quelques lignes (pl. XVII, n° 2) tirées d'instructions données, en 1389 ou 1390, par Jean II, comte d'Auvergne et de Boulogne, à Aubert de Puychalin qu'il envoyait auprès du duc de Berry pour la conclusion d'un traité (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 125).

« (ligne 1) Memoire à Aubert de Puichalin des chos*es* q*ue* mons*eigneur* de (2) Bouloingne lui a enchargiées. (3) De parler à mons*eigneur* de Berry de la demande q*ue* le conte (4) de Sanceoure a faite à mess*ire* B*er*tran de S*aint* Pasteur (5) et au dit Aubert depuis le tractié fait en la (6) p*rés*ence de mons*eigneur* de Foix *et*

1

2

ECRITURES de 1352 et 1389

des messai*ges* qui estoie*nt* (7) alez p*ar* delà, c'est ass*avoir* de la so*m*me de XXV^{m} frans (8) ou q*ue* mons*eigneur* de Berry tenist la conté d'Auv*er*gne jusq*ues* (9) a tant q*ue* il s*er*oit paiez a une foiz d'icelle so*m*me ou cas...... »

XVe SIÈCLE.

§ 1. — *Manuscrits.*

Bien que l'imprimerie eût fait son apparition vers 1445, comme elle ne prit une réelle importance que dans les premières années du XVIe siècle, on continua de faire des manuscrits jusqu'à la fin du XVe siècle.

Deux écritures furent en usage : une grosse gothique, appelée, comme elle l'était déjà au XIVe siècle, *lettre de forme*, et une semi-cursive ou cursive.

Charles VI augmenta la *librairie* du Louvre. L'inventaire en fut dressé en 1411, à la mort de Gilles Malet. Deux cent dix volumes avaient été acquis depuis 1380. Cependant, en 1424, lorsque le duc de Bedford acheta la collection royale, il n'y avait plus que huit cent quarante-trois volumes. Alors commença le démembrement de la belle bibliothèque fondée par Charles V. Une partie des livres passa en Angleterre ; d'autres furent transportés à Rouen.

Charles VII et Louis XI durent reconstituer la Bibliothèque royale. Louis XII, qui possédait avant son avènement au trône de France la célèbre *librairie* de Blois for-

mée par son père le poète Charles d'Orléans (1407-1466), l'enrichit en saisissant, en 1499 ou 1500, la bibliothèque des ducs de Milan. Il transporta aussi à Blois les livres de Louis de Bruges, mort en 1492.

Citons, d'après M. Delisle, comme nous l'avons fait pour les siècles précédents, quelques manuscrits à dates certaines : l'inventaire de la librairie de Jean, duc de Berry, fait à Meung en 1402 (Bibl. nat., fr. 11496, galerie Mazarine, armoire X, n° 15 ; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XLVII, n° 2) ; le sermon prononcé par Jean de Gerson, comme représentant de l'Université de Paris, le 7 novembre 1405, copié en 1406 pour Marie, fille de Jean de Berry (Bibl. nat., fr. 926 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLIX, n° 1) ; une traduction française des Aphorismes d'Hippocrate, écrite à Rouen en 1429-1430 (Bibl. nat., fr. 24246 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLIX, n° 2) ; un traité de dévotion copié en 1444 pour Denis du Moulin, patriarche d'Antioche, évêque de Paris (Bibl. nat., lat. 3593 : Delisle, *ouvr. cité*, pl. XLIX, n° 5) ; les commentaires de César copiés à Bourges, en 1461, pour Charles de Guyenne (Bibl. nat., lat. 5769 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. L, n° 1) ; un Doctrinal des simples gens, écrit à Paris en 1474 (Bibl. nat., fr. 17088 ; Delisle, *ouvr. cité*, pl. L, n° 3).

Notre planche XVIII est le fac-similé de la dernière page d'un manuscrit de Gilles Colonna, appelé aussi Gilles de Paris, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17835 du fonds latin. Ce manuscrit est composé de cahiers de papier alternant avec des cahiers de parchemin, particularité assez fréquente dans les manuscrits du XVe siècle. On remarquera la souscription reproduite sur

Pl. XVIII

notre fac-similé et qui donne la date du manuscrit (1448), le prix du parchemin, du papier, de la reliure et le salaire du scribe.

« (ligne 1) Regnabit rex et sa*piens* er*i*t et fa*ciet* ju*dicium* et justi*ciam* i*n* te*r*ra. Je*rem*. 23°. Si quis i*n* p*r*ecla*r*issi*mo* (2) juvene excelle*n*tissimi p*r*incipis ac d*omi*ni p*r*epotent*is* Philippi, Dei gr*ati*a Fra*n*coru*m* reg*is* (3) illustrissimi, p*r*imogenito, d*omi*no videlicet Ludovico, diligenter attendat viva-(4)-cem sensu*m*, s*u*btile ingeniu*m*, tenace*m* me*m*oria*m*, volu*n*tate*m* ad bonu*m* p*r*omptis-(5)-simam, preclaritate*m* indolis et moru*m* o*mni*u*m* venustate*m*, luculent*er* potest (6) advertere q*ua*m vere de d*icto* d*omi*no Lu*dovico* possit int*elli*gi verbu*m* p*r*opositu*m* : « Regnabit (7) rex et sapiens erit, *etc.* » et q*ua*m preclare et signa*n*t*er* p*r*opheta s*a*n*ctus*, q*ua*si demo*n*st*r*ans (8) eu*m* digitto, de ipso p*r*enu*n*ciet qualis spera*n*dus sit esse futu*rus* et qual*it*e*r* in reg*n*i (9) regimi*n*e sit actu*rus* ; predicens au*tem* p*r*opheta elegantes condit*io*nes ipsius, (10) brevit*er*, sufficient*er* et clare docet o*mn*em rege*m* et p*r*incipe*m*, desc*r*ibens eum (11) q*uantu*m ad statu*m* excelle*n*cie, actu*m* vel usu*m* presidencie, lume*n* direc-(12)-tivu*m*, fine*m* co*m*pletivu*m*. P*r*i*mu*m intelli*gitur* cu*m* d*ic*it « rex », 2^{m} (secundum) cu*m* add*i*t « regnab*i*t» t*e*rciu*m* (13) cu*m* subju*n*git « sapiens erit », 4^{m} (quartum), cu*m* ait « faciet judi*ciu*m et justicia*m* in t*e*rra. » (14) Ista 4^{or} (quatuor), *etc.* si*cut* i*n* p*r*in*cipi*o li*b*ri h*ujus* habet*ur*.

No*t*a q*uod* pro sc*r*ipt*ur*a et pe*r*gameno ac papiro (15) a p*r*in*cipi*o libri usq*ue* ad 4^{m} (quartum) ca*pitulu*m 4^{e} (quarte) part*is* solvi 55 solidos ; residuu*m* au*tem* sc*r*ipsi, sed pro ligat*ur*a (16) iteru*m* solvi dece*m* solid*os* ; *et sic* i*n* su*m*ma solvi 4^{or} (quatuor) fra*n*cos et duodeci*m* d*enarios*, X^{a}

(decima) die *septembris*, *anno* 1448 (17) Operatoris, in Hysdinio. »

Nous avons mentionné les lettres de forme. En voici un bel exemple (pl. XIX) emprunté à un épistolier, copié pour l'église de Paris en l'an 1500. (Bibl. nat., lat. 9459).

« (ligne 1.) En l'an de grace mil et (2) cinq cens, honnorables (3) hommes et saiges, mai-(4)-stres Tristan de F*on*taines, (5) conseill*er* du roy en so*n* (6) p*ar*lem*en*t, Nicole Gilles, (7) notaire et secrétaire du-(8)-dit *seigneu*r et contrerolleur (9) de son trésor, Jaques (10) Charmolue, aussi no-(11)-taire et secrétaire dud*it* (12) *seigneu*r et viconte d'Orbec, (13) et Guill*aume* de Gaigny, (14) marchant appoticaire (15) et bourgois de Paris, (16) marregu*il*ers de ceste egl*ise* (17) firent par Nicole Vail[lon]... »

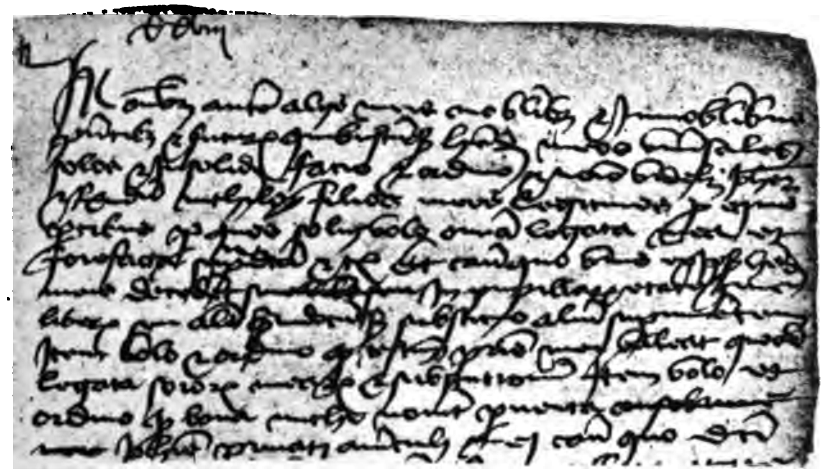
§ 2. — *Chartes*.

L'écriture des chartes, au XVe siècle, est beaucoup plus fine et beaucoup plus cursive qu'au siècle précédent. Les lettres sont mal formées et sont toutes liées les unes aux autres. Les abréviations sont presque toujours indiquées par un trait qui, partant du pied ou quelquefois de la tête d'une lettre, souvent de la dernière du mot, se recourbe sur cette lettre ou sur le mot entier. Le *b* et le *v* ont souvent la même forme. Le *c* se compose de deux petits traits qui forment un angle aigu ; il peut parfois se confondre avec le *t* ou avec l'*e* ; toutefois, dans le *t*, le trait vertical s'élève un peu au dessus du trait horizontal ; et l'*e* se compose ordinairement de deux traits inclinés.

En lan de grace mil et
Cinq cens. honnorables
hommes et saiges. mais-
tres Tristan de fontaine
Conseillr du roy en son
parlement. Nicole gilles
notaire et secretaire du
dit sr. et contrerolleur
de son tresor. Jaques
charmolue aussi no-
taire et secretaire dud.
sr. et un conte dorbec.
Et guille de gaigny.
marchant appoticaire
et bourgois de paris
marreglies de ceste eglise
firent par Nicole Vail

EPISTOLIER de 1500

1



2

REGISTRES de 1428 et 1461

On pourra observer ces caractères dans les deux exemples d'écriture de chancellerie que nous donnons (pl. xx). Le premier est emprunté à des notes brèves d'un notaire de Bourg-Saint-Andéol, en 1428 (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 23) :

« (En haut) XXVIII.

(ligne 1) In o*mn*ib*us* aute*m* aliis meis mob*i*lib*us et* immob*i*libus (2) p*rese*ntib*us et* futur*is* quibuscu*n*q*ue* h*ere*d*es* meos univ*er*sales (3) solos *et* insolid*os* facio *et* ordino *et* no*mi*no videl*icet* Joh*annem* (4) *et* Raim*u*ndu*m* Nicholay, filios meos legitimos p*ro* equis (5) p*ar*tibus, p*er* quos solvi volo om*n*ia legata mea et (6) forefacta sup*ra*d*ic*ta, *etc.* ; et ca*s*u quo unus ex ips*is* h*ere*d*ibus* (7) meis decederet (sine lib*er*o seu[1]) in pupillar*i* etate sine (8) libero seu al*ite*r q*u*andocu*m*q*ue*, substituo aliu*m* sup*er*vi*ve*ntem. (9) Item, volo *et* ordino q*uod* test*amentu*m p*at*ris mei valeat quoad (10) legata soror*um* mear*um et* subs*ti*tutionu*m*. Item, volo et (11) ordino q*uod* bona michi novit*er* p*er*venta (consobrine[2]) (12) Joh*ann*is Privati avu*n*culi mei, ca*s*u quo d*ic*ti .. »

Nous donnons encore sur la pl. xx, n° 2, quelques lignes tirées d'un registre capitulaire de Notre-Dame de Paris pour l'an 1461 (*Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 104). C'est le commencement du procès-verbal d'une séance tenue le lundi 3 août 1461 et où le chapitre délibéra sur les mesures à prendre pour les obsèques du roi Charles VII.

« (ligne 1) Lune sequen*ti*, die festi Inve*n*cionis b*ea*ti p*ro*thomartiris (2) Stephani III[e] mens*is* augusti.

1. Mots effacés.
2. Mot effacé.

(3) Hac die p*ropter* huj*usmodi* festum non fuit tentum cap*itulum*. Veru*m*tamen, (4) ex jussu d*omi*ni decani, hora majoris misse et illico post Anth*ienne* (5) de Ave regina deca*n*tacione*m*, congregatis et adinvice*m* co*n*vocat*is* (6) d*omi*nis in revestiario seu sacrario eccl*es*ie, idem d*ominus* decanus (7) posuit in delib*er*acione quid foret agend*um* in exequiis deffu*n*cti (8) regis Karoli VII, que i*m*mine*n*t fieri. Sup*er* quo delib*er*atum est (9) prout sequitur.

(10) Et p*r*imo ad intendend*um* et p*re*vidend*um* luminari, d*omi*ni et mag*ist*ri (11) M. Textor, G. Gabriel et Sy. Cousin, can*oni*ci Par*isienses* co*m*mittunt*ur* et (12) deputant*ur*, veluti sup*er*intendentes, quib*us* attribuit*ur* potestas (13) assumendi et ordinandi secum IIII^{or} aut qui*nque* ex cap*ell*anis aut (14) b*e*n*e*ficiatis in eccl*es*ia, p*ro*bis viris, unacu*m* totib*us*[1] ex *ser*vi*en*tib*us* eccl*es*ie (15) qui sp*ec*ialit*er* ad hoc prospic*er*e, intend*er*e et intueri habebunt. »

XVIe SIÈCLE.

Au XVIe siècle, l'art de la typographie se propage rapidement et triomphe. Les livres ne sont plus ordinairement écrits à la main. Si l'on confie encore à des scribes l'exécution de quelques manuscrits, c'est qu'il s'agit d'œuvres dont on désire faire présent à un prince ou à quelque grand personnage.

Rappelons aussi que dans certaines églises on fit encore au XVIe et même au XVIIe siècle de gros livres de chœur

1. Corrigez *totidem*.

1

2

manuscrits, des antiphonaires, écrits en grandes lettres de forme. Comme leur lecture ne présente pas de difficulté et n'a aucun intérêt, nous ne pouvons y insister. Il suffisait d'en faire mention. Nous n'avons donc plus à nous occuper que de l'écriture des actes, des registres et des lettres privées.

L'écriture du XVIe siècle est d'un déchiffrement difficile. D'abord elle est très rapide, très personnelle ; puis elle est pleine d'abréviations irrégulières. Jusqu'ici on abrégeait pour économiser le parchemin ; maintenant le parchemin est réservé aux actes authentiques ; le papier est moins cher que n'était le parchemin ; on abrège, en vue de la rapidité, chacun suivant sa fantaisie.

Voici d'abord (pl. XXI, n° 1) un document de 1514, dont on trouvera la reproduction intégrale dans le *Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, n° 124. C'est une minute de conclusions pour le couvent des Mathurins de Paris dans un procès contre celui des Filles-Dieu.

« (ligne 1) La demande et requeste que font les religi*eu*x, m*ini*stre (2) et couvent de l'ég*lis*e *et* monastère de mons*eigneu*r S*ain*t Mathurin à Paris, à l'encont*re* des (3) religieuses, p*ri*eure et couvent des Filles-Dieu à P*ar*is, est (4) ad ce qu'ilz dient et déclairent s'ilz ont esté et sont detentaresses (5) et propiet*er*ess*es* d'une maison et ses app*ar*ten*ances* ass*is*e rue S*ain*t Denis, en (6) laquelle pend ou soulloit pend*re* pour enseigne l'ymaige N*ostre*-Dame (7) ten*ant* d'une p*ar*t à (*lacune*) et d'au*tre* p*ar*t (*lacune*) (8) dont veue ou plus ample declaracion en lieu deut leur s*er*a... (Au dessus de la 8e ligne) Fut et app*ar*tint à Guill*aum*e de Mont Denis. »

L'exemple suivant (pl. XXI, n° 2) est tiré d'une lettre

[illegible]

[illegible] Jules [illegible] la veuve Claude Hanoteau [illegible]

XVIIe SIÈCLE

Au XVIIe siècle, sous l'influence de l'imprimerie, l'écriture des notaires s'améliora. Dans les premières années,

1

2

REGISTRE de 1577

1

5e sac
5e liasse
5e piece

Par devant Jacques Guillot notaire royal
Jehan Barbe[illegible] de Sens demeurant [illegible]
et paroisses de Champigny sur Yonne et lieu
de La Chappelle son parent. Furent

2

despens audict sieur negre
et comme dessus promettans
obligeans renonçans
faict et passé [illegible]
[illegible]

elle rappelle encore beaucoup l'écriture du siècle précédent, comme on en pourra juger par le début d'un acte du 17 mars 1602, que nous donnons sur la planche XXIII, n° 1.

« (ligne 1) Par devant Jacques Guillot, notaire royal (2) au bailliage de Sens, residant es villages (3) et paroysses de Champigny sur Yonne et lieu (4) de la Chappelle feu Payen furent... »

Le second fac-similé de la pl. XXIII, emprunté à un acte du même pays que le précédent, et du 24 novembre 1660, offre un exemple de la grosse écriture particulière au XVII[e] siècle :

« (ligne 1) despens audict sieur Nagent, (2) si comme, promettant, (3) obligeant, renonceant. (4) Faict à Sens en l'estude du... »

On a pu remarquer que les abréviations deviennent rares dans l'écriture des scribes du XVII[e] siècle. Celles qu'on rencontre dans les actes sont faciles à résoudre ou consacrées par l'usage.

Ainsi : *parr.* pour *parroisse* ; *aud.* pour *audit ; pnt* pour *présent ; pntes* pour *présentes ;* et à la fin des actes : *Si comme etc.*, *P. etc.*, *O. etc.*, *R. etc.* pour *Si comme etc.*, *promettant etc.*, *obligeant etc.*, *renonçant etc.*

XVIII[e] SIÈCLE.

Au XVIII[e] siècle, l'écriture se rapproche de plus en plus de la nôtre.

Elle est généralement petite, ronde, assez régulière. Les difficultés de lecture sont les mêmes que celles que

nous rencontrons encore pour les écritures de nos contemporains.

Une seule écriture au XVIIIe siècle présente de réelles difficultés, c'est l'écriture appelée en latin *littera sancti Petri*, en italien *scrittura bollatica*, adoptée sous Clément VIII (1592-1605) par la chancellerie pontificale, complètement formée sous Alexandre VIII et dont l'emploi a persisté dans les bulles jusque sous Léon XIII. Cette écriture est particulièrement laide, pleine d'abréviations irrégulières et d'une lecture difficile. Une bulle de Benoît XIII, du 1er septembre 1725, dont nous avons fait reproduire les premières lignes (pl. II, n° 1), en offre un exemple. Ce fac-similé est réduit aux 3/4 de l'original.

Voici la transcription de ces onze lignes.

« (ligne 1) Benedictus ep*iscop*us, servus servor*um* Dei, dilecto filio mag*ist*ro Antonio (2) Xaverio de Gentilibus in utraq*ue* sig*natu*ra n*ost*ra refer*endar*io ac (3) abbati monasterii Mediani, ordinis S*an*cti Benedicti, congregationis s*an*ctor*um* (4) Vitoni et Hidulphi, nullius seu Tullen*sis* dioc*esis* sal*utem* et ap*ost*olicam ben*edictionem*. Hodie dilecto (5) filio Athanasio Husson, priori cura conventuq*ue* carentis et personalem resid*en*tiam (6) non requirentis prioratus Beate Marie virginis de Fricourt, ordinis s*an*cti (7) Benedicti, congregationis s*an*ctor*um* Vitoni et Hidulphi, Meten*sis* dioc*esis*, prioratum (8) p*refa*tum certo tunc expresso modo vacantem et antea dispo*sit*ioni ap*ost*olice reser*v*atum (9) cum illi f*undis* annexis ac o*mn*ibus juribus et pertinentiis suis ap*ost*olica auth*oritat*e contulimus (10) et de illo et*iam* providimus prout in n*ost*ris inde confectis li*tt*eris plenius continetur. (11) Quocirca discret*i*oni v*est*re per ap*ost*olica scripta mandamus... »

CHAPITRE V

SIGNES AUXILIAIRES DE L'ÉCRITURE

---

§ 1. — *Ponctuation.*

Les plus anciens manuscrits n'ont pas de ponctuation ; les mots ne sont même pas séparés les uns des autres. La ponctuation qu'on rencontre dans quelques manuscrits en lettres majuscules a été le plus souvent ajoutée postérieurement à la confection du manuscrit.

Les grammairiens latins du IVe au VIe siècle, Diomède, Donat, Dosithée, Cassiodore et Isidore de Séville, n'ont fait que reproduire les théories des grammairiens grecs. « Un signe unique, le *point*, dit M. Omont [1], placé en haut, en bas ou au milieu, sert à marquer les différentes ponctuations. Le point en haut appelé *distinctio* (τελεία στιγμή) indique le plus long repos ; le point en bas, *subdistinctio* (ὑποστιγμή), indique le plus court repos ; le point placé à moitié de la hauteur des lettres, *distinctio media* (μέση), indique une ponctuation moyenne. »

Le grammairien Marius Victorinus, qui vivait dans la seconde moitié du IVe siècle, n'admettait que deux signes, le point et la virgule.

1. *Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, 1881, p. 51.

Bien peu nombreux sont les manuscrits où ces théories ont été appliquées. Le plus souvent il n'y a que deux points : le point en haut pour marquer la ponctuation forte ; le point en bas, la ponctuation faible.

Dans le Grégoire de Tours en onciales conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17654 du fonds latin, et qui remonte au VIIe siècle, le point médial tient lieu de virgule ; le point et virgule joue le rôle de point final, et alors il est suivi d'un espace blanc et d'une lettre majuscule, ou bien encore il joue le rôle de deux points devant un discours.

Chez les grammairiens et les lexicographes du moyen âge, à partir du IXe siècle, la terminologie et les signes de ponctuation changèrent. D'ailleurs il n'était plus possible, après l'adoption de l'écriture minuscule, de juger de la hauteur relative du point. « A la *distinctio*, *subdistinctio* et *media* furent substitués dans l'ordre inverse le *comma* (⸵), *colon* (.) et *periodus* (;) appelés aussi *distinctio media*, *constans* et *finitiva*. »

Dans beaucoup de manuscrits carolingiens, on n'emploie que deux signes : le point simple qui est la marque d'une ponctuation faible ; le point suivi d'une virgule (.,), ou notre point et virgule (;), ou encore deux points au dessus d'une virgule (·,·) qui sont autant de manières d'indiquer la ponctuation forte.

La ponctuation régulière des manuscrits du XIIe siècle consiste dans le point et dans le point surmonté d'une virgule retournée (⸵) ; le premier signe placé à la fin des phrases ; le second marquant la ponctuation faible.

Dans les chartes de la même époque nous retrouvons les deux mêmes signes de ponctuation, mais leur rôle est

mal déterminé, et il semble que les scribes les emploient indifféremment. Ainsi, dans un même document, le point indique tout à la fois la ponctuation forte et la ponctuation faible ; quant au point surmonté d'une virgule retournée, il tient lieu soit de nos deux points, soit de notre point et virgule.

A partir du XIIIe siècle la ponctuation fut de plus en plus négligée jusqu'au XVe siècle où les imprimeurs revinrent aux traditions de l'antiquité.

Le point d'interrogation a affecté des formes diverses.

Il en est de même des guillemets.

§ 2. — *Signes de corrections.*

Un point placé au dessous d'une lettre indique que cette lettre a été écrite par erreur et qu'elle doit être supprimée. Ce système de suppression appelé *exponctuation* était déjà en usage au Ve siècle. Plus rarement les points sont placés au dessus des lettres à supprimer. Quand il s'agit d'un mot tout entier écrit par erreur, pour indiquer qu'il doit être retranché, on a recours à divers procédés : on le met entre deux points, on l'encadre dans une série de points ou bien on le souligne.

Deux petits traits || imitant les guillemets indiquent

que l'ordre des mots doit être renversé. Ainsi ‖ *ad* ‖ *eos* doit être lu *eos ad.*

Quand les corrections sont mises dans la marge, ou, quand il s'agit d'une charte, au bas de la feuille de parchemin, les renvois se font à l'aide de petits guillemets ou de croix de diverses formes.

§ 3. — *Accents.*

Le seul accent qu'aient connu les scribes du moyen âge — je ne parle ni des accents employés pour indiquer les syllabes longues ou brèves, ni de ceux dont on s'est servi pour indiquer plus rarement encore l'accent tonique[1] — est l'accent sur l'*i* et l'*y*. Tout d'abord on a fait usage des accents pour distinguer deux *i* qui se suivent d'un *u*; on écrit *thesauraríí*, *filíí.* Cet emploi des accents sur l'*i* redoublé a été signalé par M. Delisle dans le Cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers pour la seconde moitié du XII[e] siècle; mais on remarque une pratique analogue déjà dans une charte de l'abbaye de Marmoutiers, datée de 1077, dont la collection Moreau (vol. 31, fol. 204), à la Bibliothèque nationale, renferme une copie avec remarques paléographiques. Il en est de même dans les diplômes de Louis VI pour les mots *buticularíí*, *constabularíí*, *cameraríí*.

L'usage d'accentuer l'*i* devient général aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Au XV[e] siècle, les points commencèrent à remplacer les accents.

1. Voyez Lincke (K.), *Die Accente im Oxforder und im Cambridger Psalter, sowie in anderen altfranzösischen Handschriften; eine paläographisch-philologische Untersuchung.* Erlangen, 1886, in-8°.

On trouve exceptionnellement des lettres consécutives autres que les *i* marquées d'un accent, par exemple les *r* dans le manuscrit latin 16506 de la Bibliothèque nationale, copié en Italie en 1219.

L'*o* exclamatif est très souvent surmonté d'un accent dans les manuscrits du IXe au XIe siècle ; cet accent avertit de lire le mot isolément.

Sur l'*y*, le point apparaît dès le haut moyen âge.

§ 4. — *Chiffres romains.*

Les chiffres romains n'ont jamais cessé d'être employés depuis l'antiquité.

Il y a dans la numération romaine sept signes qui sont les lettres suivantes :

I	V	X	L	C	D	M
1	5	10	50	100	500	1000

Le nombre 4 s'exprime avant le XVIe siècle par quatre traits verticaux. Ces traits verticaux sont souvent liés les uns aux autres, comme aussi ceux qui servent à exprimer les nombres 2 et 4- De là une confusion entre u = II et u = V.

Car une des difficultés de la lecture des chiffres romains dans les documents du moyen âge résulte de ce que la minuscule a été employée pour les exprimer. Mais, sauf de très rares exceptions, un point est placé de part et d'autre des chiffres ou des nombres.

Dans les manuscrits de l'époque mérovingienne, le nombre 6 est figuré par un signe ayant la forme d'un

G oncial, ϛ et qui résulte da la combinaison d'un V et d'un I. C'est ce qu'on appelle l'ἐπισημον βαῦ.

Le nombre 9 est presque toujours écrit VIIII, et très exceptionnellement IX.

Cependant, je rencontre dans la foliotation du manuscrit latin 9986 de la Bibliothèque nationale, qui paraît remonter au xive siècle, le nombre 96 exprimé par IIII.C, X.C = 90, IX.C = 91, VIII.C = 92, etc.

Pour 1000, on trouve, avant le ixe siècle, une sorte de ∞ posé horizontalement.

Dans les dates des chartes du xie siècle, mil s'exprime quelquefois par un I surmonté d'un trait horizontal.

Dans les documents écrits en France le système de la multiplication de *vingt* par un chiffre quelconque est fréquemment employé pour exprimer les nombres.

On écrit XX, soit à droite du nombre multiplicateur et un peu au dessus de la ligne, soit au dessus du nombre multiplicateur.

Ainsi :

IIII^{xx} = 80
IIII^{xx} XII = 92
V^{xx} VI = 106

De même on a multiplié *cent* et *mille*.

III^{c} = 300
XII^{c} = 1200
IIII^{m} = 4000
V^{m} = 5000
V^{m} VIII^{c} = 5800

Dans le cas de la multiplication de mille par un autre chiffre, on trouve quelquefois ce nombre exprimé par un

trait horizontal placé au dessus du nombre multiplicateur.

$$\overline{XXX} = 30000$$
$$\overline{C} = 100000$$

La *moitié* s'exprime jusqu'au xie siècle par S (*semis*) : ainsi LXIIS = $62\frac{1}{2}$; plus tard, par un trait vertical barré horizontalement.

Les adjectifs numéraux s'abrégeaient, au moyen âge, par des chiffres romains au dessus desquels on écrivait une ou plusieurs lettres de la terminaison.

Ainsi :

$\overset{or}{IIII}$ = *quatuor.*

$\overset{cem}{X}$ = *decem.*

$\overset{o}{IIII}$ = *quarto.*

On prendra garde de confondre $\overset{o}{u}$ = *secundo* avec $\overset{o}{u}$ = *vero* ; ou encore $\overset{i}{X}$ = *decimi* avec $\overset{i}{X}$ = *Christi.*

Dans les chartes, à partir du xie siècle, la date est souvent exprimée à l'aide d'une combinaison de noms de nombre avec des chiffres romains.

Voici quelques exemples :

(1022) Data anno millesimo XX secundo ab Incarnatione Domini.

(1091) Anno dominicæ Incarnationis millesimo nonagesimo I^{o}.

(1109) Anno ab Incarnatione Domini millesimo CVIIII.

(1173) Anno ab Incarnatione Domini M^{o} C^{o} LXX° tercio.

§ 5. — *Chiffres arabes.*

Les chiffres appelés *chiffres arabes*, parce que la connaissance nous en est parvenue par l'intermédiaire des Arabes, sont en réalité d'origine indienne. Ce n'est, semble-t-il, qu'au xe siècle qu'ils furent divulgués à l'Occident. Le zéro ne fut toutefois inventé qu'au xiie siècle.

Nous empruntons à Wattenbach un tableau des transformations que les chiffres arabes ont subies à travers le moyen âge.

	xiie siècle.	xiiie siècle.	xive siècle.	xve siècle.
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
0.				

Les adjectifs numéraux ont été abrégés avec les chiffres arabes de la même façon qu'avec les chiffres romains :

Ainsi :

1^{a} = *prima.*
2^{a} = *secunda.*
2^{arie} = *secundarie.*
2^{abus} = *duabus.*
3^{bus} = *tribus.*
4^{lo} = *quadruplo.*
10^{m} = *decimum.*
6^{lis} = *sextilis.*

Voici trois abréviations intéressantes :

19^{ales} = *decemnovennales.*
7^{li} = *septentrionali.*
3^{tas} = *trinitas.*

A partir du XIVe siècle on rencontre fréquemment, pour exprimer des noms de nombre ou des dates, le mélange des chiffres romains et arabes.

§ 6. — *Notation musicale.*

La notation musicale employée du VIIIe au XIIe siècle dans les livres d'église, consiste ordinairement en un certain nombre de signes nommés *neumes* placés au dessus des syllabes qui doivent être chantées.

Quelquefois, mais rarement, la notation neumatique est accompagnée d'une notation alphabétique. Celle-ci,

qui dérive des systèmes antiques, n'a guère été usitée, au moyen âge, que dans les ouvrages didactiques.

On distingue deux sortes de notation neumatique, l'une composée d'accents, l'autre de groupes de points.

Les accents musicaux sont dérivés des accents grammaticaux.

Il n'y a donc dans la notation neumatique que deux signes primitifs et essentiels, l'accent aigu, qui marque une élévation de la voix et l'accent grave qui marque un abaissement de la voix. Le premier était, à l'origine, tracé de bas en haut; il a été appelé *virga* ou *virgula;* le second s'est raccourci jusqu'à devenir un simple point, *punctum*.

Voici, d'après dom Joseph Pothier[1], la liste et le tableau des neumes les plus usités.

1 *Punctum* : accent grave. Cet accent n'a l'apparence d'un point que lorsqu'il est isolé; en composition, il garde sa forme primitive.

2 *Virga* : accent aigu. Dans certains manuscrits, il est perpendiculaire.

3 *Flexa* ou *clivis* : accent circonflexe, formé d'un accent aigu et d'un grave.

4 *Pes* ou *Podatus* : accent anticirconflexe, formé d'un accent grave et d'un aigu.

5 *Scandicus* : deux accents graves et un accent aigu.

6 *Salicus* : même combinaison que le *scandicus*.

7 *Climacus* : accent aigu et deux accents graves.

1. Dom Joseph Pothier, *Les mélodies grégoriennes d'après la tradition*, Tournay, 1880, in-8°.

8 *Torculus* : accent grave, accent aigu, accent grave.

9 *Porrectus* : accent aigu, accent grave, accent aigu.

10 *Podatus subbipunctis* : accent aigu, deux accents graves.

11 *Climacus resupinus* : accent aigu, deux accents graves, accent aigu.

12 *Scandicus flexus* : deux accents graves, accent aigu, accent grave.

13 *Scandicus subbipunctis* : deux accents graves, un accent aigu, deux graves.

14 *Torculus resupinus* : accent grave, accent aigu, accent grave, accent aigu.

15 *Porrectus flexus* : accent aigu, accent grave, accent aigu, accent grave.

16 *Porrectus subbipunctis* : accent aigu, accent grave, accent aigu, deux accents graves.

1.	5.	9.	13.
2.	6.	10.	14.
3.	7.	11.	15.
4.	8.	12.	16.

D'autres neumes, modifications des précédents, exprimaient les ornements mélodiques : *pressus*, *strophicus*, *oriscus*, *quilisma*, *epiphonus*, *cephalicus*, *ancus*.

La seconde espèce de notation neumatique consistait en points superposés. Les deux systèmes, celui des accents et celui des points, ont fini par se confondre en partie. Dans certains manuscrits l'on rencontre un système mixte.

A l'aide des neumes on pouvait indiquer l'acuité ou la gravité d'un son, mais nullement le degré d'acuité ou de gravité de ce son; en d'autres termes, l'intervalle des tons n'était pas marqué. Les neumes n'étaient qu'un aide-mémoire.

Pour indiquer l'intervalle des tons, on disposa les neumes à des hauteurs diverses suivant la différence des intervalles, méthode qui fut d'abord appliquée aux neumes à points superposés. D'autres copistes eurent l'idée de tracer une ligne sur laquelle ils écrivaient une note convenue, désignée par la lettre correspondant à cette note, placée en tête de la ligne; puis, au dessus et au dessous de cette ligne, ils disposaient les autres notes. On atteignit une plus grande précision en traçant deux lignes, puis trois, puis quatre. « C'est ainsi, dit dom Pothier (p. 50), que se trouva inventée la portée actuelle de quatre lignes et avec elle, les clefs : celle de C ou d'*ut*, celle de F ou de *fa.* » La ligne qui portait le *fa* fut tracée en rouge, celle de l'*ut* en jaune. Ce système était constitué au commencement du XI[e] siècle; un moine d'origine française[1] Gui d'Arezzo, qui lui a donné son nom, en fixa les règles ; il offrit au pape Jean XIX un antiphonaire ainsi noté qui parut une merveille.

1. Voyez : Dom G. Morin, *L'origine française de Guy d'Arezzo*, dans *Revue des questions historiques*, 1[er] avril 1891, p. 547. Gui avait d'abord été moine à Saint-Maur-des-Fossés.

Les notes carrées, les seules employées à partir du XIII[e] siècle, ne sont qu'une modification des neumes. Ainsi, la tête de la *virga* fut marquée d'un point carré qui devint la partie essentielle de la note.

La forme des clefs s'altéra aussi. La clef d'*ut* actuelle n'est qu'une modification du C, la clef de *fa* une modification de F, la clef de *sol* une modification du G. On reconnaîtra facilement un *b* dans le signe du bémol (*b molle* ou *rotundum*) et un *b* à panse carrée dans le signe du bécarre (*b durum* ou *quadratum*). Les transformations successives des neumes et des signes auxiliaires de la notation musicale ont été figurées par D. J. Pothier dans une série de tableaux (*Les Mélodies grégoriennes*, p. 54 à 65).

Sur les notations musicales du moyen âge, consultez, outre l'ouvrage de D. Joseph Pothier, cité plus haut, et auquel nous avons emprunté les notions qui précèdent, Jules Tardif, *Essai sur les neumes*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3[e] série, t. IV (1853), p. 264; Hugo Riemann, *Studien zur Geschichte der Notenschrift*, Leipzig, 1878 ; David (E.) et Lussy (M.), *Histoire de la notation musicale*, Paris, 1882, in-fol. ; *Paléographie musicale*, fac-similés phototypiques des principaux manuscrits de chant..... publiés par les Bénédictins de Solesmes pour paraître tous les trois mois, Solesmes, 1889, in-4°; *The musical notation of the middle ages, exemplified by facsimiles of manuscripts..... prepared for the members of the plainsong and mediæval Music Society*, Londres, 1890, in-4°.

CHAPITRE VI

MATÉRIAUX ET INSTRUMENTS DE L'ÉCRITURE

Les substances qui, au moyen âge, ont servi à la transcription des actes publics et des livres sont : les tablettes de cire, le papyrus, le parchemin et le papier [1].

§ 1. — *Tablettes de cire.*

L'usage de tracer avec une pointe des caractères sur des tablettes de bois recouvertes d'une couche de cire remonte à l'antiquité.

Deux tablettes de cire réunies s'appelaient *diptycha* ; trois tablettes, *triptycha* ; un plus grand nombre, *polyptycha* ou *codex*. Ce sont les volumes, *codices*, formés par la réunion des tablettes qui ont donné naissance à la forme des manuscrits en parchemin du moyen âge,

Bien que les plus anciennes tablettes de cire que le moyen âge nous ait laissées ne soient pas antérieures au XIIIe siècle, il est toutefois hors de doute qu'on n'a jamais

1. Pour les matériaux et instruments de l'écriture, voyez l'ouvrage de Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter* (2e édit.), Leipzig, 1875, in-8°. En ce qui concerne les matières sur lesquelles ont été transcrits les actes, voyez Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, ch. XVII.

cessé de s'en servir depuis le VIe siècle, comme le prouvent les nombreux textes cités par l'abbé Lebeuf, dans son *Mémoire touchant l'usage d'écrire sur des tablettes de cire* (*Académie des Inscriptions*, t. XX, p. 267). D'autres témoignages ont été réunis par Edélestand du Méril, *De l'usage non interrompu jusqu'à nos jours des tablettes de cire*, dans *Revue archéologique*, nouvelle série, t. II (1860), p. 1, et par Wattenbach, *Das Schriftwesen*, p. 44 et suiv.

La disparition de ces monuments ne surprend pas si l'on songe qu'on n'y consignait guère que des choses dont il était inutile d'assurer la durée ; les tablettes de cire servaient surtout à prendre des notes et à faire des comptes.

Les plus célèbres tablettes du moyen âge sont celles que l'on conserve aux Archives nationales dans le Trésor des Chartes. Ce sont quatorze feuilles en bois de platane arrondies par le haut, enduites de cire sur les deux côtés, à l'exception de la première et de la dernière qui forment couverture et qui, par conséquent, n'ont reçu de cire qu'à l'intérieur. Des bandes de parchemin relient ces feuilles les unes aux autres. M. N. de Wailly, dans un *Mémoire* inséré dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVIII (1849), p. 536, et dans un article intitulé : *Addition au mémoire sur les tablettes de cire*, imprimé dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. I (1849), p. 393, a démontré que ces tablettes contenaient les recettes et dépenses de Jean Sarrazin, l'un des chambellans de saint Louis, depuis la Chandeleur 1256 jusqu'à la Toussaint 1257. Elles ont été publiées dans le *Recueil des historiens de France*, t. XXI, p. 284. L'une d'elles y a été reproduite en fac-similé.

Dans le t. XXII du même Recueil ont été publiées (p. 430) les tablettes de Pierre *de Condeto* conservées à la Bibliothèque nationale, analogues à celles de Jean Sarrazin, mais relatives aux règnes de Philippe III et de Philippe IV (juin 1282 à novembre 1285); et diverses autres tablettes de cire conservées à la Bibliothèque nationale, à Genève, à Florence, parmi lesquelles les plus célèbres sont celles de Jean de Saint-Just comprenant les dépenses de la maison du roi depuis le 28 avril 1301 jusqu'au 31 mars 1302. Citons encore les tablettes de cire des Archives de Senlis qui contiennent des fragments de la minute d'une enquête faite, en 1319, sur la gestion financière de magistrats municipaux. Elles ont été déchiffrées par M. Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, p. 188 (Paris, 1881, in-8°).

A côté des tablettes de cire, il convient de dire un mot des tablettes d'ivoire sur lesquelles on écrivait directement avec de l'encre. C'était un usage assez répandu d'écrire sur des diptyques d'ivoire la liste des prélats d'une église. On conserve à la Bibliothèque nationale (galerie Mazarine, n° 262) un diptyque consulaire du VIe siècle au revers duquel plusieurs mains du XIIe et du XIIIe siècle ont inscrit les noms des archevêques de Bourges. Le Cabinet des médailles possède un autre diptyque consulaire provenant de l'église d'Autun et à l'intérieur duquel on a transcrit, au IXe ou au Xe siècle, des litanies.

§ 2. — *Papyrus.*

On donne le nom de *papyrus* (*charta Aegyptiaca*) à un papier fabriqué avec la tige d'un roseau (*cyperus papy-*

rus) qui croît surtout en Egypte, dans les marécages du Bas-Delta. Pline (*Histoire naturelle*, XIII, 21) nous a laissé sur la fabrication du papyrus d'intéressants détails que nous résumerons très brièvement. Les tiges des roseaux étaient d'abord divisées en bandes très minces, mais aussi larges que possible; puis, sur ces bandes placées les unes à côté des autres, étaient appliquées transversalement d'autres bandes, de manière à former une sorte de treillage.

L'eau du Nil dont on avait eu soin de les humecter suffisait à décomposer le mucilage qu'elles contenaient et à les faire adhérer les unes aux autres. La feuille de papyrus ainsi obtenue était soumise à une forte pression puis séchée au soleil. On faisait disparaître les inégalités du tissu en le frottant avec un coquillage. Enfin des encollages de divers genres donnaient au papier plus ou moins de finesse et de souplesse.

Nous n'avons pas à nous occuper de l'usage du papyrus chez les anciens. Qu'il suffise de rappeler ici que les Egyptiens d'abord, puis les Grecs et les Romains s'en sont servis. Le plus ancien document connu sur papyrus est une énumération des travaux faits aux digues du Nil; il est antérieur au IIIe siècle avant J.-C.

Les livres écrits sur cette matière étaient toujours roulés autour d'un cylindre, d'où le nom de *volumen* (de *volvere*, rouler), qui leur était donné. On a retrouvé à Herculanum près de 2000 rouleaux carbonisés dont le déchiffrement n'est pas encore terminé. Ces précieuses reliques n'ont pas apporté à l'histoire de la littérature ce qu'on en pouvait espérer. Elles ne renferment guère que des œuvres de philosophes grecs, Epicure,

Philodème, Polistrate, Métrodore. Le plus curieux document qu'on y ait retrouvé est un fragment d'un poème latin sur la bataille d'Actium. On peut consulter sur les papyrus d'Herculanum les ouvrages suivants : Andrea de Jorio, *Officina dei papiri*, Napoli, 1825 ; Giacomo Castrucci, *Tesoro letterario de' Ercolano*, Napoli, 1855 ; Boot, *Manuscrits trouvés à Herculanum ; Herculanensium voluminum quæ supersunt*, Napoli, in-4 ; *Herculanensium* etc. *collectio altera*, Napoli, in-4 ; Domenico Comparetto, *Papiro Ercolanese inedito*, Turin, 1875, in-8.

Nous savons que dès le ve siècle la chancellerie de Constantinople expédiait les rescrits impériaux sur papyrus.

Justinien (Nov. XL, IX, 12) enjoignit aux notaires d'écrire leurs actes sur des feuilles de papyrus portant l'estampille du comte des sacrées largesses.

En Italie, les actes d'intérêt privé étaient écrits sur papyrus, au moins dès le VIe siècle. Nous avons déjà cité les chartes de Ravenne (p. 26).

En Gaule, au VIIe siècle, la chancellerie des rois mérovingiens se servit surtout de papyrus. On conserve, aux Archives nationales, onze diplômes royaux écrits sur cette matière. Le plus ancien est un diplôme de Clotaire II, daté de l'an 625 ; le plus récent, un diplôme de Clovis III, du 5 mai 692.

Dès le VIIIe siècle, le papyrus devint rare en Gaule ; peut-être en faut-il chercher la cause dans l'occupation de l'Egypte par les Musulmans. Toutefois une lettre écrite par Maginaire, abbé de Saint-Denis en 787, est encore sur papyrus.

Au IXe siècle, le verso de quelques papyrus mérovingiens servit à la transcription d'autres actes.

La chancellerie pontificale a employé le papyrus pour expédier les bulles jusqu'au milieu du XIe siècle. C'est sur cette matière, à l'exclusion de toute autre, que furent écrites les lettres pontificales jusqu'à la fin du Xe siècle. La Bibliothèque nationale possède une bulle sur papyrus de Silvestre II, en date du 23 novembre 999. Elle est exposée dans la galerie des chartes sous le n° 420. Une reproduction héliographique en a été donnée dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXXVII (1876).

Au XIe siècle on constate l'emploi simultané, dans la chancellerie romaine, du papyrus et du parchemin. Le parchemin fait son apparition en 1022 ; mais il ne supplanta pas complètement le papyrus. Car la cathédrale du Puy avait autrefois dans ses archives une bulle de 1052 sur papyrus ; et Grégoire IX, au XIIIe siècle, fit transcrire, en forme authentique, une bulle de Victor II, datée de 1057, qui était aussi sur papyrus.

Le papier d'Égypte, dont ont se servait volontiers dans les chancelleries aux VIe et VIIe siècles, a été au contraire rarement employé pour la transcription des livres à partir du VIe siècle. Dans les écrivains latins du moyen âge l'expression *chartaceus codex* désigne un manuscrit en papyrus. Paoli, dans son livre intitulé : *Del papiro*, p. 56, Florence, 1878, gr. 8° (*Pubblicazione del R. Istituto di Studi superiori..... in Firenze, sezione di filosofia e filologia*), a dressé la liste des manuscrits latins écrits sur papyrus. Citons les Homélies de saint Avit, évêque de Vienne, du VIe siècle (Bibl. nat., lat. 8913 et 8914).

Dans ce manuscrit, chaque cahier de papyrus est compris entre une double feuille de parchemin qui sert à le protéger. Un manuscrit de saint Augustin, en écriture onciale du VIe ou VIIe siècle, conservé partie à la Bibliothèque nationale (lat. 11641), partie à la bibliothèque de Genève, a été étudié, ainsi que le manuscrit de saint Avit, par MM. Delisle et Bordier, dans *Etudes paléographiques et historiques sur des papyrus en partie inédits renfermant des homélies de saint Avit et des écrits de saint Augustin;* Genève, 1866, in-4°. Citons encore, à Milan, un manuscrit de la traduction de Flavius Josèphe, par Rufin, du VIIe ou VIIIe siècle.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler (pp. 26, 27 et 36) plusieurs ouvrages où sont étudiés les manuscrits et chartes sur papyrus, et d'abord le livre classique de Marini; puis le mémoire de M. de Wailly; les recueils de fac-similés de Champollion-Figeac et de Letronne. On peut encore consulter le mémoire de Dureau de la Malle *sur le papyrus et la fabrication du papier chez les anciens*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIX (1851), 1re partie, p. 141. Enfin nous avons indiqué plus haut (p. 176) le livre où le professeur Cesare Paoli a condensé et, sur plusieurs points, complété et rectifié toutes les études antérieures sur le papyrus.

§ 3. — *Parchemin.*

Pline (XIII, 21) rapporte que Ptolémée V Epiphane, roi d'Egypte (205-185 avant J.-C.), inquiet du développement que prenait la bibliothèque de Pergame, et jaloux de conserver à celle d'Alexandrie le premier rang dans

le monde, prohiba l'exportation du papyrus. Les habitants de Pergame auraient alors trouvé le moyen de rendre les peaux d'animaux propres à recevoir l'écriture d'où le nom de *charta pergamena*, *pergamenum*, parchemin, donné à ces peaux ainsi préparées. C'est là une légende. L'usage des peaux comme *substratum* de l'écriture est très ancien en Asie, et tout ce qu'on a pu faire à Pergame, ç'a été d'en améliorer la préparation.

Du IVe siècle au XVIe siècle, le parchemin a été la matière la plus communément employée pour écrire les livres et les actes. En France, du IXe au XIIe siècle, le parchemin règne en maître.

La peau de mouton formait la matière la plus ordinaire du parchemin. Toutefois on employait aussi la peau de chèvre et celle de veau.

Le *vélin* n'est qu'une variété de parchemin. Il était fabriqué avec la peau d'un animal jeune ou même avec des peaux d'agneaux morts nés.

Le vélin ne se distingue du parchemin que par sa plus grande souplesse et l'absence des points transparents que produit dans la peau des animaux adultes l'enlèvement des bulbes piléux.

Les livres du moyen âge se composent d'une série de cahiers rectangulaires (*quaterniones*) consistant chacun en quatre feuilles ou quelquefois trois feuilles de parchemin. Ces livres appelés *codices* s'opposent aux *volumina* ou rouleaux. Plus ils se rapprochent de la forme carrée, plus ils sont anciens.

Généralement les manuscrits sur papyrus n'étaient écrits que d'un seul côté ; les manuscrits en parchemin sont opistographes, c'est-à-dire que l'écriture est tracée au

recto et au verso de chaque feuille. Dans les chartes, le texte n'occupe ordinairement qu'un seul côté ; les chartes opistographes sont très rares. Une charte opistographe n'est, le plus souvent, qu'une copie d'un document original. Tel est, croyons-nous, le caractère d'un document non daté, mais que son écriture et son style doivent faire attribuer au XIᵉ siècle, et qui est conservé aux Archives nationales sous la cote L 457, nº 3.

Le professeur Paoli a signalé aux archives de l'Etat, à Sienne, une charte originale opistographe de l'an 760, et où les souscriptions commencées au bas du recto se continuent au verso.

Dans les manuscrits tantôt le texte est écrit à pleines lignes, tantôt il est disposé en colonnes (ordinairement deux).

Avant le XVᵉ siècle les manuscrits ne sont jamais paginés ; ils sont seulement foliotés, c'est-à-dire qu'on numérote chaque feuillet ; encore cet usage n'est-il pas antérieur au XIIIᵉ siècle. Auparavant, on se contentait de numéroter les cahiers. Le chiffre qui indique l'ordre de succession des cahiers s'appelle *signature*.

Un autre moyen de prévenir les erreurs dans la reliure des manuscrits consistait à écrire au bas du dernier feuillet du cahier le premier mot du cahier suivant : ce mot est la *réclame*.

Jusqu'au XIᵉ siècle les pages des manuscrits sont réglées à la pointe sèche.

Au XIᵉ siècle commence la réglure à la mine de plomb, à l'encre noire ou rouge.

Aux XIIIᵉ et XIVᵉ siècles la réglure à la mine de plomb est la plus ordinaire.

Dans les manuscrits du xve siècle, l'écriture repose souvent sur des lignes rouges.

A certaines époques le parchemin devint si rare qu'on fit usage d'anciens livres pour y transcrire de nouveaux textes ; à cet effet on grattait la première écriture. Cela se pratiqua surtout à partir du IX[e] siècle.

Les manuscrits écrits ainsi à plusieurs reprises sont dits *palimpsestes*. Il y a eu des manuscrits qui ont reçu successivement jusqu'à trois écritures, par exemple un manuscrit de Messine, signalé dans les *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 8[e] année, p. 312, et où sont superposées des écritures du VI[e], du IX[e] et du XII[e] siècle; ou bien encore le manuscrit addit. 17212 du Musée Britannique. Dans ce dernier une onciale du V[e] siècle, effacée au VI[e] siècle, a fait place à un ouvrage de grammaire écrit en cursive, lequel a été lui-même recouvert au IX[e] ou au X[e] siècle d'un texte syriaque des homélies de saint Jean Chrysostôme.

Mais comme l'encre pénètre généralement dans le parchemin, les grattages n'empêchent pas qu'on ne puisse à l'aide de réactifs chimiques faire revivre les caractères du texte primitif. On trouvera dans les *Exempla* de Zangemeister et Wattenbach, tab. XVII, et dans l'atlas de la Société paléographique de Londres, pl. 160, des fac-similés d'un volume palimpseste, le manuscrit latin 5757 du Vatican, qui contient le *De republica* de Cicéron en onciales du IV[e] siècle disposé en deux colonnes, sur lequel a été écrit à pleines lignes, à la fin du VII[e] siècle, le commentaire de saint Augustin sur les Psaumes.

Le cardinal Angelo Maï s'est rendu celèbre par ses

lectures de palimpsestes. La littérature ancienne lui est redevable de la connaissance d'un grand nombre de textes importants[1].

Le parchemin a été souvent enduit d'une substance minérale destinée à lui donner plus de blancheur. Mais on l'a teint aussi en pourpre, et cela dès l'antiquité. Des lettres d'or ou d'argent se détachaient sur ce fond pourpré.

Du VI[e] au IX[e] siècle on a écrit des manuscrits tout entiers sur parchemin pourpré ; souvent aussi aux VIII[e] et IX[e] siècles on s'est contenté de teindre en rouge les premières pages ou encore de larges bandes destinées à recevoir les titres ou les premières lignes.

Nous avons parlé de la forme des livres ou *codices*. Quant aux chartes, elles sont écrites sur des feuilles de parchemin toujours rectangulaires, mais dont les dimensions varient à l'infini.

Les archives et bibliothèques renferment un grand nombre de manuscrits nommés *rouleaux* (*rotuli*) composés d'une suite de feuilles de parchemin assez étroites et cousues bout à bout ; ces rouleaux dérivent des *volumina* de l'antiquité. Les rouleaux étaient particulièrement réservés, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, à la transcription de certains documents judiciaires ou financiers tels qu'enquêtes et tarifs de péages. Les arrêts du Parlement étaient consignés après chaque session sur un rouleau. De plus, on transcrivait sur un rouleau spécial tous les arrêts relatifs à un bailliage ou à une sénéchaussée. M. Ch.-V. Langlois a attiré l'attention des historiens sur ces précieux docu-

1. Voyez le chapitre consacré par Wattenbach à l'étude des palimpsestes dans *Das Schriftwesen*, p. 247.

ments dans deux mémoires, le premier intitulé : *De monumentis ad priorem curiæ regis judiciariæ historiam pertinentibus*, Paris, 1887, in-8 ; le second : *Rouleaux d'arrêts de la cour du roi au* XIII[e] *siècle*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* t. XLVIII (1887), p. 177.

Toute une série des anciennes archives du Parlement de Paris, la série des *accords*, consiste en rouleaux sur parchemin ou sur papier, compris entre les années 1318 et 1599.

Comme exemple de documents financiers nous citerons le compte des recettes et dépenses faites par Raoul de Louppy, d'abord comme gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369, puis comme administrateur des châtellenies de la comtesse de Bar de 1373 à 1376, compte entendu à la Chambre des comptes en 1376 et dont l'original, conservé à la bibliothèque du Vatican, se compose de treize peaux de parchemin mesurant ensemble 8 m. 14 de longueur ; ce rouleau est incomplet, mais il en existe aux Archives de Grenoble une copie contemporaine publiée par M. l'abbé Chevalier ; le rouleau de Grenoble comprend vingt-cinq peaux de parchemin ; sa longueur est de 14 mètres.

Les documents appelés *rouleaux des morts* sont très intéressants. Au moyen âge, quand un moine mourait dans une abbaye, ses frères écrivaient son nom en tête d'une feuille de parchemin, puis demandaient des prières pour le repos de son âme. L'un d'eux allait de monastères en monastères recueillant des promesses de prières qui étaient inscrites sur le parchemin à la suite les unes des autres. La première feuille de parchemin remplie, on en ajoutait une seconde et ainsi de suite jusqu'à former

des rouleaux très longs. Chacune des formules inscrites sur le rouleau par les divers couvents s'appelait *titulus*. Est-il besoin de faire remarquer combien précieux sont ces rouleaux pour l'histoire de la paléographie. Tous ces *tituli* sont autant d'exemples des écritures employées à une même époque dans les divers pays de la France. On consultera sur ces documents le mémoire de M. Delisle intitulé : *Des monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. III, p. 380.

Le même savant a réuni en un volume publié par la Société de l'histoire de France les plus importants de ces rouleaux. Un fragment du rouleau du bienheureux Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny, mort le 16 septembre 1122, a été reproduit en photogravure dans l'*Album paléographique*, pl. 30. Ce précieux manuscrit est conservé aux Archives nationales ; il est exposé dans le musée sous le n° 138. Quoiqu'il soit incomplet, il renferme plus de deux cents échantillons d'écriture recueillis à la fin de 1122 et au commencement de l'année 1123.

§ 4. — *Papier*.

Tous les paléographes et diplomatistes avaient jusqu'en ces derniers temps distingué ou plutôt cherché à distinguer deux espèces de papiers : le *papier de coton* fabriqué avec de la bourre de coton à l'état naturel, et le *papier de chiffe*, fabriqué avec des chiffons réduits en bouillie. Les fibres du chanvre et du lin, vues aux microscope, ne sauraient se confondre avec celles du coton. Les premières sont des cylindres cannelés, striés dans le sens de

la longueur avec des nodosités qui les font ressembler au bambou ; les secondes ont la forme de rubans aplatis dont les bords se terminent en bourrelets.

L'examen que M. Briquet, de Genève, et M. Giry, de Paris, ont fait des documents qui étaient considérés jusqu'ici comme écrits sur papier de coton, les études que ces deux savants ont poursuivies chacun de son côté, les autorisent à déclarer que tous les papiers conservés dans les bibliothèques et archives de l'Europe ne contiennent que du chanvre et du lin. Il est bien vrai que des textes du moyen âge mentionnent la *charta bambagina*, *charta bombycina*, mais les mots italiens *bambagino*, *bambagia*, s'appliquent aux tissus de coton et par suite à toute espèce de tissus blancs.

L'expression *charta bambagina* et d'autres du même genres se rapportaient à une qualité extérieure du papier et non pas à sa composition chimique. Ne disons-nous pas de la même façon du papier de soie ? Au reste *charta bombycina*, *charta bambaxii*, c'est mot à mot du *papier de soie*, puisque *bombyx* est le mot latin qui désigne le ver à soie. Il n'y a donc jamais eu qu'une seule espèce de papier, le papier de chiffe. Mais il n'a pas toujours été collé de la même façon ni avec la même habileté, ce qui explique qu'on trouve des papiers d'aspects très divers et de qualités inégales.

Le papier a été en usage chez les Arabes, dès le xe siècle. Vers 1130, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, connaissait le papier et dit qu'on le fabriquait avec de vieux chiffons. En France il fut d'abord employé dans le Midi dès le xiiie siècle, surtout pour les registres. Ainsi les plus anciens documents sur papier conservés aux

Archives nationales sont : le registre des enquêteurs du Languedoc, écrit en 1248 (Musée, n° 248) ; le registre des dépenses d'Alphonse de Poitiers, 1243-1248 (Musée, n° 247), le registre des commissaires en Toulousain, 1272-1274 (Musée, n° 281). Le papier ne se répandit dans le Nord de la France qu'au XIVe siècle. On l'employa pour les lettres missives, les lettres closes, mais jamais avant l'invention du papier timbré (1655) pour transcrire les actes authentiques. Les livres proprement dits n'ont pas été écrits sur papier avant le XVe siècle.

On consultera sur le papier : Briquet, *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du Xe au XIVe siècle*, dans *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XLVI (1885), p. 133 ; Wiesner (J.) *Die mikroskopische Untersuchung des Papiers mit besonderer Berücksichtigung der ältesten orientalischen und europäischen Papiere*, Vienne, 1887, gr. in4° ; Karabacek (J) *Das arabische Papier*, Vienne, 1887, gr. in-4°, ces deux derniers mémoires extraits des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer.*

On peut s'aider des filigranes pour dater les manuscrits sur papier. La dernière étude parue sur la matière est celle de M. Briquet, intitulée *Papiers et filigranes des Archives de Gênes*, Genève, 1888, gr. in-8°, extrait des *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, vol. XIX, fasc. 2. On y trouvera un aperçu bibliographique des principaux ouvrages relatifs à la question, et la description d'environ six cents types de filigranes.

§ 5. *Encre.*

L'encre noire est l'encre employée communément. Le

moyen âge nous a laissé de nombreuses recettes pour sa fabrication ; on se servait surtout de la noix de galle et du sulfate de fer.

Les documents écrits en encre noire sont plus ou moins pâles suivant les époques et les pays. Pendant la période carolingienne et même encore au XIe siècle, l'encre a un reflet roux. Au XIIe et XIIIe siècles, l'encre est très noire. Après cela, elle pâlit de plus en plus. Il est arrivé que, sous l'action du temps et de l'humidité, des encres du moyen âge sont devenues illisibles ; pour les faire revivre il suffira d'étendre sur le parchemin, au moyen d'un pinceau, une couche légère de sulfhydrate d'ammoniaque concentré. Ce procédé ne détériore pas les manuscrits.

Bien qu'il n'entre pas dans notre cadre de parler des lettres ornées[1] dont l'étude se rattache à celle des peintures et ornementations des manuscrits, nous devons signaler l'emploi des encres de couleur pour tracer soit les titres, soit les premières lignes d'un manuscrit ou d'un chapitre, soit encore les initiales. Du VIe au XIe siècle les initiales rouges sont rares ; on trouve plutôt des lettres dont les contours sont tracés en noir et dont l'intérieur est orné de couleur rouge, verte ou jaune. Les initiales rouges, bleues et vertes sont communes au XIIe siècle. L'emploi de l'encre verte devient plus rare au siècle,

1. Voyez sur les initiales ornées : Langlois (E.-H.), *Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge*, Rouen, 1841, gr. in-8° ; Cahier (Le P. Ch.), *Nouveaux mélanges d'archéologie*, vol. IV intitulé *Bibliothèques*, Paris, 1877, gr. in-4°, p. 115 ; Lamprecht (K.), *Initial-Ornamentik des VIII bis XIII Jahrhunderts*, Leipzig, 1882, in-fol. ; Niedling (A.), *Bücher-Ornamentik in Miniaturen, Initialen, Alphabeten* (IXe au XIIIe s.), Weimar, 1888, in-fol. ; Janitschek (H.), *Geschichte der deutschen Malerei*, Berlin, 1886, in-4°.

suivant. Un des caractères des manuscrits du XIIIe siècle, c'est l'alternance des initiales rouges et bleues. Ces initiales sont empruntées les unes à l'alphabet oncial, les autres à l'alphabet capital.

L'encre rouge n'apparaît que rarement dans les diplômes. Cependant quelques chartes de Charles le Chauve présentent une souscription en cinabre. Le monogramme royal est traçé à l'encre rouge dans un diplôme de Louis VI (1127) exposé au Musée des Archives nationales sous le n° 141, et où la première ligne, les initiales des phrases et le monogramme royal sont en rouge.

On conserve aux Archives départementales du Loiret un diplôme de Philippe Ier où le texte est écrit en vert, les souscriptions en noir. Mais, à la suite d'un examen minutieux, nous avons pu nous convaincre que la charte était primitivement tout entière écrite en encre noire, car on retrouve au milieu du texte quelques lettres restées noires. Un sel de cuivre était probablement entré dans la composition de cette encre devenue verte sous l'influence d'une action chimique. Si les souscriptions n'ont pas subi le même changement, c'est qu'elles ont été tracées postérieurement et avec une autre encre.

Les encres métalliques d'or et d'argent ont été employées pour la transcription des livres de luxe dans l'antiquité et au moyen âge. Pour l'antiquité nous nous contenterons de renvoyer à l'article que M. Ch. Graux a consacré à la *Chrysographie* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio, p. 1138.

Au IIIe siècle se répandit la mode d'écrire en lettres d'or et d'argent sur du parchemin teint en pourpre. A

partir de Constantin le Grand, cette sorte de calligraphie fut réservée aux copies de l'Écriture sainte. Même les Pères de l'Église s'en indignèrent craignant que les fidèles ne fussent distraits de la lecture du texte sacré par la beauté de l'écriture.

L'un des plus anciens exemples qui nous soient parvenus de l'emploi des lettres d'argent sur parchemin pourpré est un psautier, écrit en onciale, et qui paraît remonter au VIe siècle; les titres et les mots *Deus*, *Dominus*, *Christus*, *Spiritus Sanctus* sont en lettres d'or; c'est le manuscrit latin 11947 de la Bibliothèque nationale. Voyez un fac-similé dans Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. VII, n° 3.

Au temps de Charlemagne, la chrysographie reprit faveur. M. Delisle rapporte à la fin du VIIIe siècle deux évangéliaires écrits en capitales d'or sur parchemin pourpré (Bibliothèque nationale, lat. 11955, et lat. 9383). Citons encore, de la même époque, le manuscrit latin 9451 de la Bibliothèque nationale, qui est un recueil des épîtres et évangiles des messes de l'année, en lettres d'argent, sauf les titres et les grandes initiales qui sont en or.

Nous avons mentionné plus haut (p. 89) le magnifique évangéliaire de Charlemagne écrit sur parchemin pourpré en onciales d'or, et exécuté par Godesscalc. Le manuscrit latin 8850 (Bibliothèque nationale, galerie Mazarine, armoire XX, n° 223) est aussi un évangéliaire en onciales d'or exécuté au commencement du IXe siècle, mais il est sur parchemin blanc. (Voyez des fac-similés, dans *Paléographie universelle*, pl. CXXIV; Bastard, pl. LII à LVII; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, pl. XXII, n° 5.) Un

volume de même nature est l'évangéliaire écrit vers 825 pour Ebbon, archevêque de Reims, et conservé à la bibliothèque d'Epernay (fac-similé, dans *Rec. fac-s. Ecole des Chartes*, pl. CXXXIX).

La Bibliothèque de la ville de Trèves possède un beau manuscrit des Evangiles écrit en lettres d'or, au commencement du IXe siècle, aux frais d'une certaine *Ada*, qualifiée *ancilla Dei*. Ce manuscrit a été étudié et en partie reproduit par la Société d'histoire rhénane dans un volume dû à la collaboration de six savants allemands et intitulé *Die Trierer Ada-Handschrift bearbeitet und herausgegeben von* K. Menzel, P. Corssen, H. Janitschek, A. Schnütgen, F. Hettner, K. Lamprecht; Leipzig, 1889, in-fol. (38 planches dont 3 en couleur).

Le psautier de Charles le Chauve est en onciales d'or; il a été écrit entre 842 et 869; les titres seuls sont tracés sur des bandes de couleur pourpre (Bibliothèque nationale, lat. 1152; galerie Mazarine, vitrine XXX, n° 267).

Pour la seconde moitié du IXe siècle, citons un évangéliaire du Musée Britannique, fonds Harléien, n° 2797.

Dans un certain nombre de manuscrits carolingiens en encre noire, les titres, les initiales, les noms du Christ, de Dieu, du Saint-Esprit, sont seuls tracés en lettres d'or ou d'argent.

Après le IXe siècle, les manuscrits ont été rarement copiés tout entiers en lettres d'or. On peut toutefois citer l'évangéliaire connu sous le nom d'*Apocalice*, exécuté entre 1002 et 1014 et donné par Charles V à la Sainte-Chapelle en 1379 (Bibliothèque nationale, lat. 8851. Voyez plus haut, p. 100).

Les chancelleries françaises n'ont pas fait usage des

encres métalliques. Mais en Italie, en Allemagne et en Angleterre, on trouve des diplômes en lettres d'or. En Italie même, l'usage de l'encre d'or n'a pas été restreint aux actes des souverains, car M. Paoli a signalé deux chartes privées, l'une de Salerne, en 1015, l'autre d'Arezzo, en 1114, où des noms et des formules entières sont écrits en or.

§ 6. — *Stiles et Calames.*

Dans l'antiquité et au moyen âge, on employait, pour tracer les caractères sur les tablettes de cire, une tige de fer pointue nommé *stilus* ou *graphium*. L'extrémité opposée à la pointe se terminait par une palette dont on se servait pour effacer les caractères et aplanir la surface de la cire. Il y a eu des *stiles* en tout autre métal que le fer, et aussi en ivoire et en bois.

Le *calamus*, que les anciens ont encore désigné par les noms de *fistula*, *arundo*, *canna*, était un roseau taillé à la manière de nos plumes, et à l'aide duquel on traçait à l'encre des caractères sur le papyrus ou le parchemin. Le *calamus* est resté en usage en Occident jusqu'au XIIe siècle.

Quant aux plumes d'oiseau, Isidore de Séville, qui vivait au VIIe siècle après J.-C., est le premier auteur qui les mentionne comme instruments de l'écriture. Au XIIIe siècle la plume remplaça presque complètement le roseau. La plume d'oie avait la préférence.

La plume métallique a été connue de l'antiquité. C'était un *calamus* en bronze.

PRINCIPALES ESPÈCES DE MANUSCRITS

CONSERVÉS

DANS LES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE FRANCE

ANTIPHONAIRE. — Livre liturgique, contenant la partie de l'office chantée par le chœur en dehors de la messe.

BIBLE. — Livre qui contient l'Ancien et le Nouveau Testament. La traduction latine la plus répandue du VIe au XIIe siècle fut celle de saint Jérôme, appelée *Vulgate*. On désigne sous le nom d'*Itala* une autre version latine très ancienne. Au IXe siècle, Alcuin et Théodulfe révisèrent le texte de l'Ancien Testament. Les Cisterciens au XIIe siècle, et les Dominicains, au XIIIe siècle, soumirent la Bible à une nouvelle révision. La révision des Dominicains donna naissance aux manuscrits dits *correctoires* qui contiennent des corrections au texte des livres saints : en même temps apparurent les *concordances*. Au XIIIe siècle fut inventée la division de la Bible en chapitres ; la division en versets est l'œuvre de Robert Estienne qui l'employa pour la première fois dans l'édition du Nouveau Testament de 1548. Le texte officiel de la Vulgate est maintenant celui de l'édition de 1592, approuvé par Clément VIII. — Dans les manuscrits antérieurs au XIIe siècle, les Evangiles sont ordinairement

précédés de tableaux appelés *canons* qui établissent la concordance entre les quatre évangiles. En outre, dans certains manuscrits de l'époque carolingienne, des notes marginales indiquent la concordance entre les passages similaires des différents évangiles. — Quelques manuscrits des XIIe et XIIIe siècles contiennent des *Emblemata biblica* : ce sont des livres où les principaux passages de l'Ancien Testament sont transcrits en regard des passages correspondants du Nouveau. — Les bibles glosées sont celles qui renferment une glose marginale et interlinéaire tirée des Pères de l'Eglise. — A la fin du XIIIe siècle apparaissent les *Bibles historiales*, histoires saintes en français, dont la base est la *Bible historiale*, composée par Guyart Desmoulins, de 1291 à 1295, sur l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur; au XIVe siècle, on intercala dans l'œuvre de Guyart Desmoulins des extraits de la version française de la Bible élaborée, au milieu du XIIIe siècle, dans l'Université de Paris. Voyez Samuel Berger, *La Bible française au moyen âge*, Paris, 1884, in-4°.

Bréviaire. — Livre liturgique contenant toutes les parties de l'office, moins la messe, c'est-à-dire les heures canoniales. Un bréviaire du moyen âge renferme toujours un calendrier qui permet de déterminer, à l'aide des fêtes, des octaves, des translations, des dédicaces d'églises, le diocèse pour lequel il a été composé; les noms des fêtes les plus solennelles sont écrits en rouge, quelquefois en bleu; c'est parmi ces noms qu'il faut chercher les fêtes locales.

Cartulaire. — Registre contenant les privilèges et titres de propriété d'une église, d'une ville ou d'une

seigneurie. Le Ministère de l'Instruction publique a publié un *Catalogue général des cartulaires des archives départementales*, Paris, 1847, in-4°.

M. Ulysse Robert a dressé l'*Inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales, suivi d'une bibliographie des cartulaires*, Paris, 1878, in-8°; supplément en 1879.

Censier. — Registre qui contient la liste de tous les cens dus à un seigneur ecclésiastique ou laïc.

Directoire. — Ordinaire abrégé. (Voyez Ordinaire.)

Epistolier. — Livre liturgique contenant des leçons tirées des épîtres qui se récitent à la messe, rangées dans l'ordre des jours de l'année.

Evangéliaire. — Livre liturgique contenant des leçons des Evangiles rangées dans l'ordre des jours de l'année.

Graduel. — Livre liturgique contenant la partie chantée de la messe.

Lectionnaire. — Livre liturgique contenant des leçons extraites des sermons des Pères rangées dans l'ordre des jours de l'année; chaque leçon étant précédée d'une indication de l'évangile du jour.

Légendaire. — Livre liturgique contenant des leçons extraites des Vies de saints, rangées suivant l'ordre des jours de l'année.

Livre d'heures. — Livre d'église à l'usage des fidèles laïcs, contenant un calendrier, les offices de la messe et des vêpres, les offices de différents saints parmi lesquels on rencontre ceux des saints patrons du possesseur, l'office des morts et celui du mariage. A la fin des livres

d'heures il y a souvent des prières en vers français en l'honneur de la Vierge. Les livres d'heures tenaient quelquefois lieu de livres de raison ; le possesseur y consignait les principaux évènements de sa vie. Le livre de messe actuel a remplacé le livre d'heures.

Martyrologe. — Catalogue des saints dont l'Eglise célèbre la fête. Le martyrologe des abbayes bénédictines comprenait le martyrologe d'Usuard, la règle de saint Benoît, l'obituaire de l'abbaye. Dans le Midi, et surtout chez les chanoines réguliers, le martyrologe d'Adon remplaçait celui d'Usuard.

Missel. — Livre liturgique contenant les textes et formules de l'office de la messe. Ce n'est qu'une transformation du *sacramentaire*. Ce livre ne contenait que les prières récitées à l'autel par le prêtre ou l'évêque. Vers le xe siècle, on y ajouta les évangiles et les épîtres ; puis les parties chantées de la messe : on eut ainsi le missel plénier.

Obituaire ou Nécrologe. — Calendrier qui contient pour chaque jour de l'année la liste des personnes défuntes dont une église célébrait la mémoire ou l'anniversaire. Souvent l'obituaire mentionne les bienfaits des défunts. Quelquefois l'obituaire proprement dit est suivi des actes constatant les fondations pieuses faites dans l'église et les associations de prière. On trouvera le catalogue des obituaires français dans l'ouvrage de M. Auguste Molinier, *Les obituaires français au moyen âge*, Paris, impr. nationale, 1890, in-8°.

Ordinaire. — Livre liturgique donnant, dans le plus grand détail, l'indication de toutes les cérémonies ecclésiastiques, suivant l'ordre des jours de l'année. Il a été remplacé par l'*ordo*.

Polyptique. — Registre contenant la liste des biens et revenus d'une abbaye.

Pontifical. — Livre liturgique contenant les formules et textes relatifs aux sacrements et bénédictions conférés par les évêques.

Pouillé. — Etat des bénéfices d'un diocèse. En face du titre de chaque bénéfice on inscrivait le nom du seigneur ou patron à qui appartenait la collation du bénéfice ; et quelquefois le nom du titulaire et la somme des revenus.

Psautier. — Un des livres de la Bible. On distinguait au moyen âge trois versions : la version gallicane, la version romaine et la version hébraïque. On appelle psautiers tripartis ceux qui contiennent ces trois versions disposées sur trois colonnes. Les psautiers quadripartis renferment, en outre, un texte grec transcrit en lettres latines ; ils sont sur quatre colonnes.

Rituel. — Livre liturgique contenant la forme de l'administration des sacrements de Baptême, de Pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction et de Mariage.

Sacramentaire. — Livre liturgique contenant les prières récitées à l'autel par le prêtre ou l'évêque pour la célébration de la messe. Le sacramentaire est l'œuvre de saint Grégoire. Il porte le titre suivant : « In nomine Domini, hic liber sacramentorum de circulo anni expositus a sancto Gregorio papa Romano editus, ex authentico libro bibliothecæ cubiculi scriptus. Qualiter missa romana celebratur. » — Au xiie siécle, le sacramentaire fut remplacé par le missel. Mais on trouve, au xie siècle, des livres intermédiaires entre le sacramentaire et le missel.

Terrier. — Registre qui contient la liste de toutes les terres composant une seigneurie.

DICTIONNAIRE

DES

ABRÉVIATIONS

LATINES ET FRANÇAISES

EMPLOYÉES

DANS LES MANUSCRITS ET CHARTES

DU MOYEN AGE

OBSERVATIONS

L'ordre suivi dans le Dictionnaire *est l'ordre alphabétique, abstraction faite des lettres supprimées dans les abréviations et en ne tenant compte que secondairement des lettres suscrites. Nous entendons par lettres suscrites toutes celles qui sont écrites soit au dessus des autres lettres, soit au dessus de la ligne.*

Ainsi, pour la lettre A, on trouvera successivement : A seul, A accompagné de signes abréviatifs, A accompagné de lettres suscrites, A suivi de A sur la même ligne. De sorte que l'abréviation a^{vum} = affirmativum, *précède* aati = animati. *Après* aa *vient le groupe* ab, *d'abord avec des lettres suscrites, puis suivi de lettres écrites sur la même ligne, et ainsi de suite.*

Ce n'est qu'exceptionnellement que nous avons fait figurer dans ce Dictionnaire *les abréviations qui peuvent être résolues par l'application des règles exposées dans le chapitre II.*

Un chapitre spécial est consacré aux mots commençant par le signe abréviatif n° 5, c'est-à-dire ɔ *ou* 9 *signifiant* com, con, cum, cun.

Dans les transcriptions, les lettres italiques représentent les lettres supprimées ou remplacées par des signes spéciaux.

Les abréviations latines sont empruntées pour la plupart au Lexicon diplomaticum *de Walther ; quelques-unes ont été calquées soit sur les manuscrits originaux, soit sur des fac-similés photogravés.*

Les abréviations françaises sont tirées soit des manuscrits et photogravures, soit de la Diplomatique pratique, *par Le Moine* (*Metz*, 1765, *in*-4°).

ABRÉVIATIONS

LATINES

A

-am, -an
alius
arguitur
apparet
alia
anima
aliam
animarum
animas
aliud
alicui
affirmative
alicui
aliena
alio
aliorum
aliqua
aliter
arguere
majorem
majores
aliquis

a*ut*
a*liter*
a*llegat*a
a*m*a*t*a
a*rgumen*t*um*
a*lternat*i*v*as
a*ffirmativum*
a*nim*a*t*i
A*m*b*rosius*
ab*solute*
abb*as*
abb*atissa*
abba*t*i*ssa*
abb*ate*
abb*ati*
abb*atia*
abb*as*
abb*a*t*issa*
abb*at*i*s*
abbo*m*i*na*b*ile*
abl*ativum*
abs*entia*
abs*que*
absol*utio*
abst*ractio*
ac*tus*
a*licujus*
a*licui*
a*licui*
ac*ciden*t*ales*
ac*tione*
acc*usat*
accip*itur*
accip*ien*do
acc*identa*l*is*
acc*usativum*
acc*err*i*m*a
acc*identia*

acc*id*ente
acc*usation*i
act*um*
act*ua*l*ite*r
act*ion*ib*us*
ad*huc*
a*liqu*id
a*li*ud
a*liqu*od
a*li*ud
add*itio*
add*itur*
ade*ss*e
adh*ib*ent
adh*ibetur*
adi*nvicem*
adm*in*istr*atio*-*ne*m
adq*ui*s*i*ta
advoc*a*ti
adv*er*s*ar*i*i*
adv*er*s*it*ate
adv*er*so
a*nime*
æccle*si*æ
aff*irmatio*
aff*irmat*iva
aff*ectu*m
aff*ectione*
ag*itur*
ag*red*i*tur*
a*n*ge*li*ca
aggra*v*ari
a*n*geli
a*n*gelor*um*
a*n*gel*us*
agend*um*
ag*un*t
ani*mus*

a*nim*a
an*im*a
an*im*al
an*im*antib*us*
an*im*ar*um*
a*m*ic*is*
a*m*ici*tie*
an*ime*
an*im*is
al*ias*
an*ima*lib*us*
al*iud*
al*ib*i
an*ima*lia
alic*ui*
aliq*u*a
aliq*ualit*er
aliq*uo*ci*ens*
aliq*uod*
aliq*u*a*n*t*u*lo
all*elui*a
allegat*ur*
all*ega*t*i*oni
al*iqua*n*do*
al*it*er
al*ia*s
al*terum*
am*en*
a*l*iam
a*liqu*am
am*od*o
a[d]mi*r*a*b*ile*m*
a*m*mo*v*e*tur*
a*m*en
an*te*
an*tiph*o*n*a
an*gel*ica
anath*e*m*a*

angelorum
antequam
antequam
annuentes
apud
amplius
apostolus
apta
apostolica
appellationum
apostema
apud
aprilis
apostolica
apostolis
apostolus
appellatione
apposito
appellatur

apparet
apparentiam
appellandum
appellandi
appellationem
appellare
apprehenditur
appropriatione
appellationi-bus
apparentia
apprehensio-nibus
appellationis
apponitur
appositionem
apostolus
aquæ
aquam
aliqualiter
aliquibus

aliquid
aliquam
aliquod
aliqua
aliquo
antequam
aliquid
aliqualiter
aliquando
aquarum
aliquas
aliquis
aliquatenus
aliquos
-arum
argumentatur
aliarum
arguat
arithmeticus
arguendi
argui
arbitrii
Aristoteles
articulis
Aristotelem
articulos
arbitrium
argumentum
archidiaconis
arguunt
argumenti
aliorum
arbitrio
arguit
argumenta
argumentum
arbiter
archiepiscopus

arch*iepiscopus*

archi*diaco*ni

arch*iepiscopo*

arch*iepiscopus*

ar*gumenta*-*cione*

ar*ch*idi*aconus*

ar*ch*idy*aconi*

ar*chie*p*iscopus*

arg*umentum*

arg*umentum*

arg*umen*ta

ar*migero*

arg*entum*

argu*mentatio*-*nibus*

argu*mentum*

armo*niam*

armar*ius*

arm*en*ti

ar*ch*ip*res*b*yte*-ror*um*

art*ifex*

an*imus*

a*liqu*is

a*lio*s

asce*nsi*o*nem*

as[s]*im*ila*tur*

ass*ensus*

asse*nititur*

asse*ntio*

asse*nti*re

asse*cutionem*

assig*namus*

ass*im*ilatur

ass*essor*

ass*um*p*tum*

ast*ronom*ia

ast*r*olog*us*

ast*r*ol*ab*i

a*u*t

a*u*t
a*utem*
a*liquo*t
at[t]*amen*
att*ribu*it
att*amen*
attri*butione*m
attri*buit*ur
attend*endum*
Aug*ustinus*
Au*gustinus*
auc*torita*te
auc*toritat*es
auc*to*re
auc*torita*te
auc*torita*s
auc*tori*tate

auc*torit*atis
aucto*rit*as
aud*iat*
aud*ien*do
aud*ient*ia
aud*ient*ia
aud*itu*r
Aug*usti*
aug*mentacio*
aug*mentum*
Avi*cenna*
au*ricula*m
aut*em*
aut*hentic*a
autte*nti*ca
aux*ilio*

B

B*aptista*

b*enedictionem*

b*eatus*

-b*er*, -b*re*

-b*us*

-b*us*

-b*us*

-b*et*

-b*us*

-b*us*, -b*et*

-b*ium*

b*revi*or*is*

*min*or

*min*or *probatur*

b*reviter*

*min*or*is*

*min*ores

bea*ta*

ba*culus*

Baby*lonis*

Babt*istam*

bacha*laureo*

ba*cu*lo

bea*te*

balli*viæ*

bap*tisma*

Bap*tiste*
bap*tismum*
bap*tismo*
bap*tizari*
Barth*olomeus*
beati
be*ate*
bea*tissime*
be*ni*gna
be*a*te me*morie*
bene*dictionem*
b*urgensis*
bea*t*i
bea*tifica*
bea*titudinem*
bea*titudinis*
bea*titudine*
bib*itur*
bea*tificari*
biss*exti*lis
-b*i*lite*r*
belli
bell*u*m
-b*i*l*ite*r
be*a*t*u*m
ben*e*
bene
Ber*nardus*
bene*fici*a
bene*fic*ii
bene*ficia*li
bona
benedi*ctionem*
benedi*ctio*
benedi*ci*t
benedic*as*
benedic*te*
benedi*cimus*

bene*dicunt*

bene*dicere*

bene*factorum*

benefic*io*

bene*ficio*

bene*ficium*

bene*ficio*

ben*i*gne

bene*dictio*nem

bonor*um*

be*ato*

bon*a*

bon*a*

bon*am*

bon*itate*

Bon*aventura*

Boe*tius*

Boni*facius*

bo*nam*

b*one* me*morie*

bo*nor*um

bo*nos*

-b*itur*

be*atus*

-b*us*

-bu*nt*

bea*tus*

bea*tum*

bea*ta*

bea*te*

bea*ti*

beati*tud*ine

beati*tudi*ni
vestræ

beati*tudi*nis

bea*ti*tu*dinem*

bea*tissime*

be*ato*

bea*torum*

beatus

breve

brevius

brevit*atis*

burgenses

C

con, cum

circa

et cetera

cujus

circum

cujuscumquc

cujuscumque

cujusque

cujuslibet

cujuscumque

cujusmodi

circumstantie

cujusmodi

circumstantiarum

circumscribitur

circumstantiis

cur

cetera

et cetera

contra

creatura

credendis

cui

cuique

circulus

circuli

a*ut*
a*liter*
a*llega*ta
a*mata*
a*rgumen*tum
a*lternati*vas
a*ffirmati*vu*m*
a*nim*ati
A*m*b*rosius*
abs*olu*te
abb*as*
abb*atissa*
abba*ti*ssa
abb*ate*
abb*ati*
abb*at*ia
abb*as*
abb*atissa*
abb*a*tis

abho*mina*b*i*le
abl*ativ*um
abs*entia*
abs*que*
absol*utio*
abst*ractio*
ac*tus*
a*licujus*
a*lic*ui
a*licui*
ac*ciden*tales
ac*tione*
acc*usa*t
acci*pitur*
acci*pie*ndo
acc*identa*lis
acc*usativ*um
acc*erri*ma
acc*identia*

acc*ide*nte

acc*usatio*n*i*

act*um*

act*ua*l*iter*

act*io*n*i*b*us*

ad*huc*

a*liq*uid

a*liu*d

a*liquo*d

a*l*iud

add*itio*

add*itu*r

ades*s*e

adh*ib*ent

adh*ibetu*r

adi*nvicem*

adm*in*istr*atio*-*nem*

adq*uis*i*t*a

advoc*a*ti

adv*ersa*r*ii*

adv*ersi*t*a*te

adv*er*so

a*nime*

æccl*esiæ*

aff*irmatio*

aff*irmat*iva

aff*ectu*m

aff*ecti*o*ne*

ag*itur*

ag*re*d*itu*r

a*n*gel*i*ca

aggr*av*ari

a*n*geli

a*n*gelor*um*

a*n*gel*us*

agend*um*

ag*un*t

ani*mus*

a*n*i*m*a
a*n*i*m*a
a*n*i*m*al
a*n*i*m*antib*us*
a*n*i*m*ar*um*
a*m*ic*is*
a*m*ici*ti*e
a*n*i*m*e
a*n*i*m*is
al*ias*
a*nima*lib*us*
al*iu*d
al*ib*i
a*n*i*ma*lia
alic*ui*
aliq*u*a
aliq*ua*l*ite*r
aliq*u*oc*iens*
aliq*uo*d
aliq*uant*ulo
all*eluia*
alleg*atur*
all*e*g*ati*oni
al*iqua*n*do*
al*ite*r
al*ia*s
alt*erum*
ame*n*
a*li*am
a*liqu*am
amo*do*
a[d]mir*a*b*i*le*m*
a*m*mo*v*e*tur*
a*m*e*n*
an*te*
an*tiph*on*a*
ang*eli*ca
anathe*m*a

ang*e*lor*um*
an*te*q*uam*
an*te*q*u*am
a*n*nuen*tes*
ap*ud*
a*m*p*lius*
ap*ostolus*
ap*ta*
ap*ostolica*
ap*pellationum*
ap*ostema*
ap*u*d
ap*r*il*is*
ap*ost*olica
ap*ost*olis
ap*ostol*us
ap*pellat*ione
app*osito*
app*ellatur*

app*aret*
app*arentiam*
app*elland*um*
app*ellan*di
app*ellatio*nem
app*ell*are
app*rehenditur*
a*pprop*ri*at*ione
appell*ationi*-bus
ap*parentia*
app*re*hen*sio*-*ni*bus
app*e*ll*ationi*s
appo*nitur*
appo*sition*em
ap*ostolu*s
aq*uæ*
aq*uam*
*ali*qual*ite*r
*ali*qu*ibus*

a*li*qu*id*
a*li*qu*am*
a*li*qu*od*
a*li*qu*a*
a*li*qu*o*
an*te*qu*am*
a*li*qu*id*
a*li*quali*ter*
a*li*qu*ando*
aqu*a*ru*m*
a*li*qu*as*
a*li*qu*i*s
a*li*qu*a*ten*us*
a*li*quos
-ar*um*
ar*gumentatur*
a*li*a*rum*
ar*gu*at
ar*ithmeticus*
ar*gu*e*n*di
ar*gu*i
ar*bit*r*ii*
Ar*istotele*s
ar*ticuli*s
Ar*istotel*em
ar*ticu*los
ar*bitrium*
ar*gumentum*
ar*chidiaco*nis
ar*gu*unt
ar*gument*i
a*lio*r*um*
ar*bitri*o
ar*gu*it
ar*gument*a
ar*gument*u*m*
ar*bi*t*er*
ar*chie*p*iscopus*

arch*iepiscopus*
archi*diaconi*
arch*iepiscopo*
arch*iepiscopus*
ar*gumenta*-*cione*
ar*ch*id*iaconus*
ar*ch*idy*aconi*
ar*ch*iep*iscopus*
arg*umentum*
arg*umentum*
arg*umenta*
ar*migero*
argen*tum*
argu*mentatio*-*nibus*
argu*mentum*
armo*niam*
armar*ius*
arm*en*ti
ar*ch*ipresb*yte*-ro*rum*

arti*fex*
a*nimus*
a*liqu*is
a*li*os
ascen*sionem*
as[s]*im*ila*tur*
ass*ensus*
ass*entitur*
ass*entio*
ass*entire*
asse*cutionem*
assi*gnamus*
assi*m*ilatur
ass*essor*
ass*umptum*
ast*ronom*ia
ast*ro*lo*gus*
astr*o*l*ab*i
a*ut*

a*u*t

a*utem*

a*liqu*ot

at[t]*amen*

at*tribu*it

att*amen*

att*ributionem*

att*ri*b*uit*ur

attend*endum*

Au*gustinus*

Au*gustinus*

auc*torita*te

auc*toritat*es

auc*tor*e

auc*torita*te

auc*torit*as

auc*torit*ate

auc*torit*atis

aucto*ritas*

aud*iat*

aud*ien*do

aud*ient*ia

aud*ient*ia

aud*itu*r

Aug*usti*

aug*ment*acio

aug*mentum*

Avic*enna*

au*ricula*m

aut*em*

aut*hentic*a

autte*nt*ica

aux*ilio*

B

B*aptista*

b*enedictionem*

b*eatus*

-b*e*r, -br*e*

-b*us*

-b*us*

-b*us*

-b*et*

-b*us*

-b*us*, -b*et*

-b*iu*m

br*evioris*

*min*or

*min*or *proba-tur*

br*eviter*

*min*or*is*

*min*ores

be*at*a

ba*culus*

Baby*lonis*

Babt*istam*

bacha*laureo*

bac*u*lo

bea*t*e

ball*iviæ*

bap*tism*a

Bap*tiste*

bap*tismum*

bap*tismo*

bap*tizari*

Barth*olomeus*

beati

be*ate*

bea*tissime*

be*nigna*

be*ate* me*morie*

bene*dictionem*

b*urgensis*

be*ati*

be*atifica*

be*atitudinem*

be*atitudin*is

be*atitudine*

bib*itur*

be*atificari*

bis*sextil*is

-b*iliter*

belli

bell*um*

-b*iliter*

be*atum*

ben*e*

bene

Be*rnardus*

bene*ficia*

bene*fic*ii

bene*ficia*li

bona

benedi*ctionem*

benedi*ctio*

benedi*c*it

benedi*cas*

benedi*cte*

benedi*cimus*

bened*icunt*
bened*icere*
benef*actorum*
benefic*io*
beneficio
bene*ficium*
bene*ficio*
ben*i*gne
bene*dictio*nem
bonor*um*
bea*to*
bon*a*
bon*a*
bon*am*
bon*itate*
Bon*aventura*
Boe*tius*
Boni*facius*
bon*a*m

b*one* me*morie*
b*onorum*
bo*no*s
-bi*tur*
bea*tus*
-b*us*
-b*unt*
bea*tus*
bea*tum*
beata
beate
beati
beati*tud*ine
beati*tud*ini *vestræ*
beati*tud*inis
bea*titudinem*
beati*ssim*e
beato
bea*torum*

beatus

breve

brevius

brevitatis

burgenses

C

con, cum

circa

et cetera

cujus

circum

cujuscumque

cujuscumque

cujusque

cujuslibet

cujuscumque

cujusmodi

circumstantie

cujusmodi

circumstantiarum

circumscribitur

circumstantiis

cur

cetera

et cetera

contra

creatura

credendis

cui

cuique

circulus

circuli

cum, capitulum
causa
causam
cetera
capitur
causatur
cura
casus
creata
creatura
caritas
canonica
categorica
categoricum
capiendo
creature
capituli
capitulo
capitulum
capitulo
creatio
causaliter
creaturarum
creatura
curabatur
cancri
cause
creare
carentiam
caritatem
caritatis
caritatem
caritatiorum
camino
causis
calida
calidam
calescunt

cal*iditatem*	c*aus*ant
c*aus*ale*m*	c*ur*ant
c*aus*ali	c*aus*ant*ur*
cali*ditatis*	ca*non*ici
c*aus*ali*tat*e	cap*ituli*
cal*idu*m	cap*ut*
c*aus*al*iter*	cap*itulum*
cal*idu*s	cap*acitat*e
c*aus*am	cap*tivitat*e
c*aus*an*tur*	capti*vitatem*
can*onicis*	cap*itulum*
can*onicus*	cap*itu*la
can*onica*	cap*itu*li
can*onica*li	capell*anum*
can*onicos*	capell*ano*
c*aus*and*um*	cap*itulariter*
c*aus*andi	cap*ut* p*urgium*
c*aus*andu*m*	capt*iv*are
cano*n*icis	capt*ivus*

causare

cau*s*ar*um*

car*nalibus*

car*dinalibus*

car*nalis*

car*nalis*

car*issi*me

car*naliter*

card*inalis*

card*inalis*

car*mina*

car*n*ali

cau*s*aret

cau*sas*

causal*is*

cau*s*at*ur*

cau*s*ata

cath*edr*ali

cau*s*atis

c*reationem*

creav*it*

cau*s*a*liter*

ca*s*us

caut*ionem*

c*ir*ca

c*ir*ca

co*ntr*actib*us*

c*ir*cu*mstan-tiam*

c*ir*cul*a*ris

c*ir*cu*mscript*o

c*ir*cula*tio*

c*ir*cu*m*spect*io*

cuida*m*

cr*e*d*en*d*um*

cr*e*d*en*do

cr*e*d*en*t*ium*

cr*e*di*bilium*

cr*e*dibi*li*a

credendi
creditur
credunt
cause
celestibus
celeste
Christo
civi
cujuscumque
cujuslibet
civitatibus
civitates
circa
circumlocutio
circulus
ceteris
civiliter
conjux
cuilibet

cujuslibet
clausula
clarissimus
clamabis
clarissima
clamant
Clementinarum
clementissime
cleri
clericali
clausulis
-culum
culpabilis
crimen
crimen
criminaliter
coloribus
copula
com

copulative
conclusio
concupiscentie
conditio
commune
conferimus
confessiones
cognacione
cognicionem
cogitationes
coguntur
cohabitare
communi
communis
communia
communibus
communica-
tioni
communione
communiter

communis
communiter
corporali
collegia
collationem
collatione
collectione
colligitur
colitur
comes
contra
concedendum
concedendum
conventum
confirmatur
conpareant
communiter
contrarium
consules

consue*tud*ine
cont*estata*
contu*macia*
cop*u*lati*v*e
co*m*ple*x*io
co*m*po*sitione*
copu*lati*ve
cor*am*
cor*pus*
cor*rumpitur*
cor*pora*
cor*poralibus*
cor*respondet*
cor*rigen*di
cor*rumpen*do
cor*poreo*
cor*ruptibi*li
cor*porum*
cor*ruptionem*
cor*poraliter*
cor*poribus*
cor*poribus*
cor*rectione*
cor*ruption*is
cor*poralis*
cor*por*alis
cor*por*al*ite*r
cor*responden*-
tes
cor*rumpitur*
cor*ruptione*
cor*rumpitur*
corr*elative*
corr*olarium*
corre*ctor*
corr*umpitur*
cor*por*is
cor*por*is
co*n*secr*atio*ne

d*ubio*
d*uo*
d*istinctione*
d*upliciter*
d*istinguit*
d*istinc*ta
d*icen*te
d*istinc*te
d*istinc*tis
da*mnum*
da*tum*
da*mno*
dab*is*
dab*itur*
dac*ioni*
da*ri*
damp*no*
da*m*p*natione*
da*m*p*natorum*
da*mpnationi*
da*m*pn*um*
da*m*pna*tur*
da*m*p*n*are*tur*
da*tum*
deb*et*
debu*it*
di*ctis*
di*ctus*
di*ctum*
d*icta*
d*iscretio*
de*cremen*tu*m*
d*icta*
d*ictamine*
d*icte*
d*icti*
d*isciplinabi*lia
d*isc*i*pl*ina

dic*t*is
decl*in*at
dic*t*um
d*is*cernu*n*t
decernu*ntur*
dic*to*
dic*tionem*
dic*to modo*
dic*tion*em
dic*to*r*um*
d*is*cu*rr*e*n*do
dic*tus*
d*is*cu*r*su*m*
dec*r*e*tum*
d*is*c*r*eti*v*o
dic*t*uri
dic*t*us
D*av*id
di*cendum*

di*cen*da
di*cen*d*um*
di*cen*do
ded*it*
di*cen*di
deduc*t*ioni
de*bemus*
dec*imam*
de*monstrabilis*
de*nominatio*ni
de*monstratio-nem*
de*monstratio-ne*
de*b*it*a*
de*leg*ati
de*b*eant
de*li*berato
de*monstr*abi*-*les
de*monstr*abi*-tur*
dec*reta*l*is*

decennalis
decidendum
declaratur
declinatione
declarationem
demonstraciones
deessent
definiendi
determinata
deinde
debita
determinate
delictum
delectatio
delectabile
delectatio
derelicto
delectatio
deliberatione

dereliquit
debemus
demonstrative
demonstrationis
demonstrandum
demonstrativus
demonstrationi
demonstratum
demonstrato
demonstrativus
denarii
denunciari
demonstrandi
demonstratione
demonstrationes
denominativum
debent
demonstrantur
denuntiando

den*un*tia*tionem*
de*mon*um
deor*sum*
dep*endet*
dep*ositionem*
depo*nen*da
dep*osition*i
de*b*ere*t*
de*b*ere
de*monst*rare
de*b*es
des*ertio*
desc*endi*t
desi*deriu*m
desper*atio*
desp*eratio*n*i*
des*uper*
dest*ru*c*tionem*
de*b*et

de*monstratur*
de*monst*rata
de*terminatio*ne
de*terminatione*
de*term*in*a*re
de*terminabi*le*m*
de*term*in*a*ri
de*term*in*a*te
de*monstr*ati*v*e
de*monstr*atis
devo*tione*
Deut*eronom*ii
defec*t*a
defec*tum*
defi*ciens*
defec*tionem*
De*i*
di*cimus*
di*citur*

dividitur
dicendum
divisibilis
divisibile
divinum
distinctione
dicens
deitatis
deitatem
divina
dicere
dicendum
dicerent
divicie
discernit
dicens
deinde
dimidio
dividit

dividenda
dividendum
dividere
divideretur
dividendo
dividitur
differentie
divine
diffinitiva
diffinitio
differentia
diffinit
differunt
dignitatibus
dirigendum
dignissima
dignitatis
dignemini
dilecta

dil*ect*i

dil*ect*is

dili*gendum*

dili*genter*

diligen*ter*

dil*igens*

dil*igen*te*r*

dil*ationi*

dim*idium*

dim*ensionem*

dim*inutione*

dim*inu*tiv*um*

di*v*i*num*

di*v*ina

di*v*ine

d*im*inut*io*

di*vino*

di*visio*

dioc*esis*

di*visi*one

di*visi*on*em*

dire*cte*

dire*ctum*

dir*ectionem*

dir*ectos*

dir*ecti*

directi*vum*

di*v*is*im*

di*v*is*us*

dis*conv*eniunt

dis*cipu*lis

d*istinctioni*s

di*v*is*it*

disc*ernendum*

disci*pulis*

disc*i*p*ul*us

di*v*isi

di*v*isi*m*

d*iv*isib*il*is
dis*positio*
dis*cip*uli
displi*centia*
dispen*satio*
dispensat
dis*positione*
dis*pensat*
d*iv*is*us*
diss*ensus*
diss*entiend*um
d*em*issa
dissi*m*ili
dissi*mili*tudo
dist*inguitur*
dist*inguend*i
dist*inc*ta
dist*ri*butiva
disti*nguitur*
dist*inctio*
d*ic*it
di*m*itti
di*c*tus
diver*sa*
diver*simo*de
diver*se*
div*inum*
diver*so*rum
diver*sit*ate
divi*ditur*
divisi*bilis*
diver*ti*culo
dix*it*
dixer*u*nt
dixer*unt*
dix*it*
d*i*lectissimi
delect*ati*one

d*u*lce
D*eum*
d*ifferenti*am
d*ummodo*
d*e*m*onstr*ando
d*e*m*onstratio-*
nem
d*e*m*onstr*a*t*e
d*e*m*onstr*acio-
nem
d*e*m*onstr*at
d*e*m*onstratio*
d*icimus*
d*e*m*onstr*at*um*
d*en*a*rios*
-dens*e*
d*omino*
d*icuntur*
d*e*s*c*e*nd*at
d*e*s*c*e*nd*it
-den*tia*

d*omin*a
d*omin*ac*io*n*i*
d*i*c*e*nd*um*
-dend*a*m
d*e*s*c*e*n*d*e*ns
d*omin*e
d*icti*ones
d*o*m*i*ni
d*omin*ii
d*o*m*i*nior*um*
d*omin*um
d*omin*o
d*i*c*u*n*tur*
d*i*c*e*ns
d*o*m*i*n*u*s
d*e*s*c*e*n*su
d*i*c*u*nt
d*i*c*a*n*tur*
d*i*c*e*nt*es*

d*ic*enti
D*eo*
do*minus*
do*minic*a
do*n*a
do*ne*c
do*min*e
do*mini*
do*minu*m
do*m*ini
do*mini*o
do*nav*it
do*min*a
do*minic*i
do*n*ac*i*o
dog*m*a
do*mini*
do*minicum*
do*mini*um

do*m*icello
do*min*ii
do*minic*am
dom*in*io
don*e*c
don*atio*ne
d*e*or*um*
dor*mie*nti
deor*um*
dor*mien*di
dor*m*ire
do*na*t*ionem*
d*is*pe*nsa*tori
d*is*po*sitio*
d*is*p*ositionem*
d*is*p*er*se
d*icitu*r
-d*ite*r
d*ividitu*r

di*ff*er*e*n*ti*a

di*ff*er*enti*am

di*ff*er*enti*ar*um*

di*c*ere

d*o*cere

di*c*ere*tur*

di*ff*erent*er*

de*be*rent

de*be*ret

di*c*eret

di*ff*er*enti*as

di*ff*eren*t*ie

di*ff*eren*te*s

di*ff*erencie

di*ff*eren*t*ie

di*ff*er*u*nt

di*ff*erenter

di*ff*ert

De*us*

descrip*tionem*

des*in*it

di*c*it

-d*un*t

d*is*tri*but*i*v*e

d*is*ta*nci*a

d*is*ta*ncia*s

d*i*cta*min*e

d*is*tat

d*i*cte*t*

d*is*ti*nguitur*

d*is*ti*ngui*

d*is*ti*ngue*re

d*is*ti*ngu*it

de*ter*min*atio*-*nem*

de*ter*min*ate

da*tiv*um

di*s*tri*butor*em

du*bitatur*

du*bi*a
du*plicem*
du*bita*cio
du*bi*um
du*bi*o
du*bita*tio
du*bitationem*
du*mmodo*
du*bitation*es
du*pliciter*
du*pliciter*
du*ple*x
du*rav*it
du*bitatur*
dubi*tation*is
dubi*tatio*

du*centesimo*
du*ceretur*
du*mmodo*
dup*licite*r
dup*le*x
dupl*icite*r
du*bit*are
du*bit*aret
dur*atio*
du*bitatur*
d*ixit*
dya*lecticus*
dya*bolum*
dya*ph*ano
Dyo*nisi*um
dyoce*sis*

E

ec*clesiæ*

es*t*

e*jus*

*essenti*e

esset

e*xtr*a

-en*ti*a

e*q*ui*v*oca

ea*dem*

es*t* d*icendum*

e*q*ui*v*oce

e*q*ui*v*ale*t*

e*q*ui*v*alent

e*ru*nt

e*q*ua*ti*o

e*g*o

er*i*t

est

ea*dem*

easd*em*

erat

ebd*omad*ę

ebd*omad*is

ebdom*ade*

ebdo*mad*a

ebdo*m*ade

ebri*etatem*
eb*domada*
*em*bolis*micus*
*em*bol*is*mal*is*
e *contra*
ec*iam*
eccl*esia*
eccl*esiam*
eccl*esiasticis*
eccl*esiastic*a
eccl*esiasticam*
eccl*esiastico-*
rum
eccl*esie*
eccl*esiastic*i
ecc*entric*i
Eccl*esiastes*
eccl*esiasticis*
eccl*esia*
eccl*esiam*

eccl*esie*
eccl*esiastic*a
eccl*esiastic*o
eccl*esia*
eccl*esie*
eccl*esiis*
eccl*esia*
eccl*esie*
eccl*esiarum*
eccl*esie*
e*qu*acion*i*
ecl*esia*
e*jus*d*em*
edi*ctum*
edi*ctum*
ed*endum*
esse
esse*nt*
ess*entia*

essen*tiam*
essen*tie*
essen*ti*ali
essen*tia*li*te*r
essen*ti*am
essen*tia*
essen*tia*
essen*tia*li*te*r
essen*tie*
essen*tia*lia
essencial*iter*
essen*tia*l*is*
essen*tia*l*ite*r
esset
eff*ecti*va
eff*ectum*
effi*cien*tis
effi*ciuntur*
effic*aciter*

er*go*
eg*ritu*do
eg*redit*u*r*
E*vang*elii
eglog*a*
eg*rotatio*ni
eg*ritudi*nu*m*
eg*esti*one*m*
eg*rediuntur*
e*nim*
ej*usdem*
eic*ere*
eicien*tur*
erige*tur*
e*mi*sp*her*io
eject*us*
el*ementum*
e*qu*ali*s*
el*ement*a

el*ement*ari
el*ectus*
el*ecta*
el*ec*t*io*
el*ec*t*ione*m
el*ec*t*us*
el*ec*t*us*
el*em*enta
el*ementis*
el*ementi*
el*emosina*
el*emosinæ*
el*emosina*
el*em*e*n*ta
el*ement*a
el*ementi*
e*qu*ali
el*emosinam*
el*emosine*

el*emosinis*
el*ixir*ium
ell*ebor*us
el*ementum*
e*mu*lor*um*
el*ementorum*
e*qual*i*ter*
el*ement*a
el*emen*tis
el*emen*tor*um*
-*ent*iam
em*endum*
em*ergit*
emi*nentissim*a
emp*irei*
empl*astro*
-en*sis*
-en*tia*
-en*tium*

essen*ti*ale
enig*matica*
enor*miter*
e*qui*noxi*alis*
enun*cia*re
enu*merans*
enun*ci*ale
eo*dem*
eod*em modo*
ep*istol*a
em*pti*one
ep*iscop*al*is*
ep*iscop*alis
ep*iscopa*t*us*
ep*iscopus*
e*m*pc*io*
Ep*iph*a*nia*
ep*iscop*i
epi*cycl*is
e*m*pir*eum*
e*m*pireo
epi*cyclo*
epil*epsi*e
Epip*hania*
ep*iscop*is
ep*isto*la
e*m*pl*astrum*
ep*iscopum*
ep*iscopo*
e*qui*polle*t*
ep*iscopus*
ep*iscop*us
Epy*phanie*
epi*cy*clo
eq*uatio*
eq*uationis*
eq*uales*
equi*vo*cu*m*

equi*noxia*li
eq*ui*vo*catio*
eq*ue*str*is*
er*it*
ere*ctam*
ere*cte*
erro*ribus*
eru*nt*
esitac*ionem*
esti*macionem*
et*iam*
et*ernam*
et *sic*
et*ernum*
et *tamen*
et*ernaliter*
eth*icorum*
etern*aliter*
e*qu*ato

etten*im*
e*qu*iv*alet*
e*qu*iv*alentiam*
Eva*ngelium*
e*qu*iva*lenter*
e*qu*iva*let*
eva*ngelis*ta-*rum*
eva*ngelis*te
e*qu*iva*len*s
e*qu*ivalen*tia*
e*qu*ivalen*ter*
euch*aristi*a
even*tu*m
ev*angelis*ta
ev*an*gel*is*te
evi*dentiam*
evi*den*s
evi*denter*
euk*aristi*e

evacuatio
evocandi
euvangelista
Euvangelium
euvangeliste
euvangelica
Euvangelio
euvangelisantur
euvangelista
euvangeliste
excommunicatio
extra
exempla
exemplar
exemplaris
excommunicati
extremi
exempli
exemplificat

exemplis
exemplum
externis
ex adverso
exemplo
excommunicationem
excommunicationis
extremorum
excommunicare
excommunicatum
existente
executum
ex adverso
examinatio
excommunicet
excusationem
excommunicacionis
excommunicacionis
excommunica-

exc*us*ant*ur*
ex*communic*a-vi
exce*ll*it
exceden*tia*
exci*pien*d*i*
ex*e*rci*tatio*nis
ex*e*rci*ta*to
ex*e*rci*t*ac*i*o
ex*communica*-*tio*
ex*communica*-*tione*
exco*mmunica*-tos
exe*cutione*m
exe*cuto*re
exh*ibent*
exh*ibet*
exh*ibe*ndo
exh*ibe*ri
ex*tre*m*i*
exe*mpl*ific*atur*

ex*ist*it
ex*traxer*it
ex*t*ra*j*u*dicia*li
ex*empl*a
ex*tremum*
ex*tre*me
ex*tre*mi*ta*te
ex*isten*t*iam*
ex*isten*t*ibus*
ex*t*rin*s*ecu*m*
ex*isten*t*ie*
ex*istentes*
ex*isten*c*i*a
ex*istens*
ex*isten*t*is*
ex*istu*nt
ex*pos*i*to*
ex*perien*t*iam*
ex*perien*d*um*

exp*erimenta*li

exp*erimentum*

exp*erimentali-*
ter

exp*erimen*to

exp*erien*t*ia*

expectari

expl*icit*

expell*itur*

exp*ulsioni*

expens*æ*

exp*ositio*

exp*ositionem*

expo*sitioni*bus

expo*sit*ori*us*

expon*itur sic*

ex*empl*ari

ex*empl*is

ex*aminatis*

ex*tr*e*m*a

ex*tr*e*m*itas

ex*tunc*

exte*nditur*

exte*nsio*

exte*nd*it

ex*communica*ti

ex*empt*ati

exti*nct*u*m*

ex*trinsecus*

euv*angelis*ta

Euv*an*gelia

E*zechie*li*s*

F

fertonem

fiat

falsa

falsam

feria

f*allacia*

fa*l*sas

fri*g*ide

fa*lsu*m

facit

fit

fi*rm*itas

fu*it*

facienda

faciem

faciens

faceret

faciliter

fa*c*it

fac*iliter*

faci*liter*

facul*t*a*tem*

fa*m*ili*arem*

fallac*ia*

fall*acie*

famu*l*u*s*

fan*tasi*a

fan*tasma*te

fantas*matibus*

fac*tum*

frac*tio*ne

fac*ta*

fac*ta*m

fac*te*

fac*ti*

fac*ti*s

fac*i*t

fer*cu*la

fac*tum*

fac*to*

fac*tus*

facto

fac*turum*

fe*licis*

fe*brem*

fe*b*res

fe*cisset*

fec*i*t

febr*uarii*

fe*mi*na

fel*iciter*

fer*ia*

fer*unt*

fe*b*ris

fratres

fac*ta*

*su*f*fic*i*at*

f*rigidit*ate

fieri

fi*lius*

fi*gura*

fi*guram*

fi*gur*at*um*

fi*gure*

fi*lie*

fi*delis*, fi*nalis*

fi*lium*

fi*lio*

fi*nitum*

fi*nite*

feri*atur*

fi*guram*

fi*naliter*

fi*nalis*

feria*tionem*

f*ini*b*us*

fi*gur*abat

fide*liter*

f*ini*e*tur*

fig*ura*

fig*ura*t*ionem*

fi*eri*

fir*mamento*

fir*mamenti*

fir*mare*

fir*matum*

f*ini*s

f*ini*tar*um*

fal*sum*

fal*sa*

fle*gma*

fla*minis*

fal*se*

fe*ll*e

flec*ma*t*i*ci

fal*si*

fal*sitas*

fals*itate*

flec*ma*t*i*cis

fal*sis*

fal*sitas*

fal*lacia*

fallat
fallacie
falsum
famulo
flebotomatur
flebotomia
flebotomia
falsus
famulus
flumine
fluminum
flumen
flumen
fluminibus
fluminibus
flumina
flumen
falsus
firmum

fermentari
falsam
firmamento
foramen
fomentum
furoris
forma
formatione
formaliter
formaliter
fornicationem
fornicari
fornicationem
formidat
formidine
formari
formalis
formam
formarum

for*marem*
for*matum*
fr*ater*
fer*ia*
for*um*
fer*ia*
fr*igida*
fr*igidam*
fra*ternitatis*
fragi*litatis*
Franc*ia*
fr*igid*as
fr*atribus*
fruc*tum*
fruct*u*m
fr*uctus*
f*acer*e
fr*atr*em
freq*uenter*

fr*atr*es
fr*atri*
fr*igiditat*is
fr*atrib*us
fr*ig*ida
fr*igida*m
frig*ida*
frig*idum*
fr*igidu*m
fer*i*is
fr*at*ris
fr*igid*issima*m*
fr*atrum*
fr*igidum*
fer*i*am
fr*ate*rna
fr*ate*rni*tatis*
fr*at*res
fr*at*rum

f*ra*t*ri*

fu*it*

fu*mum*

fu*i*t

fu*er*am

fui*sset*

fu*m*ig*atio*

fu*eru*nt

fu*er*ant

f*r*aus

fut*urus*

G

genus
Gregorius
igitur
erga
genera
gradus
gratia
gratia
gratiam
gradibus
grammaticam
genere
gratie

igitur
generis
generale
Gregorium
ergo
generatione
grammatici
grammaticali-
ter
grammatico-
rum
galenicam
generabit
gratia Dei
genus

gratie
genuit
generale
gentium
geminorum
genitores
gemina
gemitibus
genuit
geometria
geometrie
Gregorius
Gregorius
Gregorium
Gregorio
Gregorius
gingiva
geminus
giratione
generalis
gloria
gloriam
glorie
gloria
glorificatio
glorificatum
glossa
gloriosior
gloriosissime
glossam
gloriose
gloriositate
gloriosissimo
generaliter
germen
gratiam
gramatice

genere
-gensem
genera
generatio
gerentibus
generabile
generalissimum
genera
generatum
generalissima
generatio
generaliter
generali
generaliter
generabitur
genere
generis
generum
generatio

genero
generatione
-gensis
Gregorius
-gitur
gratia
gratiarum
gratia
Gratianus
gratias
gratie
gratiosas
gratias
generatur
gratum
gratanter
generati
gratitudine
genitivum

genitivus

gentes

graviter

Guil*lelmus*

Guill*elmi*

Guill*elmum*

Guill*elmo*

Guill*elmus*

geruntur

H

h*æc*	h*omo*
ho*c*	ho*c nomen*
h*ic*	hoc *modo*
hi*s*	ha*betur*
h*abemus*·	habe*t*
h*ujus*	h*abe*amu*s*
h*ujusmod*i	ha*be*ant
h*abet*	h*abe*at
h*abent*	habe*t*
hæc	h*un*c
hoc	hac
h*ujusmod*i	h*a*b*e*
hoc	h*abere*

habemus
habetur
hereticum
heremitarum
hetera
habeamus
habeant
habeat
habebit
habebit
habebitur
habebat
heredum
hereditatis
henema
heedem (eædem)
heremitarum
heremitis
habeo

habere
haberi
haberet
habemus
habens
habes
haberet
habetis
hujusmodi
hujusmodi
hujusmodi
hujusmodi
habitando
habitudo
habile
habitudinem
hujusmodi
habilior
udinalis

Hierusalem
habilis
habilitando
hinc inde
hujusmodi
Hierusalem
historia
habitis
habitum
habitualis
habitudine
habita
habitatio
habitis
habitudo
habitura
humilis
habemus
hujusmodi

hujusmodi
hujusmodi
habemus
habentia
habentes
habendum
habundantia
habundat
habendi
habens
habent
habentis
habentur
habenti
homo
hora
hora
hodie
homine

honorabili
honorabilis
hominem
hominum
honoris
honestate
honorabilis
homicidium
hermodactilo
honestatis
homogenium
homini
hujusmodi
homicidium
hominibus
homicidium
hominum
hominis
hominum

horam
homagii
honorabilibus
honorabilis
honorabiles
honorabilium
honor
honorabilior
hortamur
honorem
honori
horas
hominis
habetur
haberet
habere
haberet
haberi
heres

ipso
imponitur
impotentia
impotentiam
impossibile
impossibilitas
Ippocrates
ipsorum
importaret
ipsos
imperator
imperatoris
imprimis
ipsis
impersonaliter
improbasset
importatum
imputandum
imputari
imputas
inquit
itaque
Ierosolimitani
Ierusalem
irregularibus
irrationali
irrationali
irregularitatis
irregulares
irrationalia
irrevocabiliter
insequitur
Israel
inspectionem
instrumentis
istud
institutione
instrumentaliter

I .

i*d est*

i*n*

minus

i*llius*

*un*i*us*

i*ncommun*ica-*b*ile

i*ncon*v*en*iens

i*ncon*v*en*iens

i*ncon*v*en*iens

i*nco*g*n*ita

i*ncom*mo*dita*-t*em*

i*ncompl*exi

i*ncompos*iti

i*ncontinent*ia

i*ncompl*exa

i*gitur*

i*ll*a

i*nfr*a

i*ntr*a

*un*ica

i*t*a

i*taque*

i*ll*a*rum*

i*llu*d

infusione
igitur
igitur
igitur
ignorantiam
ignoranter
ingreditur
ingemuerit
ignominie
ignorantia
ignobilitate
ignorantia
Jhesum
Jhesus
inherere
inherencia
Jheronimus
Jherusalem
Johannes

inhabitando
Jherico
inhibicio
inhabiles
inhabitatio
inhabitantes
Jherusalem
Jhesum
Jheronimum
Jhoannes
Jhoanni
Jherusalem
Jhesus
Jhesu
inimici
inimicicie
inicio
inicium
inicio

i*n*jur*iis*
i*n*jur*iam*
illa*tio*
ill*u*d
illi*citum*
ill*im*ita*tum*
illo *modo*
ill*it*erati
illu*minatio*nes
illu*minatio*ni
i*m*me*diatum*
i*m*me*dia*te
i*m*m*ateri*ale
i*m*me*mori*a*l*i
impo*ssibi*le
impos*sibili*tas
imper*ator*
imp*era*tores
imp*era*toris

i*mmen*si*tat*e
im*mu*ta*bilis*
i*m*mu*tatio*
in*de*
inc*arnationis*
inc*urrisset*
inci*piens*
incor*ruptibi*le
inci*pit*
incarn*atio*
ind*ictione*
ind *ulgentia-rum*
indecl*in*abile
indi*vidu*is
indi*vidua*li
ind*ifferenti*am
ind*ifferenti*a
ind*ifferen*t*er*
ind*iff*erens

ine*qualis*
infer*atur*
infl*ammatio*
infra*scripta*
infr*igid*et
ing*enerab*iles
inh*ibicionem*
inh*ab*ili
inmi*nutioni*
i*n*nocen*ti*e
i*n*no*mi*n*atus*
inp*artialis*
inp*ossib*ile
insp*iratio*ne
inspectur*is*
instr*umenta*li
inst*rumenta*le
insta*bimus*
inst*anti*am
instan*tia*
insti*tutio*
ins*er*tis
instr*umenta*
instr*umento*-*rum*
int*elligitur*
int*elligen*do
int*elligi*
int*ellectis*
int*ellectiva*
inte*llectus*
inte*llig*it
inte*lligibi*le
inte*llectu*m
inte*ntio*
inte*ntione*
inte*llectu*alis
inte*ll*ige
intel*lige*re

intelligitur
interfectione
intelligitur
intelligentia
intelligentie
intelligenda
intelligiuntur
intrinsecum
intrinseca
interpretatur
interpretatum
interpositioni
interpolatio
interrogatus
ideo
Jeronimus
Jeronimum
Johannes
Johanne

Johannes
Johannes
Johannes
impossibile
impossibile
ipsum
ipsa
ipsa
impediret
impedimento
impedimentum
impeditur
ipsi
imperium
ipsius
implicita
impulsione
ipsum
impositio

ipso
imponitur
impotentia
impotentiam
impossibile
impossibilitas
Ippocrates
ipsorum
importaret
ipsos
imperator
imperatoris
imprimis
ipsis
impersonaliter
improviasset
importatum
imponendam
imputari

imputas
inquit
itaque
Ierosolimitan
Ierusalem
irregularibus
irrationali
irrationali
irregularitatis
irregulares
irrationalia
irrevocabiliter
insequitur
Israel
inspectionem
instrumentis
istud
institutione
instrumentaliter

institutio
instrumenta
instrumentis
item
intelligitur
item notandum
intelligere
intelligendum
intelligere
intellectus
intellectus
intelligitur
intelligatur
intelligendo
intelligentie
intelligit
intentionem
intellectu
interfuit

interfectus
Justiniano
justificatio
intellectum
intelligentia
intelligitur
intellexit
iterum
intrinsece
interpretatur
interpositio
intrinsece
judicium
judicialiter
judicio
invocationem
Jupiter
jure
juris canonici



jur*isdictionem*

jura*mentum*

jur*isdictione*

jur*isdictio*

jur*isdictionem*

jur*e*jur*ando*

jur*isperitus*

justi*ficatio*ni

jux*ta*

K

k*aput*
k*alendas*
k*alendarum*
Ka*tarin*a
kar*ita*te*m*
kar*i*ssi*m*a
kal*endarum*
Kar*o*l*us*
kalen*das*
kart*u*lam
k*a*l*e*n*das*
k*yrie eleis*on
k*a*l*e*n*d*ar*um*
k*a*l*e*n*d*as
k*a*l*e*n*da*s
k*ariss*i*m*i
k*a*r*issimi*
k*a*r*issimu*m

L

L*ucas*

lec*tio*

l*icet*

*v*el

l*icet*

l*itter*a

-la*rite*r

lat*itudin*em

lau*dab*ile

lau*da*bilis

lec*t*a

lec*t*is

lec*to*r*um*

le*ctus*

lec*t*ulo

lec*t*ure

leg*itur*

leg*iti*me

leg*itime*

leg*iti*mor*um*

leg*itim*a

leg*itu*r

levi*ssi*mo

li*neam*

li*bere*

li*bro*

li*citum*
li*citus*
li*bertatem*
lib*ras*
lib*erta*te
lib*er*a*ti*o
lib*era*l*ite*r
liben*te*r
libr*as*
lib*r*as
licen*tia*
licen*cia*tus
lici*tu*m
lic*en*t*i*a
lic*en*t*ia*
l*egi*t*ime*
l*egi*t*i*mo
lit*is contestatio*
l*im*ita

l*itte*ras
l*u*m*en*
l*ice*n*t*ia
l*ocut*io
lo*quitur*
lo*c*a
loc*a*l*ite*r
lo*ngitu*do
lo*nge*
lo*gica*l*is*
lo*cu*m
lo*ngitudi*ne*m*
lo*c*o
loca*lite*r
lo*cut*io
locu*ntur*
logi*ca*
lo*n*ga*nimi*t*a*ti
lo*c*al*is*

longi*ss*ime

longe*v*a

lo*quentia*

l*egitu*r

-l*ite*r

-l*itu*r

l*itt*era

l*itte*rar*um*

l*itte*re

l*itte*ras

l*ibe*t

legiti*m*e

l*a*tin*e*

le*g*iti*m*e

lu*n*a

lu*me*n

luc*ru*m

luc*r*ati*v*e

luc*r*ab*itu*r

luce*nti*a

Lugd*unum*

lu*mi*n*i*

lu*mi*n*o*si

lu*m*i*n*e

lu*m*in*u*m

lum*e*n

lux*uri*a

M

-m*en*

m*atrimonium*

m*andamus*

Mar*cus*

mar*tyris*

m*ateri*a

m*ateriam*

M*ari*a

ma*themat*ica

M*ari*e

mi*h*i

m*a*g*i*s

m*entalis*

ma*nifes*tum

ma*trimonium*

m*od*o

M*arcus*

m*aterialite*r

m*ultiplicite*r

Ma*theus*

m*ul*ta

m*ultiple*x

m*e*a

ma*ne*t

materie
maculam
maculetur
materia
maneret
manifestari
manente
mandatis
macula
mandantes
manducandum
magnitudo
magnificentie
magnitudinem
magnificentiam
magister
magistro
manifestando
manifestum

manifestare
manifesta
materialis
materiali
materiam
manum
materias
matrimonio
matrimoniu
matematicis
mathematic
maxima
membra
menciendum
Mercurii
mundum
mundano
mundissime
memorie

me*retur*

ma*terie*

me*dia*

me*dicin*a

me*taphysi*ca

me*mori*am

me*diantibus*

me*mori*e

me*lius*

me*dium*

me*dicin*a

me*di*ante

med*io*

med*ic*ina

med*iato*re

med*icamen*-*tum*

med*iante*

medie*tas*

me*liorem*

mel*ancolic*i

me*moriam*

memor*i*am

me*mori*a

me*moran*di

me*mori*ale

me*mora*ta

me*dicinarum*

me*dicin*as

metha*physi*-*cum*

metropo*lita*-*num*

m*agister*

mag*is*

mag*nitudin*is

mag*nitudine*

m*agis*tro

m*agni*fi*cat*

mi*seri*

mi*nimus*

mi*nuta*

mi*nima*

mi*nuen*di

me*ridion*ale

mo*di*

mi*sericordia*

mi*rabilis*

mi*raculo*

mi*raculo*

mi*sericor*di

mi*nime*

mi*sericordie*

m*atrimon*iis

mile*s*

mill*esim*i

mill*esim*o

mill*esim*o

mi*nimus*

m*atrimon*io

mi*sericors*

mi*sericorditer*

me*is*

mi*nistrandum*

mi*sericordia*

mi*nister*

mi*nisterio*

mi*nistris*

mi*nistratio*

me*ritoriam*

me*ritorie*

mil*liaria*

m*ateriali*s

mul*totiens*

mul*ta*

mulc*et*

m*ale*

mul*ierum*

m*ateri*ali

m*elanco*licis
mul*tu*m
mul*t*o
mul*ier*
m*ateria*l*ite*r
mult*um*
multi*plica*n*tur*
mul*t*i*plic*e*min*i
multi*tudinem*
m*ul*ti*plicatio-*
nem
multi*tudo*
multi*plica-*
*tion*e
multi*pliciter*
multi*plica*ti
multi*pl*e*x*
multilo*quio*
mult*o*c*ies*
meo
m*o*d*o*

mo*vetur*
mo*dus*
mo*nemus*
mo*vet*
mo*t*a
mo*n*a*steria*
mor*al*i*bus*
mo*nast*e*r*ii
mo*b*i*lis*
mo*r*e*m*
mo*nstr*a*r*e
mo*n*a*ster*i*a*
mo*d*is
mo*n*itorio
mo*n*it*i*on*e*
mo*nasterium*
mon*asterium*
mon*ast*e*r*ii
mo

moventur
monumentum
modorum
mortaliter
moraliter
mortalitatem
modos
magister
mater
Martii
martyr
martyris
monstra
matrem
martyres
magistri
monstrari
matrimonialibus
matrimonio
martyrii
matrimoniale
matrimoniali
matris
martyris
matrimonium
martyrum
magistro
marcarum
martyris
marcas
mensis
meus
materias
mens
mensura
mentabiliter
mutationem
mentio

mu*t*a*tur*

mu*t*a*bi*l*is*

mu*t*a*ti*o*n*e

mu*n*icio*ne*m

mu*nim*i*n*e

mu*t*ar*et*

m*i*x*t*a

maxi*m*e

maxi*mus*

N

enim
nobis
non
noster
nullus
naturam
-entia
natura
nota
nulla
naturam
naturalibus
naturaliter
naturaliter
nec
nature
nisi
nihil
nihil
nihilominus
nihilo
nullum
nomen
nocturno

n*ullo*
n*ullo modo*
n*aturalite*r
n*ullu*s
n*atur*a
na*turalite*r
na*tura*l*is*
n*atur*ale*m*
n*atur*a*lite*r
n*arrat*i*o*ni
narr*atur*
narr*atio*
na*tivita*tis
nat*ivitas*
nati*vita*t*is*
nat*alem*
navi*g*a*bi*le
nob*is*
n*ec*

n*un*c
ne*cessari*a
ne*cessari*o
necc*essarium*
necc*essari*um
necc*essari*a
necc*essari*us
necc*essi*ta*s*
neccesse
necc*essitate*
necc*essitati*-*bus*
necc*essar*ie
necc*essitatis*
necc*essar*ia
n*ondum*
n*atur*e
neg*atur*
ne*que*
ne*gationem*

ne*cessita*te

neg*ati*va

neg*otiis*

neg*atio*

neg*oti*a

neg*otiorum*
gestione

negl*igent*ia

negl*igu*nt

neg*otium*

neg*otio*

ne*mini*

neg*a*nt

neq*ueo*

neg*a*r*i*

nesci*enti*a

neg*ati*v*um*

neu*tra*

n*ostr*i

n*im*ius

nich*il*

nichil*ominus*

nich*il*o*minus*

nich*il*o

nich*ilominus*

nigr*edine*m

nigr*ed*in*is*

nigr*o*man*c*ia

nih*il*

n*im*is

n*u*lla

n*u*lli*us*

n*u*llo *modo*

n*u*ll*us*

n*ih*ilo*minus*

n*aturaliter*

n*ostrum*

n*umerum*

n*atur*am

no*stro*
no*men*
no*n dicitur*
no*tatur*
no*tab*ilis
no*tandum*
no*mine*
no*bilis*
no*vell*a
no*bi*le
no*m*en
no*bili*or
no*mina*
nob*is*
nobi*lissima*
nobi*lissimu*m
nob*iliori*
no*t*abil*is*
no*b*ilis

no*t*ab*i*l*ite*r
no*mini*
no*minatio*
no*minibus*
no*mine*
no*min*ati
no*minativ*um
nole*ntium*
nol*unt*
nome*n*
nom*in*ibu*s*
non*as*
nonag*esimo*
nonag*esimo*
no*t*ant
no*narum*
no*t*ar*iis*
nos*tro*r*um*
nos*ter*

no*nas*
no*tarius*
no*t*at
no*tatis*
no*v*ite*r*
noti*tia*
no*vembris*
no*veritis*
nu*m*quid
no*ste*r
no*stri*
no*stris*
no*strorum*
no*st*r*um*
no*st*ra
n*atur*ar*um*
no*st*ra
no*st*ro
no*s*t*ro*r*um*

n*os*
nu*merus*
n*atur*as
no*st*ra
n*ativ*itate
nu*ll*ate*nus*
n*a*ti*v*itat*is*
no*mina*tiv*um*
no*tarius*
ni*hi*lu*m*
nu*merum*
nu*ntia*
nu*merare*
nu*mera*b*ilibus*
nu*mera*t*io*
nu*mera*l*iter*
nu*n*c
nu*me*r*entur*
nug*ationem*

nu*meri*

nullat*enus*

null*iter*

nu*mero*

nup*tia*r*um*

nu*mer*u*s*

nut*ri**mentum*

nut*rim*ento

nut*r*iti*v*e

nut*riti*v*a*

nut*riu*n*tur*

O

obiit

omnis

objicitur

ostenditur

oportet

oporteret

omnem

oportet

omnia

occurrit

omni

olei

objectum

oleum

omnium

omnino

opinio

oratio

objectum

oppositis

ostendit

oppositas

opposito modo

oppositum

omnia

ora

ob*iit*

ob*jicitur*

o*mni*bu*s*

ob*liqu*as

ob*i*it

ob*ligatus*

ob*ject*a

obe*di*ens

obedi*enti*a

obedi*entie*

obe*dientie*

ob*ject*i

obj*ectum*

ob*edient*ia

obic*it*

ob*edient*ie

ob*ligatio*

oble*ct*am*en*-
tum

ob*ol*um

obl*ationem*

obl*ati*one

ob*jectu*m

ob*jecto*

ob*jectorum*

ob*jicitu*r

obs*tat*

obst*an*t*ibus*

obtin*uit*

occa*sione*

occi*dent*ali

occa*s*io

occ*u*lta

occ*iden*tal*em*

occ*id*ens

occa*sionem*

occ*asion*al*iter*

occa*sione*

oc*ul*um

ocio
octobris
octava
octogesimo
octuagesimo
odorem
omne
ore
omnem
officia
officialis
officium
omni
originali
omnia
omnibus
omnimoda
orientali
Origenes

Origenes
omnium
omnimodo
omnino
omnino
omnipotens
omnipotenti
omnis
omnium
oriuntur
oleum
omnem
omelia
omnipotenti
omnipotens
omnipotentis
omnipotens
omnipotens
omnipotentis

om*nes*
os*t*en*ditur*
os*t*en*dendum*
os*t*end*ere*
os*t*en*d*en*dum*
os*t*ende*mus*
onera*mus*
os*t*en*de*ns
os*t*ensi*v*um
os*t*en*ditur*
op*inionem*
op*ortet*
op*time*
op*positum*
op*posito*
oper*ationi*b*us*
o*mni*pot*ens*
opi*nandum*
op*inionem*

op*i*nion*em*
op*er*um
op*er*a*tio*
o*mni*po*tenti*a
o*mni*po*tentem*
op*erationem*
op*i*nion*em*
oppo*situm*
oppo*nitur*
oppo*sita*
oppo*sitorum*
oppo*ne*nt*es*
oppo*siti*onis
op*tinet*
op*ortet*
op*ortet*
op*ti*v*us*
op*or*tu*it*
op*or*tunis

or*a pro nobis*
-or*um*
or*iginal*e
or*dinem*
or*gano*
or*dina*re
or*dina*ta
ord*inatur*
ord*inis*
ordei
ordin*atio*
ordi*natum*
ord*inis*
ordin*atio*
orig*inalis*
ord*inatio*
orien*talis*
orig*inaliter*
or*atio*
or*ationem*
or*ationem*
or*ationes*
or*ationem*
or*n*at
orthogo*naliter*
or*ato*rum
o*mnes*
osc*u*la
ostend*it*
o*mn*ium

P

psalmus
per
præ
pro
post
primus
postea
præcognitione
possibile
posteriora
posteriori
posterorum
posteriori

probatur
probatur sic
patet
præest
prima
propterea
persona
probatur
primam
predicabilis
probatione
probabiliter
personaliter

prædicamenta
prima parte
pro prima parte
pro secunda parte
partibus
prædicabilis
pro tunc
prænotandum
probandum
probando
per se
persone
prime
probi
pridem
prima
primi
primum
primario
primo
primo modo
personam
primo
probatio
probo
propositionem
ponit
pariter
-pliciter
plura
particulari
plures
partes
precise
Psalmista
post
prout
prout patet

pr*æ*t*er*ito
pr*ote*stor
p*ara*t*ur*
pass*ibili*s
p*aralogis*mo
pass*i*ones
pa*t*iens
pas*si*o
pas*si*one
pas*si*ve
p*ara*b*i*t
pacien*dum*
paci*en*te
paci*en*cia
paci*encie*
per*agi*t*ur*
p*ara*ly*sis*
pal*at*ii
palm*arum*
pr*æ*alle*g*a*t*a
p*e*r*son*am
Par*isius*
parr*occhi*e
pas*s*io
pass*ionibus*
past*orali*bus
pat*er*f*a*mi*lias*
pat*er*ni*tate*m
pat*ro*c*ini*o
pub*li*ce
pr*o*babi*lite*r
pr*o*ba*tur*
pr*o*ba*ti*o
pr*o*ba*bi*le
pr*o*ba*bilite*r
pr*e*sby*te*ratu*s*
pr*æ*di*c*abi*li*bu*s*
pr*o*ble*m*a

problematibus
publicationem
præbendis
probatio
probatione
probationum
presbyter
presbyteri
procuratorem
puncta
practica
peccamus
peccamen
peccatum
peccet
peccata
peccata
peccati
parcere

proceditur
præcedentibu
procedendo
processum
procedentis
procedunt
præcedente
procedendum
præcederet
præcedit
præcepta
perceptibilis
perceptio
præcipitur
percipiendo
præcipue
præcise
prædicacio
præcipue

p*ræ*cipi*en*do
p*ræ*cip*itur*
p*r*o*cul*
p*r*ocl*ama*
p*rædic*acio
p*r*o*b*a*cio*
p*rædic*acio-*nem*
pecca*tis*
p*un*cta
pecc*a*ti
p*r*ocur*ator*
p*r*ocur*atorem*
p*r*ocur*atorum*
p*r*ocura*tionis*
p*r*ocur*ator*io
p*r*ocur*ator*es
p*ræ*d*icatur*
p*r*ode*st*
p*ræ*d*ium*

per*ditio*
per*d*et
p*r*od*ux*it
p*ræ*dic*tis*
p*ræ*dic*tum*
p*r*odu*cti*
p*ræ*dic*amentis*
p*ræ*dic*to*
per*dicio*
per*dicio*n*is*
p*r*ode*st*
p*ræ*dest*inatus*
p*ræ*dest*inatio*-*nis*
p*ræ*de*termina*-*re*
per*ditur*
p*ræ*dic*abili*-*bus*
p*r*od*it*io
p*ræ*dic*atio*-*nem*
p*ræ*dica*re*

ph*ilosoph*us
pro*h*i*bu*i
phy*losophi*a
phy*sica*m
peric*u*l*is*
peric*u*l*u*m
peric*u*lo
Pict*av*i
possid*e*ndi
pig*nus*
pig*ru*m
p*e*rimi*tur*
p*er*s*o*nis
P*a*ris*ius*
pr*æ*m*i*ssi*s*
pr*æm*issa
pr*i*vi*leg*ia
pl*austrum*
pro*lis*

pl*us*
pl*ace*t
per*s*onal*is*
pl*ane*ta
pl*ur*a
pl*uraliter*
pla*nete*
pl*anetarum*
plasma*tione*
pleb*anus*
pleban*is*
pl*e*b*anum*
pl*e*bano
pl*e*b*ano*
p*u*lc*hr*e
p*u*lcri*tudi*ne
pl*a*n*e*t*e*
p*er*s*on*ale
ple*nitu*do

pleb*anus*

ple*n*it*udinem*

pl*ures*

pl*anete*

pl*uri*m*um*

pl*urium*

pl*uralitatis*

pl*uri*me

pl*ur*ies

pl*uri*m*um*

pl*u*rima

pler*ique*

pl*ural*itas

pl*erum*que

p*u*lmo

Pl*ato*

p*u*l*mo*

p*a*r*a*lo*gismus*

Pl*atonem*

pl*uraliter*

per*sona*l*ite*r

pr*obab*i*lite*r

pl*urimum*

pl*u*ra

pe*n*ult*ima*

pe*n*ult*ima*

pl*a*ne*t*am

pe*n*ultimi

Pl*ato*

pl*u*ra

p*ar*um

pr*im*am

pr*imum*

primiti*v*a

pr*imo* mo*do*

per*e*mpt*orie*

p*ossumus*

pr*o*m*i*ttere

permutatur
permutabilis
præsentia
principia
principia
principibus
principi
principii
principio
principalior
principaliter
principium
præsentium
pronomen
principio
principio
principaliter
princeps
præsentibus

præsentia
principia
principia
principium
præsencia
præsencialiter
principaliter
probanda
prætendebatur
prædicandi
pœnitentia
præsentia
pœnitentiali
pœnitentiis
personis
principali
penultima
prænotandum
pro nomine

pr*æ*no*t*ato

pr*æ*sens

p*arent*u*m*

pr*æ*sent*ibus*

pos*sun*t

pr*ædicam*ent*is*

pro*b*ant

pr*æ*sent*i*b*us*

pr*æ*sentat*is*

pr*æ*sente

pr*æ*sente*tur*

pr*æ*sentia

pr*æ*sen*t*ato

pr*ædicam*ento

pr*æ*nu*me*rat*is*

penul*tima*

po*sitio*

po*tius*

pos*sessio*

po*nitur*

po*sitionem*

po*ten*t*ia*

pona*tur*

pos*sibili*b*us*

po*nen*d*um*

po*ten*t*ie*

pos*sib*i*le*

po*tent*i*s*

posi*tis*

posi*ti*vi

pocu*lu*m

po*nere*

posi*tione*

posi*tio*

posi*tioni*b*us*

positi*v*e

po*ten*tiale

po*ten*tiam

possessionum
potentia
pontificalibus
potendis
ponentes
pontificatu
positione
potentialis
ponuntur
pontifex
pontificatus
possunt
possessor
posterior
potentiarum
portio
portaretur
portionem
potcntias

possibilis
possibile
possessionem
possunt
possessa
possibilia
possidendum
possessio
possessionem
possunt
pontificatus
potest
potuit
positus
potentie
potentes
pontificatus
papa
pape

prop*ter*
pro*pter*
pop*ulus*
p*a*pa
prop*ria*
prop*terea*
propr*ii*
propr*iissime*
propri*eta*te
p*o*p*ulum*
prop*rium*
popu*lo*
prop*ter* [*h*]oc
prop*ter*
propr*ius*
propr*ieta*te
p*a*pa
pr*æ*p*ara*
p*a*pe
pape
pe*r*pe*tua*
prop*terea*
propr*ietatibus*
pe*r*pe*tue*
pe*r*pe*tuum*
pe*r*pe*ndicula-*
re*m*
pro*p*r*ietas*
pro*p*r*ieta*te
pro*p*r*ietatum*
proph*eta*
pr*æ*p*osi*t*i*
p*artici*pium
propin*quio*ra
pr*æ*p*o*s*iti*
pop*u*li
pu*p*lice (*publi-
ce*)
pop*ulum*
pop*u*los

popularis
populus
perpetuum
pauperum
papam
præpositio
præpositio
proposito
propositio
proponitur
propositionem
præponendo
propositionum
propositum
proponuntur
propositioni-
bus
præpositi
propositum
propositionis

proponuntur
proportionem
proportiona-
lem
proportionali-
ter
proportionata
proporcionali-
ter
præponatur
propter
præpositus
præpositus
præpositus
proprietas
præposite
præpositi
præpositum
præposito
præpositus
purpura
postquam

p*ater*
-p*itur*
pr*ædicatum*
pr*ædica*tur
per*so*nar*um*
pr*æterea*
pr*ædicamen*ta
p*rim*or*um*
pa*rrocchia*
pr*œsta*t*ur*
pa*tr*am*ini*
pa*tr*and*um*
pr*æs*t*ans*
presb*yter*
presb*yter*
pr*esbyteris*
pa*tr*e
pr*ædicare*t*ur*
pr*ob*are

pre*sentia*
pr*æstet*
pret*er*
p*atri*
p*rædica*ri
pr*ob*ari
p*atr*ia
p*atr*iarc*ha*
prin*cipalis*
p*atrimoni*ale
privil*eg*ia
pr*ædicatum*
p*ater*n*um*
p*ater*no
pa*rro*ch*i*ali
pa*rro*c*hialis*
pa*rr*ochi*arum*
profe*ta*
pr*æ*rogat*iv*a

prorogationem
prohibens
patroni
proverbium
patris
patruo
pars
personis
psalmus
psalmus
psalter
præsentibus
posset
possunt
personas
primas
probas
psalter
psalmiste

psalmo
præsentibus
præservando
primis
psalmi
præmissis
psalmum
psalmo
possit
presbiter
presbytero
presbytero
præscripti nem
prosequit
præsenti
præsenti
persequ
possibili
psalmu

præsentia
præsens
præsente
personaliter
possessione
personaliter
personaliter
personarum
præsupposito
præmissorum
perstitisse
persuasibilis
partibus
partum
post
potest
protestor
post
postmodum

protestatur
patet
pertinet
protestata
probant
prædicatur
potest sic
protestatur
præterea
potestate
portavit
prædicata
potestatis
potestate
potestate
patebit
præteriti
patebit
protestationibus

prothomarty-
ris
potestati
pertinet
partialis
particula
præteritum
participatione
præterito
participatio-
nem
particularis
particulariter
participare
partialiter
participium
participatio
particulariter
pertinentia
prætorem
prædicationis

prædicato
potestativ
præterquo
personatu
patuit
prædicatu
paternitas
tra
Proverbio
prout
puer
prævalet
pura
puta
publicum
publici
publicum
proprium
Proverbior
privata

præv*a*ric*atio*
pub*lica*
pub*licum*
præ*nun*ciat
prude*ntia*
prude*nti*a
prude*nter*
prove*nit*
præve*nien*te
prove*ntus*
pug*nantia*
pro*b*avi
privi*legium*
puri*tatem*
privile*gium*
privile*gia*
privile*gia*
privilegio*rum*
puriss*imi*
privi*legium*
priv*atio*
priv*ationem*
provo*catione*
Puri*ficationis*
prout *patet*
proxi*ma*
proxi*mi*

Q

quasi

quæ

quæ, que

quod

qui

quædam

quæ

quam

qui

quod

quod

quantum

quem

quem

que

quia, que

quia

que

quatenus

quibus

quibus

quicumque

quæritur

qua

quae
quam
qualibet
quaque
qualitas
quamvis
quatuor
qualitas
qualitatis
qualiter
quantitatis
qualitas
quod sic
quidem
quę
quare
quem
qui
quid

quid
quasi
quantum
quandoque
quoque
quoque
quomodo
quorum
quærit
quæsiti
quantitativum
quemadmodum
quemadmodum
quemadmodum
quemadmodo
quibus
quicquid
quædam
quasi diceret

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	maiestatibus
[illegible]	maiestatem
[illegible]	maiestas
[illegible]	maieste[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

quotiens
quantum
quantitas
quinymo
quæstio
quæstionem
quæstionis
quorum
quarto
quapropter
quoque
quanquam
quare
quæritur
quæritur
querimonia
quæsumus
quis
quasi
quatenus
quatenus
quatenus
quantitative
quantitas
quatenus
quæstio
quatenus
quantum
quanquam
qualiter
qualitatem
quadragesimo
quasi
qualibet
quare
quatenus
quatenus
quoniam

quo*niam*

quo*modo*

quo*que*

qu*omod*o*libet*

qu*omod*ol*ibet*

quo*niam*

R

re
recipe
reddite
rei
-rum
-runt
requisitus
respondet
-ret
regula
regulativus
regulam
rationalis

regulat
reverendarum
reverendi
regule
regulare
responsorium
reverendissime
regimen
reverenda
regio
responsio
resurrectionem
responsione

regulat
respondet
respectus
retro
respectu
relativa
realissima
realiter
racio
realis
rationale
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

recipiendum
rectitudine
recipiens
recitata
recipitur
recitat
rectitudinem
rectum
rector
rectus
rectores
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

respondetur
re*quiritur*
re*v*erendi
re*aliter*
re*spectu*
re*gulativa*
re*spectivum*
rea*liter*
re*manen*te
rec*reatio*
rec*u*sat
recep*tivum*
recon*gnitio*ne
redd*endum*
redd*itur*
rede*un*tes
rede*mptioni*
redund*antia*
refec*it*
rege*ne*rab*itur*
reg*imine*
reg*u*larem
reg*istr*a
reh*abere*
re*missio*
re*d*i*nte*gr*atio*
rel*ic*ta
relig*iosis*
relig*io*
reme*dium*
remo*vet*
re*mane*t
responderi
re*movendo*
rep*robatio*
rep*re*hens*ibi*le
repli*candi*
repl*etio*

repu*gnantes*
req*uisitam*
req*uirit*
re*surrectio*
resis*tere*
residen*tia*
reso*lvibi*li
resti*tuitur*
resti*tutio*
res*titutio*
resti*tutione*
ret*inet*
re*centi*
reti*nent*
reten*tio*
re*ficiendi*
re*fert*
re*gulis*
re*gnum*

regitur
regnum
r*ub*ri*c*a
r*e*miss*is*
*re*g*u*lis
r*a*ti*o*n*a*lis
r*e*g*u*la
r*e*g*u*l*ata*
relab*itur*
relat*ivus*
r*e*lig*ionem*
r*egularibus*
reli*nquitur*
rel*ationis*
reproducendæ litteræ sigillatæ
reproducendæ litteræ sigillatæ
relati*va*
rela*torum*
rem*anet*

regulamur
remedium
rememoratur
reminiscentia
remota
remotionem
remittemus
respondetur
respondet
respondendum
respondeo
responsio
respondent
respondit
respondebit
respondit
respondendo
respondemus
responderi

respondere
respondens
responsum
responsalis
responsio
regulantur
repræsentans
respondentis
ratio
rationem
rogamus
rationem
Roma
rationabile
ratiocinando
responsio
rationabile
rationabiliter
Romanos

rationabiliter
rationabilibus
rationabiliter
ratiocinium
ratiocinatio
ratione
Romane
rationi
Romanae
rationi
Romanorum
Romanos
respublica
rescriptis
repraesentet
repetuntur
reprehendit
repraesentat
repraesentandi

rescriptis
reparat
reputabant
repugnantia
requiritur
requireret
requirit
rerum
rerum
rerum
resurrectio
resurrectionem
regularem
resurrectionem
res
regulas
resurrectionem
responsum
resurrectio-nem

resti*tutione*
res*ervantur*
-r*un*t
reg*ulatur*
retrog*rade*
retho*r*ice
reg*ul*ativa
ru*br*o
re*ver*a
re*verentiam*
revocare
rex

S

sancti
scilicet
sunt
signum
secundum
siliginis
sive
solidi
secundus
sequitur
sed
sed tamen
signa
supra
summa
substantialiter
sic
significet
significatur
sicud (sicut)
substantie
sibi
secundis
secundum
sanctissimi
significandi

secundo
sermonem
sermone
similiter
syllogismus
significat
significat
sit
significate
significatur
sanctitatem
subjecti
significato
simplex
substantia
secundam
secundarie
sacramentum
sabbatis
sacramentalis
sacramenti
sacerdotibus
sacerdotalis
sacerdote
sacramento
sacrificia
sacrilegii
sacramentum
sacramenta
sacramentis
sacramentum
sacramento
sanguine
sanguis
sanguinem
sanguinis
sanguinis
sanitate

psal*mo*
sal*utem*
sal*vatio*ne
sal*vat*or
sala*mandra*
sal*ute*m
Sal*omon*is
Sal*omon*
Sal*om*one
sal*utem*
salu*tationem*
salv*agardiam*
Sa*lomon*
san*guinem*
ser*v*and*um*
sap*ientia*
sapi*entum*
sapi*enti*e
sat*is*

sat*isfactio*ne
s*u*b
s*u*b*jectum*
s*u*b*stantia*
s*u*b*stantialite*r
s*u*b*stantivum*
s*a*bb*ato*
s*u*bdel*egatis*
s*u*b*jecte*
s*u*b*jecti*
s*u*bjec*tionem*
s*u*bjec*tus*
s*u*b*stant*iis
s*u*b*stant*iva
s*u*b*jec*tive
s*u*bli*mi*tas
s*u*b*jectu*m
s*u*b*stanti*am
s*u*bpo*sito*

s*u*b*s*trac*tio*-
nem
s*u*bti*litat*em*
s*anctus*
sc*ilicet*
s*anct*a
s*igni*fi*caciones*
s*anct*as
s*igni*fi*cat
sc*ri*b*itu*r
sec*un*da
sec*un*d*um*
s*anc*te
sce*n*it (*zenith*)
s*anc*t*i*
sci*enti*a
sci*entifi*ca
sci*enter*
sicci*tate*m*
sci*enti*a

s*anct*ifi*cat*io
sc*ient*iis
scil*icet*
s*anct*io
s*anct*iora
s*anct*iones
s*u*scip*ie*nd*um*
s*anct*is
s*anct*iss*imi*
sc*ilicet*
sec*u*la
sec*u*l*u*m
sec*ul*ar*i
s*anctu*m
s*anct*o
s*igni*fi*cacio*-
nem
sc*ri*p*t*um
scrip*tis*
scrib*itur*

sanctus
sanctuarii
sanctus
sequitur
sequeretur
sepe
sequeretur
separata
sensitive
secundum
secula
seculorum
sedis
semina
seminis
semel
semen
semel
Seneca

sententia
sensibilibus
sensibilis
separandi
septime
septentrionalis
separabilia
sempiternum
separabiliter
separabili
septimana
separatio
sempiternam
septimana
sequenti
sequitur
sequentes
sequuntur
senatus

sex*agena*

su*fl*ic*i*t

suff*ic*it

si*gnificatio-nem*

si*gnifi*cabit

si*gnifi*cant

si*gnifica*t*i*one

si*gnifi*cati*v*e

sec*und*i

si*mplicem*

sic*ud*

si*mb*olo

si*ngu*los

si*mili*or

si*ngula*rem

si*llogism*us

sic*u*t

si*mplex*

sic*ut*

sicci*tatem*

si*v*e

sig*illo*

si*ngular*i*bus*

sig*nificet*

si*ngularite*r

sig*nificat*

sig*nifi*cacio

sig*i*ll*u*m

sig*nifica*t*i*o

sig*nificatur*

sil*iginis*

si*mu*l

si*mi*l*i*a

si*mu*lac*i*one

si*mu*lant

si*mu*lat

sil*l*aba

si*mi*le

- si*m*ili*tu*do
- si*m*ili*tudinem*
- si*m*ilia
- si*m*ili*tud*i*n*em
- si*m*ili *modo*
- sill*ogismum*
- sig*i*lla
- sill*aba*
- sill*ogismus*
- si*m*ili*ter*
- sim*ili*a
- sim*plicissi*ma
- sim*ple*x
- simp*lici*
- simp*liciter*
- sin*gulari*bus
- sin*gu*la
- sin*gul*ares
- sinca*tegore-matic*e

- si*mpliciter*
- si*militer*
- si*mul*
- s*ubstanti*alis
- s*a*lu*tem*
- si*m*ilem
- sol*utio*
- s*a*lu*tem*
- s*ubjectum*
- su*mmum*
- si*n*e
- se*nten*t*ia*
- se*nten*t*i*ando
- se*nten*t*i*a
- se*nten*t*i*is
- s*olutio*
- so*lum*
- so*let*
- so*la*

so*phisticam*
so*lu*m
sol*vitur*
solid*os*
soll*em*p*nitati*-*bus*
soll*icitudi*ne
sol*ummodo*
sol*utio*
solu*mmodo*
so*m*p*nium*
s*em*p*er*
s*anctissimi* p*atris*
sp*eciem*
sp*iritum*
s*im*p*liciter*
s*u*per
s*im*p*lex*
sp*hæra*
spa*tia*

sp*ecialibus*
spa*tium*
sp*ecialem*
sp*ecialissi*me
sp*ecialita*te
sp*ecialiter*
sp*iritu*s
s*u*spec*ta*
sp*ecie*
spec*ifi*ce
spe*culati*va
sp*ecialite*r
spec*ulati*vo
spec*u*lo
spec*iei*
spec*ies*
spi*ritu*ali
s*im*p*liciter*
sp*iritibus*

[illegible]	sp*iritum*	[illegible]	*secundus*
[illegible]	sp*atio*	[illegible]	S*piritus sanc-tus*
[illegible]	spon*s*alia	[illegible]	*substantia*
[illegible]	sp*eciosa*	[illegible]	*sensus*
[illegible]	s*emper*	[illegible]	s*yllaba*
[illegible]	supposito	[illegible]	*species*
[illegible]	sp*iritu*	[illegible]	*subscripsit*
[illegible]	sp*iritus*	[illegible]	*subscriptis*
[illegible]	spect*amus*	[illegible]	*sensu*
[illegible]	sp*iritu*	[illegible]	*sensatio*
[illegible]	sp*iritualiter*	[illegible]	*specie*
[illegible]	sp*iri*tualium	[illegible]	s*pecialiter*
[illegible]	sp*iri*tus	[illegible]	s*en*si*bilis*
[illegible]	s*uper*	[illegible]	s*en*si*biliter*
[illegible]	s*uperficiem*	[illegible]	s*en*s*ibili*tate
[illegible]	s*uper*fici*ebus*	[illegible]	s*en*sit
[illegible]	s*uper*h*abun*-*dantiam*	[illegible]	s*en*sit*iva*
[illegible]	s*uper*ior	[illegible]	s*unt*
[illegible]	s*uper*na*turali-ter*	[illegible]	stab*ilita*te

stab*i*lis
stat*utu*m
Steph*ani*
st*omac*ho
stip*ul*a*ti*o
st*omacho*
st*omachum*
s*anctitati* ves*træ*
s*ive*
su*mus*
su*perius*
su*mm*a
sub*stanti*a
sub*stanti*is
sub s*igillo*
succ*edit*
succ*essi*ve
succ*essio*
suffic*ientiam*
suffic*ie*ns
suffic*iente*r
su*mitur*
su*mpti*one
sup*plicati*o
sup*erioribus*
supp*onitur*
supp*licationi*bus
supp*lica*n*d*i
supp*on*e
supp*ositu*m
supp*ositum*
supp*ositi*o
susp*ectum*
sy*monia*
sy*llogismus*
syno*nyma*
sy*moni*aco
sy*mp*tho*ma*ta



T

tunc

testis

tum

talis

taliter

tempus

tenetur

tenet

tenent

tertia

talia

tempus

triplicis

tunc

triplica

tertie

tempore

tibi

triplici

trinitatis

triplo

temporis

tertio

tripliciter

tempus

triplex

ta*ngitur*
ta*bu*la
ta*lite*r
ta*ng*it
tal*is*
tal*enta*
talent*um*
tal*ite*r
tam*en*
ta*ntu*m
*t*rian*gu*li
*t*ribu*s* mod*is*
t*a*b*u*la
*t*ribul*atio*
t*unc*
*tra*c*t*a*tus*
te*r*ciane
*t*rad*it*io
t*antu*mdem
t *r*ad*en*do
*t*rad*itur*
*t*rad*uctionem*
-ti*v*e
te*netur*
te*net*
te*mpore*
te*neatur*
te*ne*brosi*ta*-tem
te*nemur*
tene*ntur*
teo*l*o*g*ia
te*ne*or
te*m*pl*um*
te*mp*t*atione*
te*m*peran*ti*e
te*m*p*t*aci*o*ni
te*m*pta*tionem*
tes*tame*nti

testamentarii
testimonii
testimonium
testimonio
testimonium
testamentum
tenetur
thesauri
thesaurum
thema
theologia
thematis
theologie
theologicarum
trahitur
termini
titulus
titulo
tertium

titulo
tertia
terminatur
terminabilis
terminatio
terminato
timidus
terminum
termino
terminum
termino
timorem
terminis
terminetur
titulum
talis
tale
tali
talium

t*a*lem
t*a*l*ite*r
t*amen*
tan*ta*m
tan*tu*m
t*er*m*inu*m
t*er*t*iu*m
-t*iv*um
t*er*m*in*is
t*amen*
tan*tum*
tran*smutationi*
trans*itus*
t*er*t*ia*na
trini*t*ate
t*e*n*en*t*ur*
trans*mutab*ilia
trans*mutatio*
*trans*m*uta*t*um*

trans*eunte*
trans*substan-*
tiatio
transcen*ditur*
transi*tio*
transl*atio*
transm*utatur*
transm*utatio*
to*tam*
to*tius*
to*t*a
to*taliter*
to*t*um
to*ti*ens
to*t*o
toll*era**b*ile
toll*itur*
t*erminor*um
torn*eamen*tum
tot*aliter*

tempus

triplici

tripliciter

temporale

tempora

temperata

temporalibus

temperantia

tempus

tempore

trapezoides

turpitudo

templa

tripliciter

temporum

temptamur

tempore

tempore

tempus

tanquam

terris

terminus

translationem

tristitia

tristissima

tituli

tuicioni

Tertullianus

turonensis

turribulum

V

v*erbum*
v*ersus*
u*nus*
v*idetur*
v*alet*
v*alent*
v*idelicet*
u*trique*
v*erum*
v*er*a
u*n*a
v*er*e
u*b*i
v*erb*i

u*bicumque*
v*ers*i*bus*
uni*v*ocam
v*ir*tute
u*niversa*li
v*er*bu*m*
u*n*um
u*tr*um
v*er*o
u*n*o *modo*
v*irtuosus*
v*idelice*t
v*er*a
verb[illegible]

valet
variat
variatione
vobis
verbum
verbi gratia
unctionem
ubicumque
velud (velut)
veniali
venit
vendidit
vegetabile
venialiter
veritatis
verisimile
velis
velud (velut)
venerabili

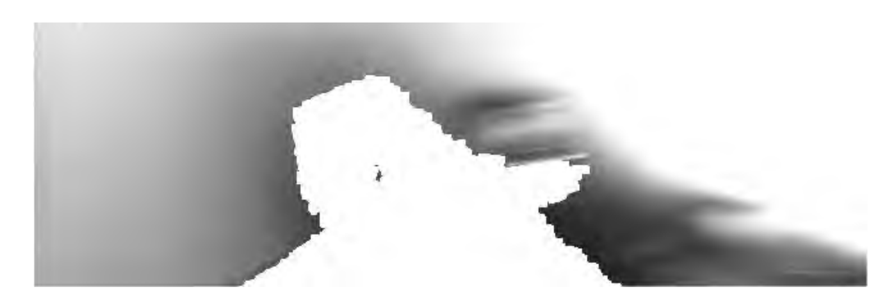
venerabilibus
venerabilis
veneno
vero
vestimentum
virginis
verbi gratia
virgini
virgine
virginitatem
virginis
verbi
vini
uniuscujuscumque
videtur
videlicet
vigilia
videatur
veritatibus

veri*ficatur*
v*iri*
vi*delicet*
vi*sionem*
u*nitas*
vi*vit*
uni*versaliter*
ver*itate*
uni*tatem*
vici*num*
vi*n*cula
vic*ior*u*m*
vid*endum*
vide*licet*
vid*endi*
videl*icet*
videl*icet*
videl*icet*
vigil*ia*

vig*inti*
vi*s*i*one*
vi*rorum*
visi*s*
ver*b*is
verisi*militer*
visi*onem*
vel
val*ete*
val*et*
ul*tima*
vel *sic*
ul*timo*
u*niversale*
velu*ti*
u*niversalium*
u*niversalia*
velle*t*
ullo *modo*

[illegible]	verbo
ultimi	vocatur
ultionem	voluntarie
verum	voluntas
verbum	volendo
umbilicum	vocabulis
verumptamen	volens
videmus	voluntas
unde	verborum obligatione
unum	voluntatem
venerabilibus	volatilibus
unanimiter	vocalem
unde	volentes
unguentum	volunt
universis	vocantur
universitatis	verborum
uno modo	vocaliter
videntur	voluntas
vero	vocat

voca*tis*
vo*luntatis*
vocator*um*
ves*tra paternitas*
ves*ter*
v*idetu*r
ves*tr*a
ves*tr*a
ves*tr*e *sanctitati*
ves*tr*um
v*estre sanctitatis*
ver*us*
v*esper*as
us*que*
v*irtuo*se
v*erborum significatione*
usq*uequo*
ut *probatur*
ut *patet*
ut*rumque*
ut*erque*
ut*raque*
ut *sic*
vi*rtutum*
ut*rum*
ut *dicit*
ute*ndo*
utili*ter*
vocati*v*um
ut s*upra*
vi*rtuosi*or
vi*rtut*es
vu*l*t
ver*vex*
Will*elmus*
vulga*r*i*ter*
ux*or*



X

Chr*istus*

Chr*istus*

Chr*isti*

Chr*istum*

Chr*isto*

decimo

Chr*istus*

Chr*istianus*

quadragesima

Chr*istum*

Chr*iste*

Chr*iste eleis*

Chr*isti*

Chr*isto*

Y

y*mnus*

y*maginar*i

y*maginan*du*m*

yco*nomum* (*œ-conomum*)

yd*enti*tas

yde*ntita*te

ydeo*m*a (*ydio-ma*)

yde*m*p*ti*tas

ydio*matum*

ydo*nea*

Y*esaie*

ye*m*ale

y*m*agi*natio*

ym*agi*ne

yp*o*t*he*ca

Ypo*crates*

ypo*theti*ce

ysoceles

Z

ʒođ	zodiaci	ʒʒ̊	zinziber

Ɔ ou ꝯ



contra
contraria
contrarium
contrariorum
considerat
conveniat
consequentia tenet
concedi
concedo
commune
consequentie
communem
conclusionem
communi
conveniens
conceptum
communicatio
complexio
conclusio
conjunctio
cognitionem
conclusionem
conclusione
commentator
communiter
commentatorem

conuenire
consequens falsum
contingit
comparuit
compositis
composita
conceptibus
consequentis
composito
commentator
compositum
conceptus
complexio
congrua
conveniam
concurrente
concurrit
communicabilis
communicatio
conceditur
concedendum
concedi
concedunt
conceptionis
concilium
cognicio
concipitur
concluditur
conclusio
conclusione
conclusionis
concluditur
communicationem
concomitanter
concordantiis
concordantia
contractus
concupiscentia

concupiscentiam
contradictoria
conditio
conditionem
condicio
conditionis
conditio
conditionem
conditionem
communem
communem
convenientiam
convenientia
conveniendum
convenientem
convenientem
confertur
confirmatur
confessio
confirmationis
confirmationem
confectionem
confessionem
confessorum
confraternitate
confuse
cognoscitur
cognoscit
cognoscendum
cognoscendi
cognitionem
cognitionem
cognovit
cognitivus
cognitio
cognoscere
congregatus
cogniti

cognicio
congruentia
congregatio
cognosceret
cognoscere
cognitum
cognitiorum
contrahit
contrahunt
communi
contrarium
contrarietate
communium
contrarietatem
contrario
communiter
communiter
congruit
conjecturas

commentator
committere
commutabitur
communi
consequentia
consequentium
conveniencius
consequencia
commune
consequencie
communi
communiter
consequenter
consequens
communionem
communior
convenientior
comprehensibile
composita

computum
cognoscere
comparabile
comparatio
comparative
comparationem
competit
compararetur
competeret
comprehensibile
comprehensionem
complexi
completorium
completorio
complementum
completive
complexio
compositio
compositionem
comparationem
composita
compositum
composita
comparationem
computatione
computando
conqueritur
contrarium
conveniret
convenire
conveniri
consequens
conveniens
consulibus
contrarietas
communis
consecracionem
'it

considerattur

consideran-dum

considerantur

consideratio

consideratione

considerari

considerat

consolatio

constituitur

constitutio

constituendum

consuetudo

consummato

consummatio

convenit

conceptus

continet

communiter

contradictoria

contempnendo

continuam

continentia

continentibus

contingentibus

continue

continuum

continens

contingens

continuo

contingit

continente

continentiam

contumacia

contumaciam

contumax

convertibilis

conversione

congruum

	commune
	convenit
	convenientia
	communi
	communicare
	communiter
	conveniunt
	convertibilis

ABRÉVIATIONS
FRANÇAISES

A

about*ant*	ap*ost*oliq*ue*
à cau*se*	app*ell*ans
acoust*umé*	app*ellat*ions
acq*uéreur*	app*artient*
acqu*isit*ion	app*arte*n*ant*
ad*v*ocat	ar*ti*cle
ad*modiat*eurs	arch*idiacre*
adjo*urné*	arp*ent*
adreci*ées*	arrer*age*
aff*er*es	assa*voir*
am*en*de	ass*is*

assignation
assigner
assise
avoit
avoir
autres
auctorisée
audit
aultre
autre
avoit
autrement

B

b*oisseau*
baill*iage*
bich*et*
b*ie*n
bo*urgeois*

boiss*eau*
Bourg*o*gne
bout*ant*
b*ou*t

C

c*ause*
capi*tulaire*
cau*se*
cau*tion*
ce di*t*
che*val*
chapi*tre*
chappi*tre*
chapi*tre*
che*va*lier
che*valier*
che*vau*lx
che*valier*

ch*artre*
ch*oses*
ch*acun*
cinqu*an*
cle*reme*
co*ur*t
cog*nai*
cog*nai*
co*mmi*
co*mm*
tio
col*lat*
colla
collé

coll*ati*on

com*me*tt*ons*

con*seill*ers

con*trol*eur

cond*amnat*ion

conten*ant*

cop*ie*

D

de
di*t*
de*niers*
de*mandeur*
dam*ois*elle
d'arr*érages*
dar*nière*m*en*t
d'aut*re*
d'*un* bo*ut*
d'*un* *costé*
dic*te*
décl*ara*t*io*n
deff*aut*

deff*unt*
deff*endeur*
deh*u*
dem*ourant*
dem*ourant*
dem*andant*
dem*andeurs*
demor*ant*
demour*ant*
den*iers*
depen*dances*
depp*osition*
depe*ns*
deren*ière*

derri*ère*

desd*its*

dess*us* d*it*

dès m*aintenant*

dess*us*

dess*us* d*it*

desse*rvir*

deuem*ent*

d'h*abitat*ion

dillig*ences*

disp*ositi*on

distr*ent* (*dirent*)

dix*iè*me

d*ernière*m*en*t

dom*ici*le

donn*ées*

doré*nava*n*t*

d'*une* par*t*

d*u*q*ue*l

de*v*ant

d'u*n* b*out*

dud*it*

d'une p*ar*t

E

encontre
enfants
égl*ise*
enq*ueste*
ens*uit*
enviro*n*
ép*iscop*al
Esti*enne*
esch*oir*
esch*equ*ier
esc*uier*
esd*its*
esgl*ise*
esp*ecia*l

est*ant*
este*venant*
e*n*teri*gner*
éve*n*giles
e*n*viro*n*
ex*écutoire*
ex*traordina*ire
exé*cution*
exécu*t*ion
exé*cut*ion
ex*écut*ion
ex*tr*aord*inaire*
expl*oit*
expos*ant*

F

f*eu*

f*em*me

f*ai*t

faiso*ns*

f*aic*te

fer*e*

feb*vrier*

fr*ancs*

f*aire*

frè*re*

frome*nt*

from*ent*

fur*ent*

G

gros

garder

griefment

Geneviève

généraux

général

généralement

garantir

gouvernement

grossoyée

grâce

grosses

Guillaume

H

h*érit*able

h*abit*ans

h*ab*itans

hoirs

h*abitans*

h*é*rit*age*

h*ab*ita*ti*on

ho*mme*

hon*neste*

hon*nora*ble

h*éritie*rs

huict*iesme*

I

jad*is*

Jeh*an*

Jeh*an*

ill*ustrissi*me

imp*étrant*

jo*ur*

joux*te*

j*our*

jug*ement*

ju*in*g

jugem*en*t

jur*idiction*

jur*èrent*

jusq*ues*

K

kalendes

L

li*vres*

l'ass*ise*

li*vres*

li*vres*

led*it*

les d*its*

le*urs*

leq*uel*

l'éx*écucion*

lic*encié*

licen*cié*

licen*ce*

lieut*enant*

lieuxten*ants*

li*vres*

l'ordon*nance*

leq*uel*

le*tt*res

le*tt*res

li*vres* *tournois*

M

m*aistre*

m*émoire*

ma*n*u*e*l

ma*j*est*é*

Magd*eleine*

mainten*ant*

mand*ons*

mandem*ent*

mar*esch*al

mat*iè*res

m*ar*d*i*

m*è*re

mect*re*

mém*oire*

mesm*ement*

mess*ire*

mess*eigneurs*

mest*ier*

meub*le*

m*ou*lt

moit*ié*

mon*noie*

mond*it*

mons*eigneur*

mo*nsieur*

mo*ustier*

mo*in*s

N

ne

no*vem*bre

né*cessi*té

néantm*oins*

né*cessi*tez

n*u*l

no*us*

no*vem*bre

no*tr*e

nob*le*

no*vem*bre

no*mm*é

no*tre*

no*mmés*

no*n*obst*ant*

nossei*gneurs*

noss*eigneurs*

not*aire*

not*re*di*t*

note*re* (*notaire*)

notte*res* (*notaires*)

no*tr*e

no*tr*e Da*me*

no*tr*e *sire*

no*tr*e *seigneur*

O

obéiss*ance*
oblig*eant*
oct*ave*
off*icier*
offices
off*icia*l
op*posit*ion
opp*osit*ion

ord*onnan*ce
ord*on*né
ord*inai*re
orr*ont*
out*re*
oul*tre*
ouvr*iers*

P

per, par
parisis
pour
procureur
Pierre
paieront
par chascun
parroisse
parochiale
prebstre
procureur
procéder

procès
procession
procession
perches
prochain
prochainement
procureur
parcydevant
pardevant
prier
Paris
parlement

p*ar*leme*n*t
plus*ieurs*
pr*e*mièr*ement*
p*e*rmiss*ion*
p*é*rempt*oi*re
pr*e*m*iers*
pr*és*ence
pr*éten*du
pr*és*ens
pr*és*ent
pr*és*ent*es*
pr*és*enteme*nt*
pr*é*senter
pr*é*sentes
po*ur*
po*ssess*ion
posse*ssion*
poss*ess*ion
pr*inci*pal

pr*o*p*r*es
pr*o*pr*ié*té
pr*o*pos*er*
pr*o*pos*e*nt
pr*o*pr*es*
pa*roisse*
pr*ési*d*i*al
pro*cla*ma*ti*on
promect*ant*
pa*t*ronaige
prouch*ain*
P*ie*r*r*e
par*roisse*
p*r*is*er*
p*re*scr*i*p*ti*on
p*er*so*nn*e
pe*r*son*ne*
p*er*so*n*ne
p*ar*t

pa*r*t*ie*

p*r*oth*omartyr*

pa*r*ties

p*rov*isi*on*

puiss*ant*

p*ri*x

Q

q*ue*

q*ue*

q*ue*

q*ui*

q*uel*con*que*

qu'*on* d*i*t

q*ue*l

qu'il

qu'*i*l

qu'*e*lle

q*ue*lq*ue*

q*ue*lx

q*ue*lxco*n*q*ue*s

qu'*i*lz

q*ue*lq*ue*

quitti*é*

R

renonçant
recommandé
receveur
raisonnable
raisonnables
rappareiller
réclamation
recommandations
recognut
registre
rellation

rellation
relation
remontrances
renonçant
réponse
réparation
représentans
requeste
réserve
révérance
royal

S

sa*int*
so*ls*
s*ire*
se*igneur*
ser*vira*
ser*v*ice
s*ain*ct
se*igneu*ries
s*er*a
sach*ent*
sac*re*me*n*t
sal*u*t
scav*oir*

s*us*dic*te*
s*ire*
sembl*ablement*
se mest*ier*
s’ens*uit*
sent*ence*
sep*mai*nes
sept*emb*re
serg*ent*
s*er*ge*n*t
Sa*in*t Je*h*an
sign*et*
s*a*l*u*t

so*mme*

soub*signé*

soubz*agé*

sove*n*tes *foiz*

souffi*sant*

sp*éc*iaulx

s*eigneur*

s*eigneu*rial

s*eigneu*rie

so*n*t

so*ls* *tourn*o*is*

subg*iet* (*sujet*)

succ*esseurs*

suppl*i*ant

suppl*ians*

T

to*urnois*

to*urnois*

ta*bellion*

tab*ellion*

tabell*ion*

t*ier*ce

t*erm*e

tém*oins*

ten*ant*

tend*ant*

tesm*oin*s

test*ament*

t*our*nois

to*t*al

touch*ant*

touss*ain*s

t*r*ès *gr*ant

*tre*spa*sse*r

V

veuve
vall*ant*
valloir
verbalement
vendeurs
ven*ant*
ve*nd*red*i*

vergées
vicomte
vig*ne*
vou*lon*té
verront
vos*t*re
v*eu*ve

X

Chr*istop*he	chr*ét*ienté
chr*ét*ienne	Chr*ist*ofle

Ɔ ou 9

comme
contre
comme
communauté
combien
contractée
condamnons
condamné
condamnation
condempnation
commandons
commandement
comme

commençant
commendement
commeunement
commisseres
complainte
comparoir
compte
comparuz
contraire
consentement
contre
contenant
contenant

ADDENDA

P. 72. M. L. Delisle a signalé dans un psautier latin-français du xiie siècle, d'origine anglo-normande (Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1670) l'emploi d'un *o* barré pour figurer la diphtongue *oe* ou *eo*. Dans cet *o* il faut voir probablement la conjonction ou la superposition des lettres *o* et *e*. Voyez Delisle, *Notice sur un psautier latin-français du XIIe siècle*, dans *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1re partie, p. 266.

P. 161. Dans le petit cartulaire de Saint-Victor de Marseille, transcrit au milieu du xiiie siècle, on trouve des accents sur les lettres redoublées *aa*, *ee*, *oo*, *cc* et *rr*. Voyez *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. xix.

Le scribe du psautier du xiie siècle cité plus haut a fait une tentative pour distinguer au commencement des mots les *i* et les *u* voyelles des *j* et des *v* consonnes. « A cet effet, écrit M. Delisle (ouvr. cité, p. 267), il a souvent surmonté d'un accent les *i* et les *u* ou *v* qui devaient être prononcés comme nos *i* et nos *u* modernes. »



INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

N. B. — Les chiffres renvoient aux pages où sont donnés *in extenso* les titres des ouvrages indiqués sommairement ici

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

S

T

V

W

Z

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

PRINCIPALES MATIÈRES

N. B. — Les chiffres renvoient aux pages.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

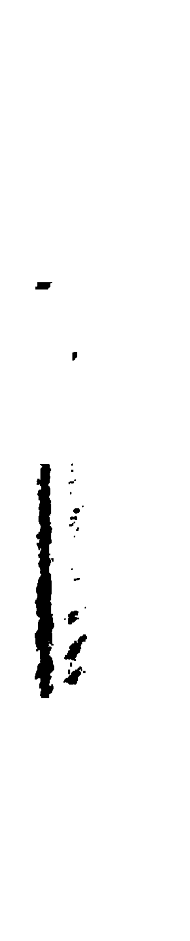
U

V

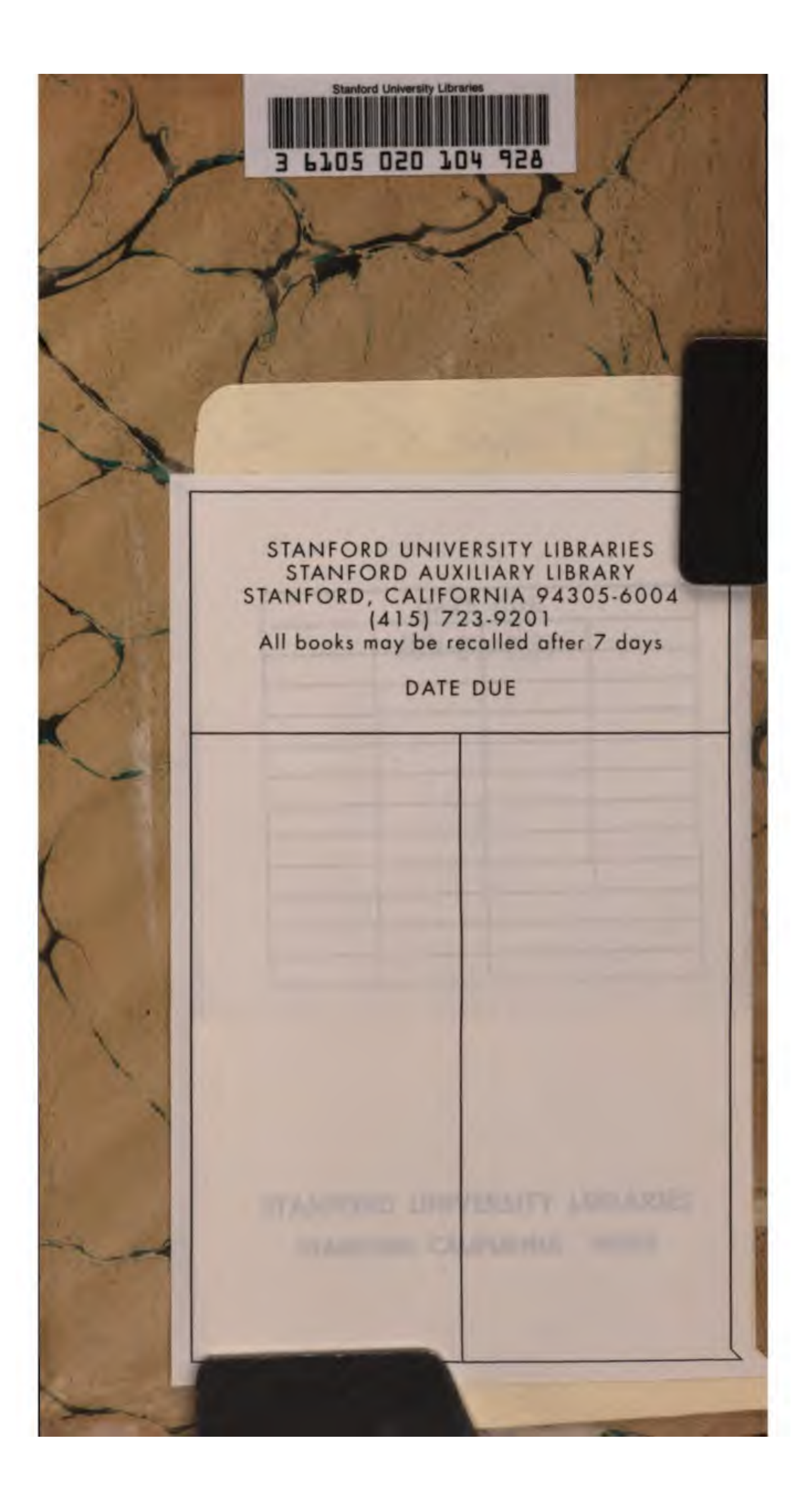
W

TABLE DES MATIÈRES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS






Stanford University Libraries
3 6105 020 104 928
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-9201
All books may be recalled after 7 days
DATE DUE

